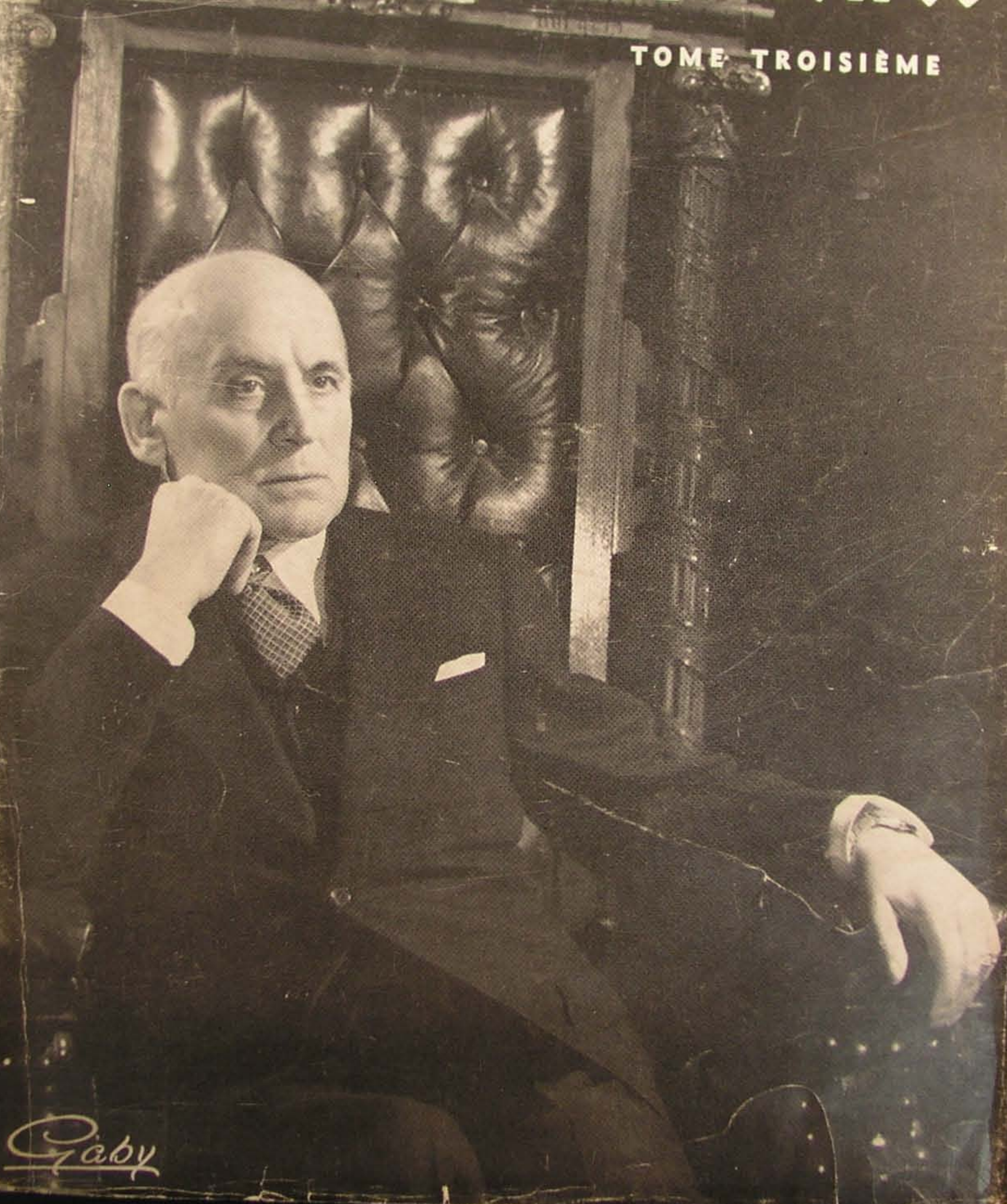


T. D. BOUCHARD

# Mémoires

TOME TROISIÈME



*Gaby*



*Déjà paru:*



Le Tome No 1:  
« Ma vie privée »



Le Tome No 2:  
« Gravissant la colline »

\$ 10

MÉMOIRES  
DE  
T. D. BOUCHARD



MÉMOIRES  
*de*  
T. D. BOUCHARD

QUARANTE ANS  
DANS LA TOURMENTE  
POLITICO-RELIGIEUSE



MÉMOIRES  
de  
T. D. BOUCHARD

*Préface de*

**Claude-Henri Grignon**  
*Membre de la Société Royale  
du Canada*

\*\*\*

“QUARANTE ANS  
DANS LA TOURMENTE  
POLITICO-RELIGIEUSE”

MONTRÉAL  
ÉDITIONS BEAUCHEMIN  
1960



OUVRAGE DÉJÀ PARU:

Mémoires : Tome I

MA VIE PRIVÉE

Mémoires : Tome II

GRAVISSANT LA COLLINE

Droits réservés, Canada 1960  
par Cécile Éna Bouchard, Montréal.

*Tous droits de traduction, de reproduction et  
d'adaptation réservés pour tous pays y compris l'U.R.S.S.*

Copyright 1960

*À ma fille  
Cécile Éna*



## PRÉFACE

*On me fait un grand honneur, j'aime mieux le dire tout de suite, en m'invitant à préfacer le troisième tome des Mémoires de T. D. Bouchard. J'accepte à la condition expresse d'écrire franchement, carrément et le plus brièvement possible ce que je pense de l'homme et de l'œuvre. Là-dessus le sénateur Bouchard, lui qui s'est tant battu pour la liberté de parole, sera le premier à m'approuver.*

*Il y a déjà quelques années je lisais le manuscrit de ces Mémoires. J'avoue y avoir pris un vif plaisir, surtout que je connaissais pas mal l'auteur.*

*Je l'avais rencontré la première fois à Québec en 1934 alors qu'il présidait l'Assemblée législative. Je le revois toujours rondelet, quelque peu bedonnant, bougonnant, riant à l'occasion, bon bourgeois à l'œil clair, au sourire malicieux, aux réparties vives, parfois imagées, souvent cruelles. Il connaissait par cœur les règlements de la Chambre. Un homme redoutable. Il me faisait penser je ne sais pourquoi (ou je le sais trop) au gros Edouard Herriot de France, aussi radical que lui peut-être, en tout cas le parfait républicain français et pour qui la politique est aussi naturelle que l'air qu'on respire. Un personnage haut en couleur ce T. D. Bouchard qui maudissait les contradicteurs tout en étant libéral, état d'esprit très particulier que son chef, le sombre Taschereau, ne parvenait pas toujours à saisir.*

*Issu d'une famille modeste, prolétarienne, (comme il prend plaisir à nous rappeler qu'il fut « le petit-fils d'un porteur d'eau! »), Bouchard appartient au peuple, le peuple besogneux, gouaillieur, normand et critiqueur. Il est du peuple, le vrai peuple de ce temps-là; il l'est resté toute sa vie. Il fit à peu près tous les métiers et connut toutes les misères. En lisant ses Mémoires on découvre qu'il eût*



aimé le droit. Avocat! C'était là son rêve. Après quelques années d'études au séminaire de Saint-Hyacinthe, le destin joua contre lui. T. D. Bouchard s'instruisit seul. Il se jeta dans l'enfer du journalisme avec une passion qu'on ne comprend plus aujourd'hui. Toute sa vie il fut un journaliste ardent, farouche, têtu, entêté, souvent partial et pour tout dire un écrivain de combat. Il était né pour les grandes batailles d'idées et d'action. Il en avait l'allure, la carrure, le franc parler, le trait direct et parfois empoisonné. Un journaliste de province si vous voulez, mais capable de tenir tête aux polémistes les plus brillants de Québec ou de Montréal.

On ne doit pas s'étonner qu'un tel frondeur ait trouvé le besoin et le temps de se pencher sur un passé encore tout brûlant de son enfance, de sa jeunesse de feu et des premiers orages politiques qui devaient le marquer pour la vie. Ces Mémoires constituent un document original qui en vaut bien d'autres, un document qui nous fait vivre une époque que l'on ne reverra plus, une époque où des hommes avaient le courage de dire absolument ce qu'ils pensaient de la politique, cette dévoreuse d'énergies et de bonnes volontés. Parmi ces hommes-là, de 1880 à 1940, Bouchard fut certainement le plus populaire, le plus discuté et le plus original. Ce n'est pas moi qui l'affirme. Ce sont les faits qui le prouvent.

Certes il attache beaucoup d'importance à des anecdotes, à des événements, à des vérités qui n'ont plus une grande signification aujourd'hui et qui ont perdu de leur saveur, mais pour un homme du passé tel que moi et bien d'autres, ces souvenirs gardent une puissance d'évocation qui nous enchante et nous émeut. Il faut avoir été mêlé comme Bouchard aux affaires municipales, scolaires et au code même de fabrique pour comprendre les grands courants d'idées qui agitaient son époque, pour comprendre surtout qu'il n'y a pas de petits détails, que tout se tient, s'enchaîne, que chaque partie forme un tout et ce qui peut paraître puéril et insignifiant au lecteur distrait ne l'est pas pour celui qui joua un rôle dans la politique de son village, de sa paroisse, de son comté.

Je crois que c'est là une bonne école de formation. La seule école. Nos hommes politiques véritables sortent de là. C'est dans le feu des batailles qu'on apprend à se battre, jamais à l'université ou dans les salons.

T. D. Bouchard s'est battu toute sa vie. S'il a donné de durs coups, il en a reçu de cruels, et des ennemis se sont montrés injustes à son endroit. L'homme politique de Saint-Hyacinthe n'en garda pas rancune. La haine ne fut jamais sa nourriture. Il eut toujours faim et soif de justice, de vérité. Et lorsqu'il s'est trompé il le dit tout simplement sans fausse modestie. Il l'admet et demande pardon à ses adversaires. C'est bien là ce qui donne une sorte de grandeur à ses Mémoires. Il reste humain, sincère. C'est vrai. C'est arrivé tel qu'il l'écrit. Voilà un beau roman vécu!

Si la politique tient presque toute la place dans ces Mémoires, l'auteur prend quand même le temps, et beaucoup mieux que notre Fréchette national, de camper des originaux et des détraqués, très vivants qui m'ont fait rire ou qui m'ont touché profondément. Il suffit de rappeler Ti-Toine-Jésus, le Bigarré, l'avocat Blanchet, le Vieux Rouge, la Rougette, petite garce de village, serveuse troublante qui attirait la clientèle à l'auberge, la tante Marceline et combien d'autres qui donnent du relief et du piquant à ces souvenirs. Bouchard a su peindre simplement, sans trop de fleurs de rhétorique, les clochards, les doux ivrognes, ces pauvres « quétennes » du Marché-à-foin. Il se découvre réaliste avec joie et aussi avec cruauté, cette perle de l'art.

T. D. Bouchard se défend de savoir écrire. « Je n'en ai pas le temps ni le talent », m'a-t-il répété souvent. Il sait peindre tout de même parce qu'il possède l'esprit d'observation. Cependant il veut trop dire et il accumule les détails. Son pinceau est parfois trop chargé de couleurs disparates. Mais la couleur y est. Il y en a même trop.

Joignez que Bouchard sous des dehors de dureté et d'impatience se découvre parfois d'une tendresse enveloppante. Les pages



qu'il consacre à ses amours d'enfance et à cette adorable « Poucette » sont de celles qui ne meurent pas complètement. Il en garde un souvenir attendri. Le lecteur aussi.

Mais c'est la politique qui le retient tout le long de ces trois tomes des Mémoires. Ça se comprend. Elu maire de Saint-Hyacinthe en 1917, il était déjà député à l'Assemblée législative à l'âge de 30 ans, ministre à 54 ans, sénateur à 63 ans. Voilà toute sa vie. Et quelle existence éclatante de coups de tonnerres, de polémiques, de victoires, de défaites cuisantes et finalement de triomphes!

Il va sans dire que Bouchard avait ses bêtes noires. Quel est l'homme politique ou l'écrivain de combat qui n'a pas ses bêtes noires? Bouchard avait les siennes: Bourassa, Olivar Asselin, Armand Lavergne, l'abbé Groulx, les Chevaliers de Colomb et ceux de Jacques-Cartier et, disons-le, certains clercs qui l'empêchaient de dormir. L'auteur y tient peut-être trop, à ses bêtes noires, en s'épuisant à leur tenir tête.

Chose curieuse et remarquable, c'est que Bouchard, lorsque j'étais le directeur littéraire de son journal *En Avant*, me laissait la liberté la plus complète de défendre, de glorifier ceux précisément qu'il attaque avec le plus de dureté et d'acharnement. Cela seul le distingue parmi tant d'autres; cela seul est un titre de gloire qui dénote une largeur d'esprit peu commune et cela seul nous invite à l'indulgence et au pardon. D'aucuns lui reprochent son anti-cléricalisme maussade. C'est leur droit.

Mais T. D. Bouchard n'oblige personne à partager ses opinions politiques et religieuses. Il garde tout de même le droit de dire lui aussi ce qu'il pense de la gauche, de la droite et du centre. Ce droit-là, il l'a gagné de peine et de misère, au prix des plus durs sacrifices. Nous serions malvenus de le lui enlever. Du reste, il ne se laisserait pas faire.

Au cours de ma vie j'ai connu des politiques, des politiciens, des politicailleurs, des rêveurs, des farceurs, des pirates, des gangsters,

des menteurs, des mols, des durs, des corrompus et des corrupteurs. Je veux écrire ici que je n'ai pas connu d'homme plus honnête que T. D. Bouchard. C'était passé à l'état d'admirable manie. Et lui, si peu clerc, se révélait d'un scrupule gênant pour son entourage.

J'en veux pour preuve un seul exemple. En 1942 j'étais maire du village de Sainte-Adèle; Bouchard ministre de la Voirie à Québec. Il s'agissait de la nouvelle « Route nationale » à Sainte-Adèle-en-bas. Les ingénieurs décidèrent que la route passerait à tel endroit précis, mais que ça nécessiterait une expropriation coûteuse. Nous en discutâmes, Bouchard et moi. Pas longtemps. « Peu m'importent les plans », conclut le ministre. « Je change le tracé. La route passera là ». Et de ce fait, en l'espace de vingt minutes, il épargna à la province deux cent mille dollars d'expropriation. C'est lui qui avait raison. Voilà comment Bouchard administrait la chose publique. Il en était ainsi de tout le reste. De tels hommes on les compte de nos jours.

Si vous lisez ses Mémoires au complet, il est difficile de ne pas noter la suite dans les idées politiques de ce partisan si rude parfois, si libre aussi, qui a vu loin et juste. Bouchard demeure à l'origine de plusieurs lois sociales qui devaient soulager les classes laborieuses. Toute sa vie il fut le défenseur du pauvre et de l'ouvrier sans pour autant appuyer certains syndicalistes écumeurs qui se nourrissent d'idées confuses et révolutionnaires tout en s'abreuvant de la sueur et du sang des prolétaires. Bouchard, libéral, appartient beaucoup plus à la droite qu'à la gauche, en ce sens qu'il reste attaché aux institutions britanniques, aux traditions fondamentales. Il respecte le gouvernement, l'ordre établi, le droit de propriété. Il honore le travail individuel. Ce qu'il possède aujourd'hui il l'a payé chèrement. On s'explique alors ses violences contre les paresseux, les ivrognes, les bohèmes, les sans-allure, tous les êtres inutiles et abominables que l'Etat se voit obligé de nourrir en 1960. Bouchard est un libéral passionné, intransigeant, radical, mais un libéral de l'autre époque, de la belle époque si vous voulez. Après avoir longuement



*mûri un projet, il le défendait désespérement, visière levée et l'épée à la main. C'était un beau spectacle!*

*Le troisième tome des Mémoires que voici est à coup sûr le plus intéressant. Il couvre la période la plus laborieuse, la plus tourmentée, la plus orageuse du bouillant maire et député de Saint-Hyacinthe.*

*C'est ici qu'il joue du sarcasme et de l'ironie. Il manie ces armes extrêmement dangereuses avec une adresse impressionnante lorsqu'il s'en donne la peine. Sa lettre à « Monsieur de la Broquerie » qu'il appelle « mon cher Baron », restera un modèle du genre. C'est écrit.*

*Vous jugerez aussi avec moi que les dernières pages de cet ouvrage sont empreintes de sagesse et de sérénité. Monsieur le sénateur est convaincu d'avoir accompli son devoir après une vie de labeur, de combat, commis aux tâches les plus difficiles et les plus patriotiques.*

*Un politique de sa trempe et de sa qualité méritait d'écrire ses Mémoires. C'est là mieux qu'un acte littéraire, c'est un acte de courage. Et je vous le demande, quoi de plus beau et de plus consolant que de glorifier au dernier crépuscule de sa vie des souvenirs qui nous sont chers et un passé qui ne peut pas mourir.*

Claude-Henri GRIGNON,  
Membre de la Société Royale  
du Canada.

Sainte-Adèle,  
26 septembre 1960.

## AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR

*Voici donc le troisième tome de mes Mémoires. D'aucuns ont pensé que c'était, de ma part, faire preuve de hardiesse que d'écrire et de publier cet ouvrage. C'était, à coup sûr, un défi à l'âge et à une mauvaise santé. Heureusement, je ne suis pas de ceux qui prétendent qu'à soixante-cinq ans un homme est fini et doit se retirer sous sa tente pour y attendre la mort. Bien au contraire, je suis plutôt de l'avis des médecins qui disent qu'il faut s'occuper, sinon de corps, du moins d'esprit. Ce précepte, je l'ai mis en pratique. J'ai noté avec soin tout ce que ma mémoire avait retenu; j'ai eu recours à mes papiers intimes, j'ai consulté des découpures de journaux, interrogé des documents officiels et je me suis entretenu avec des gens de ma génération. De plus, j'ai consacré mes loisirs à étudier les langues vivantes, l'allemand, l'espagnol, le russe, et même l'Espéranto, ce langage conventionnel que la plupart jugent chimérique.*

*Je ne regrette pas ces labeurs. M'ayant procuré des joies réelles, je les poursuivrai aussi longtemps que mes forces me le permettront. J'ai, sur le métier, la matière d'un autre livre, celui-ci d'un caractère différent des Mémoires. Soit dit en passant, je partage l'opinion de mon préfacier, Mgr Mabeux, qui affirme que trop peu de Canadiens français publient leurs souvenirs. D'autre part, je conçois fort bien que mes Mémoires ne sauraient plaire à tout le monde. Comme question de fait je n'ai jamais agi, au cours de ma carrière politique, dans l'unique but de plaire. Partout, et en tous lieux, j'ai cherché la vérité, admiré la franchise, quitte à encaisser des coups et à m'aliéner, parfois, de précieuses amitiés. Certes, il m'est arrivé de faire preuve de rudesse, mais c'était là affaire de tempérament. On ne saurait blâmer une réaction toute naturelle contre des idées, des opinions, des attitudes que l'on estime extravagantes ou erronées.*



C'est pourquoi je ne regrette rien; en toute occasion j'ai dit ce que j'ai toujours cru devoir dire.

J'éprouve, cependant, ce qu'on appelle des « repentirs de peintre ». Ces scrupules me viennent à l'esprit, soit qu'ils se présentent d'eux-mêmes lorsque je relis mes livres comme s'ils étaient l'œuvre d'un autre, ou qu'ils soient la conséquence des critiques bienveillantes ou hostiles qu'ils ont suscité. Aussi ces considérations de dernière heure m'ont-elles inspiré cet avertissement. Il ne s'agit, ni d'une apologie, ni d'un plaidoyer « pro domo ». Je n'ai eu, en le rédigeant, d'autre intention que celle d'apporter des éclaircissements sur des sujets qui, à première vue, ont pu paraître obscurs à certains lecteurs.

Quiconque descend dans l'arène politique, qu'elle soit municipale, provinciale ou fédérale, pour y croiser le fer avec des adversaires éventuels, est un homme d'action. Il n'a pas toujours les loisirs de se pencher sur des problèmes abstraits. Le temps lui manque pour scruter, analyser les différents courants d'idées qui influencent la destinée des humains et les font agir de façon différente. Mais, au soir de sa vie, dégagé de l'ambiance au milieu de laquelle il a vécu et lutté pour un idéal, il s'élève au-dessus des mesquineries de l'existence et c'est dans une atmosphère sereine qu'il s'emploie à démêler le fil de ses actions passées.

Né pauvre, élevé pauvrement, il était naturel que je réagisse contre les détenteurs de privilèges s'exerçant au détriment du prolétariat. Je ne regrette pas la lutte tenace que j'ai menée contre ceux à qui l'on accordait un avantage qui n'est pas de droit commun. Ma conscience ne me reproche pas d'avoir défendu les petites gens, fût-ce même au détriment de mes propres intérêts. J'en ai, par ailleurs, éprouvé beaucoup de satisfaction, et si c'était à recommencer, je suivrais la même ligne de conduite. Je tiens également à ce que l'on sache que dans cette lutte constante contre les privilèges, je n'ai fait preuve d'aucune animosité à l'endroit des personnes en

cause, car je prenais pour acquis que leurs intentions étaient honnêtes, ce qui, hélas! me causa, parfois, de cruelles déceptions.

Soulignons d'abord le cas des municipalités. Tout comme aujourd'hui, il y a soixante ans ces corps publics étaient pauvres, comparativement aux gouvernements provincial et fédéral; leurs revenus étaient modestes, leur situation précaire. La principale difficulté qu'ils éprouvaient provenait du prélèvement de taxes locales. Ces municipalités devaient lutter d'abord, contre des compagnies bénéficiant d'exemptions ou de rabais de taxes; ainsi ces compagnies appartenaient à la catégorie des privilégiés et le petit peuple devait-il en supporter le fardeau. Il n'était guère facile, à cette époque, de créer un conseil municipal où la majorité des membres eut assez de courage et d'esprit civique pour faire cesser la concession de ces privilèges.

La classe supérieure, formée d'industriels, de commerçants et de professionnels, trouvait sans difficulté des candidats dévoués à ses intérêts; il lui était ainsi permis de dominer le conseil municipal et de faire pencher la balance de son côté. Issu du petit peuple, ayant fait des études secondaires et professionnelles et étant journaliste, je pouvais comprendre le point de vue des divers milieux. Aussi n'ai-je jamais négligé, ni méprisé le peuple, alors que d'autres ne se gênaient pas pour le faire. Mon intervention n'a jamais causé de préjudice aux entreprises privées; bien au contraire, je crois les avoir convaincues que leur devoir consistait à servir le bien commun.

A cette époque le qualificatif « socialiste » était aussi mal vu que celui de communiste à l'heure actuelle. La philosophie que l'on enseignait dans les collèges condamnait ce système économique et politique; or, les services publics, régis par le gouvernement, étaient affublés de l'étiquette « socialiste ». Comme il faut toujours un bouc émissaire, à ce stage de notre histoire toute innovation de nature à assurer la libération de la classe ouvrière par le contrôle du capital, de la propriété et des moyens de production, ne pouvait avoir d'autre origine, selon certains sectaires, que dans la franc-maçonnerie,



auteur de tous les maux. Il était donc commode de qualifier « maçonique », toute tentative à réprimer les abus de l'entreprise privée et de confier à une collectivité responsable l'exploitation des services d'utilité publique. Les choses ont bien changé depuis. Les progressistes, prétendus franc-maçons d'hier, sont considérés, aujourd'hui, comme des citoyens honnêtes et fort modérés. Nous avons maintenant la régie publique de l'électricité et celle des boissons alcooliques; ce sont des institutions imparfaites tout comme le sont les hommes qui les dirigent, mais, à tout prendre c'est encore une chose acceptable et acceptée si nous considérons qu'à défaut de perfection, nous sommes en face d'un moindre mal. Pour avoir préconisé la municipalisation de l'électricité, je fus traité de socialiste, étatiste et franc-maçon. Le jour où le dentiste Philippe Hamel dénonça, à son tour, les trusts et les abus de l'entreprise privée, on s'empessa de lui donner raison car, lui, il était nationaliste et bourrasse. La différence de traitement dont nous avons été l'objet, le docteur et moi, est facile à comprendre et pas n'est besoin d'y ajouter d'autres commentaires.

En marge de l'entreprise industrielle privée, existait une autre classe, privilégiée elle aussi, du moins dans une certaine mesure; celle des communautés religieuses. Il s'agit là d'une question plus délicate. Je n'étais pas alors, et mon sentiment n'a guère changé depuis, le dernier à reconnaître les grands mérites de ces institutions, qu'elles soient scolaires ou hospitalières. Le bien qu'elles ont fait à notre peuple et les services qu'elles nous ont rendus sont inappréciables, je l'admet très volontiers. J'avais dans le temps, et j'ai encore des proches parents parmi les membres du clergé et dans des communautés de femmes. Leur dévouement et leur esprit de sacrifice ont toujours fait l'objet de mon admiration. C'est pourquoi je tiens, ici, à leur rendre ce pieux hommage. Malgré la profonde estime que j'ai toujours éprouvée pour ces communautés, j'osai, un jour, proposer qu'elles assument leur petite part du fardeau des services publics. Je n'ai pas à critiquer la pratique de concentration, dans une muni-

cipalité donnée, chez telle ou telle communauté; mais quand elles parviennent à posséder le quart, le tiers ou la moitié de la propriété foncière et qu'elles exigent une complète gratuité pour tous les services publics dont elles ont la jouissance, elles nous mettent en face d'un problème aigu. Je n'entonnerai pas la vieille rengaine que les communautés sont riches; si elles le sont, c'est à force de prodigieuses économies. Mais il n'en demeure pas moins que leur personnel et les enfants confiés à leurs soins, utilisent les chemins, les rues et les trottoirs. De plus, ces communautés ont besoin, tout comme des citoyens ordinaires, d'être protégées contre les incendies et pas plus qu'eux, elles ne sauraient se passer du service de l'eau, autant de commodités que dispensent les municipalités et qui coûtent fort cher au contribuable ordinaire. Du reste, bon nombre de communautés l'ont compris et elles ont accepté de bonne grâce de participer aux dépenses encourues par les municipalités. Une partie — je dis bien une partie — du clergé s'opposait à toute forme d'imposition sur les communautés. Le mot « clergé » englobait les prêtres, les frères, les religieuses et tous les laïcs qui dépendaient d'eux pour leur subsistance. La situation, déjà difficile ainsi, s'aggravait du fait que le clergé et les industriels jouissant de privilèges se solidarisaient ouvertement, ou tacitement, pour protéger leurs propres intérêts. Ce qui permettait au peuple de dire: le clergé ne paie pas de taxes, conséquemment il perd le droit de se mêler de l'administration publique. Son intervention, dans ce domaine, prenait ainsi une couleur civique, civile, voire politique; c'était là une forme de cléricisme qui suscitait une réaction que l'on n'hésitait pas à qualifier d'anticléricale, et partant de maçonique. A cette époque, heureusement révolue, il n'en fallait pas davantage pour être classé franc-maçon, autrement dit ennemi de l'Eglise et de la Religion. Incidemment, je reconnais avoir eu, dans le clergé, autant d'amis que d'adversaires. Ce qui prouve bien qu'il ne s'agissait pas de dogmes ni de discipline fondamentale de l'Eglise, mais de questions libres.



*Ce bref exposé, du moins telle est ma conviction, un des éléments de ce que j'appelle l'école cléricale, ou l'école politico-religieuse. Et il y en a d'autres.*

*Puisque je viens de faire allusion au cléricisme, il me faut y revenir, ne serait-ce que pour mieux préciser ma pensée. Ne m'a-t-on pas laissé entendre que mes déclarations à ce sujet ne sont pas suffisamment claires?*

*Le cléricisme trouve légitime la soumission de l'autorité civile à l'autorité du clergé. L'anticléricisme, c'est ce que les laïcs estiment excessif dans l'action des clercs, c'est-à-dire du clergé. Cléricisme et anticléricisme n'ont pas le même sens partout. Ainsi, en France, en Espagne, en Italie aussi bien que dans le Québec, ils diffèrent. Le cléricisme auquel j'ai fait allusion au début, c'est celui de la région où s'exerçait mon activité sur le plan municipal. Celui dont il est question dans le présent volume est d'un caractère plus général.*

*Le principe fondamental régissant les actions de l'homme, trouve sa source dans la foi religieuse; cette foi réside dans sa conscience, c'est un moniteur intime qui dirige toute l'activité humaine. Ainsi est-elle à l'origine de toutes les vertus, la sagesse, la prudence, la justice et la force. De la conscience, et de la religion, découlent les lois sociales. La foi exprime encore cette confiance sur laquelle chacun de nous se fonde pour espérer l'accomplissement d'un acte qu'il est en droit d'exiger d'autrui. Elle se fait connaître par un ensemble de règles de conduite qu'on appelle la morale. La morale étant la science des mœurs, elle nous enseigne à diriger nos actions conformément aux principes de la loi naturelle, de la religion, et de la société. Il y a une morale individuelle, une morale familiale, une morale sociale et une morale internationale. Le clergé est chargé d'enseigner la morale et de la faire observer dans les divers domaines. La même tâche incombe aux laïcs. Clergé et laïcs sont donc également intéressés à ce que la morale soit observée. Le*

*prêtre et le citoyen ordinaire viennent souvent en contact. Il reste à établir les zones où chacun doit exercer son influence. Il faut, en pratique, une sorte de concordat réglementant l'action de l'un et de l'autre, ne serait-ce que pour éviter des conflits d'attribution et d'interprétation. L'Eglise sollicite aujourd'hui, le concours des laïcs, même sur le plan religieux. Autrefois, il n'en était pas ainsi; le champ réservé aux laïcs était très restreint, ce qui provoquait chez eux une certaine réaction, inspirée peut-être par la jalousie, et qui leur faisait dire: les curés à la sacristie, les prêtres n'ont rien à faire dans le domaine matériel et politique. L'imprudence, le manque de tact, la passion politique dont faisaient preuve certains clercs provoquaient tout naturellement, chez les laïcs, des protestations, voire même un certain antagonisme. Le seul fait que le clergé était exempté de taxes le poussait à s'aventurer trop loin dans le domaine administratif et politique. Nul n'ignore que la passion l'emporte souvent sur la raison. Quand les passions se dressent les unes contre les autres, surgissent inévitablement des conflits, des querelles et, parfois, une lutte ouverte engendrant des gros mots suivis d'injures et souvent de coups. Personne ne contestera que cet état de choses ait existé; ceux qui furent mêlés à ces démêlés, ou simplement témoins de ces désaccords, ont le droit, ce nous semble, d'en faire état dans leurs mémoires.*

*Heureusement, les choses ont changé. Elles ont évolué surtout depuis l'établissement du suffrage universel; le système « One Man, One Vote » a modifié l'attitude de notre clergé. Les prêtres, les religieux et les religieuses, en vertu de ce principe, ont maintenant le droit d'exprimer leur opinion politique. Bien qu'il en soit ainsi, l'Eglise, toujours prudente, a fixé des limites à ces droits. Elle n'autorise pas le clergé à assister à des réunions purement politiques, de même qu'elle n'accorde pas l'usage de lieux religieux à des assemblées politiques. Le prêtre peut et doit exercer son droit de suffrage avec discrétion et sans ostentation; tel est son devoir de citoyen.*



Toutefois, il arrive que tel aspect de l'activité politique ou électorale touche de si près à la morale individuelle ou sociale que ceux qui ont charge d'âmes, notamment les évêques, peuvent et doivent intervenir, mais toujours avec sagesse, prudence et tact, sans passion et sans partisanerie. Lorsqu'un membre du clergé a manqué, ou manque une fois de plus à ces règles de sagesse, de prudence et de tact, le laïc a le droit d'en faire mention, de le dénoncer tout en ne s'écartant pas, cependant, des mêmes règles morales. Cette ligne de conduite n'est pas toujours facile à suivre quand on se trouve sous l'empire de la passion. En parlant d'école politico-religieuse, d'école cléricale, c'est à ces règles de conduite que je pense aujourd'hui, car l'âge, l'expérience et la méditation me permettent de démêler un écheveau qu'on ne distingue pas toujours dans l'arène et le feu de la bataille.

Il convient de noter un autre changement radical survenu par l'industrialisation de notre Province. Avec ses méthodes industrielles, de nouveaux problèmes sociaux ont surgi; les questions de salaire, les grèves, les difficultés du niveau de la vie. C'est pourquoi furent fondées des écoles sociales, politiques et économiques. Ces écoles ont produit des diplômés, laïques et ecclésiastiques, des licenciés ou maîtres en sciences sociales et des docteurs. Ces titres autorisent leurs détenteurs à participer à une action publique, par la parole et la plume. Les ecclésiastiques de cette qualité ne sauraient plus être confinés à la sacristie; ils sont des professionnels et comme tels, sujets à critique de la part du public; leur compétence et leur prudence sont des critères par lesquels on jugera leurs paroles, leurs écrits, leur action. Cette situation n'existait pas il y a cinquante ans.

Autrefois, un bachelier était hautement considéré; les licenciés ou maîtres étaient en nombre infime; les possesseurs de doctorats étaient rares, sauf en médecine. D'ailleurs les doctorats de cette époque ne valaient guère plus que la licence d'aujourd'hui. Les bacheliers d'hier étaient considérés comme de grands hommes; il suffisait d'avoir fait un cours classique, posséder ou non un bacca-

lauréat, pour se croire autorisé à parler de tout. Les autodidactes eux-mêmes s'arrogeaient ce privilège. Or, l'étude des humanités donne une formation générale, nullement spécialisée. Il n'est donc pas étonnant qu'une certaine confusion régnât dans les esprits, en face des problèmes nouveaux, et que l'on se trouvât en face d'excommunications mutuelles.

Le conflit des idéologies éclatait de toute part. Mais quelles étaient ces idéologies? Aujourd'hui on les distingue mieux alors qu'autrefois elles agissaient sur les esprits, et à leur insu pour ainsi dire.

La première, et de beaucoup la plus importante, est la religion catholique romaine, celle de la presque totalité des Canadiens français d'il y a cinquante ans. Elle se présentait avec ses dogmes séculaires, et sous les traits du Pape Pie IX et de ses prédécesseurs, avec le Syllabus — plus ou moins compris — et aussi avec les idées de La Mennais, dont les écrits connurent plusieurs éditions clandestines; cette religion était affectée par le tempérament normand des Canadiens français et aussi par celui des Irlandais. La philosophie de cette religion, enseignée dans nos collèges, était antidémocratique, elle était monarchiste intégralement. A cet égard, elle venait en conflit avec l'idéologie révolutionnaire de France et des Etats-Unis, avec l'idéologie voltairienne et celle du Siècle des Lumières. Heureusement, un horizon plus large s'ouvrit sur les questions ouvrières et sur les régimes politiques, grâce à Léon XIII, ce grand humaniste, auteur d'encycliques sur le principat politique, la démocratie chrétienne, et qui fit un exposé complet de la conception chrétienne de la société, ce qui lui valut le nom de «pape social» et de «pape des ouvriers».

Il fallait aussi tenir compte de l'idéologie protestante, religion dominante en dehors du Québec et dont l'influence s'exerçait même dans le Québec. Cette idéologie nous apparaît aujourd'hui très variée, ce qu'on discernait moins bien à cette époque. Un choix d'épithètes distingue maintenant ces variétés anglo-anglicane, low



church and high church; anglo-presbytérienne, anglo-méthodiste, anglo-baptiste; anglicane monarchiste, presbytérienne démocratique et non épiscopaliennne; anglo-baptiste avec non-intervention de l'État, anglo-anglicane non prosélyte; anglo-non-pratiquante, et sans doute en trouverait-on d'autres. Il y eut un « cléricisme protestant », tout aussi marqué que le cléricisme catholique. Alors que les Canadiens français catholiques considéraient le groupe anglo-canadien comme un bloc immuable, ce bloc était, en réalité, fissuré en maints endroits; la seule unité protestante était l'opposition au catholicisme. Il y eut aussi la variété protestante franco-huguenote dont l'influence ne fut pas négligeable, notamment dans la région de Saint-Hyacinthe.

Notons encore l'idéologie « siècle des lumières » (enlightenment). C'est celle du XVIII<sup>e</sup> Siècle avec les encyclopédistes de France et leurs nombreux adeptes d'Angleterre; c'était l'idée de progrès dans l'ensemble des sciences pures, progrès illimités devant nous apporter le bonheur sur terre; l'idée de l'instruction-panacée, ou remède-à-tout, l'idée du peuple-roi, de l'État maître suprême en tout, surtout en ce qui regarde l'éducation: école nécessaire, obligatoire, gratuite, neutre.

Il faut y joindre l'idéologie scientifique et technique. La science pouvait prévenir la maladie ou guérir tous les maux, et assurer le bonheur parfait; l'industrie serait son grand moyen d'action.

Par opposition, il y avait l'idéologie pastorale et agricole; seule l'agriculture rend l'homme heureux et prospère; d'où le slogan « Emparons-nous du sol », pour coloniser et cultiver: d'où l'idée d'une « vocation » agricole pour les Canadiens français et de ce que l'on a appelé l'école agriculturiste. Bonne intention, sans doute, mais qui aurait fait du Québec une sorte de Paraguay, difficile à maintenir dans le milieu nord-américain.

Ces diverses idéologies ont influencé nos arrière-grands-pères, nos grands-pères, nos pères et nous-mêmes, de différente façon, plus ou moins consciente, plus ou moins raisonnée. On en est un peu plus

conscient aujourd'hui, mais les hommes de ma génération les ont subies assez vaguement. Chacune de ces idéologies se croyait bien fondée, se proclamait la meilleure et même la seule bonne; chacun des adhérents combattait avec sincérité et s'étonnait de rencontrer de l'opposition.

Maintes querelles de jadis n'ont plus leur raison d'être et sont reléguées dans l'oubli; d'autres ont persisté, de nouvelles sont nées. Il est utile que la jeunesse présente connaisse ces faits et en tire les leçons qui s'en dégagent.

Je ne crois pas que les auteurs de manuels d'Histoire du Canada prennent la peine de définir et d'expliquer certains termes qui furent jadis d'usage courant. Tels sont les mots Castor, Vieux rouge, et même certaines variétés de nationalisme, celles du parti conservateur et du parti libéral. Tout cela pourtant a existé et fut bien vivant.

Le castor fut l'emblème d'un mouvement national et politique, chez les Canadiens français. Les « vieux rouges » furent les premiers à s'inspirer du libéralisme politique anglais, du libéralisme américain, de l'esprit révolutionnaire et, dans une certaine mesure, d'anticléricisme, de libre pensée. Chez eux ces courants d'idées pouvaient être plus ou moins vaguement perçus et ils n'étaient pas tous de la même nuance. Ce groupe fut actif, très dynamique, dans la région de Saint-Hyacinthe. Parmi ses principaux membres se trouvait le sénateur Georges Casimir Dessaulles qui vécut au-delà de cent ans et mourut en 1930. Quant au nationalisme, il faut bien le reconnaître, il s'est présenté sous différents masques.

Tout d'abord, dites-moi qui, parmi les Canadiens français, n'a pas été nationaliste à un moment de sa vie?

Le nationalisme est né avec la Cession du Canada à la Couronne d'Angleterre. Il fut la réaction naturelle à la menace d'extinction culturelle. Papineau, Morin, Labrie, Viger et d'autres encore ont été des nationalistes. A des degrés divers, chacun à sa façon, a voulu



le salut de notre groupe ethnique. On s'entendait sur la fin mais on ne s'accordait pas sur les moyens.

Mercier fut un nationaliste,

Laurier fut un nationaliste.

Bourassa le fut à sa manière, d'une façon moins consistante, je crois. Ce grand tribun fut loin d'avoir fait le bien qu'on était en droit d'attendre de lui et que laissaient prévoir ses talents. Il s'appliqua à démolir.

Georges Pelletier a été nationaliste, lui aussi, mais sans faire montre de largeur d'esprit, il le fut avec aigreur et méchanceté et avec une sublime ingratitude pour ses bienfaiteurs.

Mais qu'est-ce au juste que le nationalisme? Avons-nous aujourd'hui une meilleure conception de cette idéologie?

De toute évidence, le nationalisme chez les Canadiens français a été et demeure une réaction contre telle ou telle agression ou prétendue agression de l'élément anglo-protestant. C'est pourquoi il a varié. Le mot lui-même a été terriblement galvaudé.

On pourrait dire que le Canadien français qui veut conserver son héritage culturel français a tout simplement l'esprit « national », et c'est évidemment la volonté du peuple, et l'ambition de ses chefs. Si l'on défend cet héritage avec une certaine vigueur, on peut être étiqueté « nationaliste »; si on le défend avec acrimonie et « contre » quelqu'un, on pourrait être qualifié d'ultra-nationaliste; si on le défend d'une façon idiote, stupide, inintelligente, on serait, dans ce dernier cas, un hyper-nationaliste. Ces distinctions ne sont pas sans utilité; il resterait à établir le pourcentage de chaque catégorie que l'on pourrait qualifier de droite et d'extrême droite. Dans ce cas, il faut envisager la possibilité et même le fait, d'une gauche et d'une extrême gauche, c'est-à-dire, celle qui abandonne la religion catholique, la langue française, l'esprit français, et celle des anarchistes et des séparatistes. Car cet état de chose existe, à nos yeux et il a peut-être existé dès la Cession.

Parmi mes « repentirs de peintre » il en est, je le répète, qui me viennent à l'esprit, et d'autres qui me sont suggérés par de bienveillants critiques. De ces derniers, je trouve d'abord l'expression « monopole des collèges ». Un ami me fait observer, que, s'il y eut monopole, ce fut celui de la pauvreté et non celui de la richesse et de l'ambition. Je suis prêt à l'admettre maintenant. Il y a cinquante ans, l'enseignement classique était dispensé par des prêtres et des séminaristes; ceux-ci n'avaient pas à défrayer leur inscription, leur logement et leur nourriture. Quant aux prêtres, ils bénéficiaient aussi du logement et de la nourriture, mais ils devaient se contenter de dix dollars par mois, ce qui explique que les écoliers ne jouissant pas d'une bourse ne payaient que cent dix dollars par année, s'ils étaient pensionnaires, et seulement trente dollars par année, s'ils étaient externes. Quelques laïcs enseignaient à des élèves qui avaient échoué aux examens; mais ils ne pouvaient réclamer que cinquante sous par heure de classe; il n'y avait pas là de quoi faire vivre son homme. L'expression « monopole » est donc un peu forcée; elle paraissait juste aux yeux du peuple et c'est pourquoi je l'ai utilisée. Il serait plus exact de parler de routine, d'horizon borné, de confiance excessive dans la vertu des études classiques et d'exclusivité à l'égard de certaines matières, comme l'étude pratique de la langue anglaise. Ce point de vue est plus conforme à la réalité.

Autre « repentir » relativement à nos relations avec les protestants. Ce que j'en ai dit se rapporte à l'élection de M. Payan comme maire de Saint-Hyacinthe. Plusieurs disaient qu'il ne convenait pas que la ville fût représentée au Congrès eucharistique de Montréal (1910) par un protestant. Cette idée portait à faux puisque le maire protestant pouvait fort bien se faire représenter par un pro-maire catholique. M. Payan n'avait pas été élu parce qu'il était protestant, mais bien parce qu'il était un bon administrateur et un homme intègre. Il n'était pas homme à faire du prosélytisme; il pratiquait sa religion avec sincérité et sans ostentation. Je sais bien que tel n'était pas le cas de tous les protestants. Les sectes non-anglicanes s'étaient



liguées, de 1840 à 1880, pour convertir les catholiques au protestantisme; elles auraient pu se dispenser d'une telle initiative. L'action des Témoins de Jéhovah, en nos temps présents, est un empoisonnement inutile et une détestable tolérance. Nous n'avons pas besoin de cela; la paix, la Paix est préférable. Si les sectes protestantes s'autorisent à convertir les catholiques, elles accordent par le fait même aux catholiques licence de travailler à la conversion des protestants. Si les choses en étaient ainsi, au bout de 50 ou 75 ans, tous les catholiques seraient protestants et tous les protestants seraient catholiques. Que ferait-on alors? Recommencerait-on? On voit l'absurdité d'une pareille entreprise. Laissons donc là de semblables lubies. Paix, d'un côté comme de l'autre. J'aime bien les statistiques qui montrent que tant de païens sont devenus chrétiens, mais par contre je déteste les vantardises d'une secte chrétienne déclarant avoir arraché à une autre secte chrétienne tel nombre d'adhérents. Dans la vie pratique, ne faut-il pas se tolérer et réserver ses rigueurs pour la canaille?

Voilà mes dires et repentirs. Je laisse maintenant au lecteur, le soin de juger. Chacun a droit à son opinion comme j'ai droit à la mienne. J'ai voulu parler franchement; que les autres en fassent autant. Ce qui importe avant tout, c'est que la jeunesse profite de mon expérience.

T.D.B.

Premier juillet,  
mil neuf cent soixante.

## CHAPITRE PREMIER

### LES VIEUX ROUGES ET LEURS ACTIVITÉS

#### I — Un foyer du libéralisme

La contrée de Saint-Hyacinthe avait été le théâtre de la sanglante épopée de 1837 provoquée par les discours d'un orateur puissant et adulé des foules, Louis-Joseph Papineau. Notre population, ayant hérité des idées larges que manifestèrent les Patriotes qui firent le coup de feu à Saint-Charles et à Saint-Denis-sur-Richelieu, se souvenait que le soulèvement, pour revendiquer nos libertés constitutionnelles, s'était surtout accompli dans notre région, et que, grâce à cette révolte, nous avions obtenu la reconnaissance de nos libertés constitutionnelles et mis fin à l'oligarchie tyrannique qui gouvernait le Canada.

Les rouges se glorifiaient d'être les descendants, en ligne directe, des patriotes de 1837 comme ils se proclamaient d'être les fils intellectuels des encyclopédistes de France. De leur côté, les bleus honoraient leurs ancêtres dans nos vieilles familles aristocratiques, et se targuaient d'être les gardiens de l'ordre et les fidèles adeptes des traditions dont les politiciens ecclésiastiques étaient les dépositaires. En somme, les rouges constituaient l'élément progressif tout en pratiquant la liberté de pensée, alors que les bleus, composés de retardataires ancrés dans la routine, abandonnaient au clergé le soin de penser pour eux, ce qui est contraire au droit naturel que tout individu acquiert en naissant.

La situation dans le Québec, reflétait, quoique en proportion réduite, l'image de la lutte idéologique poursuivie en Europe, où les peuples, à tendance libérale, se préparaient à défendre, par tous les moyens, leurs privilèges. Suivant en cela l'exemple des pays



d'outre-atlantique, nous devons accepter le combat, les deux idéologies devant fatalement s'affronter, un jour, dans le monde entier.

Dans notre province, la lutte des progressistes contre les réactionnaires allait être âpre et serrée. Cette perspective ne m'effrayait pas. L'emprise du cléricisme, ce système favorable à l'immixtion du clergé dans les affaires publiques et privées, système qui trouve légitime la soumission de l'autorité civile à l'autorité du clergé, constituait, à mes yeux, l'influence la plus néfaste qui soit.

Ayant appartenu à la classe des pauvres gens, je demeurais attaché à leur parti par inclination naturelle. Etant né dans leur milieu, j'avais connu les misères de la pauvreté et les problèmes qu'elle suscite. Le fait que seuls les libéraux s'apitoyaient sur le sort de ces déshérités et plaidaient leur cause me les rendait sympathiques tout en me faisant détester les bleus considérés comme des adversaires du prolétariat et les ennemis du progrès et des réformes susceptibles d'améliorer le sort des humbles.

Mes luttes, sans cesse renouvelées pour alléger le fardeau des charges publiques supportées par les ouvriers et pour obtenir leur répartition, d'une façon équitable, en taxant ceux qui jouissaient d'exemptions d'impôts ou de prestations civiques en raison de leur état social, m'avaient attiré la rancœur des cléricaux et des castors, qu'ils fussent bleus ou rouges. Mes appels aux droits égaux des religions devant la loi, au respect des croyances diverses, mes articles et mes discours préconisant la séparation du domaine religieux du domaine politique, mes plaidoyers en faveur de la fraternité entre Canadiens d'origine différente et l'enseignement des deux langues, fournirent à mes adversaires autant de prétextes pour me traiter de faux patriote et de mauvais catholique.

Mon entrée à la Chambre des députés avait créé une certaine émotion dans les cercles politiques et les milieux cléricaux. Avec Godefroy Langlois, je représentais l'école des anciens libéraux. Le parti libéral avait été porté au pouvoir, en 1897, par une très forte majorité, mais il n'avait pu faire adopter la plupart des réformes

qu'il suggérait quand il était dans l'opposition. Cependant, sous le gouvernement Marchand, les libéraux votèrent quelques mesures avancées. Les plus importantes se rapportaient à l'instruction publique, mais elles rencontrèrent une majorité hostile au conseil législatif, et, comme conséquence, elles ne purent être inscrites dans nos statuts.

Les délices de Capoue avaient amorti le zèle de nos réformateurs. M. Marchand, désabusé par les échecs qu'il subissait à la Chambre, miné par la maladie, mourut en 1900, soit trois ans après avoir été élu Premier ministre. Simon-Napoléon Parent lui succéda à la tête du gouvernement. Quoique le premier article au programme de ce libéral authentique fût l'avancement matériel, il ne resta bientôt que quelques radicaux pour promouvoir les réformes préchées jadis avec tant de fougue.

## II — Une victoire inespérée

A Saint-Hyacinthe, la plupart des libéraux demeuraient fidèles à l'ancien programme. On m'avait choisi à la convention libérale parce que j'appartenais au groupe des irréductibles. La nouvelle de ma victoire avait été fort mal reçue chez les réactionnaires; dans ma famille elle avait été accueillie avec joie. N'empêche qu'on ne se faisait aucune illusion, car on se rendait compte des lourdes responsabilités que j'assumais. Après tout, je n'avais que trente ans. Mon père, lui, en avait à peine cinquante-neuf, et sa santé chancelante l'avait obligé d'abandonner son travail à la cordonnerie des frères Côté. En me félicitant, il se souvint de la prédiction que lui avait faite Honoré Mercier, à savoir, qu'un jour, son fils siégerait à la Chambre des députés. C'est à mon père, qui avait tant peiné pour me faire instruire, que je devais mon ascension dans la vie. Et dire que cet homme que j'aimais tant, était sur le déclin, qu'il ne me



verrait peut-être pas très longtemps à l'œuvre, lui qui n'avait vécu que pour moi.

Le peuple de Saint-Hyacinthe célébra notre victoire sur la grande place publique. J'y rencontrai une foule délirante qui fêtait le retour de notre comté au parti des rouges. Cette manifestation ne prit fin que très tard dans la nuit. Soirée inoubliable et dont je conserve un souvenir ému!

Ma vie de journaliste de campagne, l'expérience acquise durant mon séjour de douze années, à l'Hôtel de Ville, d'abord en ma qualité de chroniqueur municipal, puis d'échevin et de greffier du conseil, ainsi que mes responsabilités comme chef d'un groupement politique, m'avaient donné sur les hommes et les choses, des vues qui m'enseignèrent, mieux que toutes les théories, le rôle qui incombe à un représentant du peuple, soucieux de servir ses concitoyens.

Parmi les miens, on entretenait certaines craintes sur la manière dont je remplirais le rôle qui venait de m'échoir. On connaissait mon esprit de recherche, ma curiosité insatiable, mon souci de justice, mon indépendance de caractère, mon mépris des conventions et des formules acceptées d'avance et sans examen préalable. Les actes que j'avais posés jusque-là m'avaient coûté assez cher. Qu'allait-il m'advenir, maintenant que j'allais évoluer sur une plus grande scène, exposé à recevoir des coups, peut-être plus rudes que ceux dont j'avais été la cible dans mon propre comté?

Fort heureusement, je n'étais pas homme à reculer, ni à suivre les moutons de Panurge, sous le fallacieux prétexte que la route leur est indiquée par des prêtres-politiciens. Celui qui a dit: « Mon royaume n'est pas de ce monde »: « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu », n'indiqua-t-il pas clairement la ligne de démarcation entre le domaine spirituel et celui du temporel? Aujourd'hui, malheureusement, ses propres ministres ne semblent pas tous comprendre le véritable sens de cet enseignement

du Divin Maître. Dans notre province, ils sont encore trop nombreux ceux qui persistent à vouloir subordonner au domaine spirituel les affaires temporelles pour assurer la domination de l'élément clérical.

A la fin du siècle dernier, le zèle des cléricaux s'était refroidi à la suite de la victoire de Laurier, en 1896, et aussi à cause de l'encyclique *Affari nos* publiée après la visite du délégué extraordinaire, Mgr Merry del Val, venu au Canada, en 1897, pour y régler la question des écoles de l'Ouest. L'ardeur des réactionnaires s'était d'autant plus modérée que le rédacteur de *La Vérité*, de Québec, Jules Tardivel, s'était couvert de ridicule en assistant, à Paris, ainsi que de nombreux gogos venus des quatre coins de l'univers, au faux congrès antimaçonnique organisé par le roi des mystificateurs, le Dr Bataille. Vers 1900, l'immixtion des cléricaux dans la politique prit un regain d'activité en Europe, et, dans notre pays, le zèle des réactionnaires en fut d'autant plus réchauffé.

En France, comme en Italie, une grande partie de la population catholique refusait d'accepter, de bon gré, la séparation de l'Église et de l'État, et elle croyait le moment propice pour reconquérir son influence de jadis. Profitant de la situation, les cléricaux donnèrent l'ordre de s'emparer de la presse, des mouvements de jeunesse, des ligues patriotiques, des associations de bienfaisance; ils encouragèrent la création de sociétés secrètes et envahirent les fraternités de secours mutuel et de métier. Tout devait servir à la cause sacrée de la réaction. Il fallait tuer la démocratie et le libéralisme, même sur le terrain purement politique. Le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple, devait céder la place à une théocratie, sinon en loi du moins en fait. Cette invasion idéologique s'avéra particulièrement dangereuse dans le Québec où les cléricaux pouvaient compter, non seulement sur des disciples convaincus d'avance, mais aussi sur tous les timorés qui, d'ordinaire, subissent la contrainte morale.



## III — Invasion des réactionnaires

On vit, dans le Québec, naître et grandir en importance, l'Association de la Jeunesse Catholique, les Cercles d'Études, des bataillons de Zouaves et les Chevaliers de Carillon. La Société Saint-Jean-Baptiste, cette grande association patriotique fondée par un patriote de 1837, l'une des grandes figures canadiennes du XIX<sup>e</sup> siècle, Ludger Duvernay, passa sous la domination nationaliste pour ensuite devenir un organisme exclusivement cléricale. De nouveaux cercles paroissiaux furent créés, et les Canadiens-français, non catholiques, en furent exclus. Jean Prévost, quoique gagné à la doctrine des nationalistes, fut l'un des rares citoyens à protester contre les modifications apportées, en 1912, à la constitution de notre société nationale, et qui n'avaient d'autre but que celui de la convertir en un corps purement confessionnel.

Des organisations secrètes naissaient dans nos centres urbains. J'ai vu les cléricaux s'emparer, par contrainte ou autrement, des diverses organisations afin d'y semer un esprit de chauvinisme. Combien de fois n'ai-je pas entendu des pères de famille déplorer amèrement l'esprit de fanatisme qu'on inculquait à leurs fils en dehors du foyer familial?

Dans notre province, qui compte relativement peu d'électeurs de langue anglaise et de religion protestante, l'influence cléricale catholique avait beau jeu pour assurer sa domination sur les organismes publics. Les conservateurs ne se gênaient pas pour en profiter. L'ingérence de certains ministres du culte, dans les affaires temporelles, s'exerçait en plein jour, aussi bien à la ville qu'à la campagne, et les activités des partisans de la prohibition de la vente des liqueurs enivrantes s'étendaient à toute la province.

Ces activités illicites furent mises à jour grâce à un incident qui eut des échos à l'Assemblée législative, lorsque le député de Montmagny, Armand Lavergne, le bouillant disciple de Bourassa, voulut en faire état dans le but de porter atteinte à la respectabilité

des gens de Saint-Hyacinthe. Les prohibitionnistes menaient une campagne à travers la province, contre les aubergistes et les marchands de liqueurs fortes qui osaient enfreindre la loi.

La Dominion Alliance employait à son service des dénonciateurs chargés d'instituer des causes contre les vendeurs de boissons fortes et, non contents de rechercher ceux qui violaient la loi, ils incitaient des gens à commettre des délits. Cette pratique malhonête faisait l'objet de commentaires et provoquait l'indignation de ceux qui en étaient les victimes. On soulevait, dans le Québec, le ressentiment des masses catholiques et de langue française en blâmant l'ingérence des Anglais et des protestants de la Dominion Alliance. On allait jusqu'à affirmer que c'était le fanatisme, plutôt que la vertu, qui inspirait ce mouvement puritain.

Au mois d'octobre 1912, M. John Roberts, le secrétaire de la Dominion Alliance, comparait à la cour de magistrat, à Saint-Hyacinthe, pour témoigner contre des hôteliers accusés de différents délits. A son arrivée à la gare, il fut assailli par un groupe de mécontents. Comme il n'était pas un froussard, M. Roberts tint tête à ses assaillants. Il leur résista avec courage, jusqu'au moment où il put monter en voiture pour se rendre au Palais de Justice où il réclama la protection de la cour.

Le magistrat, un sexagénaire, n'approuvait pas les tactiques de la Dominion Alliance. Aussi, réserva-t-il à M. Roberts, une réception plutôt froide: « Si tu n'es pas content, lui dit-il, de l'accueil qu'on te fait, chez nous, reste chez toi ». Ce conseil, formulé en des termes non équivoques, incita le secrétaire à porter plainte chez le Procureur général. S'autorisant de cet incident, en soi bénin, Armand Lavergne chercha à discréditer les habitants de Saint-Hyacinthe en disant que, chez nous la *voyoucratie* régnait en maîtresse. Le premier ministre, M. Gouin, revendiqua l'honneur de nos concitoyens. Je me levai à mon tour et qualifiai d'étrange l'attitude du député nationaliste de Montmagny qui tirait, de faits particuliers qui ne sont pas rares, des conclusions générales dans le but évident de salir



le bon renom de notre ville. Je rappelai, incidemment, la réception grotesque que certains Québécois avaient réservée à Sarah Bernhardt en l'accompagnant à son hôtel sous une grêle d'œufs pourris. J'évoquai, aussi, le souvenir de l'échauffourée qui s'était produite à Saint-Hyacinthe, et que le député de Montmagny n'avait pu oublier puisque son chef, Henri Bourassa, en avait été la cause. Cette manifestation, à la fois hostile et violente, avait eu lieu, en guise de représailles, le lendemain même que sir Wilfrid avait été hué et injurié par les nationalistes, sur la place Viger. Je conclus en rappelant que les extrêmes provoquent les extrêmes. J'aurais pu ajouter cette maxime de la médecine classique: *Similia similibus curantur* (Les semblables se guérissent par les semblables).

La plainte qui devait être portée contre le magistrat de Saint-Hyacinthe, pour avoir traité cavalièrement le représentant de la Dominion Alliance, fut abandonnée, le vieux juge ayant été appelé à offrir sa démission pour cause de maladie.

L'affaire eut du retentissement, l'opinion publique s'étant émue devant les agissements des partisans de la tempérance absolue. Les chefs de ce mouvement espéraient pouvoir établir le régime sec dans tous les comtés de la province. Cette campagne faillit réussir car les municipalités, sous la pression des meneurs laïques et ecclésiastiques, acceptaient les règlements abolissant les permis de vente des liqueurs fortes. Mais, les procédés employés par les prohibitionnistes devinrent tellement illégaux et grossiers que leur comportement tourna au scandale, et les tribunaux durent intervenir.

#### IV — Le scandale de la Baie-Saint-Paul

Une action fut intentée dans cette municipalité du comté de Charlevoix, en vue de faire annuler un règlement de prohibition qui avait été voté par des contribuables ayant subi l'influence indue du clergé. Ce règlement fut invalidé par un jugement demeuré mémorable dans nos annales judiciaires. Sa teneur offre une image

saisissante des mœurs de l'époque ainsi que du sans-gêne avec lequel certains ministres du culte abusaient de leur caractère religieux pour influencer l'électorat.

Des faits, pour le moins singuliers, furent révélés à l'enquête. La municipalité de Baie-Saint-Paul accordait, depuis une vingtaine d'années, un permis de vente d'alcools. Au dire des gens de l'endroit, aucun abus n'avait jamais été signalé. Le onze janvier 1912, une requête fut présentée au secrétaire-trésorier du conseil municipal, suggérant de soumettre aux électeurs un règlement de prohibition. Le huit mars, ce règlement était voté par cent trente-six voix contre cent vingt-deux, accordant ainsi une majorité de quatorze voix aux prohibitionnistes.

Au cours des quatre mois qui précédèrent ce scrutin, le curé de la paroisse, aidé de son vicaire, avait encouragé les électeurs à signer la requête en faveur de la tempérance.

Du premier au dix-sept février, une retraite avait été prêchée dans l'église paroissiale à l'intention des électeurs du village. Au confessionnal, tout comme du haut de la chaire, les prêtres et les religieux cherchèrent à convaincre les fidèles que le débit de boissons de leur localité opérait en marge de la loi et qu'il y avait péché mortel à le tolérer, comme c'était un péché grave que de voter pour une licence.

Selon les prédicateurs, des mandements et des lettres pastorales, de date récente, lus et commentés en chaire, enseignaient qu'il fallait adopter l'abstinence totale afin que soit annulée la licence, si on ne voulait pas encourir la censure ecclésiastique. Ces menaces ne s'arrêtaient pas là; ceux qui se montreraient favorables au maintien du débit de boissons se verraient refuser l'absolution. Au confessionnal, on demanda au pénitent s'il était en faveur d'une licence dans la paroisse. Seuls les pénitents dont les noms n'étaient pas inscrits sur la liste des électeurs du village, ne furent pas soumis à ce traitement arbitraire, bien qu'ils eussent participé à la retraite.



Un dimanche, du haut de la chaire, le curé avait menacé ses paroissiens des châtiments du ciel si un permis de vente de spiritueux était accordé. Il avait même ajouté qu'on pouvait s'attendre, si la prohibition n'était pas obtenue, à d'autres tremblements de terre comme ceux de 1660.

A l'issue du procès provoqué par ces abus de pouvoir, la cour conclut que les sermons et les menaces du curé et des prédicateurs de la retraite, étant donnée l'autorité dont ils jouissaient auprès des paroissiens, constituaient des actes patents d'influence indue et étaient de nature à fausser le jugement, d'où un système de corruption qui avait eu pour effet d'influencer le vote des électeurs. Conséquemment, le règlement se trouvant entaché de fraude, de corruption et de violences aux yeux de la loi, le juge Letellier le déclara nul et sans effet à toutes fins quelconques.

#### V — Un député aux multiples occupations

Ce jugement, en révélant l'emprise des meneurs clandestins sur l'opinion publique, comportait une leçon dont il fallait tenir compte. L'alliance des prohibitionnistes avec le clergé catholique et l'élément protestant, était de nature à assurer le triomphe de la cause de la prohibition totale, même dans les grandes villes. Cette menace m'inquiétait d'autant plus que je savais le tort que la prohibition causerait aux familles intéressées dans le commerce des boissons fortes. Je ne pouvais oublier que des membres de ma propre famille avaient vécu de ce commerce, que mon père avait été, jadis, propriétaire d'une épicerie licenciée, puis, tenancier d'une auberge située en plein quartier ouvrier, enfin, que mon frère avait exercé le même négoce. Il m'était donc facile de me rendre compte du préjudice que la prohibition allait faire subir à nombre de familles dans les villes et les campagnes. Pourtant, ce commerce était aussi respectable qu'un autre quand on y observait les prescriptions de la loi.

J'étais partisan de la liberté en matière de transactions entre citoyens. Je la jugeais indispensable au progrès d'un pays. Les circonstances voulurent que je fusse mêlé à certaines petites entreprises dont je tirai quelques bénéfices qui m'aidèrent à subvenir aux besoins de ma famille. Autrefois, ma fonction de greffier de la ville me permettait de satisfaire à mes obligations. Une fois élu député, mon indemnité parlementaire seule n'était pas suffisante pour me permettre de boucler mon budget familial. A tout considérer, je n'ai jamais cru qu'un représentant du peuple dût être condamné à vivre en marge de la société, comme s'il fût devenu un être à part. J'étais issu du peuple, je lui appartenais par toutes les fibres de mon âme et j'entendais lui demeurer fidèle, et ce d'autant plus qu'il m'avait témoigné sa confiance.

Le commerce de l'automobile débutait dans la province et j'avais ouvert, dès 1909, une agence de vente des véhicules, mus par moteurs à essence. Une fois député, je développai ce commerce. J'annonçai même ma maison comme étant un établissement s'occupant de transactions de tous genres, et j'entrepris la vente de lots vagues et de maisons.

#### VI — Un député pas fier

Un certain nombre de mes adversaires politiques jugèrent mes activités commerciales incompatibles avec ma nouvelle charge de représentant du peuple. Un chef conservateur me critiqua dans un article de journal, intitulé « Un député pas fier », ce qui lui attira de ma part une réplique que je coiffai d'un titre semblable à celui qu'il avait choisi :

« Mon cher Monsieur de la Broquerie,

« Vous écrivez, dans le numéro de votre journal, que je suis » un député pas fier. Pour une fois vous avez raison, mon cher baron. » Je suis un député qui n'est pas fier, c'est vrai. Comment, d'ailleurs, » le serais-je comme vous l'êtes vous-même? Je ne porte pas la



» particule nobiliaire, moi, par conséquent je n'ai pu savoir par mon  
 » extrait de baptême si, issu d'une source de noblesse réelle, ou  
 » fictive comme la vôtre, j'étais un être à part dans la société, un  
 » privilégié jouissant par sa lignée du droit de considérer la grande  
 » majorité de ses concitoyens comme des manants et des roturiers.

« Je n'ai jamais, non plus, consulté le dictionnaire de Mgr  
 » Tanguay dans l'espérance d'y trouver, parmi mes ancêtres, un  
 » comte De la Pelle, ou un marquis Du Broc; je me fiche trop de  
 » l'armorial et du blason pour m'être imposé ces recherches. D'ail-  
 » leurs, j'aurais été chagriné de découvrir un noble parmi mes aïeux,  
 » et cela pour deux raisons:

« La première, c'est que j'aurais été obligé, pour ne pas déchoir,  
 » de porter une particule devant mon nom, ce qui n'eut pas été har-  
 » monieux à l'oreille. Si l'on m'eut donné un nom aussi gentil que  
 » celui de la Broquerie, le « de » aurait pu, à la rigueur, passer, mais  
 » c'est vous qui portez ce beau nom, ce n'est pas moi.

« La seconde raison est bien simple; pour tenir mon rang, il  
 » m'aurait fallu être comme vous, un homme fier et cela m'aurait  
 » fort embarrassé.

« Il m'aurait été aussi impossible, sans forfaire à la dignité de  
 » mon rang, de me livrer aux divers métiers que j'ai dû exercer, de  
 » de temps à autre, pour ne pas crever de faim et pourvoir aux be-  
 » soins de ma femme et de mes enfants.

« Ecoutez l'histoire de ma vie et voyez comme le ciel a bien fait  
 » de ne pas me faire naître dans une famille noble mais aussi pauvre  
 » que la mienne sous le rapport de la fortune.

« Le travail que j'ai dû accomplir pour m'assurer la subsistance  
 » et le peu d'instruction que j'ai, aurait terni à jamais le blason de  
 » ma lignée.

« Sans doute aurais-je préféré naître dans un château aux lam-  
 »bris dorés mais, comme mon père était simple cordonnier et non  
 » un seigneur, je vis le jour dans une chaumière située dans un do-

» maine, il est vrai, mais un domaine du Marché-à-Foin. Que voulez-  
 » vous, baron, on naît où l'on peut!

« Dans le temps, — il y a de cela trente ans — les salaires  
 » étaient fort maigres, mais l'instruction, tout comme aujourd'hui,  
 » coûtait très cher à l'ouvrier chargé de famille. Pour me procurer  
 » des crayons, des plumes et des manuels scolaires, il m'a fallu exer-  
 » cer divers petits métiers que les gens de la haute n'oseraient jamais  
 » faire.

« N'est-ce pas que je dois m'estimer heureux d'être né dans une  
 » famille de roturiers? Quelle honte pour la famille si, ayant été fils  
 » de noble, on m'eut vu traînant par les chemins une voiturette dans  
 » laquelle je transportais les paniers de provisions des manants!

« Alors que je n'étais encore qu'un bambin, ce fut ainsi que je  
 » gagnai les quelques sous pour acheter mes fournitures d'école.  
 » Après mes études primaires, je défrayai une partie du coût de mes  
 » classes secondaires en exerçant le métier de coupeur de cuir chez les  
 » MM. Côté. Ce métier n'aurait pas davantage convenu à un fils de  
 » noble.

« De coupeur de cuir, je devins professeur de piano. Enfin,  
 » j'embrassai la carrière de journaliste, métier que j'exerçais la nuit  
 » et pendant mes vacances, ce qui me permettait de poursuivre mes  
 » études.

« Tant bien que mal, je réussis, avec le généreux concours et la  
 » bonne volonté de mes professeurs et de mes supérieurs du Sémi-  
 » naire, à décrocher un diplôme de bachelier. Mes études terminées,  
 » sans être chevalier, quoique sans peur et sans reproche, je me lan-  
 » çai définitivement dans le monde que je connaissais déjà pour avoir  
 » été à l'école de la misère.

« Très jeune, je pris femme et je commis l'erreur que ne com-  
 » mettent pas ordinairement les sans-le-sou de la noblesse, l'erreur  
 » de prendre une épouse qui ne pouvait pas me faire vivre et qu'il  
 » me fallait nourrir, loger et vêtir. Ne pouvant vivre avec les parents



» de ma femme, je dus continuer à travailler et, cela se conçoit, je  
» n'ai jamais eu le temps de faire le fier.

« J'aurais bien voulu que ma vie soit assurée afin de pouvoir  
» travailler gratuitement comme greffier de la ville de Saint-Hyacin-  
» the; ce faisant j'aurais été l'idole des quelques pingres qui demeu-  
» rent ici pour conserver l'espèce, moi qui aime tant à faire plaisir  
» à tout le monde.

« J'ai été obligé de m'abaisser à toucher mon maigre traite-  
» ment, oui, baron. Je l'ai toujours fait sans que cela me soulève le  
» cœur, car alors et comme aujourd'hui, j'estimais que tout labreur  
» mérite salaire.

« D'ailleurs, le seul travail productif est celui qui est payé.  
» Celui qui n'a pas le sou, mon cher baron, et qui travaille sans être  
» rémunéré, s'enrichit bien souvent mais il arrive parfois qu'il finit  
» en prison comme certains amis d'un certain ancien ministre con-  
» servateur que vous connaissez bien. Bref, je préfère rester un pau-  
» vre salarié en gagnant honnêtement ma vie que m'enrichir par  
» des petits moyens.

« Je suis député, c'est exact, et vous, si vous ne l'êtes pas ce  
» n'est pas parce que l'envie vous a manqué de le devenir puisque  
» vous vous êtes présenté deux fois et que deux fois vous avez été  
» battu à plate couture dans notre comté à travers lequel vous avez  
» si souvent promené votre monocle et étalé votre suffisance pour  
» faire savoir aux électeurs que ce n'est pas en vain que votre nom  
» comporte une particule nobiliaire.

« Si vous étiez député peut-être travailleriez-vous pour rien au  
» service du conseil municipal, dans une occupation qui n'aurait  
» aucun rapport avec l'exercice de votre mandat. Votre travail, il est  
» vrai, ne vaudrait peut-être guère mieux que votre rémunération,  
» mais c'est votre affaire.

« Quant à moi, ayant une famille à faire vivre, j'estime que  
» mon labreur vaut quelque chose et je m'abaisse à recevoir un salaire

» quand on désire m'employer tout comme un vulgaire médecin,  
» avocat, notaire ou artisan.

« Je ne suis pas un député fier, c'est vrai.

« L'état de député honnête paye si peu, et comme je ne veux  
» pas devenir un député malhonnête, je suis obligé d'occuper diver-  
» ses professions, ne serait-ce que pour éloigner de moi la perspective  
» d'une fin à l'hospice.

« C'est pourquoi j'en suis rendu à l'état d'agent d'affaires. Tous  
» ceux qui auront besoin de mes services comme tel peuvent s'atten-  
» dre à me payer un salaire proportionné au travail que je ferai, car  
» je ne suis pas assez fier pour travailler pour rien.

« Je ne sais pas, mon cher baron, comment je réussirai dans  
» cette situation, mais il me sera toujours permis, au cas d'insuccès,  
» de suivre l'exemple d'un homme fier comme vous qui, de notaire  
» est parvenu à l'état de vendeur de machines à fromage. Enfin, si je  
» ne réussis pas dans l'immeuble, comme vous je me ferai marchand  
» de barattes. Un député pas fier peut bien, sans forligner, suivre  
» l'exemple d'un fier notaire ».

## VII — Les ponts libres

Je réussis, en 1912, à régler la question de l'abolition des péa-  
ges sur les trois ponts de la ville de Saint-Hyacinthe. Depuis au delà  
d'un quart de siècle, les députés que nous avons eus avaient promis  
d'obtenir du gouvernement des octrois en faveur de notre ville et  
des municipalités environnantes dans le but d'assurer le passage  
gratuit sur ces ponts.

Le problème était complexe. Deux des trois ponts apparte-  
naient à une compagnie privée, le troisième à une société composée  
de cultivateurs. Ces derniers, au nombre de trois cents environ,  
s'étaient cotisés pour construire un pont métallique; ils pourvoyaient  
à son entretien en prélevant des péages sur les usagers qui n'étaient



pas actionnaires de leur société. La mise initiale avait été de vingt-cinq dollars, ce qui, à l'époque, était une somme assez importante pour un cultivateur.

Le gouvernement, dont le budget était plutôt mince comparativement à celui d'aujourd'hui, pratiquait l'économie. Aussi hésitait-il à remplir la promesse qu'il avait faite sous le ministère d'Honoré Mercier, à savoir: le rachat des péages et la reconstruction des ponts qui menaçaient ruine. Les dépenses prévues exigeraient une mise de fonds de beaucoup supérieure au montant de l'octroi promis. Le projet n'était pas réalisable si les municipalités ne s'engageaient pas à en défrayer le coût. J'engageai mes partisans qui détenaient des actions dans la Société, à faire pression sur les cultivateurs afin que ceux-ci consentent à céder leurs parts gratuitement, et cela dans l'intérêt général. Entre temps, le cabinet me promettait de verser l'octroi de soixante mille dollars si je réussissais à induire les municipalités à racheter les péages et à défrayer le coût de la réfection des ponts et de leur entretien à perpétuité. J'obtins l'assentiment des conseils municipaux, mais il n'en fut pas de même chez les cultivateurs. C'était la première fois qu'ils entendaient dire qu'il convenait de céder gratuitement au gouvernement, un bien appartenant à des particuliers. Le groupe des adversaires du projet était dirigé par notre juge de la Cour supérieure, un ancien député conservateur, et deux ou trois de ses vieux partisans. Les actionnaires libéraux s'unirent, mais les conservateurs se divisèrent; sur un total de deux cent soixante-sept actionnaires, les partisans du projet recueillirent une majorité de cent cinquante-trois voix à l'assemblée préliminaire du vingt-cinq octobre 1912. Ce vote fut ratifié, le huit janvier de l'année suivante, par une majorité de quatre-vingt-dix-neuf à l'assemblée officielle des actionnaires, et cela en dépit d'une opposition acharnée du juge. La mesquinerie céda ainsi le pas à l'esprit de collaboration et de solidarité mis au service du progrès.

Notre population venait de prouver, une fois de plus, qu'elle ne manquait pas d'esprit civique.

Le quatorze février 1913, les trois ponts de Saint-Hyacinthe étaient devenus libres de péage, selon une proclamation du lieutenant-gouverneur, sir François Langelier, un enfant de notre région.

Sur le coup de minuit, après avoir paradé par les rues de la ville, fanfare en tête et flambeaux à la main, les citoyens se rendirent en foule à deux des maisons de péage pour enlever les barrières qui, de mémoire d'hommes, empêchaient la libre circulation de citoyens abhorrant tout servage et éprouvant la passion du progrès. La troisième barrière, elle, fut ouverte au milieu d'un silence impressionnant, le préposé à sa garde étant gravement malade. En fait, il s'éteignit le lendemain, alors que disparaissaient de notre ville quelques-uns des derniers vestiges d'une époque où les gens, taillables et corvéables à merci, devaient, pour circuler sur la voie publique, payer tribut à des favorisés de la Couronne.

Hélas! mon père n'avait pas été de la fête. Sa santé périclitait. Le travail et les soucis l'avaient usé. Malgré les bons soins dont il fut l'objet de la part de son médecin, de son épouse et de ses enfants, il expirait le quinze décembre, entouré des membres de sa famille. Le nombreux cortège qui accompagna sa dépouille mortelle au lieu de son dernier repos témoigna de l'estime générale dont jouissait ce modeste cordonnier qui ne laissait, pour pleurer sa perte, que des amis.



## CHAPITRE DEUXIÈME

### POLITIQUE ET RELIGION

#### I — Bisbille dans le camp clérical (1912)

Un an après la défaite du parti libéral, à Ottawa, les Canadiens-français offraient à son vénérable chef, sir Wilfrid Laurier, qui demeurait aussi grand dans la défaite qu'il l'avait été au pouvoir, une fête dans la métropole du Canada. On tenait ainsi à lui témoigner de l'admiration pour le courage dont il avait fait preuve pendant la lutte déloyale que lui firent les éléments conjugués des ennemis du progrès et de la bonne entente entre les races.

L'existence de cette cabale, à la fois sournoise et perfide, qui avait contribué à la chute de Laurier, cet ardent protagoniste de l'unité nationale, fut mise à jour par l'une des plus belles figures du monde ecclésiastique du temps, un de mes anciens curés, Mgr Paul Larocque, l'évêque de Sherbrooke. Parlant à Mégantic, lors de la bénédiction d'un couvent, à l'automne de 1912, il disait :

« Il semble plus pénible encore que cette question des écoles du  
» Manitoba en soit restée au même point, quand nous nous atten-  
» dions à un changement sensible pour le mieux. On nous encou-  
» rageait à changer de gouvernement en nous promettant une amé-  
» lioration de la situation scolaire dans le Nord-Ouest. Combien de  
» nous avons sacrifié à regrets un homme de cœur et d'honneur  
» (*sir Wilfrid Laurier*) qui était comme nous un Canadien-français,  
» parce qu'on nous disait que les catholiques y gagneraient à le  
» remplacer par des Anglais et des franc-maçons! Naïfs et confiants,  
» voulant à tout prix venir en aide à nos compatriotes de l'Ontario  
» et de l'Ouest, nous n'avons pas hésité à consentir à ce qu'on nous  
» demandait; pensant bien agir, nous l'avons fait, en dupes et non



» en traitres, et nous, ainsi que nos frères de là-bas, en souffrons  
 » aujourd'hui. Mais il vaut mieux supporter le mal que l'accomplir ».

On peut déduire de ces paroles, que des forces souterraines, anti-libérales et cléricales, furent les véritables animatrices du mouvement nationaliste dirigé contre sir Wilfrid Laurier et les vrais libéraux qui l'appuyaient. Bourassa et ses acolytes ne furent que les instruments de ces pouvoirs clandestins dont l'unique but consistait à servir leur propre intérêt en subordonnant la politique à une domination secrète.

Henri Bourassa, mon prédécesseur à l'Assemblée législative avait bien le courage de combattre ces meneurs interlopes, comme l'avait fait son illustre grand-père L.-J. Papineau, mais du fait qu'il avait accepté leur aide pour servir ses ambitions politiques en renversant Laurier, il se trouvait placé dans une fausse situation, ce qui lui valut des réprimandes publiques de Mgr Bruchési et, plus tard, du cardinal Villeneuve.

A Saint-Hyacinthe, au début d'avril 1912, Henri Bourassa avait donné les raisons pour lesquelles il se retirait de la politique, et il avait dit qu'il était « dégoûté de la cupidité de ses compatriotes » et qu'il refusait de les suivre dans cette voie. Quelques mois plus tard, il publiait, dans *Le Devoir*, un violent article où il expliquait ce qui l'avait incité à proclamer son *Non serviam*, son refus de servir. Il n'était pas tendre pour le haut clergé, et les cléricaux ne pouvaient s'expliquer pourquoi les écrits du chef nationaliste n'étaient pas mis à l'index par l'Episcopat canadien.

*La Croix*, journal de Montréal, dénonçait l'article de M. Bourassa, son ancienne idole, en termes non équivoques. Elle écrivait:

« Ce journaliste, implicitement, accuse nos supérieurs spirituels  
 » d'être les témoins passifs de l'oblitération du sens moral dans l'ordre religieux, d'être très sévères à l'égard des pauvres diables qui  
 » sont obligés d'aller se confesser à Monseigneur parce qu'ils ont  
 » vendu leur vote pour deux piastres ou un flacon de vin et, par  
 » contre, d'être presque indulgents à l'égard des messieurs qui ont

» corrompu ces pauvres diables qui, se revendant à leur tour, troquent leur vote et leur influence contre un pot de vin plus ou moins débordant, ou contre un bloc d'actions de compagnies à charte ou un autre pompon cossu et cela, comme si la loi ecclésiastique n'atteignait pas ceux-ci de même que ceux-là ».

« Nous ne nous rappelons pas d'avoir lu dans les journaux canadiens, même dans le *Pays*, une insinuation aussi méchante à l'endroit des Evêques de la province de Québec ».

L'exemple de Bourassa me fit comprendre que si je voulais rester moi-même, il me faudrait affronter bien des dangers dans ma nouvelle carrière, celle-là même qu'il venait d'abandonner après avoir été trahi par ceux qui, hier encore, l'acclamaient, et aujourd'hui le délaissaient parce qu'ils n'avaient plus besoin de lui. Je résolus de périr à la tâche plutôt que de ployer l'échine devant les agents secrets, apôtres de la réaction et représentant un élément dont le programme était d'asservir le gouvernement civil à celui des cléricaux.

Ayant à faire face aux mêmes ennemis que ceux de sir Wilfrid Laurier, animé d'un même idéal et servant une même cause que ce grand patriote, je me devais de suivre la voie qu'il nous avait tracée et de me conformer à ses directives. Je n'oubliais pas l'esprit de combativité qu'il avait manifesté dans le discours qu'il prononçait au banquet que Montréal lui avait offert. Le thème, il l'avait tiré d'une phrase caractéristique de la vigueur intellectuelle dont ce vieillard faisait encore preuve, malgré l'adversité: « Mes ordres sont de combattre ».

## II — Au service des petits

J'avais été élu avec un programme de réformes éducatives, sociales et économiques. Je me résolus, pour me conformer à mes engagements, d'appuyer toute mesure progressive présentée par le gouvernement et, au besoin, d'en proposer, le cas échéant, même



si elles étaient mal vues de mes chefs. C'est en vertu de ce principe qu'il m'est arrivé, très souvent, aussi bien sur les tréteaux qu'à la tribune parlementaire, d'adopter une attitude diamétralement opposée à celle des ministres. Dévoué à l'intérêt des masses, respectueux des principes libéraux et animé de l'esprit de justice, la plupart du temps, je tiens à le souligner ici, les points de vue que je préconisais finissaient par être partagés par la majorité des députés et ils étaient inscrits dans nos lois.

Je m'instituai le défenseur des exploités, des humbles et de tous ceux qui n'avaient pas les moyens de s'assurer les services d'un avocat, pour défendre leur cause et revendiquer leurs droits. Un jour, je reçus une délégation de barbiers venus de Montréal. Elle était formée de membres de l'Union Internationale. On m'informa qu'un groupe de travailleurs exerçant le même métier avait réussi à faire adopter, à la Législature, une loi obligeant tous leurs confrères de la province à se joindre à une association contrôlée par un clan d'ouvriers se souciant beaucoup plus de leur bien individuel que de celui de leur métier. On avait réussi à faire adopter la loi en question après avoir soulevé les préjugés de race et de religion contre l'association internationale.

Chaque barbier de la province était forcé de payer une cotisation annuelle de deux dollars. Le produit servait à solder de prétendus frais d'administration alors qu'en réalité l'argent allait dans le gousset des directeurs.

Pour abolir cette loi, il fallait présenter en Chambre un projet de législation, ce qui comportait une dépense assez élevée, d'abord sous formes d'honoraires à verser au gouvernement, ensuite aux avocats chargés de préparer, puis de faire ratifier la loi par les députés et les conseillers législatifs. L'Union Internationale me pria donc, comme ami de la classe ouvrière, de chercher à obtenir l'abolition de cette loi abusive. Comme elle ne possédait pas les fonds nécessaires pour solder les frais que les avocats exigeraient, j'entrepris de les libérer de la tutelle de l'Union adverse. Les directeurs de cette

union n'entendaient pas lâcher leur proie sans défendre leurs positions. Ils retinrent les services d'un avocat-député dont l'assiduité aux séances des comités où les projets de lois étaient étudiés avant que d'être présentés devant la Chambre, était connue de tous. Le Premier ministre, sir Lomer Gouin, m'accorda l'autorisation de présenter un bill public destiné à abolir l'association, ce qui aurait pour effet de libérer les pétitionnaires des dépenses à encourir pour soumettre leur projet à la Chambre comme législation d'ordre général.

Quand le projet de loi fut présenté devant le comité, l'avocat-député à la solde des directeurs de l'association plaida pour le maintien de la loi, et comme il était appuyé par un certain nombre de députés, je crus, un moment, que mon projet allait être refusé.

Or, le hasard voulut que le principal intéressé parmi les directeurs, portât le même nom que moi. J'avais reçu des lettres de menaces. D'autres suivirent pour m'aviser que si mon projet de loi était adopté, je pouvais m'attendre à une vengeance exemplaire. Je ne prêtai aucune attention à ces lettres anonymes, mais, un matin, je reçus, par la poste, un petit colis contenant des dragées qui me parurent suspectes. Fort heureusement pour moi, l'expéditeur avait dévoilé son identité, sans le savoir; en écrivant mon nom de famille sur l'enveloppe, il m'avait fourni un fac-similé de sa signature. Je n'eus, pour m'en convaincre, qu'à comparer l'écriture avec celle apparaissant dans les procès-verbaux de l'association. Ne désirant pas se compromettre avec les pétitionnaires, les députés, qui avaient eu vent du complot, abandonnèrent la partie et mon projet de loi fut accepté par une forte majorité.

C'est ainsi que les barbiers de la province furent libérés d'un tribut qu'ils payaient à des exploités qui s'associaient à quelques députés dont la vénalité était une disgrâce pour la Chambre.

Le scandale, soulevé par la dénonciation du « Daily Mail » de Montréal, m'offrit l'opportunité de convaincre le cabinet qu'il était urgent de mettre un terme à une pratique courante, familière aux promoteurs de projets douteux et aux agents des grandes organisa-



tions profitant de certaines lois pour maintenir leurs privilèges excessifs. Un certain nombre de députés, disciples de Thémis, avaient des associés légaux; il était facile, pour les avocats-députés peu scrupuleux, de diviser entre eux le fruit de leurs honoraires sans en faire bénéficier leurs associés alors que ceux-ci accomplissaient un travail à titre de procureurs des pétitionnaires intéressés à une mesure relevant de la Chambre. La loi, à cette époque, permettait à des associés légaux d'occuper devant la Législature, tout comme s'ils eussent été des membres du barreau.

Le trafic d'influences se pratiquait sur une vaste échelle et presque ouvertement. Des représentants véreux étaient connus des acheteurs de conscience et pour obtenir leurs services, on devait leur verser une certaine somme d'argent correspondant à ses ressources financières, autrement les demandes n'étaient pas considérées devant les comités. On ne pouvait même pas obtenir le quorum requis pour procéder. C'est là une constatation que je fus à même de faire lors de la dissolution de l'Association Nationale des Barbiers.

Le député-avocat qui s'était constitué le chef du groupe que j'avais désorganisé, se trouva impliqué plus tard, dans l'affaire du « Daily Mail » et je n'en fus guère attristé; il méritait la déchéance qui lui arrivait.

### III — Le scandale du «Daily Mail»

Ce quotidien de Montréal était la propriété d'un groupe d'hommes d'affaires hostiles à un monopole qui recevait les faveurs du gouvernement. En 1914, la rumeur circula, dans les cercles fréquentés par les clients de la Bourse, qu'un projet de loi intéressant un des plus puissants trusts de la métropole allait être soumis à la Législature. Les spéculateurs, que cette législation pouvait affecter, décidèrent de la combattre par tous les moyens possibles. Ils songèrent à paralyser l'action du gouvernement Gouin qui semblait favorable à l'adoption de la loi. On imagina de créer un scandale et pour

le déclencher on eut recours aux services d'une puissante agence de détectives privés.

Le plan qu'on élaborait consistait à compromettre, sinon des ministres, du moins des députés et des conseillers législatifs, afin de porter atteinte à l'intégrité de l'administration provinciale.

La rumeur qu'un scandale éclaterait bientôt et mettrait en cause des membres du Parlement et du gouvernement permit à l'opposition de procéder à une enquête sur les agissements de certains députés dont l'agence de détectives faisait mention. C'est ainsi que l'on apprit que l'agence B... avait circonvenu des représentants du peuple et, pour mieux les compromettre, avait imaginé de soumettre à la Législature un projet de loi en vue de créer une association qui, en réalité, n'était qu'imaginaire: Elle se nommait « L'Association d'exposition de Montréal ».

Un député, celui dont j'avais eu à me plaindre lors de la présentation du bill décrétant la dissolution de l'Association des Barbiers, et deux conseillers législatifs ayant mordu à l'appât furent contraints de démissionner.

Quoique nouveau venu à la Chambre, je pris part aux débats qui suivirent la réception du rapport de la commission d'enquête. Ce rapport concluait à la non-responsabilité du gouvernement et faisait porter tout le blâme sur les épaules des trois démissionnaires. Jugeant la portée de ce scandale politique, je fis les commentaires suivants:

« La conspiration pour ruiner le parti libéral a prouvé que le » peuple a eu raison d'avoir confiance dans l'intégrité de ses chefs et, » à une exception près, de tous les députés qu'il a fait élire aux dernières élections. Cette conspiration a établi, qu'après avoir dépensé » cinquante mille dollars puisés dans la caisse du parti conservateur, » on n'a réussi à compromettre qu'un seul député libéral sur soixante-quatre » siégeant dans cette Chambre.

« On a essayé, par tous les moyens imaginables, de corrompre » le plus grand nombre de législateurs libéraux, de manière à attein-



» dre le gouvernement; le vin, l'or et les femmes ont été mis à con-  
 » tribution pour réaliser ce but. On a voulu profiter de toutes les  
 » propensions de la nature humaine pour faire succomber des dé-  
 » putés qui, prétendait-on chez les organisateurs du complot, ven-  
 » daient la législation. L'astuce, le mensonge, la calomnie, les fausses  
 » représentations ont été mis en œuvre et, cependant, toutes ces  
 » ruses, ces perfidies se sont avérées inutiles.

« Quand le peuple réfléchira sur les moyens que l'on a em-  
 » ployés pour corrompre les législateurs, il n'excusera pas ceux qui  
 » ont été sacrifiés aux passions politiques mais, en se rappelant les  
 » moyens dont les conservateurs se sont servis pour les compromet-  
 » tre, il n'oubliera pas que la grande majorité de ses représentants  
 » à la Chambre n'a pas forfait à l'honneur ».

Le gouvernement sortit indemne de l'affaire du « Daily Mail ». Néanmoins, les ministres se rendirent compte du danger que le gouvernement avait couru à cause de la conduite de certains législateurs prêts à vendre leur influence à tout venant.

Le moment était propice pour légaliser une réforme mineure dont la nécessité m'avait été démontrée quand je fus appelé à présenter une loi pour rendre libre de toutes redevances le travail de barbier dans notre province. Accompagné de M. Adolphe Stein, un avocat-député sympathique à ma cause, j'exposai à M. Gouin les embarras que son cabinet venait de subir par la faute de quelques-uns de ses partisans dont la cupidité était notoire. L'heure était arrivée, lui dis-je, de faire voter la loi que je préconisais dans le but d'empêcher les associés d'avocats-députés d'occuper devant l'une ou l'autre Chambre du Parlement provincial. Ayant admis le bien-fondé de nos plaintes, M. Gouin nous autorisa à présenter notre loi qui fut adoptée à l'unanimité.

Mon attitude sur la question de la répression de la gabegie chez les représentants du peuple, ma lutte contre les députés ayant accepté des pots-de-vin pour empêcher l'adoption de ma loi abolissant

l'Association des Barbiers, ma mesure contre les avocats associés avec des membres du Parlement m'avaient aliéné la sympathie d'un groupe très actif de mes collègues. Je ne pouvais plus compter sur aucun d'eux. Il est vrai que, même si j'avais fermé les yeux pour leur permettre de poursuivre, en paix, leur sordide besogne, je n'aurais pu compter sur leur collaboration pour accomplir mon travail progressif car, généralement, le député véreux ne recherche que les puissances d'argent dont il subit l'influence et accepte les directives.

Combattu par les politiciens recevant l'appui et la protection du clergé catholique, assailli de tous côtés par les réactionnaires et leurs flagorneurs, je devais m'attendre à affronter une opposition acharnée chaque fois que je chercherais à améliorer nos lois éducatives, sociales et économiques. En prévision de cette lutte qui m'attendait, je résolus de combattre au second rang afin de ne pas compromettre mes chances de succès. C'est ainsi que je fis adopter une mesure rendant facultative l'abolition de la rétribution mensuelle. Jusque-là, les commissions scolaires qui ne prélevaient pas, tous les mois, une contribution sur chaque écolier, étaient privées des octrois du gouvernement. C'était un moyen comme un autre d'empêcher les parents pauvres, ou simplement mesquins, de faire instruire leurs enfants.

Je priai un député libéral, bien vu de l'élément clérical, M. Wenceslas Lévesque, de présenter, en son nom, mon projet de loi. Ce projet fut accepté comme une lettre à la poste. Je suis convaincu que si j'en avais réclamé la paternité, il n'aurait jamais été adopté. Dans le comté de Saint-Hyacinthe que j'avais l'honneur de représenter à la Législature, il y avait des municipalités où les citoyens préféraient perdre les subventions gouvernementales plutôt que d'imposer une charge de nature à priver les enfants pauvres des bienfaits de l'instruction. Après l'adoption de cette loi progressive, qui souleva de vifs applaudissements en Chambre, parce qu'on la croyait l'œuvre d'un libéral à tendance cléricale, les commissions



scolaires progressives de mon comté purent enfin obtenir leurs octrois. L'instruction publique, c'était une arche sainte que, seuls, les députés bien vus des conformistes pouvaient approcher impunément. Cette arche sainte, je ne devais l'approcher qu'avec beaucoup de prudence, étant donné que j'étais considéré comme un suspect. Il n'empêche qu'elle fut, durant toute ma carrière, l'objet de ma sollicitude.

#### IV — Déclarations de principes

Bien avant de siéger à la Chambre, j'avais émis une déclaration de principes alors que j'étais au seuil de ma carrière publique. C'était à une fête de Saint-Jean-Baptiste à laquelle j'avais été invité à porter la parole. Après avoir souligné la nécessité d'une bonne entente entre Canadiens de langue et de religion différentes, j'avais énoncé quelques considérations générales, dont voici un extrait :

« M. de Lamartine, dans ses *Considérations Préliminaires sur la question à proposer à l'Académie de Macon*, disait : « Il y a deux civilisations qui, quelquefois, marchent de conserve et, quelquefois, s'avancent séparées. L'une est la civilisation morale, c'est-à-dire l'ensemble des croyances, des lois, des mœurs, des vertus d'un peuple; l'autre est la civilisation matérielle, c'est-à-dire le développement plus ou moins progressif des métiers et des arts purement manuels de l'industrie ». Si nous n'envisageons que la civilisation morale, dont parle Lamartine, nous n'avons pas de reproches trop amers à nous faire, mais, avouons-le, nous avons trop longtemps négligé la civilisation matérielle. Si nous lui avons porté autant d'intérêt qu'à la première, nos campagnes n'auraient jamais été désertées par ces familles qui se sont exilées en terre étrangère pour y chercher l'aisance dont ils avaient été privés dans leur pays natal où, pourtant, elles auraient tant aimé vivre à l'ombre du clocher, témoin de leurs premières joies et de leurs premiers chagrins, et près du cimetière du village où dorment leurs ancêtres.

« En veillant avec prudence, comme nous l'avons fait jusqu'ici, sur l'héritage de prérogatives léguées par nos pères, nous nous sommes acquis du prestige. Pour le conserver et l'accroître, il nous faut progresser au point de vue matériel, car les peuples pauvres sont fatalement destinés à l'asservissement. La base de la civilisation matérielle est l'instruction, comme l'éducation est celle de la civilisation morale, l'une étant le complément de l'autre ».

Travailler à mieux instruire notre peuple afin de le rendre plus sain, plus riche et plus apte à atteindre les leviers de commande, voilà le programme que je m'étais tracé et à la réalisation duquel allaient tendre tous mes efforts d'homme public. Je me rendais compte qu'une des principales causes, parmi celles qui paralysaient notre marche sur le chemin du progrès, provenait de nos querelles de race et de religion. L'animosité entre nos divers groupes de nationaux avait atteint son point culminant et mon attitude était répudiée par un bon nombre de mes compatriotes. Des rumeurs de guerre circulaient en Europe et le chauvinisme, chauffé à blanc par Bourassa et ses disciples, rendait mes idées sujettes à caution. Mais je n'allais pas les abandonner pour épouser un idéal politique que je combattais de toute mon énergie.

Les théories pernicieuses des nationalistes s'avéraient désuètes, des défections se produisaient chez les purs et leur chef était en lutte ouverte avec nos évêques. Armand Lavergne, après avoir été un admirateur de Laurier, puis l'avoir combattu dans la suite, était passé du côté des conservateurs; il endossa même l'uniforme britannique, reniant ainsi les principes qu'il avait prônés depuis qu'il avait abandonné le parti libéral. Olivar Asselin, le fondateur de la Ligue nationaliste et de l'hebdomadaire le *Nationaliste*, qu'il avait dirigé pendant quatre ans, levait un bataillon et le conduisait en France pour y défendre la cause des Alliés. Il réparait ainsi, du moins en partie, le tort qu'il avait causé à la bonne entente entre les races vivant au Canada.



Ce manque de suite dans les idées, chez ces hommes pourtant doués d'une intelligence supérieure, me convainquit que leur idéologie politique ne reposait sur aucune base solide. Mieux valait, selon moi, une doctrine, fut-elle impopulaire, pourvu qu'elle soit rationnelle et partant invariable. D'ailleurs, je n'étais pas le seul à croire sur la nécessité de la non-intervention des ecclésiastiques dans le domaine temporel. Mgr Merry Del Val, qui avait été chargé de mission par le Vatican au Canada en 1897, croyait bon, en 1912, de recommander aux catholiques français d'abandonner les royalistes. Il affirmait, une fois de plus, que le pape désirait la neutralité de l'Eglise dans les affaires politiques.

Dans notre province, l'instruction obligatoire était l'une des mesures les plus mal vues chez les membres du clergé qui se mêlaient de politique. Je n'en demeurais pas moins l'un des plus ardens champions de cette réforme et, en agissant ainsi je suivais les traces des vieux libéraux. J'appuyais la campagne de Godefroy Langlois, le député de Saint-Louis, et du sénateur Raoul Dandurand, alors que la presse politico-religieuse fulminait contre cette doctrine qui, pourtant, n'avait d'autre but que d'assurer le salut d'un peuple jeune comme le nôtre.

Un projet de loi, concernant l'instruction obligatoire, fut présenté à la Législature, en 1912. Le Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique demandait au gouvernement l'adoption d'une loi pour établir l'instruction obligatoire pour les enfants protestants. Lors de la présentation du projet par M. Finnie, le député de Saint-Laurent, tous les comités protestants se déclarèrent favorables à cette législation. Personnellement, je l'accueillis avec joie; qu'elle fut adoptée ou refusée, elle allait me fournir l'occasion d'exposer mes vues, à ce sujet, et de faire de la propagande chez mes compatriotes de langue française. Certes, les réactionnaires s'opposaient à cette réformes, mais les débats qu'elle susciterait en Chambre, pourraient éclairer l'opinion publique et préparer le terrain pour l'avenir.

Je me déclarai donc en faveur de la loi Finnie. Malheureusement, les adversaires de cette loi, apportèrent de puissants arguments contre son adoption. Il était bien vrai que nous avions le système des écoles séparées, mais il n'en était pas moins vrai que cette séparation des enfants en bas âge, était une cause de division entre catholiques et protestants. Etablir une loi d'obligation dans les écoles protestantes sans l'imposer dans les écoles catholiques ne pouvait servir que la politique des partisans du séparatisme, puisque c'eût été encourager l'isolationisme entre citoyens de religion et de langue différentes. Cet argument influença la plupart des protestants qui abandonnèrent M. Finnie. Ne pouvant plus compter sur leur appui, je dus voter contre la loi, bien que je fusse un des plus ardens défenseurs de l'obligation scolaire.

Ce projet de loi m'avait quand même fourni l'occasion de prononcer un ardent plaidoyer et de prouver, statistiques en mains, que l'instruction obligatoire existait dans tous les pays civilisés et que notre province était pratiquement la seule région, dans l'univers entier, à ne pas l'avoir adoptée.

Mon discours eut beaucoup de retentissement et comme il avait été prononcé en Chambre les grands journaux purent en publier de larges extraits sans s'exposer aux foudres de l'Episcopat québécois.

#### V — L'instruction obligatoire

Il n'y a aucun doute que mon plaidoyer en faveur de l'instruction obligatoire inspira à maints ecclésiastiques des vues plus rationnelles au sujet de cette mesure, ce qui rendit son application possible dans notre province.

Je m'appliquai surtout à démontrer sa nécessité, ses avantages et son caractère inoffensif pour les catholiques. Je prouvai que l'éducation est un des principaux facteurs de relèvement social. Je comparai la situation économique et morale des citoyens instruits avec celle de ceux qui ne l'étaient point. J'illustrai les avantages de l'édu-



cation, son action bienfaisante au cœur et à l'intelligence de l'homme.

Cette influence salutaire, on pouvait la constater en consultant les registres d'écrou, de moins en moins chargés, à cause de la diminution constante des ruines physiques et morales causées par l'alcool. Notre peuple, qui n'avait autrefois que le cabaret pour unique distraction, trouvait, maintenant, dans la lecture des journaux, des revues ou des livres, les divertissements de l'esprit, à la fois sains et utiles, qui, jusqu'ici, lui avaient manqué.

La justice sociale exigeait que l'Etat se constituât le protecteur de l'enfant contre sa propre faiblesse et contre l'incurie, la négligence ou l'ignorance de ses parents qui ne se souciaient pas de nourrir son intelligence en lui inculquant les éléments de science indispensables à tout être humain.

L'Etat avait tout intérêt à l'accroissement de la richesse nationale dont le capital humain est la première en ligne de compte. De cette richesse découlait la richesse individuelle qui elle-même dépendait de la valeur du rendement de chaque citoyen.

Pas n'est besoin d'être un grand philosophe pour comprendre qu'un illettré se trouve dans une condition inférieure à l'homme instruit. Au risque de blesser des susceptibilités, je brossai un tableau de la situation en France comparativement à la nôtre. Quoique l'étendue de son territoire soit de deux tiers plus petit que notre province, son sol, déjà vieux pourtant, suffit à nourrir ses quarante millions d'habitants qui, tous, vivant dans une honnête aisance, ne songent jamais à émigrer.

Il y a quelque vingt ans, notre population d'un million et demi d'habitants, désertait en grand nombre notre province pour se constituer les esclaves de la machine dans des manufactures américaines. Pourquoi avaient-ils abandonné des terres fertiles? Parce que la plupart d'entre eux avaient été privés de l'instruction qui dispense les connaissances essentielles pour tirer de la terre un plein rendement.

Aux adversaires, qui voyaient, dans l'obligation scolaire, une atteinte à la liberté individuelle, je signalai la loi que le gouvernement venait d'adopter pour exiger des fabricants de beurre et de fromage, des connaissances techniques, et la possession d'un diplôme de l'école de laiterie provinciale. Je rappelai, incidemment, la pensée d'un philosophe de l'ancienne Grèce: *La Justice, c'est l'intérêt de tous*. C'est en vertu de ce principe immuable que le gouvernement avait décrété cette restriction à la liberté individuelle afin de protéger une industrie dont dépend la santé publique.

A ceux qui prétendaient que la collectivité n'était pas intéressée à ce que tous ses membres soient pourvus d'une instruction élémentaire suffisante, je demandai pourquoi la loi créait une obligation, aux propriétaires, de payer des taxes scolaires, non pas suivant les besoins de leurs propres enfants, mais proportionnellement à la valeur foncière de leurs propriétés? N'était-ce pas parce que le législateur avait compris que la société était intéressée à ce que tous ses membres soient instruits sans égard à leur situation de fortune?

Si l'Etat nous faisait un devoir de payer pour l'instruction de nos enfants, ne devait-il pas exiger l'instruction obligatoire pour tous? Et si on contraignait une classe privilégiée à payer pour celle qui n'était pas en moyen de le faire, n'était-il pas juste que les propriétaires aient au moins la satisfaction de penser que leur argent n'était pas versé en pure perte?

Les raisons d'ordre moral, économique et politique que j'énumérai devant la Chambre, suffisaient, à mon avis, pour établir le bien-fondé de l'obligation scolaire. Je soulignai, par ailleurs, que dans la législation des plus grands pays du monde, il existait une loi décrétant l'instruction obligatoire.

Sur le continent européen, seules la Russie et l'Espagne n'avaient pas de loi d'obligation scolaire, aussi l'éducation était-elle peu répandue dans ces pays. En Russie, au premier janvier 1906, les écoles n'étaient fréquentées que par une fille sur quarante-trois personnes du sexe féminin, et par un garçon sur dix-huit. En 1900, en



Espagne, il n'y avait que cinquante pour cent des enfants en âge de scolarité qui les fréquentaient et la population adulte illettrée était de 9,171,376 sur un total de 18,067,675 habitants.

Devions-nous en conclure que la vérité se trouvait plutôt chez l'infime minorité que chez la grande majorité des nations civilisées? Était-il raisonnable d'admettre que les peuples les plus progressifs s'étaient trompés en décrétant l'instruction obligatoire et que les nations les plus rétrogrades avaient seules raison?

On avait prétendu, en certains milieux que la France, en voulant amender sa loi scolaire, prouvait que cette législation avait été inutile. Tel n'était pourtant pas le cas puisque ce pays cherchait tout simplement à modifier sa loi pour la rendre plus parfaite. D'ailleurs, si on l'avait cru inefficace, on l'aurait abrogée.

Dans ma péroraison, je m'appliquai à détruire les préventions de certains membres du clergé contre l'instruction obligatoire.

Je croyais, dis-je, à la nécessité de la coexistence de l'enseignement profane et de l'instruction religieuse, et j'étais convaincu que nos écoles pouvaient briller au premier rang, si tous les vrais amis de l'instruction voulaient s'unir pour l'améliorer. Mais pour atteindre ce résultat, il fallait cesser de limiter l'activité des laïques, en matière scolaire, au paiement des taxes d'écoles. Il importait de faire disparaître cette mentalité fautive voulant que tout citoyen, étudiant notre système d'enseignement pour en faire une saine critique, soit un ennemi de l'instruction chrétienne et de l'Eglise alors qu'il n'est, au fond, qu'un ami de cette instruction, source première de progrès et de prospérité.

J'arguai que le peuple de la province avait soif d'instruction, et qu'il voyait d'un bon œil, toutes mesures de nature à la rendre meilleure et plus accessible à tous. Pourquoi combattre, au nom de la religion, ceux qui réclamaient la diminution du coût de l'enseignement et l'amélioration de nos écoles? Ne craignait-on pas de donner l'impression, aux bons catholiques qui ne voyaient aucun danger dans ces réformes, que l'Eglise était tout simplement l'ennemie du

savoir? En voulant défendre une cause sainte contre des ennemis imaginaires, ne risquait-on pas de la compromettre?

*L'Action Sociale* venait de publier une charge faite en France, contre l'école obligatoire, par un Docteur en théologie et en droit canon, M. P. Duballet. Le rédacteur de cette feuille avait mal choisi son autorité, de même que sa citation, car elles nuisaient plus à sa cause qu'elles ne la servaient. Oubliant que la lutte, menée en France, contre l'école obligatoire, avait des raisons d'être qui n'existaient pas ici, il publiait un extrait de l'article de Duballet qui, en définitive, démontrait plutôt l'utilité de l'obligation scolaire dans notre province, qu'il ne la combattait.

Je citai de cet article les phrases suivantes: « L'Etat serait plutôt autorisé à rendre obligatoire l'instruction religieuse et morale; c'est celle-là qui est absolument nécessaire et indispensable à l'homme et que réclame, dans les individus, la société elle-même pour exister et se soutenir. La célèbre maxime: « Une école de plus, une prison de moins », est loin de trouver sa vérification dans les faits quand l'école n'est pas chrétienne ».

Lorsque cette école était chrétienne, cette maxime s'appliquait également; et alors l'instruction étant non seulement scientifique mais religieuse et morale, l'Etat était autorisé à la rendre obligatoire.

Nos écoles n'étaient-elles pas foncièrement chrétiennes, religieuses et morales? Je laissais au directeur de *L'Action Sociale* le soin de répondre à cette question.

La loi Finnie fut rejetée, mais elle permit d'étaler sous les yeux du peuple des arguments qui préparaient le terrain pour des moissons lointaines mais assurées. Mon discours sur l'instruction obligatoire résuma la part que j'apportai pour promouvoir le progrès intellectuel dans ma province, au cours de ma première session.



## CHAPITRE TROISIÈME

### UN NOVATEUR À L'OEUVRE

#### I — Débuts d'un réformateur

J'avais été élu député de Saint-Hyacinthe, à titre de novateur et m'employai à remplir ma mission au meilleur de ma connaissance, et avec l'ardent désir de servir la classe qui m'avait accordé son appui et sa confiance.

Je m'étais constitué l'apôtre de l'instruction obligatoire et de la modernisation de notre enseignement public. J'entendais ainsi faire bénéficier le peuple de lois qui lui permettraient de s'instruire convenablement et d'améliorer sa condition de vie.

Les circonstances allaient me fournir également l'occasion de le protéger contre l'exploitation des filous de haute et de petite industrie. Dès mes débuts à la Législature, je m'attaquai aux promoteurs d'entreprises louches qui parcouraient nos campagnes pour s'enrichir aux dépens des commerçants, des travailleurs et des paysans, leur extorquant, sous de faux prétextes, leurs économies.

Je m'appliquai notamment à faire amender nos lois afin de rendre impossible l'organisation, sous le couvert de la légalité, de sociétés, de compagnies et de syndicats reposant sur de faux principes, tout en offrant l'apparence d'associations devant infailliblement enrichir leurs membres. Dans cette catégorie se trouvaient les tontines et les compagnies de prêts prétendus coopératifs qui firent, dans notre province, des milliers et des milliers de victimes, sans jamais être inquiétées par la police. Il n'y avait que dans le Québec, où ces escrocs pouvaient agir en toute sécurité. Dans les autres provinces, leurs opérations tombaient sous le droit criminel. Après avoir fait adopter la loi libérant les barbiers de la tutelle d'un certain



nombre de leurs confrères qui s'étaient unis légalement pour les tenir en coupe réglée, je fis adopter la loi défendant aux associés légaux des députés-avocats d'occuper devant les comités de la Chambre.

Parmi les gens, dont le métier sordide consiste à faire miroiter aux yeux de leurs victimes éventuelles la possibilité de s'enrichir en peu de temps, il s'en trouve que les circonstances favorisent. Parfois même la nature semble se faire leur complice. Dans notre région, depuis un temps immémorial, s'échappaient et s'échappent encore des gaz inflammables de la terre. On n'ignorait pas que des fortunes considérables avaient été réalisées dans notre pays, et surtout aux Etats-Unis par des propriétaires de puits de pétrole. Des cultivateurs eurent l'idée d'entreprendre des recherches pour localiser la source des émanations de gaz qui sortaient des crevasses du sol et qui flambaient lorsqu'on les allumait. Un fermier, un honnête homme celui-là, croyait à l'existence d'un lac de pétrole dans la région, et comme il était entreprenant il avait syndiqué un certain nombre de ses connaissances qui, se fiant aux rapports d'un ingénieur minier amateur, s'étaient cotisés pour former un capital de onze mille dollars. Les premiers travaux de sondage furent d'autant plus encourageants que les foreurs de puits finirent par atteindre une nappe de gaz, à environ mille pieds de profondeur. On réussit à la capter et à la canaliser dans un tube d'acier de six pouces de diamètre qu'on ferma au moyen d'une puissante soupape. Le manomètre indiquait une pression de trois cent cinquante livres quand le gaz était retenu dans la conduite; quand on le libérait, il s'élevait à cinq cents pieds dans l'air. Le soir, on l'allumait et la torche géante pouvait être vue de plusieurs milles de distance. Ce phénomène était suffisant pour convaincre les gens de Saint-Barnabé-Sud qu'ils tenaient une fortune à la portée de la main. Cependant, la caisse de la société était vide et il fallait trouver des fonds pour construire une canalisation qui permettrait de vendre le gaz à la compagnie détentrice d'un système de distribution d'éclairage à Saint-Hyacinthe. Les onze mille dollars

investis dans cette entreprise allaient-ils être engloutis sans même avoir rapporté un traître sou?

Découragés, les souscripteurs me prièrent de m'occuper de leur affaire afin qu'ils pussent rentrer dans leurs fonds. Pour leur rendre ce service, je trouvai dans Montréal, deux avocats qui jouissaient d'une grande réputation comme organisateurs de compagnies semblables à celle de Saint-Barnabé. Je parvins à faire remettre, à chaque sociétaire, les cent dollars qu'il avait engagés dans l'entreprise. J'appris, quelque temps plus tard, que les deux promoteurs, que des affidés m'avaient présentés comme d'honnêtes gens, venaient d'être condamnés à cinq ans de pénitencier. Ils avaient organisé une compagnie pour la fabrication d'un charbon artificiel et il fut prouvé qu'il s'agissait d'une grossière supercherie. Ce qu'il importait le plus, pour moi, c'était d'avoir réussi à tirer d'un mauvais pas mes cent dix électeurs et de les avoir fait rentrer dans leurs fonds.

## II — Valeur réelle contre valeur fictive

Ayant une foi inébranlable dans l'avenir de ma ville et désireux d'investir dans la propriété foncière les quelques sous que je pouvais épargner, j'avais acquis, de Monsieur Dessaulles, les terres des anciens seigneurs de Saint-Hyacinthe et je les avais divisées en lots.

J'avais lu Karl Marx et coudoyé les quelques chefs socialistes de la métropole. Ils croyaient dans la régénération de l'univers par l'Internationale. C'est en dévalorisant les devises monétaires qu'ils comptaient réaliser le rêve de leur maître, qui a défini sa philosophie dans son principal ouvrage *le Capital*. L'application intégrale du Marxisme se résumait au dépouillement des riches et à l'avènement des travailleurs organisés, qui contrôlèrent, dans une société collectiviste, les moyens de production et d'échange. En réduisant la valeur de l'argent, ils appauvrirent les rentiers et les capitalistes dont la fortune n'était pas constituée par des biens réels qui, eux, ne sont pas directement affectés par la diminution de l'étalon monétaire.



Albert Saint-Martin m'avait expliqué que le jour où la valeur d'achat de l'argent serait réduite de cinquante pour cent, ce qui fut le cas en 1949, le millionnaire qui jouissait, au début du siècle, d'un revenu assuré de cinquante mille dollars en intérêts, n'en retirerait que vingt-cinq mille en valeur réelle alors que le prix d'achat des choses nécessaires à la vie serait doublé.

Ce raisonnement me convainquit qu'il était préférable et plus prudent de n'investir ses capitaux que sur des biens réels, sujets à augmenter de prix si la valeur de l'argent diminuait. L'argent, après tout, n'est qu'un signe: on ne peut ni s'en nourrir, ni s'en vêtir. Les événements ont prouvé que Saint-Martin, sur ce chapitre, a eu raison et que les gouvernements et les financiers ont donné dans le piège qui leur a été tendu par les disciples de Karl Marx; les rentiers d'il y a quelque vingt-cinq ans sont dans la misère et ceux qui ont alors acquis de la propriété réelle, au lieu d'être affectés par l'inflation, en ont profité, la valeur monétaire de leurs biens ayant augmenté.

Je suivis la ligne de conduite que je m'étais tracée. Je cherchai à me placer à l'abri de la misère afin de me protéger contre mes adversaires politiques et idéologiques. Tous les immeubles dépréciés par les crises financières ou les revers de fortune de leurs propriétaires qui furent mis en vente au cours des quarante années de ma vie active, je les acquis quand mes disponibilités me le permirent. Et je n'eus pas à le regretter, car le jour où le Cardinal Villeneuve Archevêque de Québec, me fit destituer de la présidence de l'Hydro-Québec, la charge publique la mieux rétribuée de la province, ma situation financière m'assurait, pour jusqu'à la fin de mes jours, des revenus suffisants pour subvenir au soutien de ma famille et me permettre de contribuer, comme auparavant, à des œuvres qui m'étaient chères parce qu'elles étaient vouées à la défense des opinions libres: le sans-le-sou du Marché-à-Foin était heureusement à l'abri du mauvais sort.

L'acquisition des terres seigneuriales par l'ancien roturier du Domaine du bas de la ville que j'étais, m'inspira l'idée de faire disparaître de notre province les derniers vestiges du régime féodal: les rentes constituées. Ces droits annuels, prélevés sur des milliers de censitaires occupant les anciennes propriétés seigneuriales, étaient constamment l'objet d'attaques à la Législature depuis leur établissement, mais rien de pratique n'avait encore été tenté pour en décréter l'abolition. C'était une réforme qui s'imposait afin que le cultivateur d'origine française fut placé sur un pied d'égalité avec les nouveaux colons, la plupart de langue anglaise, qui habitaient les Cantons de l'Est. Ces francs-tenanciers avaient acquis leurs titres sous le nouveau régime et n'étaient pas, de ce fait, astreints à payer une redevance aux successeurs des propriétaires originaires du sol qui leur fournissait leur subsistance. La tâche n'était pas facile; je l'entrepris quand même. Vers la fin de mon long stage à la Législature, elle était accomplie; l'abolition des rentes constituées était décrétée par un bill que je présentai et qui régla définitivement cette question qui faisait l'objet de débats, sur les tréteaux publics, depuis près d'un siècle.

Mon élection à la Législature n'avait pas mis fin aux activités de l'élément politico-religieux à Saint-Hyacinthe. Les conservateurs et les cléricaux ne prisait guère le fait que ce soit un vieil huguenot qui occupât le fauteuil du maire, quoique M. Paul Payan fut un brave homme, dévoué aux intérêts de la masse, et qu'il ne tergiversait pas avec son devoir. Les tracasseries dont il était l'objet de la part des cléricaux depuis l'incident provoqué par la fanfare du Patronage, qui avait eu la malencontreuse idée d'interrompre un service dominical de l'Eglise Presbytérienne, sans égard au maire qui en était le doyen, l'affectèrent au point qu'il résigna comme premier magistrat de la ville. J'aidai à l'élection de son remplaçant, M. René Morin, un ancien confrère de classe du Séminaire et un libéral d'idées. Je pris ensuite une part active dans la lutte de quatre semaines qui prépara la défaite du règlement de prohibition que les



cléricaux avaient soumis au référendum des électeurs municipaux. C'était la première fois que les partisans de cette mesure radicale subissaient un échec majeur dans la province.

Je ne me désintéressais pas des progrès qui s'accomplissaient dans le domaine éducatif et artistique de notre ville. Je préconisai, en 1914, l'établissement, à Saint-Hyacinthe, d'une école technique correspondant à celles de France, dans lesquelles se donne, non seulement l'enseignement de différents métiers, mais aussi l'instruction supérieure indispensable à l'étude des professions. Un quart de siècle plus tard, mon projet se réalisait, et Saint-Hyacinthe était dotée d'une école technique. Son œuvre bienfaisante ne dura que deux années, les arriérés ayant profité de mon retrait de la vie publique pour convertir ce temple du savoir en une simple école des métiers textiles. Pour contribuer à l'avancement des arts et offrir une saine récréation à mes concitoyens, je construisis un théâtre moderne, qui fut ouvert officiellement et inauguré le premier mai 1916.

L'année précédente, j'avais lancé un mouvement en faveur de l'exploitation de l'électricité en régie publique à Saint-Hyacinthe. Mon désir n'était point de mettre fin à l'existence des compagnies privées; je voulais simplement protéger le public contre les prix excessifs que des capitalistes, trop avides, réussissaient à extorquer de leurs clients. D'après ma propre expérience, seuls les corps publics pouvaient construire des usines pour établir le coût véritable de l'électricité. Mes notions élémentaires d'ingénieur amateur m'avaient persuadé qu'un peu partout, on vendait au public le courant électrique dix fois plus cher que son prix de revient. On ne pouvait songer à une sérieuse concurrence de la part d'intérêts particuliers, car aussitôt qu'une compagnie privée s'établissait, si elle n'était pas déjà une subsidiaire des grands monopoles, ses promoteurs se faisaient acheter par ceux-là mêmes qu'ils devaient concurrencer.

Ma politique n'était, en somme, que celle du *Yard Stick*, de l'usine barème, que préconisait le président Roosevelt et ses partisans. Ma longue et sensationnelle campagne finit par triompher:

l'électricité fut municipalisée, par degrés, à Saint-Hyacinthe, puis nationalisée, plus tard, par la création de l'Hydro-Québec. Les prix diminuèrent d'une façon fantastique. Les consommateurs épargnèrent des millions et les compagnies privées purent continuer d'opérer en se contentant de profits raisonnables. Elles servaient la cause de la régie publique en empêchant les excès du paternalisme gouvernemental, offrant ainsi un modèle d'administration aux directeurs d'entreprises publiques en maintenant une concurrence salubre.

### III — La Grande Guerre

La déclaration de guerre, le quatre août 1914, avait bouleversé les esprits et semé l'inquiétude dans les foyers. Les sinistres prédictions des exploités de préjugés politiques et des anti-britanniques allaient-elles se réaliser? Les grands principes pour la sauvegarde desquels nos alliés naturels prenaient les armes, allaient séparer l'ivraie du bon grain chez notre population. Les politiciers nationalistes, qui n'avaient pas perdu la tête, réalisèrent le tort considérable qu'ils avaient causé à l'unité nationale en divisant le peuple. Ceux qui étaient des patriotes sincères et qui s'étaient tout simplement laissés égarer par leurs passions politiques répondirent à l'appel de la patrie; ils s'enrôlèrent pour aller défendre, sur des terres étrangères, la patrie en danger. Suivant l'exemple de Laurier, auquel je demeurais fidèle, je me fis l'apôtre de l'union sacrée, devant l'assaut allemand. Ainsi que le vénérable patriote, je parcourus la province et haranguai les foules, sans me soucier de nuire à ma réélection qui approchait.

Entre temps, je continuais à remplir mon mandat à la Législature. Fidèle à mes promesses, je continuai, en 1915, à préconiser des réformes, à pourchasser les escrocs et les profiteurs. Je réussis même à faire amender la charte de ma ville pour permettre au conseil municipal d'imposer des taxes spéciales aux communautés religieuses qui en avaient été exemptées jusque-là. J'accumulais de sombres



nuages sur ma tête et si ma bonne étoile et l'esprit de justice de mes mandataires ne venaient pas me protéger de la foudre qui me menaçait, il ne me resterait plus qu'à souhaiter une honnête défaite car je n'étais pas homme à marchander sur une question de principes.

C'est en septembre 1916, que je devais être jugé par le peuple de mon comté. C'était la première fois que j'allais être appelé à lui rendre compte de mon mandat. Les jours qui précédèrent le scrutin furent loin d'être paisibles; mes adversaires en profitèrent pour me salir. La presse réactionnaire m'abreuva d'injures grossières et je traduisis, devant les tribunaux, les auteurs des libelles qu'on publiait contre moi. Le curé d'une paroisse de campagne sortit de son presbytère alors que je m'adressais à une assemblée de ses paroissiens, et m'enjoignit de quitter le terrain de la fabrique. Je refusai d'obtempérer à son ordre et l'auditoire, approuvant mon attitude, se mit à applaudir.

On me choisit un adversaire dans la personne d'un avocat au verbe sonore. Il était le fils d'un de nos anciens chefs libéraux et vivait, avec sa nombreuse famille, dans une vieille municipalité de notre division électorale. En dépit d'une lutte ardente, mes électeurs me restèrent fidèles et je fus réélu par une majorité supérieure à celle que j'avais obtenue à l'élection précédente.

Parmi ceux qui parlèrent en ma faveur sur les tréteaux il y en avait deux qui entretenaient le secret espoir d'assister à ma défaite. L'un d'eux, notre député au fédéral, selon une information venant d'un ami sincère qui frayait dans le camp de mes adversaires, avait déclaré à ses amis intimes: « C'est moi qui ai fait élire Damien Bouchard, le Quétenne du Marché-à-Foin, c'est moi qui vous en débarrasserai ». S'il n'avait pu mettre ouvertement sa menace à exécution, en 1916, c'est tout simplement que ses propres élections devaient avoir lieu bientôt et qu'il ne se sentait pas assez puissant pour se passer de mon aide. Cependant, il se crut devenu assez fort pour m'écraser après qu'il fut réélu en 1917. L'homme qui me recom-

mandait de ne pas laisser parler le jeune Armand à mes côtés, alléguant que c'était un ambitieux, se ligua avec lui pour me détruire.

Je ne mentionnerai ici, que le nom de baptême de mes deux pires adversaires afin de ne point jeter de discrédit sur leurs familles. Louis-Joseph et Armand comptaient des amis au conseil municipal et ils désiraient en profiter pour grossir leur pécule. Le groupe des agioteurs comprenait un entrepreneur de voirie de Montréal. Ce dernier avait réussi à se faire octroyer un plantureux contrat qui devait être d'autant plus rémunérateur que les travaux seraient exécutés en ne respectant pas les données du contrat. Le maire Morin, un parfait honnête homme, voyait clair dans le jeu des comploteurs. Armand était un de ses associés de bureau et pour ne point se compromettre avec ceux qui voulaient piller le trésor public, il offrit sa démission. On était en pleine guerre; la conscription avait été décrétée et les maires avaient reçu pour mission, de la part du gouvernement fédéral, d'accorder des exemptions aux conscrits qui avaient des motifs pour être libérés du service militaire. C'était là une autre raison qui avait motivé la démission du maire, qui préférait le calme de son foyer aux tracasseries de tous genres qu'un premier magistrat serait appelé à subir pendant les heures troublées qui s'annonçaient. Une nombreuse délégation composée d'hommes de profession, d'industriels, de commerçants et d'ouvriers, me convoqua dans une salle publique pour m'offrir la candidature à la mairie. Je refusai en disant que je ne me sentais pas assez ancré dans l'opinion publique pour cumuler deux charges, et que mes ennemis chercheraient à me ruiner dans l'opinion de mes électeurs. Comme on insistait et que tous les arguments que je cherchais à faire valoir ne parvenaient pas à leur faire changer d'idée, je finis par céder, mais à mon grand regret. J'acceptais tout en croyant que je signais le décret de ma défaite comme député. « Qu'à cela ne tienne », me répondirent-ils, « on aime mieux vous avoir comme maire que comme député ». Quelques jours plus tard, j'étais élu par acclamation, premier citoyen de Saint-Hyacinthe.



## IV — Élu maire

On m'avait placé sur un piédestal qui allait permettre à mes deux mortels ennemis, traîtres à notre parti, de me décocher plus sûrement leurs flèches empoisonnées. Cette menace qui, de jour en jour, se faisait plus menaçante ne m'effraya nullement et je ne dérogeai pas de la ligne de conduite que je m'étais tracée. Je traitai les comploteurs comme des citoyens ordinaires. Un jour, ayant appris par les officiers de la ville qu'Armand avait entreposé dans les caves de sa somptueuse demeure du boulevard Girouard une quantité de charbon beaucoup plus considérable que celle qu'autorisait la loi du contrôle du combustible, j'ordonnai qu'il retirât de ses soutes le surplus de charbon que je fis distribuer aux pauvres qui étaient privés de la provision à laquelle leur donnaient droit les règlements.

Armand et Louis-Joseph, pour pouvoir me combattre à leur guise, firent l'acquisition de l'organe conservateur et clérical: *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*. Le premier article que ces nouveaux journalistes publièrent contenait un éloge dithyrambique de l'ancien gosse du Marché-à-Foin devenu maire de la ville. Il était signé Louis-Joseph. Je ne m'illusionnai point sur la portée de cet article, et je compris que, dans l'officine du journal de la rue Sainte-Anne, on préparait contre moi une attaque à fond de train. Mais cette éventualité ne fut pas de nature à m'influencer et je ne tranchai pas un iota du programme que je m'étais tracé au début de ma vie publique.

A l'Hôtel de Ville, tout comme à la Législature, je continuai à batailler ferme pour réaliser les réformes que j'avais préconisées. J'obligeai les entrepreneurs de la voirie municipale à respecter leurs contrats, j'améliorai les finances de la ville en prélevant des taxes spéciales que j'avais fait autoriser par la nouvelle charte et je décrétai, à l'intention de tous les citoyens, une charge uniforme basée sur la valeur immobilière ou annuelle, suivant le cas, ce qui eut pour résultat que les propriétaires des grandes industries et les édifices religieux cessèrent d'obtenir l'eau et le service de protection contre les incendies pour des sommes dérisoires, alors que les citoyens

ordinaires ployaient sous le fardeau de la dette publique et des impôts. Dans le cadre de la politique provinciale, je persistai à prêcher en faveur de l'instruction obligatoire, non seulement sur le parquet de la Chambre, mais aussi un peu partout dans la province. Ma campagne pour l'amélioration de l'instruction eut un retentissement national et, à la convention de l'Union des Municipalités canadiennes, je fus invité à prononcé un discours. J'en profitai pour prendre la défense des Canadiens-français devant un auditoire de langue anglaise; je démontrai que mes compatriotes n'étaient pas tous des arriérés et des anti-britanniques; parmi nous, il y avait un groupe progressif que l'élément clérical empêchait de batailler ouvertement, mais qu'il ne fallait pas perdre confiance car dans un avenir pas très éloigné, grâce aux progrès de l'instruction, la domination politico-religieuse cesserait et l'unité nationale se réaliserait pour le plus grand bien du pays.

Grâce à ce discours, je fus élu, à l'unanimité, à la vice-présidence de l'association et, l'année suivante, je devenais son président général. Cela servit de prétexte à mes adversaires pour soulever les masses contre moi en agitant le préjugé de race. La confiance que me témoignaient les milieux anglais était, suivant eux, une preuve évidente que j'étais un traître à ma religion et que je reniais mes compatriotes de langue française. C'était une singulière argumentation pour des gens instruits ou simplement doués de gros bon sens, mais elle m'était nuisible chez les ignorants et les fanatiques encore assez nombreux pour influencer le résultat des élections dans la province. J'en fis la dure expérience lors de l'élection du vingt-trois juin 1919, jour marqué d'une pierre noire dans l'histoire de ma carrière politique. Toutes les forces conjuguées de la réaction et de la canaillerie électorale avaient été mobilisées pour déloger le petit-fils du porteur d'eau du Parlement provincial.

Le premier ministre du temps, sir Lomer Gouin, était, au fond, un libéral d'idées mais il dirigeait un parti qu'il devait maintenir au pouvoir. Dans la situation embarrassante où il se trouvait, il fit



discrètement des instances pour empêcher Armand de se porter candidat contre moi. Je n'ai aucun doute que le Premier ministre eut été heureux de me voir réélu. En soulevant à la Chambre la question de l'instruction obligatoire, je lui avais rendu, au point de vue tactique électorale, un fier service, car mon attitude lui avait permis, en se prononçant ouvertement contre cette mesure radicale, de rallier à sa cause les nationalistes et les cléricaux qu'il était en train de perdre. Ces derniers exigeaient, cependant, qu'il me désavouât publiquement; il ne voulait pas s'abaisser à cette extrémité et, au début de la campagne, il gardait un silence prudent. Un télégramme lui fut adressé par le président de l'Association de la Jeunesse Catholique devenu, plus tard, un de mes amis; ce message, qu'on publia dans la presse française, l'obligea de sortir de son mutisme. Il répondit, dans une déclaration publique, qu'il laissait, aux électeurs de mon comté, le soin de choisir leur député; ce qui équivalait à dire que je n'étais pas le candidat officiel du parti et que les libéraux étaient libres d'appuyer le député sortant ou son rival Armand. Cette décision m'enlevait les votes des libéraux à tendances cléricales et assurait pratiquement l'élection de mon adversaire.

Je fis quand même une lutte désespérée. Armand n'était pas un orateur, son acolyte l'était mais sa trahison et son passé louche militèrent en ma faveur dans les assemblées contradictoires, où je récoltais tous les applaudissements. Mais, dans une élection, ce sont les votes qui comptent et les votes ne s'obtiennent pas tous par des discours: l'argent était, tout comme aujourd'hui, une puissante source de conviction chez certains électeurs avides de gains faciles. Aussi coula-t-il à flots dans le camp de mon adversaire que ses partisans cléricaux désignaient comme le candidat du Sacré-Cœur. Ce fut une véritable orgie dans tous les comités électoraux du pieux Armand. Rien d'étonnant si je fus écrasé, le jour du scrutin, par une majorité d'au delà de cinq cents voix.

Malgré ma défaite, je ne me considérais pas un homme fini, et je songeais déjà au jour de la revanche. Je contestai l'élection du

candidat du Sacré-Cœur, pour fraude et corruption. Des chefs conservateurs, n'ayant pas de candidat de leur parti, sur les rangs, s'étaient ralliés à ma cause, au début de la campagne; leur concours aurait compensé la perte de libéraux entraînés dans le camp adverse par Louis-Joseph, notre député au fédéral. Les organisateurs d'Armand payèrent n'importe quelle somme d'argent pour m'aliéner mes nouvelles recrues. L'un d'eux, un riche marchand d'une paroisse voisine de la ville, et que j'avais assigné comme témoin, fut bouleversé; la certitude que sa conduite scandaleuse serait dévoilée en public, lui, qui s'était créé une réputation d'honnête citoyen, lui fit perdre la raison. Il finit ses jours dans un hospice d'aliénés.

Je me demandais d'où provenaient les montants d'argent que mes adversaires avaient semés à tout vent dans le comté; j'obtins la réponse à cette question quelque temps avant le jugement de la Cour d'appel, confirmant celui de la Cour supérieure qui avait, non seulement annulé l'élection d'Armand, mais l'avait disqualifié pour sept années. Les soixante-douze mille piastres que lui avait coûté son élection scandaleuse provenaient des clientes de son étude et c'était de l'argent qui lui avait été confié pour être placé sur hypothèques ou prêté aux municipalités dont il était secrétaire. Après avoir consulté, à ce sujet, le nouveau premier ministre, M. Alexandre Taschereau, je fis arrêter le champion des dévôts. Ses avocats avaient réussi à faire traîner la contestation si longtemps, que mon adversaire était à la Chambre des députés lorsque je me rendis à Québec pour informer le gouvernement de ses défalcatons. L'Association de la Jeunesse Catholique l'avait même chargé de présenter un projet de loi pour déclarer jour férié, le vingt-quatre juin, jour de la célébration de la Saint-Jean-Baptiste. On ne pouvait trouver un Tartuffe mieux qualifié pour présenter un tel projet de loi. En traversant la Chambre pour me rendre au bureau du premier ministre, j'aperçus Armand entouré de trois imberbes de l'association pieuse. Le député du Sacré-Cœur semblait s'ennuyer royalement et c'est en baillant et d'un air distrait qu'il me fit un signe de la main



en guise de salut. Un avocat l'ayant mis au courant de l'objet de ma visite, mon adversaire d'hier devait réaliser que l'heure de la rétribution allait bientôt sonner.

De retour à Saint-Hyacinthe, mon avocat institua les procédures criminelles qui s'imposaient. Notre député avait fini de défier les tribunaux civils en profitant de la connivence des officiers publics et des ministres qui m'étaient hostiles. Arrêté pour obtention d'argent sous de faux prétextes, il donna sa démission. Avant son procès, je lui avais offert, par pitié pour sa femme et ses enfants, de ne plus m'occuper de lui s'il consentait à quitter le pays. Mais il avait refusé en déclarant qu'il avait encore assez d'argent pour échapper aux griffes de la Justice, ce à quoi j'avais répondu qu'en refusant il me forçait à procéder contre lui, ce qui, à mon grand regret pour sa famille, le conduirait au bagne. Quelques mois plus tard, tel que prévu, le député du Sacré-Cœur, condamné à deux ans de prison, prenait le chemin du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.

Avant de disparaître de la circulation, il avait tout de même réussi à me créer toutes espèces d'embarras pour tenter de me ruiner dans l'opinion de mes concitoyens. Pour mieux réussir dans cette tentative de dénigrement, il s'était ligué avec son compère Louis-Joseph. Tous deux cherchèrent à me faire perdre la majorité que j'avais conservée chez les échevins, majorité qui me permettait de décréter les réformes radicales inscrites à mon programme. Ils convainquirent deux citoyens importants de me faire la lutte à la mairie. Mes idées avaient fait assez de chemin dans notre ville que je vis un manufacturier d'orgues d'église, publier, avec le consentement des autorités ecclésiastiques, sans doute, une lettre ouverte dans laquelle il déclarait s'engager, s'il était élu à la mairie, à maintenir en vigueur les taxes que j'avais imposées sur les propriétés de la corporation épiscopale et des congrégations religieuses. Malgré ses promesses, il perdit l'élection. Celle-ci ayant été contestée, je me présentai une seconde fois et fis mordre la poussière à mon deuxième adversaire. Malheureusement, le groupe de Louis-Joseph et Ar-

mand s'était emparé de la majorité des échevins, et, dans l'espoir de me discréditer on ouvrit une enquête sur mon administration. Cette procédure coûta, au trésor public, des sommes considérables. Comme l'enquête n'aboutissait pas, je sommai l'enquêteur de faire un rapport intérimaire. Conseillé par ceux qui le payaient, il refusa d'obéir à l'ordre du maire. Je le suspendis, en vertu des pouvoirs discrétionnaires qui m'étaient dévolus par la charte ce qui mit le point final à cette comédie municipale. Ainsi, l'enquête s'était terminée en queue de poisson. La majorité cléricale eut, malheureusement, le temps de tuer mon projet d'école technique pour lequel j'avais obtenu du gouvernement un octroi de cent cinquante mille dollars. A l'élection municipale qui suivit, je repris la majorité à l'Hôtel de Ville, ce qui me permit de poursuivre mon œuvre d'assainissement et de réformes progressives.

Comme j'en ai déjà fait mention, Armand avait été condamné au bagne. Son comparse, Louis-Joseph, s'acheminait lentement, mais sûrement, vers sa ruine politique et sa déchéance sociale. Sa chute ne se produisit qu'en 1921, mais je la préparais depuis 1919, c'est-à-dire après l'élection d'Armand. En juillet de la même année, il était répudié par la convention libérale, en termes non équivoques, et je le harcelais par un pamphlet, resté célèbre dans les annales locales: *Lettre à Louis-Joseph*. Imprimé à plusieurs milliers d'exemplaires on le distribua dans la ville et les paroisses du comté. Il fut accueilli avec tant d'intérêt qu'à l'élection subséquente du comté de l'Islet, le candidat libéral me pria de lui en faire parvenir quatre mille exemplaires pour ses électeurs. Je me rendis à sa demande, tout en ajoutant au texte, une dernière lettre, encore plus violente que les autres. Cette publication aida la cause de mon ami, M. Fafard, mais elle lui attira une réclamation en dommages au montant de dix mille dollars. Poursuivi pour le même montant, je plaidai vérité des faits et intérêt public, ce qui eut pour résultat de mettre fin aux poursuites de Louis-Joseph.



En 1921, l'heure fatidique sonna pour le transfuge Louis-Joseph. La convention libérale choisit l'ex-maire de Saint-Hyacinthe, le notaire René Morin, pour lui faire la lutte. En engageant la bataille, Louis-Joseph, pour laisser croire que j'étais impopulaire chez les masses, agita les passions religieuses en rappelant les procès que j'avais engagés contre deux communautés pour les astreindre à payer ce qu'elles devaient à la ville. Il m'accusa d'irréligion parce que j'avais exécuté les ordres du conseil en faisant déplacer une image du Sacré-Cœur qu'une Sœur Grise, trop zélée, avait fait suspendre au mur de notre château d'eau. Mais le peuple demeura sourd à ses appels d'hypocrite, et notre Tartuffe fut écrasé par l'énorme majorité de quatre mille neuf cents voix.

Les ouvriers m'étaient restés fidèles. Ils me prouvèrent leur attachement, lors de la grève de la cordonnerie Ames-Holden, en me choisissant comme seul arbitre. Les propriétaires de la manufacture acceptèrent ce choix et je réussis à régler, à l'amiable, un différend qui menaçait de s'éterniser et de faire perdre des milliers et des milliers de dollars à chacun des deux partis.

A cette époque, on se plaignait de l'augmentation du prix du pain; j'organisai une coopérative de boulangerie, qui subsiste encore après avoir maintenu, pendant plus de vingt ans, le prix de détail de cet aliment nécessaire à la vie, à un niveau inférieur à celui qui avait cours dans les autres parties de la province.

En m'insurgeant contre les usages désuets je ne craignis pas d'abolir la quête à domicile ainsi que dans les étaux de bouchers du Marché-centre, ce qui, on le conçoit aisément, m'attira une campagne de vitupération de la part du Patronage Saint-Vincent-de-Paul. Les frères de cette institution s'arrêtaient devant chaque étal, et s'y attardaient tant que le boucher n'avait pas jeté dans leurs voiturettes à bras, un morceau de viande. D'ailleurs, j'avais déjà fait poursuivre cette institution à la suite de son refus d'acquitter ses impôts spéciaux; son supérieur, autrefois de Québec, avait cru trouver à Saint-

Hyacinthe la domination cléricale qu'il avait connue dans la vieille capitale.

Mon respect de la loi, les citoyens étant tous égaux devant elle, me forçait à prendre des mesures radicales, même contre ceux qui avaient réussi à l'enfreindre jusque-là. Mon inflexibilité à cet égard inquiétait certains de mes partisans mais je réussissais à les calmer en leur prouvant que notre population tenait tellement à la stricte observance des lois et des règlements par tous, sans exception, qu'elle me rendrait justice quand je serais appelé à lui rendre compte de mon mandat.



## CHAPITRE QUATRIÈME

### PROGRÈS DES IDÉES LARGES

#### I — Les électeurs réparent leur erreur

En mai 1922, Armand était mis en faillite et, en décembre de la même année, il était condamné. En février 1923 les libéraux me choisirent comme candidat. Les cléricaux, désorganisés, me trouvèrent un adversaire, le fils d'un zouave pontifical, du nom de Marie-Eugène Chartier, rédacteur d'une feuille politico-religieuse. Malgré ses appels aux préjugés, l'électorat me témoigna sa confiance en me réélisant député de Saint-Hyacinthe par une majorité de huit cent-deux votes; elle réparait ainsi son erreur de 1919 alors que j'avais été défait par plus de cinq cents voix. Le petit-fils du porteur d'eau remplaçait le député du Sacré-Cœur, déconsidéré à tout jamais. Le deux juillet, une démonstration monstre célébra ma victoire du cinq février.

Les idées larges avaient fait du progrès et les cléricaux et les séparatistes avaient perdu leur emprise sur les esprits. En 1924, l'évêque de Saint-Hyacinthe, mon ancien professeur, l'abbé Fabien Zoël Decelles, avait remplacé Mgr Bernard. Il n'avait pas cessé de m'être sympathique comme l'avait été, d'ailleurs, son prédécesseur. Peu de temps après sa consécration, au cours d'une réunion à laquelle assistaient plusieurs membres du clergé, il énonçait des propos élogieux à mon endroit. En s'aventurant sur le terrain politique, Monseigneur avait approuvé les Sœurs Grises d'avoir refusé les avantages de la loi de l'Assistance Publique que leur avait offerts le gouvernement. Ce refus constituait, pour ainsi dire, une approbation voilée de la séparation du pouvoir ecclésiastique du pouvoir civil quand la collaboration entre ces deux corps n'était pas essen-



tielle. C'était, en somme, une défense discrète de l'attitude qu'avait prise son ancien élève sur un sujet brûlant d'actualité dans notre province.

Cette même année, pour la première fois dans notre histoire locale, une fête était célébrée pour prôner la bonne entente; cette manifestation fut précédée d'une assemblée offrant un spectacle inusité: il n'y avait que deux orateurs sur la tribune, un prêtre catholique et un ministre protestant. Quelques jours plus tard, un nouvel Hôtel de Ville était inauguré sans la coutumière bénédiction solennelle.

Grâce à l'appui de collaborateurs dévoués, je pus poursuivre ma tâche sans rencontrer d'opposition, me consacrer entièrement à l'exécution de mon programme de réformateur et encourager mes concitoyens dans le domaine éducatif. Le conseil municipal fit construire une station de télédiffusion radiophonique, à rayon limité. N'empêche qu'il n'en était pas moins le premier poste municipal à voir le jour dans notre province. En 1925, j'inaugurai les concerts de fanfare dans les quartiers pauvres; jusque-là on n'avait pu assister aux auditions de musique en plein air que dans l'arrondissement où résidaient les gens riches. Quoique habitant sur le boulevard Girouard je ne reniais pas mes origines plébéiennes; je voulais policer les mœurs des pauvres en agrémentant leurs quartiers de parcs, de terrains de jeux et de bassins de natation. J'estimais que les municipalités devaient fournir aux classes pauvres et de conditions moyennes, les divertissements agréables que seuls, jusqu'ici, les gens riches avaient pu se procurer. Cette politique, quoique humanitaire, devait me coûter mon fauteuil de maire, en 1930. Il n'en demeure pas moins que les conseils qui se succédèrent à l'Hôtel de Ville, la mirent à exécution.

## II — Un concordat religieux au Canada

En 1926 j'étais réélu maire par acclamation, et il en fut ainsi pour mes partisans qui sortaient de charge, cette année-là. Les procès

que la ville avait intentés contre les communautés religieuses traînaient devant les tribunaux. Nous perdîmes une cause en Cour d'appel. Le conseil décida de la soumettre à la Cour Suprême et, s'il était nécessaire, puisqu'il s'agissait de droits futurs, de se rendre au Conseil privé dans l'espoir d'obtenir justice devant des juges étrangers. Cette ferme attitude incita nos adversaires à entamer des négociations pour un règlement à l'amiable et, en 1927, après entente avec les représentants de l'évêque, nous signions un concordat par lequel les corporations religieuses s'engageaient à payer toutes les taxes imposées pendant une durée de vingt ans. C'était la première fois, dans notre province, qu'un acte semblable était signé, mais le principe était admis et, en 1947, le concordat était renouvelé pour un nouveau terme. Cette histoire de taxation des biens religieux prouve éloquemment que la ténacité est une vertu dans l'administration publique, tout autant, sinon plus, que dans la gouverne individuelle.

A la Législature, je bataillais ferme pour améliorer les conditions de vie des ouvriers et je m'étais constitué leur porte-parole pour les faire bénéficier d'une loi moderne concernant les accidents du travail, modelée sur celle qui existait dans la province d'Ontario. Cette législation avait pour but de favoriser et l'intérêt du patron et celui du travailleur mais les manufacturiers, trompés par les agents des compagnies d'assurance et des monopoles craignaient l'intervention gouvernementale. Ils s'opposèrent à l'adoption de la réforme préconisée par les unions ouvrières. Pendant trois années j'avais fait échouer une loi ministérielle laissant les industriels et les ouvriers à la merci des compagnies d'assurances; lorsque cette nouvelle loi fut adoptée j'avais réussi à convaincre les employeurs qu'elle empirait leur situation et celle des accidentés. Le gouvernement libéral que je combattais en marge de mon parti, sur cette question particulière, se rendit à mes arguments et créa la Commission des Accidents du travail qui règle tous les cas de mort ou d'invalidité survenant accidentellement aux ouvriers.



En 1927, j'étais de nouveau réélu par une forte majorité, député de mon comté et mon adversaire, à qui on avait promis de lui rembourser son dépôt de deux cents dollars s'il réussissait à obtenir un tiers des suffrages, eut la consolation de rentrer dans ses fonds grâce à quelques voix.

En 1928, j'agitais la question de la nationalisation partielle de l'électricité. J'avais inscrit au feuilleton de la Chambre, une motion pour me permettre de discuter ce problème. Le leader de l'Assemblée législative retarda les débats sur ce sujet jusqu'à la dernière heure de la session, de façon à ce que je ne puisse avoir le temps de prononcer mon allocution. J'étais, parmi les députés, l'un des rares membres qui écrivit le texte de ses discours importants. Lorsque ma motion fut présentée, le Premier ministre, ignorant que j'avais jeté sur le papier ce que je me proposais de dire, fit remarquer que, malheureusement, il ne restait que quelques minutes avant l'entrée du Lieutenant-gouverneur qui devait clore la session. Je proposai alors, au grand éclat de rire de mes collègues, d'adopter une résolution portant tout simplement que mon discours serait considéré comme prononcé. Cette tactique m'ouvrait automatiquement les colonnes de la presse quotidienne dont les rédacteurs possédaient une copie de mon texte. La publication du discours que je n'avais pu prononcer en Chambre, me fournit une publicité à laquelle on était loin de s'attendre dans les milieux ministériels; elle contribua à préparer le terrain pour l'adoption de la loi de l'Hydro-Québec dont je fus le parrain et qui fut ratifiée en 1944. Par contre, elle était le prologue de ma prochaine défaite à la mairie.

### III — Améliorations communales (1926)

Je profitais de toutes les occasions qui m'étaient offertes pour exécuter mon programme d'embellissement de la ville, d'améliorations au point de vue de la santé publique et de récréations gratuites pour les masses populaires. Le conseil établit des dispensaires anti-

tuberculeux, une Unité sanitaire, et je favorisai la création d'un hôpital moderne. La ville fit l'acquisition, dans un quartier ouvrier, des terrains de la Compagnie de Gaz afin de faire disparaître l'usine disgracieuse qui empestait et dépréciait les environs; le conseil remplaça cette laideur par un jardin public. L'enclos de bêtes à cornes, qui se trouvait à l'arrière du Palais de Justice, à deux pas de notre gare de chemin de fer, céda la place à des terrains de jeux situés en bordure d'un parc planté d'arbres d'ornementation.

La municipalité acheta, pour la Société d'Agriculture du comté, l'hippodrome Laframboise, tout en se réservant l'usage des vastes terrains qu'il occupait, exception faite pour une parcelle que cette association agricole utilisait les jours de ses expositions annuelles. Au sud de cette propriété croissait une coquette plantation de conifères. Ce lieu fut converti en parc municipal et en terrains d'amusements; le conseil vota les fonds nécessaires à la construction d'une vaste piscine agrémentée d'un pavillon spacieux afin de permettre aux baigneurs de changer de vêtements et de prendre une douche avant d'utiliser le bassin de natation. Construit d'après un nouveau modèle, ce bassin de deux cent cinquante pieds de longueur et de forme ovale était en réalité un lac artificiel. Sur son pourtour sa profondeur n'était que de six pouces, mais dans le centre il y avait huit pieds d'eau, ce qui permettait de plonger en toute sécurité. Cette piscine avait donc deux avantages; les bambins pouvaient s'ébattre dans l'eau peu profonde sans courir le risque de se noyer et les adultes pouvaient s'adonner à leur sport favori en pratiquant tous les modes de natation connus.

Un ex-maire de Saint-Hyacinthe, le sénateur Casimir-Georges Dessaulles, allait bientôt atteindre l'âge de cent ans, et nous nous disposions à fêter ce centenaire comme il convenait. On songea, pour la circonstance, à enjoliver la ville, et le conseil, pour célébrer l'événement attendu, décida l'érection d'une porte monumentale dont le coût serait défrayé, en partie, par une souscription publique, et le reste par le trésor municipal. Cette œuvre d'art, dessinée par un



architecte local, M. René Richer, fils d'un ancien président du conseil, prit le nom de « Porte des Anciens Maires ». Rappelons ici, que M. Dessaulles avait occupé le fauteuil de premier magistrat de notre ville pendant tout près d'un quart de siècle. De plus, lors d'un concours provincial organisé par un périodique important de Montréal, le sénateur Dessaulles, qui venait d'avoir 101 ans, eut l'honneur d'être classé, par le vote populaire, parmi l'un des vingt citoyens ayant rendu le plus de services à sa nationalité.

En 1928, mes adversaires se sentaient impuissants à engager la bataille contre l'administration de notre groupe progressif. Je fus réélu sans opposition, comme le furent tous les échevins dont le terme expirait en même temps que celui du maire. Ce calme plat dans l'atmosphère électorale me sembla le prélude d'une tempête prochaine et mes prévisions furent justifiées par les événements.

#### IV — L'horizon s'assombrit (1927)

Parmi les échevins qui m'appuyaient à l'Hôtel de Ville, il y avait deux ou trois actionnaires de la compagnie locale d'électricité et d'autres collègues que j'avais mécontentés en recommandant au gouvernement et au conseil de voter des octrois à des corporations religieuses; je n'étais pas un extrémiste et je croyais qu'il existait des œuvres méritantes dirigées par des institutions relevant des autorités ecclésiastiques. J'avais obtenu cent mille dollars du gouvernement provincial pour aider à la construction d'un hôpital dont le coût serait de cinq cent mille dollars. J'avais, en outre, fait rétablir un octroi annuel de six cents dollars que le gouvernement avait accordé pendant un grand nombre d'années, mais qu'il avait aboli depuis l'adoption de la Loi d'Assistance Publique; notre hospice des pauvres, qui en avait bénéficié jusque-là, s'en était trouvé privé par la politique de l'Evêque, celui-ci craignant l'ingérence du pouvoir civil dans un domaine qu'il considérait appartenir exclusivement au pouvoir ecclésiastique. J'avais, de plus, fait voter

une somme de dix mille dollars par le conseil municipal pour venir en aide au Séminaire afin de lui permettre de construire un édifice au coût d'un million de dollars, destiné à remplacer la partie qui avait été détruite par un incendie récent. Ces mesures étaient approuvées par les gens aux idées larges mais les fanatiques et les mesquins se liguèrent avec les cléricaux pour cabaler les électeurs et déprécier leur maire qui, de par leur volonté, présidait aux destinées de la ville depuis une quinzaine d'années.

Au congrès de l'Union des Municipalités de la province de Québec et lors d'une assemblée de l'Union des Villes Canadiennes, on m'avait nommé délégué pour représenter les corporations municipales de l'Est du continent Américain au Congrès Mondial des Cités et Villes. Ses assises devaient se tenir à Séville et à Barcelone, en Espagne. J'avais accepté l'invitation. Pour mieux comprendre la mentalité du peuple que j'allais visiter, je me mis à apprendre l'espagnol. Je me familiarisai suffisamment avec le parler des hidalgos et des señoritas pour me risquer à écrire un discours en castillan. L'ancien gosse du Marché-à-Foin bredouillait assez couramment cette langue pour tenir une conversation dans l'idiome de Cervantès.

Au début de 1928, le gouvernement m'avait appelé au poste d'orateur-suppléant. Cette nouvelle fonction ne m'avait pas empêché de poursuivre ma campagne contre les trusts de l'électricité. Je provoquai la rancœur des directeurs et des actionnaires de la compagnie locale en empêchant la ville de renouveler un contrat décennal avec cette organisation; elle dut se contenter d'une entente annuelle. Des amis s'unirent à mes adversaires pour me tuer dans l'opinion publique, au cours de mon absence.

Je quittai Saint-Hyacinthe pour Séville, le vingt-et-un février 1929, pour ne revenir que vers la fin d'avril. J'étais alors presque à l'apogée de ma popularité; les démonstrations dont je fus l'objet, la veille de mon départ pour l'Europe me surprirent fort agréablement; on organisa trois fêtes pour me souhaiter un heureux voyage et c'est



au son d'une fanfare que je quittai Saint-Hyacinthe, accompagné de ma fille. Cécile Ena.

A mon retour d'Europe, mes adversaires n'avaient pas encore réussi à me déprécier dans l'opinion publique, mais, pour eux, ce n'était que partie remise. Avant de préparer un plan de campagne destiné à m'abattre, ils criaient sur tous les toits que je conduisais la ville à la ruine par mes nombreuses innovations; l'amélioration des chemins, l'établissement des parcs, la construction de terrains de jeux. On parla de scandale public au sujet de la piscine où baigneurs et baigneuses s'affichaient publiquement, prétendait-on, en costumes indécents. On ajouta que le lac artificiel du Bosquet des Pins, au point de vue technique était une hérésie, un non sens, qu'il ne résisterait pas à la rigueur de notre climat. On prétendit qu'aucun ingénieur n'avait consenti à signer les plans dont j'avais dessiné les grandes lignes suivant des données nouvelles et mes propres conceptions. On fit flèche de tout bois; après m'avoir qualifié de dictateur, pour mieux soulever le ressentiment populaire, on signala la multiplicité des règlements restrictifs que j'avais fait voter pour assurer la rapidité et la sécurité de la circulation sur les chemins publics, le bon ordre et la protection de la santé publique. Mes détracteurs n'oubliaient rien; ils me reprochèrent aussi d'avoir fait imposer une taxe municipale de vingt-cinq cents par mois sur chaque contribuable faisant usage de l'électricité. Cet impôt, auquel mes adversaires faisaient allusion, existait en réalité, mais on oubliait intentionnellement de dire qu'il remplaçait une charge du même montant; et que j'avais, tout simplement, forcé la compagnie privée d'abolir cette mensualité pour en faire bénéficier le trésor municipal.

L'orage, que je prévoyais depuis un certain temps, allait fondre sur moi, au mois de juillet 1930. On avait tellement abusé l'opinion publique à mon sujet, qu'on n'hésita pas à m'opposer, comme rival, le Dr Pagé, bien que ce nationaliste eut appuyé la plupart des mesures que j'avais présentées à l'Hôtel de Ville. Mes adversaires

étaient devenus si nombreux, si puissants, qu'ils auraient pu faire élire n'importe qui contre moi; et c'est le Dr Pagé qui profita de la circonstance. N'empêche qu'il ne fût élu, le 14 juillet, que par une faible majorité. Mon échec n'en fut pas moins célébré avec autant d'éclat que l'avaient été mes victoires passées. Tout en faisant cette amère expérience, je ne désespérais pas de mon avenir. Je cherchai plutôt à surmonter cette dure épreuve.

J'avais été vaincu, soit, mais un de mes partisans avait tout de même été élu, ce qui me laissait une majorité d'un conseiller. Si précaire fut-elle, cette majorité pouvait m'être utile dans la mesure où je n'abandonnais pas la lutte avant d'avoir obtenu une revanche. Pour parvenir à cette fin, je suggérai à mes amis de ne pas intervenir dans l'administration nouvelle, et de laisser à nos adversaires toute la latitude nécessaire pour leur permettre d'exécuter leur programme d'économie et de réduction d'impôts. Dans mon journal, je défiai les nouveaux administrateurs de modifier la politique que nous avions instaurée à l'Hôtel de Ville. Tel que prévu, nos adversaires tombèrent dans le piège que nous leur tendions. Ils qualifièrent mon défi de fanfaronnade et se méprirent sur l'attitude passive adoptée par nos partisans au conseil; ils crurent qu'ils avaient le champ libre parce que nous étions trop faibles pour lutter contre eux.

Nos principaux détracteurs avaient promis de faire disparaître la piscine en la comblant de terre. Malgré cette promesse électorale, ils n'hésitèrent pas à étaler leur manque de sincérité en procédant à son inauguration, le lendemain de leur victoire à l'échevinage. On tenta, plus tard, d'abroger les règlements de police et d'hygiène. Mais la minorité au conseil ne fut pas d'accord sur les amendements à faire. On craignait, et avec raison, les abus auxquels ces modifications donneraient lieu.

D'un autre côté on ne pouvait raisonnablement arrêter les travaux publics; la crise du chômage atteignait sa phase la plus aiguë et les ouvriers réclamaient de l'ouvrage. Des entrepreneurs véreux exploitèrent la situation et convainquirent le groupe qui dominait



à l'Hôtel de Ville qu'il fallait, non seulement poursuivre les travaux en cours mais en prescrire d'autres. Il s'ensuivit une véritable débâche de dépenses, dont la plupart étaient inutiles.

Le maire, qui manquait de sens pratique, suggéra la construction d'un mur de soutènement de vingt-cinq pieds de hauteur et d'une longueur d'environ un mille, afin de prévenir, à l'époque du dégel et de la débâcle, que la partie basse de la ville ne soit envahie par les glaces. Cette masse géante de béton devait longer la rivière, à partir de la digue, où le mur aurait rejoint la côte pour former un immense demi-cercle dont l'extrémité inférieure aurait atteint le plateau supérieur du sol du côté où passe la voie ferrée. Ce travail d'Hercule aurait constitué une immense cuvette, au fond de laquelle habite la plus grande partie de notre population. En suggérant ce projet, le nouveau maire avait oublié que nous possédions un système d'égout pour l'écoulement des eaux sales et les vidanges. A un citoyen, qui l'avait interpellé à ce sujet, au cours d'une assemblée que le maire avait convoquée dans le but d'exposer son projet, celui-ci lui avait répondu: « Nous fermerons les vannes du mur et nous pomperons l'eau dans la rivière ». Ce projet, si enfantin, fut tellement ridiculisé par les citoyens que son auteur ne fut plus connu que comme le maire de Cuvetteville.

Le maire de Cuvetteville ne devait pas avoir un long règne. Il avait, pour principal acolyte au conseil municipal, le président de l'Union Saint-Joseph. C'était, au demeurant, un pur d'entre les purs; il paradait dans toutes les fêtes religieuses et patriotiques, la poitrine décorée d'un collier à chaînettes et médaillons dorés représentant l'image du charpentier de Nazareth, le patron de sa société de bienfaisance. Il était, en outre, secrétaire-trésorier de plusieurs municipalités, mais il oubliait de déposer, comme l'exige la loi, les fonds qu'on lui confiait, aux comptes de banque des corporations. Cette omission lui permettait de profiter, illégalement, des intérêts. C'est ce même individu qui, jugeant tous les citoyens à son aune, avait entrepris de salir ma réputation sur le chapitre de l'honnêteté.

Il devait pourtant connaître l'opinion de son chef, le maire Pagé, qui avait déclaré, à une assemblée tenue au Marché-à-Foin: « L'ancien maire Bouchard est un honnête homme, il est même l'homme le plus honnête qui soit passé au conseil de ville ».

L'amateur de médailles ne fut pas long à se rendre compte que je ne redoutais pas ses attaques perfides et hypocrites. Je l'accusai ouvertement de s'être illégalement approprié les intérêts perçus sur les deniers appartenant à diverses municipalités. En décembre 1930, j'assistai, comme simple citoyen, aux délibérations du conseil. Ayant obtenu la permission d'adresser la parole, grâce à la majorité que nous conservions au conseil, je mis le président de l'Union Saint-Joseph en demeure de porter une accusation contre moi, identique à celle qu'il faisait circuler dans la ville. Je produisis une lettre, signée par nos six partisans siégeant à l'Hôtel de Ville, par laquelle ceux-ci s'engageaient à voter une résolution priant le Lieutenant-gouverneur en conseil d'instituer une enquête sur ma propre administration, pourvu, cependant, que mon détracteur fournisse des accusations écrites contre l'ancien maire, ainsi que la loi l'exigeait en pareil cas; mais mon ennemi juré se dégonfla sur-le-champ, et cela en dépit des huées de l'assistance.

Aux élections suivantes, les partisans du maire Pagé étaient écrasés dans tous les quartiers. Mon adversaire, ayant été élu pour un terme de deux ans, il n'en continua pas moins à siéger, mais, cette fois, sans gouverner. Au mois de janvier suivant, il chargeait son greffier d'une mission assez spéciale; on me demandait si je consentirais à préparer le budget pour le prochain exercice financier, car le maire, de son propre aveu, ne s'y connaissait point en fait d'administration municipale.

Au fond, le maire Pagé était un excellent garçon; avant d'avoir été endoctriné par Henri Bourassa, il était un libéral de la vieille école. Ces considérations me déterminèrent à accepter de faire son travail jusqu'à la fin de son terme. Je fus élu, pour une cinquième fois, premier magistrat de ma ville. Cette fois, je n'avais pas eu



d'opposition et il en fut de même pour mes partisans dans les cinq quartiers. A l'inauguration du nouveau conseil, les dix sièges étaient occupés par des échevins qui m'étaient sympathiques; j'allais pouvoir réaliser les réformes municipales qui restaient à mon programme et que je considérais comme étant les plus importantes.

### V — Réformes majeures

Nous étions en pleine crise de chômage et les gouvernements étaient obligés de venir en aide aux municipalités pour soulager la misère publique. Les législateurs crurent opportun d'adopter les méthodes qu'on avait appliquées dans des pays étrangers pour assister les sans-travail. On créa, d'abord, divers chantiers, dans lesquels, par paternalisme, on attribua des conditions de travail et des salaires plus avantageux que dans l'industrie privée. Pour aider les fainéants et les miséreux ordinaires, on établit ensuite, le « secours direct » qui était, en somme, une façon indirecte de faire la charité. Toutes ces mesures étaient de nature à ruiner le trésor public. Les travailleurs désertaient l'emploi privé et encombraient les chantiers de l'Etat et des municipalités, puis, finalement, quittaient leur travail pour émarger aux fonds mis à leur disposition par les administrateurs de la chose publique. Notre conseil refusa, heureusement, de partager, à ce sujet, les vues du ministère provincial. Je recommandai d'abolir le « secours direct » et d'accorder aux sans-travail de bonne foi, des travaux moyennant qu'ils consentent à y contribuer, dans la proportion d'un tiers, sous forme d'heures d'ouvrage. Le conseil accepta cette suggestion. Les noms des fainéants et des faux chômeurs disparurent des listes de paie municipales et nos finances ne furent pas obérées par d'inutiles dépenses qui, dans d'autres localités, provoquèrent la faillite de plusieurs d'entre elles. Afin de diminuer les charges supportées par la grande masse, notre conseil abolit la taxe sur les locataires, et l'impôt foncier fut réduit de cinquante pour cent, ce qui soulagea d'autant la majorité des contri-

buables. Nos adversaires colportèrent, en dehors de la ville, que si ce dégrèvement avait pu être voté, c'est parce que nous avions obligé ceux qui nous cotisaient, à augmenter l'évaluation des immeubles, ce qui était faux. Malgré ces diminutions de taxes nous avons bouclé notre budget, à la fin de l'année fiscale, avec un surplus substantiel, étant donné que toutes dépenses inutiles avaient été supprimées. Les grands journaux publièrent des articles élogieux à l'adresse du conseil de ville de Saint-Hyacinthe; il avait accompli, disaient-ils, ce qu'on pourrait qualifier un miracle dans l'administration civique. On soulignait l'excédant de nos revenus sur nos dépenses, et ce malgré une diminution d'impôts effectuée durant une année de crise aiguë.

Certains chômeurs, mécontents, interprétant à leur façon la prospérité des finances de la ville, m'accusèrent de réduire les pauvres gens à la famine dans le dessein de remplir les coffres de la municipalité et de me créer, par la même occasion, la réputation d'un financier de génie.

A cette époque, Hitler était au sommet de sa popularité et comptait, dans la métropole, des partisans. Ceux-ci avaient réussi à recruter, à Saint-Hyacinthe, des adeptes de l'hitlérisme. Ils étaient, naturellement, au nombre de mes ennemis. Je favorisais alors l'adoption d'un règlement accordant une subvention aux propriétaires d'une manufacture de vêtements, pour leur permettre d'agrandir leur établissement dans le but de donner du travail à un plus grand nombre d'ouvriers. Ces industriels étaient des Israélites. La nuit qui précéda la présentation de cette mesure au conseil, les Chemises brunes garnirent les glaces des vitrines de nos magasins situés en plein quartier commercial, de placards invitant les citoyens à s'insurger contre ce projet conçu par le maire pour « judaïser notre ville française ». Ces appels à l'anti-sémitisme reçurent l'accueil qu'ils méritaient; il n'y eut que quatorze fanatiques, sur une population de quatorze mille âmes, qui désapprouvèrent notre règlement.



La lutte entreprise contre les abus des monopoles de l'électricité se poursuivait à travers la province. Je fus appelé à prononcer des discours en faveur de la nationalisation de la production et de la vente de cette source importante d'éclairage et de forces motrices; ces invitations me parvenaient de diverses localités où les citoyens désiraient se renseigner sur cette matière. Le mouvement prenait de l'ampleur et les compagnies s'inquiétaient. Le Dr Philippe Hamel, de Québec, n'était plus seul à mener, dans sa région, la campagne pour se libérer d'une dictature contre laquelle je luttais depuis un si grand nombre d'années. M. Eugène L'Heureux, secrétaire de la rédaction à l'*Action Catholique*, sans avoir, au préalable, pressenti les vrais maîtres de cet organe clérical, avait publié, le six février 1933, un article assez violent contre les monopoles; le lendemain de sa parution, il recevait, de l'Archevêque qui, plus tard, allait être créé cardinal, une remontrance qui rappela au journaliste québécois que les puissances d'argent possèdent des affinités insoupçonnées.

Les propriétaires des usines électriques, que la tournure des événements inquiétait, ne traitaient plus de quantités négligeables les chefs de groupe qui s'insurgeaient contre leur domination. Les trusts avaient pris à leur solde Louis-Joseph. Notre ancien député avait reçu pour mission d'organiser leur défense dans toutes les municipalités tant soit peu importantes; mais il était tellement dis-crédité aux yeux du public que son intervention servit notre cause au détriment de celle de nos adversaires.

#### VI — La science coopérant avec le progrès

A Saint-Hyacinthe, l'opinion publique était mûre pour la municipalisation de l'électricité. En s'accaparant tous les pouvoirs d'eau, les compagnies avaient réussi à placer les villes dans l'impossibilité de leur faire concurrence. Cette situation ne me décourageait pas. Je me remis à étudier, avec l'aide d'un ingénieur russe, que j'avais employé comme surintendant de notre usine fabricant de la

tourbe en briquettes pour servir de combustible, le projet qui nous permettrait de produire de l'énergie électrique au moyen de moteurs à combustion interne. Lors de l'établissement de notre première usine municipale, en 1909, nous en étions venus à la conclusion qu'il nous serait possible de produire du courant à raison d'un septième du prix vendu au détail dans notre région, mais nos génératrices électriques étaient mues simplement par des machines à gaz pauvre; les moteurs à combustion interne restaient donc notre unique recours.

Mon ingénieur, M. Nicholas Sauer, était un exilé russe; il était de famille noble et il avait dû s'expatrier lors de l'avènement des bolchevicks. Il avait été directeur de l'usine électrique la plus puissante de l'empire des tsars; celle de Moscou. D'une soixante-six mille kilowatts, elle était actionnée au moyen de simples machines à vapeur. M. Sauer avait été en relations d'affaires avec la plupart des fabriques métallurgiques d'Europe, ce qui nous permit d'obtenir les informations dont nous avons besoin pour vérifier nos propres calculs; ces renseignements ne firent que confirmer les données que nous avons obtenues des établissements similaires du continent américain. Les conclusions de notre étude furent soumises au conseil municipal; les échevins se prononcèrent, à l'unanimité, en faveur de la municipalisation de l'électricité. Ils adoptèrent, séance tenante, un règlement décrétant un emprunt de trois cent dix mille dollars et le soumirent à un référendum des propriétaires.

Malgré une lutte acharnée, conduite par la compagnie locale, le décret fut approuvé par l'écrasante majorité de 439 contre 157. Ce vote eut le don de stupéfier les directeurs de notre entreprise privée, qui avaient escompté une victoire facile. Ce résultat surprit également leurs alliés de l'extérieur, beaucoup plus intéressés qu'eux au maintien d'un régime qui leur avait rapporté des millions. Tous les magnats de la finance se concertèrent pour empêcher la construction de l'usine municipale. Cette usine allait nuire à une industrie privée qui leur permettait de pressurer le peuple en l'obligeant à



payer des prix exorbitants pour une marchandise provenant de pouvoirs qu'ils avaient acquis à des prix dérisoires de notre gouvernement provincial. La compagnie locale, obéissant aux directives qui lui étaient imposées par les trusts, offrit une réduction de taux à ses usagers. Les trusts mettraient ainsi à l'épreuve la cupidité des consommateurs dans le but de convaincre les échevins qu'il valait mieux abandonner leur projet.

Je recommandai au conseil de refuser l'offre. Venue à une heure si tardive, elle témoignait, tout simplement, de la mauvaise foi des administrateurs de cette compagnie privée. N'avaient-ils pas prétendu, un mois auparavant, qu'il leur était impossible d'abaisser les taux exorbitants qu'ils faisaient payer par le consommateur? Leur offre venait trop tard, le peuple s'était prononcé; il convenait de se conformer à sa décision.

Jamais, au cours de ma longue vie politique, je n'attendis avec plus d'anxiété la réponse d'un conseil municipal dont le peuple m'avait confié la direction; son attitude allait avoir des conséquences capitales, soit en assurant le succès, ou en portant un échec à la réforme économique qui me tenait le plus à cœur, puisqu'il s'agissait de défendre les intérêts des citoyens de Saint-Hyacinthe, et partant ceux de tout le peuple de la province. J'eus la grande joie de constater que mes collègues m'avaient conservé leur confiance; ils décidèrent, d'un commun accord, que nous devions exécuter à la lettre le mandat que nous avons reçu de la majorité des propriétaires.

Ils adoptèrent une résolution m'autorisant à me rendre en Europe, avec notre ingénieur, pour y poursuivre des négociations avec les manufacturiers pour l'achat des machines dont nous avons besoin. Je m'embarquai le treize décembre 1933. Ce voyage ne devait durer que trois semaines. En tenant compte des jours de traversée, il nous restait à peine deux petites semaines pour visiter les manufactures d'Allemagne et d'Angleterre inscrites sur la liste de celles qui nous intéressaient. Les directeurs de ces firmes avaient été prévenus de notre arrivée et ils furent fidèles au rendez-vous.

## VII — Triste fin de voyage

A mon retour d'Europe, une nouvelle inquiétante m'attendait à New-York; ma fille m'apprenait, par téléphone, que sa mère était malade. Je crus comprendre, par les réticences dont elle faisait preuve au cours de cette conversation, que le cas était beaucoup plus grave qu'elle ne voulait le laisser croire. Cette nouvelle m'affecta d'autant plus que je me réjouissais, quelques instants auparavant, d'avoir enfin réalisé une réforme pour laquelle je luttais depuis au delà d'un quart de siècle.

Dès mon arrivée à Saint-Hyacinthe, j'appris que ma femme souffrait d'une typhoïde grave, et qu'elle était à son déclin. A cette époque, alors que la prophylaxie de la fièvre typhoïde n'était pas assurée par la vaccination obligatoire, cette maladie infectieuse était, la plupart du temps, fatale. Pour ne pas m'inquiéter pendant mon absence, on m'avait laissé ignorer l'état de santé de mon épouse. Hélas! celle qui avait été la compagne de ma vie devait expirer dix jours après mon retour au foyer familial, le quatorze janvier 1934.

Elle était morte, victime de la négligence de notre marchand-laitier; celui-ci avait acheté, d'un fermier des environs, de la crème que le cultivateur avait fait refroidir dans un puits artésien, qui était contaminé. En dépit du règlement municipal prescrivant à tout laitier de faire pasteuriser ses produits, cette crème avait été distribuée sans avoir été soumise à l'examen réglementaire. L'enquête, instituée par les inspecteurs sanitaires, révéla que la femme du cultivateur en cause avait été emportée, elle aussi, par cette fièvre infectieuse, un mois auparavant; elle l'avait contractée à la même source de contamination, car il fut prouvé que des infiltrations souterraines, provenant d'une étable située à proximité, s'introduisaient dans le puits empoisonné.

L'âme endeillée par l'immense perte que je venais de subir, je me retrouvai dans un foyer où ne régnait plus celle qui, pendant



trente années, en avait été l'âme et la joie. Jusqu'ici, c'était grâce à cette admirable compagne si j'avais trouvé cette paix intérieure dont j'avais tant besoin au sortir des conflits politiques où je dépensais toute mon énergie. Mais il me restait une consolation; ma fille unique. C'est elle qui m'aida à traverser la dure épreuve en remplaçant sa mère au foyer. Pour tenir la maison, et afin que rien ne fût changé dans nos habitudes, elle s'imposa maints sacrifices dont je lui suis redevable. De mon côté, je me mis résolument à la tâche; le travail, pour moi, c'était encore le moyen le plus efficace pour chasser de mon esprit les idées noires qui, parfois, venaient l'assaillir.

## CHAPITRE CINQUIÈME

### LA LUTTE CONTINUE QUAND MÊME

#### I — Quelques résultats heureux

Durant les douze mois qui suivirent, les événements démontrèrent, dans certains cas, que les luttes que j'avais entreprises pour la justice et dans l'intérêt public avaient porté ses fruits. A titre d'exemple, je citerai le cas suivant:

Vers 1910, alors que j'étais greffier de Saint-Hyacinthe, un de nos juges était propriétaire d'une ferme située aux limites de la ville. La municipalité ayant tracé des rues à travers sa terre, il avait réclamé du conseil un document reconnaissant qu'il avait cédé l'assiette de ces chemins à la condition d'être exempté de toutes taxes sur les terrains qui lui restaient, privilège dont il jouirait tant et aussi longtemps qu'il en demeurerait propriétaire. Suivant mon avis, le conseil lui avait refusé ce privilège. Le sol de toutes les rues avait été, jusque-là, cédé gratuitement par leurs propriétaires; il n'y avait donc pas lieu d'exempter monsieur le juge de charges qui pesaient même sur les communautés religieuses, d'après un récent amendement à la charte. Après mon départ de l'Hôtel de Ville, le magistrat, profitant de la complaisance du nouveau conseil, réussit à obtenir ce qu'on lui avait refusé deux ans auparavant. Je me promis de faire annuler ce traitement de faveur dès que la chose me deviendrait possible.

Une fois maire de la ville, je réclamai du récalcitrant, par voie de justice, le paiement de ses impôts. Je fis des démarches auprès de la Législature pour le priver de la prescription acquise, afin qu'il soit placé sur un pied d'égalité avec tous les contribuables qui s'étaient trouvés dans son cas. La ville finit par obtenir un jugement



de la Cour Suprême, par lequel il fut décrété que la résolution du conseil, dont le juge faisait état, n'avait aucune valeur légale. Pour obtenir ce résultat il avait fallu vingt ans; le juge, ayant atteint ses quatre-vingt-douze ans, mourait quelques semaines avant le prononcé du jugement final.

Ma campagne en faveur de la municipalisation de l'électricité avait atteint son point culminant. Je prononçai des discours dans dix villes de notre province pour y exposer mon sujet favori. Le président des Etats-Unis venait de lancer son projet géant de la construction des pouvoirs de la vallée du Tennessee. Les monopoles américains parlaient d'en appeler aux tribunaux pour faire déclarer l'entreprise de régie publique anti-constitutionnelle, sous le prétexte que le gouvernement n'avait pas le droit de concurrencer l'industrie privée. Les cours criminelles entendaient la cause du financier Insull, dont les tractations scandaleuses avec les compagnies d'électricité étaient mises à jour par la grande presse américaine et canadienne. Cette agitation autour d'une question qui nous intéressait tout particulièrement, créait un climat propice à notre mouvement en faveur de la régie publique. Le gouvernement provincial finit par nous accorder l'enquête que nous réclamions et la Commission Lapointe fut créée. Plusieurs corps publics me prièrent de les représenter devant le tribunal. Quoique cette mission onéreuse ne comportât aucune rétribution monétaire, je l'acceptai en me considérant suffisamment récompensé par la confiance que ces organisations ouvrières, municipales et commerciales me témoignaient. Cette marque d'estime constituait un démenti catégorique à l'affirmation du président de la Commission des services publics, prétendant que je ne connaissais rien en matière d'électricité, affirmation toute gratuite et que les journaux avaient publiée. Bien que M. Adrien Beaudry ait nié, dans la suite, avoir tenu de tels propos, le coup en bas de la ceinture avait porté. Fort heureusement, ses effets n'amoinèrent aucunement la confiance que certains corps publics avaient placée dans leur mandataire.

Les esprits s'échauffèrent à tel point qu'à la Bourse on craignit, un moment une panique dans le cours des valeurs mobilières de l'électricité. Pour l'éviter, le Premier ministre fit appel aux journaux afin d'engager les détenteurs d'obligations et d'actions des compagnies de pouvoir, de ne pas se départir de leurs placements; toutes les mesures nécessaires seraient prises par le gouvernement pour protéger leurs intérêts en même temps que celui des consommateurs. Ainsi la panique fut-elle évitée et l'enquête put-elle se poursuivre sans incidents fâcheux. Les partisans de la régie d'Etat justifèrent, à la satisfaction du public, les reproches qu'ils avaient adressés au monopole privé. Le réquisitoire que je prononçai, après l'audition des experts, dura six heures. Le rapport de la commission fut favorable à notre cause et les grandes compagnies se rendirent compte que la nationalisation avait fait un pas de géant dans notre province au cours des dernières années.

A Saint-Hyacinthe, la municipalisation était votée, le vingt-cinq octobre 1933, et notre usine entra en opération, le trente novembre 1934, soit quelques jours avant la fin de l'enquête Lapointe. Notre expérience, quoique de courte durée, prouva qu'il était possible d'obtenir de l'électricité à un prix défiant toute concurrence, ce qui permit aux membres de la Commission de se former une opinion avant de rendre leur jugement. Le premier résultat de l'enquête se traduisit par l'adoption, par le gouvernement, de trois lois que notre groupe de réformateurs recommandait depuis longtemps. L'une d'elle créait la Commission de l'Electricité, chargée de réglementer la production et la vente de l'électricité; la seconde favorisait sa municipalisation et la troisième l'électrification rurale. Ainsi, le gouvernement s'acheminait, petit à petit, vers la nationalisation partielle des pouvoirs d'eau, mesure que je trouvais indispensable pour mettre fin aux abus des monopoles.

En juin 1935, le premier ministre, M. Louis-Alexandre Taschereau, m'appela à faire partie de son cabinet. Je fus assermenté, comme ministre des Affaires municipales, du Commerce et de l'In-



dustrie. Ma lutte des vingt dernières années et le fait que j'étais un des chefs du parti réformiste, m'avaient mis en évidence et fait connaître en dehors de la province de Québec. Je fus invité à porter la parole devant des associations, dans les provinces anglaises du Canada, et dans la capitale américaine. Les gouvernements du temps faisaient face à la plus grande crise de chômage que nous ayons connue. Nos législateurs faisaient l'expérience de diverses mesures, dont la plupart étaient viciées par un paternalisme excessif. Devant la menace d'une banqueroute nationale, vers laquelle leurs lois expérimentales semblaient nous conduire, je recommandai l'abolition du secours direct et la mise en chantiers d'entreprises d'aide aux chômeurs, avec l'entente que celui qui serait embauché contribuerait à leur soutien en fournissant des heures gratuites de travail. Par cette clause, je désirais rendre ces chantiers moins attrayants que ceux des employeurs privés, de manière à provoquer la désertion des entreprises de secours, par les chômeurs de mauvaise foi. Ce système fut expérimenté à Saint-Hyacinthe et les résultats prouvèrent son efficacité.

Malgré ces preuves de dévouement à la chose publique, mes ennemis s'acharnèrent contre moi; ma politique, qui n'avait d'autre but que celui de sauvegarder les intérêts de mes concitoyens, leur permit de m'aliéner l'appui des mécontents qu'elle suscitait. Comme quoi le proverbe sera toujours vrai: « Nul ne peut contenter tout le monde à la fois ».

## II — Réélu quand même

Ma ferme attitude sur la question de l'aide aux sans-travail fut sanctionnée par le peuple, aux élections de 1935. Je conservai une majorité dans la ville de Saint-Hyacinthe, quoique considérablement diminuée alors qu'elle s'était accrue dans la partie rurale du comté où l'on était moins atteint par la crise du chômage. Ma majorité globale était quand même plus élevée qu'à l'élection précédente. Je fus élu par 463 voix de majorité.

Le gouvernement Taschereau, assailli de tous côtés, ne fut pas aussi heureux; il conserva le pouvoir, mais avec une très faible majorité. Ses lois progressives sur l'électricité lui avaient créé des ennemis qui, s'étant alliés aux conservateurs et aux libéraux mécontents, réussirent à ne lui laisser en Chambre qu'une pluralité de six membres. L'Opposition, exploitant la situation, lui fit une guerre sans merci. Le Comité des Comptes Publics avait été convoqué et les dépenses des ministres, passées au crible, avaient donné lieu à une critique virulente. Le Premier ministre tenait bon et, croyant ses positions invulnérables, mettait en vigueur ses lois sur l'électricité tout en m'encourageant à poursuivre mon programme de réformes, celle ayant trait à l'abolition des secours directs l'intéressant tout particulièrement. Quant à la loi des pensions de vieillesse, elle ne lui souriait guère. C'était une mesure fédérale qui existait depuis plusieurs années, mais il avait refusé, jusque-là, de la mettre en vigueur dans notre province. Cependant, comme j'avais toujours favorisé cette loi progressive, je n'abandonnai pas la partie, et je finis par obtenir l'autorisation de soumettre à la Chambre un projet ayant pour but de mettre cette loi en vigueur, chez nous. Au Parlement, nos adversaires continuaient à harceler le cabinet et la situation politique s'assombrissait davantage; il vint un moment où elle fut critique. Au milieu du mois de mai, le gouvernement faillit être renversé par un vote sur une motion présentée à l'improviste, concernant ma loi des pensions aux vieillards. Je sauvai la situation en prononçant un discours de plusieurs heures pour permettre à nos *whips* de faire venir à la Chambre un certain nombre de députés qui s'attardaient à un dîner d'honneur. Le gouvernement évita une défaite, mais le danger auquel il venait d'échapper, encouragea ses démolisseurs à poursuivre leurs manœuvres dont le but ultime était de déclencher des élections générales.

Prévoyant cette issue, à laquelle on ne pouvait se soustraire plus longtemps, je fis une campagne intensive afin de populariser mon projet de résorption du chômage par des travaux spéciaux



destinés à remplacer le secours direct. Je réussis à me gagner l'appui des organisations et des journaux cléricaux. Je hâtai l'adoption de ma loi des pensions aux vieillards, mesure réclamée à grands cris par toute la province. A ce moment, le gouvernement semblait reprendre la popularité qu'il avait perdue chez le peuple, mais une révélation du comité des Comptes Publics vint soudainement détruire les effets obtenus par l'adoption des lois progressives. Le comtable de l'Assemblée Législative, qui était le frère du Premier ministre, avait adopté la méthode de l'ancien président de l'Union Saint-Joseph que j'avais défait dans une élection précédente; il s'était approprié les intérêts perçus sur les fonds représentant l'indemnité parlementaire des députés, et qui étaient déposés à son compte personnel dans une banque de la région. Le scandale que provoqua cette révélation, atterra le Premier ministre au point qu'il offrit sa démission au Lieutenant-Gouverneur.

M. Taschereau confia les rênes du gouvernement à M. Adélar Godbout. Celui-ci m'attribua le portefeuille des Terres et Forêts, et je conservai celui des Affaires Municipales. Les Chambres furent dissoutes et le gouvernement en appela au peuple. Le premier cabinet Godbout fut renversé et le parti libéral écrasé; seulement quatorze de ses partisans trouvèrent grâce devant l'électorat, et je fus du nombre des élus. Le chef des libéraux, ayant essuyé une défaite dans son propre comté, me confia la direction de l'Opposition en Chambre. La tâche n'était pas facile ni de tout repos; je l'acceptai, cependant, dans l'espoir que la coalition ne pourrait se maintenir très longtemps au pouvoir, puisque composée de divers éléments, sans cohésion et n'offrant, au surplus, aucune garantie de stabilité. Son chef, M. Duplessis, appartenait à la phalange des bleus authentiques, alors que ses alliés de l'heure étaient, les uns des libéraux mécontents du régime Taschereau, les autres, des cléricaux à tendance fasciste. Le seul lien qui les avaient réunis, c'était leur désir de renverser le gouvernement. Maintenant qu'ils avaient atteint leur

objectif, on pouvait s'attendre à voir, d'un moment à l'autre, l'effritement de ce bloc politique.

### III — Chef d'opposition parlementaire

Je ne négligeai rien pour hâter sa désagrégation. Dès la formation de son cabinet, le nouveau Premier ministre fit preuve d'indifférence à l'égard des chefs politiques qu'il avait réussi à enrégimenter sous sa bannière pour s'emparer du pouvoir. Il les oublia presque complètement; il ne confia, à ceux qui étaient restés dans ses bonnes grâces, que des portefeuilles insignifiants. La bisbille ne tarda pas à s'insinuer dans le camp des vainqueurs d'hier et, dès les premiers jours qui suivirent l'assermentation de leur nouveau leader, des politiciens qui, quelques jours auparavant marchaient la main dans la main, s'entre-déchirèrent comme des loups affamés en train de se partager une proie.

Pour mettre un frein à l'ardeur que je déployais contre le gouvernement, son chef eut l'idée d'employer le terrorisme. Il entreprit une enquête sur l'administration des divers départements que j'avais eus sous ma direction; comme dans la fable, au lieu de découvrir une montagne de prévarications, il ne trouva que de minuscules souris. Sa tentative pour salir ma réputation me fournit l'opportunité de proposer, à mon tour, une enquête royale sur la provenance de ses fonds électoraux. Sa majorité servile en Chambre, lui permit de refuser ma requête, bien que ma proposition fût commentée favorablement chez la masse.

Le bloc continuait à s'effriter; un député, qui avait été le chef d'un groupe adverse à M. Godbout, convoqua une grande assemblée, dans le centre de la province, pour réclamer de M. Duplessis des explications sur ses accointances avec les monopoles, et aussi pour lui demander la provenance d'une somme de cent quatre-vingt mille dollars, versée à sa caisse électorale pour aider à renverser l'ancien gouvernement. Un des rares ministres, qu'il avait choisi parmi les



libéraux mécontents, donna sa démission. Je proposai l'assignation de témoins importants devant le comité des Comptes Publics qui siégeait en permanence. Mais M. Duplessis refusa. Rien de surprenant si le peuple commençait à ouvrir les yeux, à douter de la bonne foi de ceux qu'il avait élus. La danse des millions était commencée; la dette publique était déjà plus que doublée. Notre cosaque national donnait la mesure de son tempérament de dictateur. Au lieu de trouver en lui un défenseur des unions, titre qu'il s'était arrogé avant son avènement au pouvoir, les ouvriers découvraient en lui un protecteur des grandes corporations.

Au mois de mai, le Premier ministre annonça que des mandats avaient été émis par son département pour faire arrêter deux chefs ouvriers de Montréal, accusés de menées communistes. Je signalai la fausseté de ces accusations, et le Premier ministre, ayant cru bon de se raviser, informa la Chambre que les mandats en question ne seraient pas servis.

Dégoûté d'un procédé injurieux dont il avait été victime de la part de M. Duplessis, M. J. O. Gagné, député ministériel d'Arthabaska, avait donné sa démission, quoique ayant été un dévoué partisan du chef de l'Union Nationale et ayant souscrit, personnellement, à sa caisse électorale. Une loi ouvrière, soumise à la Chambre, spécifiait des dispositions tout à fait contraires à celles qu'attendait le député d'Arthabaska et que M. Duplessis lui avait promis de faire adopter. Ce voyant, M. Gagné, se conformant à la coutume en pareil cas, s'était cru obligé de résigner son siège. J'avais eu vent de cette affaire et, la semaine suivante, j'apprenais qu'on avait fait disparaître le document original qui avait provoqué le départ de M. Gagné. Comprenant le danger auquel son coup de tête l'avait exposé, M. Duplessis avait manœuvré de façon à éviter les conséquences de son acte. Je protestai et proposai de soumettre le cas au comité des privilèges et élections. Ma motion fut injustement déclarée hors d'ordre. N'empêche que les journaux s'en emparèrent et elle eut, sur la masse, l'effet que j'en avais escompté.

Selon toute apparence, le gouvernement s'acheminait vers la défaite. En ma qualité de maire de ma ville, je poursuivais ma politique de réformes et de progrès. Les statistiques fédérales attestaient que c'était à Saint-Hyacinthe que le coût de la vie était maintenu à son plus bas niveau, dans tout le pays. Ce résultat, nous l'avions obtenu en dépit du fait que partout ailleurs les autorités municipales ne se préoccupaient plus d'améliorer le sort des classes ouvrières. Une saine administration municipale des dernières années avait été le facteur principal de cette prospérité. Notre ville était citée, dans les grands journaux financiers du pays, comme un modèle à suivre. Les taxes étaient légères et le montant de la dette, insignifiant. Je profitai de la situation pour demander aux propriétaires de voter une somme de cent mille dollars devant servir à la construction d'un vaste cirque qui serait utilisé les jours de fête publique. Une telle mesure eut été considérée, quelques années auparavant, comme une absurdité. Cette construction vint s'ajouter, dans le parc Laframboise, à la plus grande piscine publique de la province. Et les électeurs, qui m'avaient donné un témoignage d'estime et de confiance en réélisant, au début de juillet, quatre de mes partisans sur cinq candidats à l'échevinage, approuvèrent, le vingt-huit septembre, la construction de l'aréna, par une très forte majorité.

Sur le plan parlementaire, 1936 avait été l'année de la déconsidération. Notre parti, sous la sage et prudente direction des trois Premiers ministres qui s'étaient succédé, à partir de 1897, avait atteint le pinacle de la gloire; pendant quarante années, il s'était maintenu au pouvoir. Seuls, les écarts de quelques fonctionnaires supérieurs, dévoilés au Comité des Comptes Publics, lui avaient fait perdre l'estime et la confiance du peuple et l'avaient précipité, en quelques jours, au fond de la vallée de l'humiliation. Les douze mois qui suivirent la chute du gouvernement libéral, furent consacrés à préparer l'année de la réhabilitation et celle de la reprise du pouvoir en 1939.



La lutte vigoureuse, que je menais dans l'Opposition, avec un petit groupe de députés, dessilla les yeux de nos concitoyens qui s'intéressaient aux débats de l'Assemblée législative. M. Duplessis, aidé de ses acolytes, avait promis de faire emprisonner des ministres, des députés et des fonctionnaires, qu'il accusait, sans oser les nommer, d'être des prévaricateurs. La foule, toujours crédule, espérait que de nouvelles victimes seraient sacrifiées. Avec mes collègues, je signalai à la Chambre, de même que sur les tribunes populaires, que M. Duplessis, qui s'était lui-même chargé d'exécuter les hautes œuvres, n'avait pas encore jeté de nos partisans à la pâture des aboyeurs de 1936. En janvier 1938, un de nos anciens ministres posait sa candidature dans la division de Lotbinière et se faisait élire député libéral par la plus forte majorité jamais obtenue dans ce comté. La Gazette de Montréal, le principal organe conservateur du pays, profita de l'occasion qui lui était offerte pour blâmer la campagne de vitupération menée contre nos hommes publics par M. Duplessis, méthode peu recommandable et qui avait permis à l'Union Nationale de renverser le gouvernement libéral.

Ainsi, le peuple reprenait conscience des réalités et il nous encourageait à lutter contre un gouvernement autocrate. Mon attitude belliqueuse incita le Premier ministre à user de tous les moyens pour me détruire. Selon une vieille coutume, chère aux conservateurs, il eut recours aux préjugés de religion.

Hitler était à l'apogée de sa puissance et ses adeptes au pays extériorisaient leur sentiment en faveur d'un régime dictatorial. Durant la nuit de Noël 1936, dans la chapelle du Collège des Frères du Sacré-Cœur, des fascistes de Saint-Hyacinthe, vêtus de leur uniforme de parade, s'étaient approchés de la Sainte Table, au moment de la communion, en formation militaire. L'occasion était mal choisie pour s'affirmer de la sorte car, depuis quelques mois déjà des rumeurs de guerre nous parvenaient d'Europe. En l'occurrence, j'avais cru qu'il était de mon devoir de premier magistrat de la ville, de

désapprouver cette démonstration anti-patriotique comme étant incompatible avec le caractère d'une maison d'enseignement.

Le vingt-et-un janvier 1938 se produisait la terrible hécatombe où périrent quarante-et-un élèves et cinq Frères de cette institution. Mes ennemis, toujours à l'affût d'un prétexte quelconque pour tenter de déprécier le maire, prétendirent que son conseil avait fait preuve de négligence coupable, au cours de la lutte contre l'incendie, ainsi que dans la recherche des victimes qui gisaient sous les décombres.

#### IV — On m'accuse d'être incendiaire

Si invraisemblablement que cela pût paraître aux yeux des gens sensés, on répandit la rumeur que j'étais l'auteur de l'incendie et que, pour châtier les Frères du Sacré-Cœur, qui avaient accordé l'hospitalité aux partisans d'Hitler, à la messe de minuit de 1936, j'avais payé un complice pour accomplir mon dessein criminel. Calomnie, odieuse s'il en fut, et qui ne reposait que sur le blâme que j'avais adressé aux Frères. Bien que cette accusation fût à la fois absurde et mensongère, M. Duplessis ordonna une enquête secrète sur mes agissements, et il confia cette mission à un de ses anciens candidats que j'avais défait aux élections. Celui-ci manœuvra de telle façon, pendant l'élection provinciale qui suivit, que je me vis dans l'obligation de faire arrêter un chef fasciste pour l'empêcher de faire état de cette calomnie, au cours de la lutte qu'il menait contre moi, dans une paroisse de mon comté.

Tout en faisant appel aux préjugés religieux, pour intensifier le feu de barrage dont j'étais la cible, M. Duplessis m'accusa d'avoir imposé une taxe de dix pour cent sur les églises et les biens des institutions de Frères et de Sœurs en vue de protéger leurs édifices contre les incendies. Il n'ignorait pas, cependant, que cette contribution de dix cents par cent dollars d'évaluation, l'Evêque lui-même l'avait suggérée dans le but d'aider à l'achat et à l'entretien des



appareils modernes destinés à combattre le feu, et dont notre conseil s'était pourvu lors de la signature du concordat.

L'élection partielle de Bagot, en mars 1938, nous l'avions perdue à cause de cette campagne de vitupération de l'Union Nationale. La victoire avait redonné un certain optimisme au chef du gouvernement, mais celui-ci, trompé par les apparences, poursuivait de plus belle ses diatribes injurieuses contre ses adversaires, alors qu'il aurait dû songer à mettre un terme au gaspillage éhonté des fonds de la province.

Cette fausse sécurité, dans laquelle il se complaisait, et le travail d'équipe des députés libéraux, sous l'habile conduite de leur chef, M. Godbout, menaçait, sans que M. Duplessis n'en eut la moindre prémonition, le fragile château de cartes que représentait sa forteresse défendue par ses alliés récents. Des signes avant-coureurs d'une défaite prochaine se dessinaient à l'horizon. Les figures dominantes des groupes adverses aux libéraux, avaient déserté le chef de l'Union Nationale, et le combattaient ouvertement; les unions ouvrières présentaient un front commun contre le gouvernement, et les syndicats catholiques se joignaient aux associations internationales pour combattre celui-là même qu'ils avaient aidé à s'emparer du pouvoir.

En juin, la convention générale des libéraux maintenait M. Godbout, dans ses fonctions de chef du parti; quant à moi, ayant refusé de poser ma candidature à ce poste, je restai chef de l'Opposition parlementaire. Unis plus que jamais, nous poursuivîmes la lutte en Chambre alors que la discorde continuait à régner dans les rangs de nos adversaires.

M. J. Ernest Grégoire, chef des créditistes et ancien maire de Québec, présida un congrès à Saint-Hyacinthe. Au cours d'une séance, il déclara publiquement que je partageais ses théories économiques, alors qu'il eût été plus exact de dire que j'étais un de ses partisans qui désiraient la chute du gouvernement.

En juillet, j'étais réélu, par acclamation, maire de Saint-Hyacinthe; il en fut de même pour tous mes candidats à l'échevinage.

Ainsi, M. Duplessis et ses enquêteurs sur l'holocauste du collège du Sacré-Cœur n'avaient pu réussir, avec leurs perfides insinuations, à me faire perdre l'estime de mes concitoyens.

On ne pouvait pas en dire autant du premier ministre; M. Paul Gouin, que M. Duplessis considérait, il y a quelques mois à peine, comme son bras droit, convoquait tous les adversaires du gouvernement à un congrès, à Sorel, sous la bannière de l'Action Libérale-Nationale dont, entre parenthèses, il était un des promoteurs. A cette réunion, il accusa M. Duplessis d'avoir trahi la Sainte Alliance qui l'avait porté au pouvoir. De son côté, M. François Leduc, son ancien ministre de la Voirie, qui avait été forcé de démissionner du cabinet, le qualifiait de dictateur.

Assailli de tous côtés, harcelé par les critiques de l'Opposition, M. Duplessis parlait d'en appeler aux électeurs tout en défiant M. Godbout de pouvoir faire élire un seul candidat libéral. Au courant de la stagnation des finances publiques, il savait fort bien que, dans un avenir, plus ou moins rapproché, il lui faudrait dissoudre l'Assemblée Législative et en appeler au peuple, dans une tentative suprême pour consolider le crédit de la province qui s'acheminait vers la ruine. Sa vantardise n'était donc qu'un subterfuge destiné à cacher au public les véritables raisons qui l'obligeraient à se présenter devant l'électorat avant la fin de son terme.

Durant la session de 1939, le discours sur le budget me fournit l'occasion de soulever un coin du voile qui dissimulait l'état lamentable des finances de la province. En trois ans, notre cosaque national avait réussi à augmenter la dette de cent trente-trois millions de piastres sans pour cela avoir accru notre actif. Son habile camouflage et les jongleries de ses comptables lui avaient permis d'annoncer, à l'issue de chaque année fiscale, des surplus de quelques millions. Mais les financiers ne furent pas longtemps dupes; ils ouvrirent les yeux et les banques refusèrent à M. Duplessis les argents dont il avait besoin pour solder les dépenses courantes de ses divers départements. Ces déboursés se chiffraient à des montants jusque-là in-



connus. Vint un moment où la rumeur voulut que les banquiers de M. Duplessis refuseraient de payer jusqu'aux salaires des fonctionnaires du gouvernement; la caisse de la plupart des services était vide et les banques refusaient de consentir des avances au gouvernement, même sous forme de découverts de comptes.

Acculé dans ses derniers retranchements, M. Duplessis se résigna à dissoudre la Chambre. Pour motiver son appel au peuple, il prétextait l'état de guerre, dans lequel nous étions engagés, et sa divergence d'opinion avec le gouvernement libéral d'Ottawa au sujet de la défense nationale. Dans le but de nous prendre par surprise, cette consultation populaire fut fixée au vingt-cinq novembre. Mais les chefs libéraux, qui s'attendaient à ce dénouement, ne furent pas pris à l'improviste. Il est vrai que nous n'avions que trois semaines devant nous pour organiser la lutte, mais notre terrain était préparé. Dès l'ouverture de la période électorale, nous étions prêts à croiser le fer. Je fus choisi comme candidat dans Saint-Hyacinthe, dès le premier octobre et l'on m'opposa, comme adversaire, un jeune avocat de notre ville.

L'appel aux préjugés religieux, cette vieille tactique à laquelle on avait recours contre moi, servit, une fois de plus d'arguments à mes adversaires. Je pus en atténuer les effets pernicieux en faisant arrêter deux agents électoraux de l'extérieur. L'un d'eux, un fasciste notoire de Montréal, avait pour mission, de faire croire que j'avais été l'instigateur de l'incendie du Collège du Sacré-Cœur; le second agent n'était autre que le perceur de plafonds, A. J. Lemieux. Ce dernier habitait une paroisse des Cantons de l'Est depuis le jour où il avait encaissé, en pleine figure, un coup de poing qui l'avait étendu sans connaissance derrière le comptoir de sa boutique de petit marchand de tabac. Il avait, comme j'en ai déjà fait mention dans un chapitre précédent, quitté la métropole pour toujours, afin de se soustraire à des représailles éventuelles de la part de gens dégoûtés de ses méthodes de mouchard au service des cléricaux.

Les attaques de M. Duplessis contre le gouvernement fédéral déterminèrent M. Lapointe, ministre de la Justice, à intervenir dans la lutte électorale. Il ne fallait pas laisser le chef de l'Union Nationale saboter l'effort de guerre du Canada dans le but de cacher les turpitudes de son administration.

#### V — Les libéraux reprennent le pouvoir

Le gouvernement duplessiste fut écrasé; il ne réussit à faire élire que seize députés, alors que M. Godbout triompha dans soixante-sept comtés. Ma majorité, dans Saint-Hyacinthe, se chiffra à six cent quatre-vingt-quatorze voix. M. Godbout forma un nouveau cabinet et me confia le ministère de la Voirie ainsi que celui des Travaux Publics.

Le premier discours que je prononçai en Chambre fut celui d'un réformateur qui entendait poursuivre, envers et contre tous, sa politique progressive en matière d'administration financière, d'instruction publique, d'amélioration de Voirie et de protection de la liberté individuelle. Le nouveau gouvernement, dont j'étais le doyen parmi les ministres, inaugura son administration en réduisant le nombre de ses chefs de cabinet, de douze qu'il était à huit, afin de réduire d'autant ses frais d'administration et rétablir le crédit de la province auprès des institutions bancaires. Celles-ci comprirent que nous voulions substituer à la politique de prodigalité de l'ancien régime des méthodes d'économie, et nous avancèrent les fonds nécessaires pour administrer la province en attendant que fût voté un nouveau budget.

Le quinze décembre, M. Godbout, devant prendre un congé de repos, me chargea de le remplacer pendant son absence. C'est ainsi que le petit-fils du porteur d'eau, après trente années de lutte contre la méchanceté des hommes et l'adversité des événements, put célébrer son quarante-huitième anniversaire de naissance alors qu'il occupait les hautes fonctions de premier ministre intérimaire de sa



province. Trois jours plus tard, je partais pour le Mexique, non pas en fugitif de la justice, comme j'étais appelé à le faire, un jour ou l'autre, selon une prédiction de M. Duplessis et ses amis, mais en ma qualité de ministre de la Voirie et des Travaux Publics.

Je me rendais dans la terre ensoleillée des anciens Aztèques pour un voyage d'études. A cette époque, on citait cette république comme l'endroit où les méthodes les plus modernes de construction de chemins étaient mises en pratique. Des novateurs éclairés avaient réussi à secouer de sa léthargie séculaire ce pays qui s'était enfin décidé à tirer parti des avantages dont une nature généreuse l'avait gratifié. Son gouvernement avait eu recours aux services de cinquante des meilleurs ingénieurs américains; à la tête d'une armée de travailleurs, ils avaient percé des montagnes, corrigé leurs flancs, comblé leurs ravins et jeté des ponts sur leurs torrents afin d'y établir des chemins en terrasse qui, aujourd'hui, font l'admiration des voyageurs. Avant d'entreprendre les grandes œuvres de voirie que j'allais recommander au gouvernement en vue d'abolir le secours direct, je désirais me rendre compte des plus récents progrès accomplis par le génie civil dans l'art des constructions.

Grâce à l'obligeance des autorités du Ministère des Travaux Publics du Mexique, et aussi à ma connaissance de l'espagnol, je pus visiter, tout à mon aise, les grandes voies de communication qui sillonnent son territoire, du nord au sud et de l'est à l'ouest. J'étais accompagné de ma fille qui me servait de secrétaire bénévole. Je revins au pays avec une masse de renseignements utiles et qui ne coûtèrent pas un sou au Gouvernement de la province, puisque j'avais entrepris ce voyage à mes propres frais.

De retour à Québec, je donnai instruction au directeur de mon ministère, de dresser les plans préliminaires des grandes voies de communication dont nous avons un pressant besoin pour relier les centres importants de la province et pour atteindre les routes nationales des Etats-Unis.

Nous étions en pleine guerre et l'Europe subissait le joug hitlérien. Malgré la campagne poursuivie par les éléments nazistes et fascistes qui, chez nous, semaient le défaitisme afin de nuire à l'enrôlement militaire, notre conseil municipal et le gouvernement provincial ne négligèrent rien pour aider à l'effort de guerre du Canada. Le cardinal Villeneuve et le haut clergé prêchèrent ouvertement le patriotisme et la loyauté envers la patrie; ils recommandaient de souscrire à l'emprunt de guerre alors que dans le camp clérical se développaient des courants contraires et souterrains ce qui prouvait que les adeptes d'Hitler et de Mussolini n'avaient pas abandonné leurs activités subversives en dépit du grave péril dont les démocraties étaient menacées. Un journal du dimanche rapporta qu'on avait répété, dans l'église Notre-Dame de Montréal, la scène qui s'était déroulée, en 1936, au Collège du Sacré-Cœur, à Saint-Hyacinthe; un peloton de nazistes revêtus de cagoules, cette fois, avait évolué pendant une messe de minuit, dans le chœur de l'église.

Les partisans du totalitarisme cherchaient, par tous les moyens à leur disposition, à soulever les masses contre le gouvernement. Pour mettre un terme à leurs activités et connaître l'opinion des Canadiens, M. King décida d'en appeler au peuple. Le vingt-six mars, les électeurs approuvaient sa politique de guerre en le ramenant au pouvoir par l'immense majorité de cent quatre-vingt-cinq sièges. Dans la division Saint-Hyacinthe-Bagot, notre population démontra qu'elle ne se laissait pas influencer par les tire-au-flanc de toutes sortes. M. Adélarde Fontaine, le candidat ministériel, reçut l'énorme majorité de dix mille six cents voix, la plus considérable jamais enregistrée dans notre histoire politique.

Quelques semaines plus tard, les élections municipales de Saint-Hyacinthe prouvèrent également que le vent ne soufflait pas du côté du cléricalisme ou du *déloyalisme*; j'étais réélu par acclamation maire de la ville. La même confiance fut accordée à tous mes candidats à l'échevinage.



Mon nom, à tort ou à raison, faisait l'objet de nombreux commentaires. Un journal séparatiste, qui m'avait souvent pris à partie, publia un article pour me féliciter de ne pas avoir accordé de contrats aux entrepreneurs des autres provinces. Cela n'avait pourtant rien d'extraordinaire puisque j'avais adopté pour politique de toujours confier mes travaux publics aux plus bas soumissionnaires. Les entrepreneurs de l'étranger, qui chargeaient anciennement des prix exorbitants au gouvernement parce qu'ils étaient tenus de souscrire de fortes sommes d'argent à la caisse électorale, ne tenaient pas à perdre leur temps à préparer des soumissions, sachant qu'ils ne réussiraient pas à faire accepter leurs plans et devis en chargeant des prix anormaux. N'empêche que le public fut surpris des éloges que me décernait cet organe réactionnaire.

Le petit-fils du porteur d'eau était connu jusque dans les forêts les plus reculées de notre province. Pour lui prouver leur estime, les Iroquois l'admirent comme chef honoraire de l'une de leurs tribus. Il en fut de même pour la nation des Algonquins. Je fus invité à fumer le calumet de paix et l'on me coiffa du casque à plumes d'aigle, chez les Mohaks de Cagnawaga; ils me baptisèrent du nom de IO HA HI IO, qui peut se traduire par Beau Chemin. Les Algonquins m'admirent, ensuite, dans leur tribu, sous le nom, beaucoup plus long et surtout plus pompeux d'Ena Konen Enenko Kakina, ce qui signifie « le plus grand constructeur des plus grands chemins ».

Quoique heureux de fraterniser avec ces peuplades primitives et plus près de la nature que les nations civilisées, je n'oubliais pas mon programme moderne de réformes avancées. Le gouvernement, à la surprise générale, étendit le suffrage aux personnes du sexe féminin. Dans notre province, les femmes étaient, à cette époque, beaucoup plus assujetties que les hommes à l'influence politico-religieuse. Je savais que le parti libéral aurait à souffrir de la largeur d'esprit dont il faisait preuve, mais ce n'était pas là une raison pour priver la moitié de notre population d'un droit existant dans les autres provinces, et même dans la nôtre quand il s'agissait de

voter aux élections fédérales. Un gouvernement libéral se devait de contribuer à l'émancipation de la femme; j'étais convaincu qu'à la longue cette réforme servirait les intérêts de notre parti; la femme, autant sinon plus que l'homme, se laisse enthousiasmer par ceux qui n'hésitent pas à se mettre au blanc pour accomplir leur devoir de citoyen.

Le gouvernement Godbout, contrairement à celui de Duplessis, collaborait avec l'administration fédérale. Méprisant les appels aux préjugés d'une poignée de fanatiques se réclamant d'une autonomie provinciale, d'ailleurs mal définie, les libéraux acceptèrent dans l'intérêt général, le plan d'assurance-chômage proposé par M. King.

Subséquentement, le cabinet provincial endossait mon plan de réforme concernant le conseil municipal de Montréal. Les membres de l'ancienne administration civique de la métropole avaient permis aux tripoteurs de tout calibre de se créer une majorité aussi docile que vénale, et leur collaboration avait acculé à la banqueroute la plus grande ville française en Amérique. Mais l'ère des pots-de-vin était révolue: le nombre élevé des échevins rendait pratiquement impossible la formation d'un bloc d'exploiteurs suffisamment puissant pour dilapider les fonds publics. On vit bientôt renaître la confiance des financiers et, grâce à eux, la métropole put éviter un désastre.

Une conférence, réunissant les maires des principales villes du continent américain, fut tenue à New-York. J'eus l'honneur d'y être invité, ainsi que six autres maires du Canada, par le dynamique chef du conseil de la métropole américaine, M. Fiorello La Guardia. Le congrès avait pour but de cimenter l'amitié entre nos deux nations, alliées sous une même bannière pour la défense des pays démocratiques. Un avion des plus modernes, nolisé par la ville de New-York, fut mis à la disposition des invités canadiens, à l'aller comme au retour. Ce voyage, à la fois agréable et instructif, ainsi que les intéressants discours prononcés à la convention contribuèrent largement à l'effort de guerre de l'Amérique du Nord; dans notre



province, ils eurent pour effet d'entraver le travail souterrain de nos anti-britanniques et de nos pro-fascistes déguisés.

Mon plan, destiné à combattre le chômage, n'avait pas raté, comme l'avaient espéré mes adversaires; dans les premiers quatre mois de sa mise en force, le nombre des secourus, dans la seule ville de Montréal, était tombé, de 45,000 à 13,000, et la province avait épargné \$4,200,000. Le succès obtenu par nos réformes militaient en faveur des libéraux et ceux-ci étaient de plus en plus considérés à travers la province. M. Godbout confia à M. Hector Perrier, un brillant avocat de Montréal, le portefeuille du Secrétariat provincial.

#### VI — Les préventions diminuent

Le département de l'Instruction publique relevait du ministère de M. Perrier. Dans un de ses premiers discours, ce nouveau ministre déclara qu'il mettrait en vigueur la gratuité scolaire et qu'il songeait à décréter la scolarité obligatoire, à brève échéance; de plus, il recommanderait au gouvernement libéral de venir en aide à l'Université de Montréal dont les travaux de construction d'un nouvel édifice avaient été suspendus durant le régime de Duplessis, à cause du manque de fonds. Le parti libéral étant à l'origine de la construction de ce temple de haute culture, — il avait déjà voté un octroi de cinq millions de dollars — il lui appartenait de compléter son œuvre. Il allait se consacrer à cette tâche, éminemment patriotique, dès que les finances provinciales seraient réajustées. J'allais être l'instrument de la réalisation de cette promesse.

Un de mes anciens professeurs, Mgr Emile Chartier, un intellectuel que j'estimais, était alors secrétaire de cette institution. Me connaissant de longue date, il comptait sur mon dévouement pour tirer du marasme l'Université de Montréal. Il réussit à convaincre le chancelier et quelques autres de ses collègues d'avoir recours à un radical, l'*anticlérical* que j'étais. Trompés sur mes véritables sentiments, la plupart d'entre eux s'attendaient à une déconvenue, mais ils constatèrent bientôt leur erreur. Au lieu d'éconduire certains mem-

bres de la délégation, que j'avais reconnus comme ayant travaillé dans l'ombre pour me démolir, je me contentai de leur dire que si j'acceptais de régler la question qui leur tenait tant à cœur, c'était à la condition que les intéressés borneraient leur demande à des fins concernant l'instruction proprement dite. J'évaluais le montant qui serait requis, à trois millions de dollars. Je savais que le gouvernement, après l'attribution des subsides à chacun de ses départements, se trouverait sans ressources disponibles pour continuer les travaux de l'Université. J'appris à mon ancien professeur de rhétorique et à ceux qui l'accompagnaient que, pour aider cette œuvre de progrès intellectuel, je consentirais volontiers à soustraire annuellement, de mon propre budget, un million de dollars, et cela pendant une période de trois ans afin d'aider à parachever la construction de leurs édifices. De plus, je me faisais fort de faire acheter, par mon ministère, l'immeuble de l'ancienne université Laval, rue Saint-Denis. Le gouvernement l'utiliserait pour y loger quelques services. Hormis Mgr Chartier, peu de délégués s'attendaient à ce que le petit-fils du porteur d'eau, l'ancien gamin du Marché-à-Foin, serait appelé, un jour, à autoriser la reprise des travaux, suspendus depuis des années, d'une université que la crise menaçait de la ruine.

L'Association Canadienne des Bonnes Routes m'avait appelé à sa présidence et l'organe conservateur le plus important de la province publiait, en novembre 1940, un article pour me louer; ceux qui n'étaient pas aveuglés par le fanatisme politique ou religieux, commençaient à se rendre compte que j'étais un homme de bonne volonté, souscieux de rendre service à mes concitoyens, sans se préoccuper des ennuis que ses activités pouvaient lui attirer.

Chez le clergé de la province, je comptais quelques amis qui, professant des idées larges, ne faisaient pas partie de la cinquième colonne; leur attitude loyale dans le conflit européen était mal vue dans les milieux pactisant secrètement avec nos ennemis.

Un de ces patriotes vint à mourir, le vingt-quatre décembre 1940. Je fus informé, par téléphone, que les autorités ecclésiastiques



avaient avisé un de ses proches qu'on se proposait d'enterrer ce vieux prêtre, mort pauvre comme Job, dans la fosse commune. Il était âgé de soixante-treize ans, et il avait exercé son ministère pendant cinquante ans de sa vie. J'entrai immédiatement en communication avec l'Archevêché de Montréal pour solliciter l'autorisation de lui faire des obsèques plus en harmonie avec ses états de services. Ayant obtenu cette faveur, je fis transporter à Saint-Hyacinthe, la dépouille mortelle de l'abbé J. A. M. Brosseau, l'ancien curé de Saint-Jérôme, qui avait été, pendant plusieurs années, aumônier au Mont-Saint-Louis; elle fut exposée en chapelle ardente, le jour de Noël, dans le grand salon de ma résidence, boulevard Girouard. Deux jours plus tard, mon vieil ami était inhumé, à côté de mon épouse, dans le cimetière de ma paroisse. L'ancien va-nu-pieds du Marché-à-Foin s'estima heureux d'avoir été assez favorisé par la fortune pour pouvoir offrir des funérailles convenables à un curé que le grand cœur et la générosité avaient conduit à la ruine sur la fin de ses jours.

Cet événement fut commenté de différentes façons, suivant la mentalité de ceux qu'il avait étonnés. Plusieurs membres du clergé assistèrent au service funèbre, mais, parmi eux, rares étaient ceux qui n'étaient pas restés loyaux à leur pays.

Quant aux froussards, aux tire-au-flanc, aux défaitistes et aux traîtres, la part que nous prenions, ma fille et moi, à l'effort de guerre leur fournissait matière à nous attaquer tous deux. Cécile, ma fille, animée d'un élan patriotique, réussissait à former une des premières unités féminines de réserve militaire; le gouvernement canadien n'avait pas encore décidé d'enrégimenter les citoyennes qui désiraient servir le pays dans une armée régulière. Nous prêchions, l'un et l'autre, à la radio et dans les assemblées publiques, la loyauté et le dévouement à la patrie. J'intensifiais ma propre campagne patriotique en vue de promouvoir, dans nos écoles publiques et dans les collèges secondaires, l'enseignement du bilinguisme, et cela en dépit du fait que je me rendais insupportable aux fascistes et aux anglophobes et que je m'attirais, de leur part, des représailles.

## CHAPITRE SIXIÈME

### L'HORIZON S'OBSCURCIT DE NOUVEAU

#### I — Pour me reléguer à l'arrière (1941)

Dans Saint-Hyacinthe, le peuple me conservait sa confiance. En juillet 1941, mes cinq candidats à l'échevinage furent tous élus par acclamation. Malgré cela, il y avait certains signes qui me laissaient entrevoir que je n'étais pas aussi favorablement vu dans la province. La *Gazette* de Montréal rapportait de vagues rumeurs laissant entendre qu'au récent caucus général du parti libéral, des députés ministériels s'étaient plaint amèrement de ma politique de chômage et de mon programme de réformes éducatives. On admettait néanmoins que mon chef avait déclaré qu'il m'appuyait et continuerait à approuver les réformes qu'il jugeait nécessaires au progrès de la province. La discussion s'était envenimée et quelques-uns des lâcheurs avaient suggéré de me caser au sénat. Ce fut là une des premières indications que j'eus du travail des réactionnaires auprès des ministres pour m'éliminer du cabinet.

Je m'attendais à ces manœuvres de députés libéraux influencés par des agitateurs cléricaux et des entrepreneurs dont je n'avais pas voulu servir les intérêts au détriment du bien général. Fort de la justice de ma cause et de l'appui de mon chef, je regardais avec sérénité les petits nuages qui apparaissaient à l'horizon. Peut-être étaient-ils le présage d'une tempête, plus ou moins lointaine, et dans laquelle je pouvais être balayé. Cependant, ils ne m'effrayaient pas et je n'avais pas l'intention de reculer.

Le désastre de Hong-Kong, et le massacre de Pearl Harbour, où la flotte américaine avait été gravement endommagée par les avions japonais, le sept décembre 1941, avaient créé une commotion



intense en Amérique et déclanché la guerre entre les Etats-Unis et le Japon. Nos amis, les Américains, se rangeaient définitivement à nos côtés; la sagacité des Alliés et l'impéritie de nos adversaires nous étaient un gage de victoire, si lointaine cette victoire pouvait-elle nous paraître.

Mes adversaires poursuivirent leur campagne de dénigrement; ils avaient décidé de me ruiner dans l'opinion publique et rien ne pouvait les induire à abandonner leur tâche.

Le centre des attaques dirigées contre moi semblait être la vieille capitale.

## II — L'enseignement de l'anglais

A la mi-automne, M<sup>e</sup> Antoine Rivard, un professeur de droit à l'Université Laval, me prenait à partie au sujet de ma campagne en faveur de l'enseignement bilingue. Sa charge, prononcée au Château Frontenac, eut un grand retentissement dans la presse des deux langues. Le club Kiwanis Saint-Laurent de Montréal, m'invita, vers cette époque, à faire une conférence à l'hôtel Ritz-Carlton. Je profitai de cette occasion pour exposer mes vues sur la diatribe du bâtonnier du barreau de Québec. Cette causerie portait les titres suivants: « Si nous voulons être de véritables patriotes » — Réflexions d'un Canadien-français de petite ville sur nos devoirs de l'heure présente ». Pour ne point alourdir ce chapitre, je ferai grâce au lecteur du préambule et j'entrerai immédiatement dans le vif du sujet:

... et, pour revenir à l'idée de la basse température de cette fin d'année, je m'estimerais heureux si les idées que je vais vous ex-  
 » primer réussissaient à geler à tout jamais certaines fausses concep-  
 » tions qui nous ont été inspirées par des gens ayant continué, trop  
 » longtemps, à vivre dans le passé, sur les relations devant exister

» entre les deux principales races habitant notre pays et sur les be-  
 » soins culturels des Canadiens français.

« Je n'ajoute pas, « et des catholiques », parce que, contraire-  
 » ment à ce qu'on pourrait en déduire par les discours et les écrits de  
 » certains des nôtres, nous, les Canadiens français, qui avons raison  
 » d'être fiers de notre religion, nous ne monopolisons pas cependant,  
 » le catholicisme. Le catholicisme est une religion universelle ne  
 » reconnaissant d'autre langue officielle que le latin, une langue  
 » morte, par conséquent n'appartenant à aucune race particulière.  
 » D'autre part, il y a plus de catholiques, dans le monde entier,  
 » parlant une langue étrangère à la nôtre qu'il y en a parlant le  
 » français. Ce fait semble être ignoré dans la province de Québec,  
 » surtout chez les gens qui, pour défendre des causes plus ou moins  
 » justes, mêlent la religion à la langue, et la langue à la religion  
 » tout comme si les millions et les millions d'êtres humains qui ne  
 » s'expriment pas en français ne sauraient être de bons catholiques.

« Il existe aussi une autre fausse conception que nous devons  
 » à l'influence des ultramontains, responsables des luttes intestines  
 » qui ont divisé les catholiques de notre province en deux camps  
 » vers la fin du dix-neuvième siècle. Cette fausse conception reli-  
 » gieuse, qui a tant retardé notre progrès culturel et économique,  
 » c'est qu'on ne peut être bon catholique sans croire à tout ce que  
 » nous prêchent certains clercs, sur le crédit social, l'allocation fami-  
 » liale, le corporatisme, le séparatisme, l'erreur du libéralisme éco-  
 » nomique, la perversité de la démocratie, les dangers du bilin-  
 » guisme. Ces sociologues et ces économistes, forts en théorie, n'ont  
 » généralement, pour toute expérience pratique de la vie, que ce  
 » qu'ils ont appris entre les quatre murs d'une cellule, en parcourant  
 » des bouquins écrits par des auteurs aussi ignorants qu'eux des réali-  
 » tés de l'existence. Malgré cela, ils sont tellement infatués de leur  
 » savoir, tellement sûrs de posséder la vérité qu'ils nient aux autres  
 » le droit de se prétendre de bons catholiques s'ils osent différer  
 » d'opinion avec eux sur des questions étrangères à des articles de foi



» se rapportant aux dogmes catholiques. Autrefois, c'était être mau-  
 » vais croyant que vouloir la création, à Montréal, d'une succursale  
 » de l'Université Laval, et, plus tard, de favoriser la fondation d'une  
 » université indépendante dans la métropole. L'École de Médecine  
 » de Montréal est disparue, il en est ainsi de la succursale de l'Uni-  
 » versité Laval. L'Université de Montréal, fière et indépendante, ou-  
 » vrira les portes de ses grands édifices, campés sur le Mont-Royal,  
 » en septembre prochain, et les partisans de ces progrès de notre  
 » haute culture n'en seront pas moins restés de bons catholiques.

« Aujourd'hui Monsieur Godbout, notre premier ministre, a  
 » tort, aux yeux des prétendus dépositaires de la foi intégrale, de se  
 » dire un partisan du socialisme chrétien, autrement dit de notre  
 » régime communautaire actuel, débarrassé de ses plus grands dé-  
 » fauts. Il en est ainsi pour leur ancien chef politique, M. Duplessis,  
 » quand celui-ci a corrigé une erreur de son propre régime en abro-  
 » geant une loi qu'il avait fait adopter afin de donner préséance au  
 » texte français dans l'interprétation des lois de notre législature.

« Ce sont des mauvais patriotes et des mauvais catholiques ceux  
 » qui prêchent le bilinguisme chez les Canadiens français; s'il faut  
 » ajouter foi en ceux qui font la croisade contre l'enseignement  
 » rationnel de l'anglais dans nos écoles supérieures et dans nos écoles  
 » primaires, quiconque réclame une plus ou moins importante som-  
 » me de connaissance de la langue anglaise dans nos écoles publi-  
 » ques, sont des *anglicisants* et des protestantisants.

« Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si ceux qui sollicitent  
 » l'adhésion de la masse populaire à leurs idées ramènent tout, dans  
 » notre province, à la question de religion. Notre peuple est croyant  
 » et c'est là l'une de ses principales caractéristiques. Les arrivistes,  
 » dans le domaine politique, ne l'ignorent pas et ceux qui préfèrent  
 » au bien public leurs propres intérêts ne manquent jamais de faire  
 » vibrer la fibre, toujours sensible, de la religion dans l'unique but  
 » de réaliser leurs ambitions. La religion a été, et restera encore long-  
 » temps, chez nous, du moins pour certaines gens, un ballon qu'on

» s'est renvoyé, qu'on se renvoie et qu'on se renverra, de l'un à  
 » l'autre pour s'assurer le triomphe de causes, quelques fois bonnes,  
 » mais le plus souvent douteuses ou franchement mauvaises.

### Des éternels vaincus

« C'est comme maire d'une petite ville presque exclusivement  
 » canadienne-française que j'ai voulu ne pas laisser sans réponse des  
 » assertions de nature à faire passer les nôtres pour des vaincus à  
 » perpétuité dans le domaine économique.

« L'impression que laisse cette conférence prononcée par un  
 » membre influent du barreau de la province c'est que nos ancêtres  
 » sont demeurés catholiques parce qu'ils étaient ignorants et qu'ils  
 » refusaient d'apprendre l'anglais. Si cette affirmation était conforme  
 » à la vérité, il faudrait admettre qu'on ne saurait être un bon catho-  
 » lique et posséder en même temps une instruction convenable. Ce  
 » vieux préjugé, qui a eu, si longtemps, cours dans la province de  
 » Québec, a fait mille fois plus de tort aux Canadiens français que  
 » l'ancien fanatisme de nos pires assimilateurs. Après avoir entendu  
 » M<sup>e</sup> Rivard, doit-on en conclure que ce préjugé existe toujours dans  
 » nos milieux catholiques?

« En quoi la connaissance de l'anglais peut-elle compromettre  
 » la foi catholique? Si vraiment l'usage de ce langage devait être  
 » fatal à la survivance de nos croyances religieuses, comment expli-  
 » quer qu'il existe encore des catholiques irlandais? La grande ma-  
 » jorité de ce peuple, conquis par l'Angleterre, il y a plusieurs siècles,  
 » persécuté au temps d'Henri VIII, puis d'Elisabeth et de Cromwell,  
 » quoique ayant adopté la langue du vainqueur n'en demeura pas  
 » moins attaché à la religion de ses ancêtres. N'est-ce pas là une  
 » preuve que l'étude du bilinguisme ne saurait nous détacher du  
 » catholicisme? En dépit des efforts de certains patriotes mal avisés,  
 » en proie à une rancœur qu'exploitent des anti-britanniques, efforts  
 » qui tendent à empêcher l'enseignement de l'anglais chez les Cana-



» diens français, des milliers des nôtres, pour ne pas dire des centai-  
 » nes de milliers de nos catholiques de langue française parlent l'an-  
 » glais, et je ne sache pas qu'ils aient pour cela renié leur religion.

« Je ne regrette pas trop que le savant avocat de Québec ait  
 » fait sa conférence; elle a été la manifestation publique d'une cam-  
 » pagne souterraine, campagne d'autant plus pernicieuse qu'elle était  
 » de nature à décourager l'enseignement de l'anglais dans notre  
 » province. C'est elle qui est la cause du recul dans l'enseignement  
 » de cette langue, ce que tous bons patriotes ne sauraient nier s'ils  
 » comprennent le véritable intérêt des Canadiens français.

« Lorsque je fréquentais l'école primaire de l'Académie des  
 » Frères du Sacré-Cœur, à Saint-Hyacinthe, on accordait une atten-  
 » tion toute particulière à cet enseignement utilitaire; il y a de cela  
 » plus de cinquante ans. On commençait, dans les petites classes, à  
 » apprendre à lire l'anglais et, bien avant d'être admis aux cours  
 » supérieurs, nous avions un maître ne connaissant aucun rudiment  
 » de notre langue qui nous enseignait l'anglais. Quand je quittai la  
 » petite école pour entreprendre mes études secondaires, on cessa  
 » pratiquement de m'enseigner cette langue; je reçus alors quelques  
 » leçons d'anglais, pendant une heure ou deux par semaine, tout  
 » juste pour donner l'impression à nos parents qu'on nous ensei-  
 » gnait la langue de Shakespeare, au Séminaire. Comme je dois à  
 » mes faibles connaissances de l'anglais la majeure partie de mes  
 » modestes succès dans la vie, je dois en attribuer le mérite à mon  
 » école primaire. Sans cette connaissance de l'anglais, que je perfec-  
 » tionnai après ma sortie de collège, je ne serais pas ici, ce midi,  
 » pour vous adresser la parole car je serais perdu parmi la foule des  
 » ratés de la politique qui ne savent que se plaindre des Anglais et  
 » déblatérer contre eux sans même savoir pourquoi.

« En face d'un auditoire d'élite comme celui auquel je m'adres-  
 » se en ce moment, il serait fastidieux d'insister sur la nécessité pour  
 » les Canadiens français qui désirent réussir dans la vie et attein-  
 » dre aux leviers de commande, d'apprendre à parler la langue an-

» glaise. Les isolationnistes, c'est-à-dire ceux qui veulent que les  
 » Canadiens français fassent bande à part sur le continent américain,  
 » admettent, mais avec peine si l'on en juge par les restrictions dont  
 » ils font preuve, que l'anglais peut être utile à notre classe diri-  
 » geante, mais ils ne reconnaissent pas que la connaissance de cette  
 » langue comme utile ou du moins indispensable à la grande masse  
 » du peuple. C'est là un préjugé en vertu duquel nos obscurantistes  
 » des anciens jours entendaient réserver l'instruction aux fils de famil-  
 » les riches, sans égard aux enfants des classes populaires. Si nous ad-  
 » mettons que la connaissance de la langue anglaise doit être plus  
 » avancée chez nos orateurs profanes et sacrés qui sont appelés, par-  
 » fois, à se servir de cet idiome, du haut de la tribune ou de la chaire,  
 » il n'en demeure pas moins vrai que, dans notre pays, à quelque  
 » classe que l'on appartienne et quel que soit la profession ou le  
 » métier qu'on y exerce, la connaissance de l'anglais est nécessaire,  
 » je dirai même indispensable.

« On vous dira, peut-être, que l'enfant du cultivateur ou celui  
 » de l'ouvrier n'ont pas besoin de connaître l'anglais. Quelle erreur!  
 » Qui peut dire que, dans un avenir, plus ou moins rapproché, l'en-  
 » fant fréquentant les bancs de l'école ne se verra pas, un jour, dans  
 » la nécessité de connaître l'anglais pour obtenir l'emploi qu'il con-  
 » voite. Combien n'en ai-je pas rencontré, sur le chemin de la vie,  
 » de ces beaux et solides jeunes gens, intelligents et pleins de bonne  
 » volonté, qui n'ont pu obtenir une situation enviable parce qu'ils  
 » ignoraient l'anglais?

« La vie d'aujourd'hui n'est plus celle d'autrefois; les moyens  
 » modernes de locomotion et le développement de nos industries ont  
 » permis à des étrangers et à des milliers de nos concitoyens des  
 » provinces sœurs qui ne parlent que l'anglais, l'accès à nos manu-  
 » factures et à nos maisons de commerce. Les serre-freins, les con-  
 » trôleurs de wagons de chemins de fer, les chauffeurs de taxis, les  
 » guides, les agents de police, les commis de magasins et combien  
 » de préposés à d'autres emplois, plus ou moins rémunérateurs, doi-



» vent connaître l'anglais pour obtenir et conserver une situation  
» honorée et confortable.

« Cette nécessité de connaître l'anglais n'existe pas seulement  
» chez les hommes du peuple mais aussi chez les jeunes filles. Pre-  
» nous le service domestique, le plus humble de tous les états; la jeu-  
» ne servante qui parlera l'anglais aura un avantage marqué sur celle  
» qui ne parle que le français. Elle trouvera un emploi dans les mai-  
» sons où l'on ignore le français et chez des professionnels de langue  
» française qui ont affaire au public. Les gardes-malades doivent  
» aussi connaître l'anglais, ainsi que celles qui font du service social.  
» Les sténodactylographes ne peuvent obtenir un emploi rémunéra-  
» teur si elles ne sont pas bilingues.

« Qui osera prétendre que ces emplois, exigeant la connais-  
» sance de l'anglais, ne sont pas à la portée des gens de la campagne  
» comme à ceux des villes, aux enfants des pauvres comme à ceux  
» des riches? On doit enseigner l'anglais à tous les Canadiens quel  
» que soit leur pays d'origine, parce que tous en ont besoin, le culti-  
» vateur et l'ouvrier, le commerçant, l'industriel et l'homme de pro-  
» fession. L'artisan, qui travaille à l'usine, peut être appelé à tra-  
» vailler pour des patrons de langue anglaise, ou aux côtés de com-  
» pagnons ignorant notre langue et sous la direction d'un contre-  
» maître se trouvant dans le même cas. D'un autre côté, la connais-  
» sance de l'anglais lui sera utile pour se perfectionner dans son tra-  
» vail, acquérir d'autres connaissances grâce à la lecture de revues  
» techniques publiées exclusivement en anglais. Il en est de même  
» du cultivateur; celui-ci a bien à sa disposition quelques journaux  
» de langue française ou des revues spécialisées, mais la source de  
» renseignements est infiniment plus considérables pour lui, s'il peut  
» lire les deux langues.

« De nos jours, fort heureusement on n'ose plus prêcher ouver-  
» tement le bannissement de l'anglais de nos écoles. Cependant, les  
» adversaires de son enseignement rationnel dans nos écoles primai-  
» res et dans nos collèges classiques ont adopté la méthode des ou-

» vriers qui font la grève au ralenti, c'est-à-dire qu'ils font semblant  
» de travailler et réussissent ainsi à diminuer la production au point  
» de compromettre sérieusement l'existence de l'usine. On a com-  
» mencé par supprimer l'enseignement de l'anglais dans les basses  
» classes de sorte que, dans la plupart de nos petites écoles, il n'y a  
» pratiquement aucun anglais d'enseigné. Là où cette langue est en-  
» seignée, les résultats obtenus sont pratiquement nuls et pour cause,  
» l'enseignement n'étant pas sérieux. Certes, il y a des exceptions  
» mais elles confirment la règle générale, et ces exceptions ne se  
» rencontrent que dans les grandes villes.

### III — Une grève au ralenti

« Récemment j'ai eu un exemple de la grève au ralenti qui se  
» pratique en certains quartiers au sujet de l'enseignement de l'an-  
» glais. Une mère de famille me racontait que son enfant, âgé de  
» treize ans et passablement intelligent, ajoutait-elle, ne faisait que  
» des progrès très lents dans l'étude de l'anglais. Son fils, après avoir  
» admis le fait, expliqua à sa mère que cette langue lui était ensei-  
» gnée d'après une mauvaise méthode. Son professeur, venu des  
» États-Unis, possédait bien sa matière, mais, avait-il déclaré, la  
» méthode en usage à l'école était périmée et il fallait la changer  
» pour permettre aux élèves d'apprendre rapidement l'anglais. Le  
» directeur, mis au courant de la chose, avait répondu qu'il avait  
» l'ordre de ne rien modifier dans leur manière d'enseigner l'anglais.

« Si quelques-uns d'entre vous doutent de la véracité de ce  
» fait, ou le considère tout simplement comme un cas particulier,  
» qu'ils se détrompent. La conférence du savant avocat québécois  
» nous démontre qu'il existe, chez nos classes dirigeantes, un élé-  
» ment opposé à l'enseignement de l'anglais dans nos écoles publi-  
» ques. Cet élément tolère l'enseignement de l'anglais mais il fait  
» en sorte qu'il soit le moins pratique possible, et cela sans oser  
» l'avouer publiquement. Ce groupe d'individus n'est pas nombreux,



» mais il est assez puissant pour retarder considérablement le progrès  
 » dans le domaine de l'instruction pratique.

« Ne serait-ce que pour vous édifier sur la façon dont certaines  
 » personnalités envisagent l'importance de l'enseignement de l'an-  
 » glais dans nos écoles, qu'il me suffise de citer la déclaration du  
 » conférencier, M<sup>e</sup> Antoine Rivard :

*Et s'il est un point sur lequel il faut inexorablement monter  
 la garde, c'est contre l'infiltration de l'anglais à l'école, dans la fa-  
 mille, dans nos rapports quotidiens. Rappelons-nous que la langue  
 est non seulement le véhicule de la pensée, mais aussi le moule où  
 se forme et se concrétise l'âme populaire et que si l'on veut que cette  
 âme demeure française, il faut que le moule soit pur de tout alliage  
 et de tout élément étranger. Je voudrais qu'en parlant des modifica-  
 tions souhaitables de notre enseignement, on change la formule en  
 reprenant le mot du grand évêque patriote des Trois-Rivières, Mgr  
 Laflèche: « Parlez l'anglais, si vous voulez, mais pour l'amour de  
 Dieu, parlez-le mal ».*

« Avouons que si cette pensée du saint évêque des Trois-Riviè-  
 » res est, pour le conférencier de Québec, une des perles qu'il a  
 » laissées sur ses traces, ce n'est certes pas elle qui a fait passer son  
 » nom à la postérité.

« C'est probablement pour se rendre à sa prière que l'anglais,  
 » qu'on ne peut bannir complètement de nos écoles publiques parce  
 » que réclamé par les masses populaires, est mal enseigné, car si  
 » c'est une qualité que de parler mal cette langue, ce doit être une  
 » vertu que de mal l'enseigner. Et c'est pourquoi, dans nos petites  
 » écoles, on ne commence à montrer un peu d'anglais qu'au moment  
 » où il est trop tard pour l'apprendre correctement et pourquoi on  
 » s'obstine à ne pas changer des méthodes désuètes d'enseignement.

« A quelque chose malheur est bon, dit le proverbe. La con-  
 » férence du disciple de Thémis ouvrira les yeux aux pères de famil-  
 » les des classes moyennes et des classes pauvres, qui réclament, pour

» leurs enfants, un enseignement de l'anglais aussi parfait que celui  
 » que reçoivent les enfants des familles riches qui apprennent cette  
 » langue dans des institutions de langue anglaise.

« Et que réclament les partisans de l'enseignement de l'anglais?  
 » Ce qu'ils demandent, ce n'est pas une éducation anglaise, et par  
 » éducation nous entendons la formation morale de l'enfant, le  
 » moulage de son caractère. Que tout cela soit bien français et  
 » catholique. L'instruction elle-même doit rester française dans son  
 » ensemble. Par instruction nous entendons l'étude des sciences qui  
 » développent l'intelligence. Que l'histoire, l'arithmétique, la physi-  
 » que, la chimie, l'astronomie soient enseignées en français, nous n'y  
 » voyons aucune objection. Tout ce que nous demandons comme  
 » étude anglaise, c'est l'enseignement de la langue, c'est-à-dire du  
 » vocabulaire et de la grammaire. D'aucuns prétendent que l'étude  
 » d'une langue secondaire comporte pour l'élève, un double fardeau;  
 » ceci est faux. L'élève qui apprend à parler l'anglais, n'a pas à  
 » apprendre dans cette langue, son catéchisme, son histoire, son  
 » arithmétique, ni aucune des autres sciences qu'il a puisées dans ses  
 » manuels scolaires.

« En considérant la question sous tous ses angles, on trouve que  
 » c'est bien peu ce que réclament les partisans du bilinguisme chez  
 » les Canadiens français. Cependant, telle n'est pas l'opinion de cer-  
 » tains esprits étroits, imbus de préjugés de race et de religion qui  
 » remontent, soit à la déportation des Acadiens, soit à l'époque des  
 » luttes pour l'abolition du régime féodal et aux temps de nos re-  
 » vendications armées pour la reconnaissance de nos libertés consti-  
 » tutionnelles. Mais le temps a marché depuis et seuls des esprits peu  
 » clairvoyants se sont laissés distancer par l'évolution du progrès dans  
 » les idées. Ils se font de plus en plus rares ceux qui croient encore  
 » que la connaissance de la langue anglaise peut être fatale à la  
 » religion catholique. On en rencontre cependant, qui emploient cet  
 » argument pour influencer les ignorants afin de se mettre en lu-  
 » mière et réaliser leurs ambitions. Et quand ils prêchent l'isolement,



» comme étant salutaire aux Canadiens français, ils commettent une  
 » erreur fondamentale et contraire aux intérêts de leurs compatriotes.

« Quand nous réclamons la connaissance des deux langues chez  
 » les Canadiens français, c'est dans leur propre intérêt et non dans  
 » celui des anglo-canadiens. Si nos Canadiens français, en apprenant  
 » les deux langues, peuvent aspirer à jouer un rôle plus important  
 » dans la vie nationale, dans les sphères financières, industrielles et  
 » commerciales au Canada, ce sont eux qui en bénéficieront; si nos  
 » hommes de profession, nos techniciens, nos artisans et les femmes  
 » qui gagnent leur vie dans un emploi quelconque peuvent obtenir  
 » des emplois plus intéressants, des salaires plus élevés en apprenant  
 » l'anglais, ce sont, en définitive, les nôtres qui en profiteront et non  
 » ceux qui ignorent notre langue. C'est donc pour les Canadiens  
 » français que je prêche le bilinguisme puisque eux seuls en profite-  
 » ront. N'oublions pas que nous sommes à peine cinq millions de  
 » citoyens de langue française sur un continent qui compte tout près  
 » de deux cents millions d'habitants. Nous avons donc quarante fois  
 » plus d'intérêt à apprendre l'anglais que nos compatriotes et les  
 » Américains en ont d'apprendre le français.

« Comme Canadien, je souhaiterais que toute notre population  
 » fût bilingue, d'un océan à l'autre, mais n'étant pas chargé spéciale-  
 » ment de prendre les intérêts des Anglo-Canadiens, je dois me con-  
 » tenter d'admettre qu'en raison de la prépondérance numérique,  
 » dans notre propre pays et chez nos voisins, les citoyens de langue  
 » anglaise ont moins besoin que nous d'une langue secondaire.

« Il est indubitable que le bilinguisme, chez les Canadiens  
 » français, est de nature à promouvoir l'unité des deux races qui  
 » vivent au pays. Les gens qui se comprennent sont toujours mieux  
 » disposés à s'entendre sur les questions d'intérêt commun que les  
 » personnes qui s'expriment en une langue différente. Si l'on s'en  
 » rapporte aux récits bibliques, où les apologues étaient en honneur,  
 » la confusion des langues fut l'un des grands châtements de l'humani-  
 » té pécheresse.

« Les isolationnistes ont raison de prêcher contre le bilinguisme,  
 » à les entendre, mais depuis que de magnifiques exemples d'atta-  
 » chement aux principes chrétiens et démocratiques nous sont donnés  
 » par les familles de la vieille Angleterre qui attendent, souffrent et  
 » meurent pour la Liberté, ces partisans de l'isolationnisme sont de  
 » moins en moins nombreux.

« On tente, chez tous les séparatistes, de perpétuer la légende  
 » que si les Canadiens français sont restés pauvres, cela est dû au  
 » fait que les Anglais auraient consenti à nous enrichir mais à la  
 » condition que nous abandonnions notre langue et notre religion.  
 » Des historiens consciencieux admettront qu'il est souverainement  
 » injuste d'attribuer à nos compatriotes de langues anglaise, le retard  
 » que nous subissons dans le domaine économique. Ce retard, nous  
 » le devons à l'influence néfaste de ceux qui se sont opposés, au  
 » cours du dernier siècle, à la diffusion de l'enseignement populaire  
 » et pratique des masses. Et pour faire triompher leur dessein rétro-  
 » grade, ils ont alerté l'opinion publique en créant, chez le peuple,  
 » l'impression que si on l'instruisait, les Canadiens français per-  
 » draient leur langue et leur religion.

« Il est indéniable que ce sont les gens riches et les classes  
 » privilégiées de cette époque qui nous ont tenus en arrière, pour  
 » sauver, non pas la religion et la langue, que l'instruction et la con-  
 » naissance de l'anglais n'ont jamais mis en danger, mais leurs écus  
 » et leur emprise sur leurs coreligionnaires. Maintenant que nous  
 » avons, depuis une génération, l'instruction populaire et pratique  
 » qu'on réclamait en vain, il y a cent ans, dites-moi, vous qui faites  
 » partie de l'élite de la société canadienne-française et qui avez sui-  
 » vi des cours dans nos écoles d'enseignement général ou spécialisé,  
 » sommes-nous moins bons catholiques et moins bons patriotes que  
 » ceux qui, endoctrinés et conseillés par nos éteignoirs de jadis,  
 » brûlaient les petites écoles que des citoyens progressifs de 1850  
 » bâtissaient dans nos campagnes pour dispenser l'instruction à nos  
 » enfants afin que ceux-ci soient placés sur un pied d'égalité, dans



» la lutte pour la vie, avec les fils de nos compatriotes de langue  
 » anglaise? Vous savez, comme moi, qu'il n'en est rien. Soyons des  
 » hommes conscients de leurs responsabilités et de leurs devoirs  
 » envers la collectivité et n'allons pas jeter le blâme sur autrui quand  
 » nous savons fort bien que tout le mal vient de ceux qui nous ont  
 » précédés.

#### IV — Vieux plan d'éducation

« Vers 1853, Etienne Parent, journaliste et homme politique  
 » qui fut prisonnier politique en 1837, proposait, dans un discours  
 » resté célèbre, un plan d'éducation pour les nôtres. Le premier arti-  
 » cle de son projet était l'instruction gratuite dans l'enseignement  
 » primaire; le second se lisait comme suit: « Art. 2. Instruction  
 » gratuite aussi dans les degrés supérieurs pour tous ceux qui en sont  
 » jugés dignes par leurs talents et leur bonne conduite.

« Ce second article comportait l'explication suivante: *Comme*  
 » *l'éducation doit jouer un rôle important, très important dans notre*  
 » *système, je suppose que nous aurons à notre disposition des établis-*  
 » *sements éducationnels appropriés à tous les genres d'études que*  
 » *demande la civilisation portée à sa plus haute puissance: Ecoles*  
 » *pour le Haut Commerce et la Haute Industrie, Collège pour les*  
 » *Belles-Lettres, Chaires ou Universités pour les Hautes Sciences.*

« Il nous a fallu tout près de soixante-quinze ans pour réali-  
 » ser ce programme et, soit dit en passant, ce délai n'a pas été causé  
 » par les Anglais comme voudraient le faire croire quelques détract-  
 » teurs anglophobes. Pendant qu'Etienne Parent menait sa campa-  
 » gne pour le progrès de l'éducation, à quelque trente milles de  
 » Saint-Hyacinthe, dans une paroisse où des gens progressifs avaient  
 » décidé de construire une école publique, des fanatiques, inspirés  
 » par des ennemis de l'enseignement populaire brûlaient, pour une  
 » troisième fois, l'établissement destiné à recevoir les élèves. Cet acte  
 » de vandalisme inspira à l'orateur les remarques suivantes: *D'obs-*

» *curs agitateurs et chercheurs de popularité, s'ils eussent été con-*  
 » *tenus par une direction ferme et éclairée, ils n'auraient pu réussir*  
 » *à trouver des dupes pour se livrer à des actes qui feront, un jour,*  
 » *monter le rouge au front de leurs propres enfants.*

« Ce sont à ces obscurs agitateurs et chercheurs de popularité  
 » qu'il faut attribuer la lenteur de notre progrès sous le rapport éco-  
 » nomique et non à quelques Anglais qui auraient voulu nous  
 » assimiler.

« Mais rappelons, ne serait-ce que pour vous édifier, ce que le  
 » conférencier de Québec a dit et qu'il a pris soin de publier dans  
 » l'Action Catholique pour — ce sont ses propres paroles — qu'on  
 » ne se méprenne pas sur sa véritable pensée:

« *Ils (nos ancêtres) ont fait leur choix: ils ont accepté l'infériorité*  
 » *économique. Ils ont fait leur choix et ils ont préféré les hail-*  
 » *lons du pauvre, les misères, la faim et le froid; ils ont voulu tout*  
 » *cela pour rester fidèles à leur foi, à leur langue et à leurs lois.*  
 » L'auteur de ces lignes cite ensuite Léopold Richer qui a écrit: *Pour*  
 » *vous être fidèles et rester eux-mêmes, les Français du Canada ont*  
 » *pris le parti héroïque de l'ignorance, du labeur rural, du combat*  
 » *quotidien contre la forêt.* Enfin, il conclut en ces termes: *Notre*  
 » *vocation n'a pas changé; l'appel retentit encore au fond de nos*  
 » *consciences: nous devons continuer dans la voie dure, pénible et*  
 » *douloureuse que nos aïeux ont choisie et où ils se sont engagés.*

« Singulière vocation que la nôtre! Rester éternellement igno-  
 » rants, pauvres et miséreux! Déconcertant avocat que celui qui la  
 » prêche tout en parlant de fierté nationale!

« D'où vient que ce savant jurisconsulte de Québec se soit pro-  
 » noncé contre l'enseignement réaliste et les réformes préconisées  
 » par des laïques distingués et par des membres éminents de notre  
 » clergé canadien-français? Quant à nous, nous préférons partager  
 » l'opinion de ces derniers qui, il nous est agréable de le constater,  
 » deviennent de plus en plus nombreux et de plus en plus influents.  
 » Si les laïques, qui ne manquent point de vision et de cœur, s'asso-



» cient à eux pour leur prêter main-forte bientôt ils réussiront à ren-  
 » dre sympathique à leurs idées progressives, la majorité de leurs  
 » collègues. Collaborons avec ceux qui ne craignent pas l'instruction  
 » des classes populaires, qui ne redoutent pas l'enseignement prati-  
 » que et qui favorisent toute mesure de nature à permettre au Cana-  
 » dien français de gagner plus facilement sa vie et de s'élever dans  
 » l'échelle de la société canadienne.

« Ce n'est point en prêchant la stagnation dans notre enseigne-  
 » ment, en glorifiant la pauvreté, en magnifiant la misère, en célé-  
 » brant l'ignorance et en prônant l'isolement que nous ferons des  
 » nôtres une race forte et influente. Où sont-ils donc les Canadiens  
 » français qui étaient des ignorants et ne parlaient pas un seul mot  
 » d'anglais? Ont-ils laissé une marque profonde dans notre histoire?  
 » Inutile d'en chercher, nous n'en trouverions pas.

« Faisons table rase des vieilles rancunes du passé, aidons à  
 » détruire, une fois pour toutes, les vieux préjugés: instruisons-nous,  
 » apprenons à parler l'anglais et nous contribuerons, non seulement  
 » à l'édification de notre pays et à sa grandeur, mais aussi à la survi-  
 » vance de notre race. Ce n'est qu'ainsi que nous la ferons respecter  
 » et aimer. Observons le précepte évangélique, qui vaut bien toutes  
 » les prédications échevelées de nos patriotards isolationnistes; vi-  
 » vons en frères avec nos compatriotes de race et de religion diffé-  
 » rentes.

« Suivons aussi l'exemple de la vieille Ecosse qui fut unie par  
 » le sort des armes à l'Angleterre, tout comme nous l'avons été  
 » nous-mêmes. Récemment je parlais des héros ayant fait le sacrifice  
 » de leur vie aux dernières heures de la domination française et aux  
 » moments les plus troublés du dix-neuvième siècle; je faisais en  
 » même temps l'éloge de la concorde qui doit exister entre les deux  
 » grandes races qui habitent notre pays. Je citai Thomas Carlisle en  
 » parlant de l'Ecosse pour établir un parallèle entre ce pays et le  
 » nôtre. Qu'il me soit permis de vous en donner une traduction, si  
 » imparfaite soit-elle:

« *Le héros Wallace, écartelé sur le gibet, ne put empêcher que*  
 » *son Ecosse chérie fut, un jour, annexée à l'Angleterre; mais il fit*  
 » *en sorte qu'elle le soit dans des conditions honorables et non in-*  
 » *justes et tyranniques. Du haut de son vieux Valhalla, temple des*  
 » *braves, il commande encore comme avec une voix de Dieu que*  
 » *notre union soit une union juste comme celle d'un frère avec son*  
 » *frère, et non une union injuste et factice comme celle qui unit*  
 » *l'esclave à son maître.*

« Nous avons eu nos Wallaces canadiens-français; ils sont prêts  
 » à vivre avec nous dans la paix et la concorde comme vivent les  
 » Anglais et les Ecossais dans le Royaume-Uni de Grande-Bretagne.  
 » Parmi ceux qui réclament l'unité nationale il n'y en a pas un seul  
 » qui désire faire disparaître les caractères raciques et religieux  
 » distinguant les Canadiens d'origine française et catholique d'avec  
 » ceux d'une extraction différente.

« Cette unité n'a jamais été plus désirable depuis que les nations  
 » de langue anglaise forment presque la totalité du bloc des pays  
 » démocratiques combattant pour la défense de notre civilisation.  
 » C'est pourquoi nous devons la rechercher par tous les moyens. Si  
 » nous voulons faire bonne figure aux côtés de nos concitoyens de  
 » langue différente agissons de telle manière que nous soyions con-  
 » sidérés comme leurs égaux, apprenons leur langue, améliorons  
 » notre instruction pratique et n'hésitons pas à remplacer les hail-  
 » lons, la misère et la pauvreté par une honnête aisance, et même la  
 » fortune, si possible.

« Aidons de toute notre influence ceux des nôtres qui, dans le  
 » clergé ou chez les laïques, combattent les vieilles routines et les  
 » anciens préjugés afin de faire de notre Canada, un pays où les  
 » deux grandes races seront fières l'une de l'autre; nous prouverons  
 » par là que les Canadiens français ne croient plus qu'ils sont inévi-  
 » tablement voués à la défaite, mais qu'ils sont conscients de possé-  
 » der les qualités essentielles qui font les peuples forts et respectés ».



Ce discours ayant provoqué une violente polémique dans nos journaux, M<sup>e</sup> Rivard se vit contraint d'y faire allusion à une assemblée tenue au Palais Montcalm de Québec. En cherchant à expliquer son attitude vis-à-vis l'enseignement de l'anglais dans nos écoles, il éprouva, dès les débuts de sa causerie, une telle émotion qu'il se sentit indisposé au point de s'évanouir. De toute évidence sa tâche n'était pas facile. Canadien d'origine française, cet avocat qui prêchait contre l'enseignement de l'anglais chez ses compatriotes avait fait ses études de droit, nul ne l'ignorait, à l'université d'Oxford, en Angleterre.

#### V — Polémique sur l'enseignement de l'anglais

Pour défendre mes positions je m'engageai dans une polémique que mon discours au club Kiwanis-Saint-Laurent avait provoquée. J'écrivis une série d'articles, dans le *Clairon* de Saint-Hyacinthe, sous le titre général: *L'Enseignement de l'anglais dans nos écoles publiques*.

« Les heures tragiques que nous traversons exigent le concours le plus entier de tous et de chacun. L'unité de notre pays est un objectif essentiel à l'efficacité de notre effort national dans la poursuite de la guerre. J'ai donc cru devoir prêcher cette unité et dénoncer les théories de ceux qui s'ingéniaient à la détruire. Au cours de ma vie publique, il m'est arrivé très souvent d'accepter de lourdes tâches, de courir des risques graves, d'exposer ma carrière politique dans l'unique but d'être utile à mes concitoyens. Je n'ai pas toujours été heureux dans mes entreprises, j'ai connu des échecs, l'amertume de la défaite, mais je n'ai jamais regretté d'avoir combattu pour le bien public. Conscient de mon devoir de citoyen et des responsabilités qui m'incombaient, je suis resté sur la brèche, convaincu que, tôt ou tard la vérité et la justice auraient le dernier mot.

« Il n'y a presque rien de changé depuis trente ans, c'est-à-dire depuis le temps où je prononçais mon premier discours en Cham-

» bre sur l'instruction publique et que je fustigeais ceux qui s'en tenaient à des méthodes désuètes. On a employé, en 1941, les mêmes menaces, les mêmes procédés d'intimidation dont j'avais été l'objet en 1912, avant que fut prononcée mon allocution devant l'Assemblée législative. On a tout tenté pour me dissuader de le prononcer et pour empêcher qu'il soit publié dans la Province. « Si je prononçais ce discours », me disait-on, « c'en était fait de ma carrière politique. Les journaux réactionnaires et même les modérés me prendraient à partie et auraient tôt fait de me ruiner dans l'estime de la masse de mes concitoyens de langue française ».

« En décembre 1941, la même chose se répéta. Avant de prononcer mon discours à la Chambre, on me dépêcha un messenger qui me transmis l'avertissement suivant: « Je ne sais ce que vous direz, ce midi. Ceux qui vous haïssent et que vous haïssez vont trouver tellement de mauvaises choses que ce sera votre perte ».

« D'abord, je dois dire que je ne hais personne. Ceux qui ne partagent pas mes idées sur l'instruction des Canadiens français sont, pour la plupart, des gens sincères qui ont été privés des sources d'informations que l'expérience de la vie a mises à ma disposition et que mon esprit, avide de recherches, m'a fait découvrir, une fois que je fus débarrassé des anciens préjugés que je nourrissais dans ma première jeunesse, alors que je respirais une atmosphère saturée de préventions religieuses et raciques. Quant à ceux qui peuvent me haïr, je les ignore puisque je n'ai jamais fait de mal à personne, du moins intentionnellement.

« La lettre d'intimidation que l'on m'a fait parvenir ne m'a aucunement impressionné et si j'en fais mention c'est tout simplement pour souligner la façon d'agir de quelques-uns de mes contradicteurs. Comme dans le passé, on tente d'empêcher les hommes publics de manifester ouvertement leur opinion en matière d'instruction populaire, lorsque leur manière de voir ne correspond pas à celle d'une petite chapelle qui veut s'arroger le privilège exclusif de discuter les problèmes de l'éducation. Non seulement on a



» essayé de me convaincre qu'il fallait modifier mon texte, mais on a  
 » voulu me priver de la radiodiffusion afin que je ne puisse pas faire  
 » connaître mes vues au grand public. Cette dernière tentative ayant  
 » échoué, on s'en est pris au *Devoir* et à la direction de la Société  
 » Radio-Canada pour avoir autorisé la radiodiffusion de mon discours.

« Le *Devoir* semble ne pas digérer la teneur de mon discours  
 » et sa grande diffusion l'attriste. Il veut savoir si c'est le gouverne-  
 » ment Godbout qui a soldé les frais des émissions radiophoniques.  
 » Le gouvernement, dont j'ai l'honneur de faire partie, n'a eu rien à  
 » faire avec cette dépense et d'ailleurs, ce n'est pas en ma qualité de  
 » ministre que je me suis adressé à la population du Québec, mais en  
 » ma qualité de maire d'une petite ville canadienne-française et,  
 » comme tel je désirais protester contre les propos défaitistes du  
 » conférencier de Québec, dont le nom fut mentionné, non par moi,  
 » mais par le *Devoir* lui-même. Nous ne croyons pas, chez nous, que  
 » selon les propres paroles de M<sup>e</sup> Antoine Rivard, « nous devons  
 » continuer à marcher dans la voie dure, pénible et douloureuse que  
 » nos aïeux ont choisie et où ils se sont engagés ».

« Pour calmer certains scrupules, j'ajouterai que le service de  
 » la Radio-Etat a été requis par le membre distingué du Kiwanis-  
 » Saint-Laurent qui m'a fait l'honneur de m'inviter. On ne saurait  
 » donc blâmer la direction de ce poste d'avoir permis l'émission de  
 » mon discours, lequel devait être et a été, dans son ensemble, un  
 » appel en faveur de l'unité nationale et une condamnation de tout  
 » ce qui peut tendre à diviser les Canadiens alors que nous sommes  
 » menacés de l'asservissement germano-japonais ».

#### VI — Mes déficiences dans les deux langues

L'orage dont on m'avait menacé si je prononçais devant le club  
 Kiwanis-Saint-Laurent, mon discours tel que rédigé, n'a pas tardé à  
 fondre sur moi. Me voici assailli de tous côtés par les journaux qui  
 font état de tout ce qui s'est produit, ou n'a pas été fait dans le

domaine de l'instruction publique de notre Province depuis un siècle  
 environ.

On m'accuse d'abord de parler mal mon français. C'est un  
 point sur lequel on a raison, et nul plus que moi ne regrette mon  
 insuffisance de connaissance de deux des plus belles langues vivantes.  
 Mais, entre nous, à qui la faute? Je parle le français à la cana-  
 dienne, tel qu'on me l'a enseigné et tout aussi bien que mes bons  
 professeurs du Séminaire de Saint-Hyacinthe le parlaient, de 1894 à  
 1902. La Société du Bon Parler Français n'existait pas dans le temps  
 et mon ami monsieur Jules Massé, cet excellent apôtre du bon lan-  
 gage, n'était pas encore né.

Je n'en veux pas, cependant, à mes maîtres. Ils parlaient, eux  
 aussi, le français qu'ils avaient appris sur les genoux de leurs mères  
 et tel qu'on le leur avait enseigné à l'école; leur prononciation te-  
 nait plus de celle du Grand Siècle qu'elle ne s'apparentait à celle  
 de la Troisième République. Si on avait été aussi zélé pour l'instruc-  
 tion française, chez ceux qui dirigeaient l'opinion publique, il y a  
 soixante-quinze et cent ans, que le prétendent mes contradicteurs,  
 peut-être y aurait-il eu de louables rapprochements entre les éduca-  
 teurs de notre province et ceux de notre ancienne mère-patrie, la  
 France. Il est indéniable que mes professeurs auraient parlé un meil-  
 leur français, et il en aurait été de même pour moi qui, en somme,  
 ai toujours été, en dépit des apparences contraires, un élève docile.

Ce que je trouve singulier, c'est de voir les partisans de M<sup>e</sup>  
 Antoine Rivard me reprocher de parler mal l'anglais. Pourtant  
 monsieur Rivard a recommandé à ses concitoyens de suivre le con-  
 seil de Monseigneur Laffèche: « Parlez l'anglais, si vous voulez, mais  
 pour l'amour de Dieu, parlez-le mal ». Pour une fois que je me  
 montre un fils soumis et obéissant, je n'ai vraiment pas de chance.

Je m'exprime mal en anglais, soit. Cependant, me serait-il  
 permis de faire observer, ne serait-ce que pour prouver que je sais  
 me faire comprendre dans cette langue, ce qui est essentiel quand  
 on s'adresse à un auditoire de langue anglaise, que trois des modes-



tes succès oratoires que j'ai obtenus au cours de ma longue carrière c'est quand j'ai dû employer cette langue.

En 1918, j'étais appelé à porter la parole à Victoria. Un grand banquet avait réuni tous les notables de cette capitale de la Colombie-Britannique, ainsi que des représentants de la plupart des grandes villes du Canada. Je profitai de la circonstance pour prendre la défense de l'attitude adoptée par les Canadiens français pendant la Grande Guerre qui venait de prendre fin. C'était, on l'admettra avec moi, une tâche plutôt délicate puisque je me trouvais dans une province où la calomnie contre nous avait fait son œuvre malsaine pendant quatre longues années. A la fin de mon discours, au milieu des applaudissements frénétiques de l'auditoire, une femme, membre de la Législature de cette province, si j'ai bonne mémoire, se leva et m'offrit publiquement des excuses pour le mal qu'elle avait dit contre les Canadiens français et blâma ceux qui l'avaient induite en erreur en nous représentant comme des sujets déloyaux et des lâches.

Une dizaine d'années plus tard j'étais invité à Washington pour adresser la parole devant un auditoire composé d'hommes éminents au nombre desquels se trouvaient des membres de la Chambre des représentants et du Sénat américains. J'étais allé plaider la cause de la nationalisation des ressources hydro-électriques et faire connaître le point de vue des Canadiens français qui favorisaient le système de la régie publique pour la production et la vente de l'électricité. L'ovation dont je fus l'objet, à la fin de mon discours, me prouva que, si je n'avais pas parlé suivant toutes les règles de la grammaire anglaise, au moins, j'avais su me faire comprendre dans cette langue.

En une troisième occasion je pus, malgré ma connaissance imparfaite de la langue de Shakespeare, me faire comprendre d'un auditoire de langue anglaise. Le premier ministre, l'honorable monsieur Godbout, avait été invité à prononcer l'unique discours qui devait clore la convention de l'Association des Maîtres-Entrepreneurs du Canada, au cours d'un banquet dans la métropole. C'était

en 1941. M. Godbout, se trouvant, à la dernière heure, dans l'impossibilité de quitter la capitale, m'avait prié de le remplacer. Il m'a fallu, naturellement, improviser mon discours que je prononçai en anglais devant une réunion d'hommes importants du monde industriel venus de tous les coins du pays. Malgré les nombreux accrocs que je fis, sans aucun doute, à la belle langue anglaise, les applaudissements chaleureux qui accueillirent ma péroraison prouvèrent que j'avais été compris de mes auditeurs. En témoignage de sympathie et pour me remercier pour les idées que j'avais énoncées au cours de mon allocution, mon nom fut donné à la petite ville que l'industrie de guerre avait fait naître à quelques milles de Sainte-Thérèse, dans le comté de Terrebonne.

En ces trois occasions, n'ai-je pas été utile à mes compatriotes de langue française? Alors que j'étais enfant, s'il eût existé une campagne sourde, déloyale et fallacieuse contre l'enseignement de l'anglais, telle qu'elle existe aujourd'hui, et si cette campagne eût été suffisamment bien orchestrée pour convaincre les commissaires d'école de la ville de Saint-Hyacinthe de ne pas enseigner l'anglais, ou encore de l'enseigner mal, chez les Frères du Sacré-Cœur, je n'eusse certainement pas été en mesure de défendre le point de vue canadien-français devant des auditoires de langue anglaise. Fort heureusement, dans mon jeune temps il n'y avait pas de magister comme M<sup>e</sup> Antoine Rivard, et nos professeurs n'enseignaient pas à mal parler l'anglais.

L'injure gratuite a toujours été l'argument des faibles; j'en ai été victime dans le passé et rien n'a changé depuis. Malgré cela, les accusations mal fondées, injustes et arbitraires ne m'empêcheront jamais de réclamer pour nos enfants des classes moyennes et des classes pauvres, cette connaissance de l'anglais dont bénéficient les fils de familles riches.

C'est s'aplatir devant les Anglais que de recommander à nos enfants d'apprendre l'anglais. Telle est l'opinion des adversaires de l'enseignement rationnel de l'anglais dans nos écoles primaires. En



quoi, je vous le demande, cet enseignement peut-il constituer un aplatissement, ou un avachissement devant nos compatriotes de langue différente? Un tel raisonnement, que j'ai rencontré sous la plume des adversaires de l'enseignement de notre langue secondaire, ne démontre-t-il pas que ces anglophobes souffrent d'un complexe d'infériorité?

#### VII — Mouvement concerté contre le bilinguisme

Dans ma chambre d'hôpital, où je suis retenu par la maladie depuis près d'un mois, on me communique la réponse de M<sup>e</sup> Antoine Rivard, de Québec, en marge de la conférence que j'ai prononcée au Ritz-Carlton, le 17 décembre dernier.

En résumé, ce professeur de l'Université Laval admet comme suffisant un enseignement de l'anglais de trois heures par semaine, mais à compter de la sixième année, c'est-à-dire quand la plupart des élèves ont quitté nos petites écoles. Et, sans autre commentaire, il se borne à dire: « J'aimerais bien savoir quelles connaissances pratiques peut avoir un enfant à l'âge de dix ou douze ans ».

J'ai dit dans mon premier discours, qu'avec le règlement ne permettant l'enseignement de l'anglais que dans la dixième année on faisait en sorte que cette langue ne soit pas, en pratique, enseignée à la majorité de nos enfants. J'ai ajouté que si je n'avais pas appris l'anglais à l'école primaire, j'en aurais souffert au cours de ma carrière, autrement dit handicapé comme l'ont été et le sont encore tous mes compatriotes qui ne savent que le français.

Certes, il n'y a pas que l'ignorance de la langue anglaise qui a nui au progrès des Canadiens français dans notre province; le manque d'instruction générale, et surtout pratique, nous a fait défaut. Un des principaux facteurs de nos déficiences, le plus grand peut-être, n'est-ce pas ce complexe d'infériorité que d'aucuns doivent aux ancêtres spirituels de M<sup>e</sup> Rivard, qui voulaient, tout comme leurs disciples d'aujourd'hui, que nous demeurions les enfants d'une race

destinée aux échecs, notre devoir étant de « *continuer à marcher dans la voie dure, pénible et douloureuse que nos aïeux ont choisie et où ils se sont engagés?* » Et cette voie, le penseur québécois l'a décrite en citant Léopold Richer et d'autres écrivains dont la philosophie se résume à prêcher la résignation et le mépris des richesses et des honneurs. Cette voie, dans laquelle ils nous engagent à persévérer, c'est celle de « *l'ignorance, du labeur rural, du combat quotidien contre la forêt, ... des haillons du pauvre, des misères, de la faim et du froid, sort que nos ancêtres ont dû et que nous devons accepter pour rester fidèles à notre foi, à notre langue et nos lois* ».

Certes, tous les Canadiens français veulent rester fidèles à leur foi, à leur langue et à leurs lois. Mais il est grand temps que des patriotes éclairés se lèvent pour protester contre la ridicule affirmation que nous devons rester des gueux et des ignorants pour demeurer catholiques et français.



## CHAPITRE SEPTIÈME

### EN VOYAGE DE CONVALESCENCE (1942)

#### I — Le Français est né moraliste

La saison des grands travaux de voirie tirant à sa fin, je décidai, sur la suggestion de mes amis, de prendre des vacances, mais de vraies vacances, entièrement consacrées au repos et aux distractions du voyage. Mais l'homme propose et Dieu dispose. Un refroidissement, qui dégénéra en broncho-pneumonie vers la fin de décembre, vint modifier mes projets. Au lieu de me rendre dans un pays ensoleillé, pour y jouir des divertissements qu'offrent les stations balnéaires sous un climat tempéré, je me vis réduit à prendre le chemin de l'hôpital.

Une fois rétabli, au lieu de pousser une pointe jusqu'à Miami, comme je me l'étais proposé avant de tomber malade, je me rendis dans une petite ville paisible appelée Delray Beach. Je descendis dans un coquet petit hôtel, fréquenté par quelques vieilles et dignes personnes venues s'y reposer loin du bruit de la ville. Des jeunes gens accompagnaient leurs parents et j'eus, dès les premiers jours, l'impression d'être dans une pension de famille. Comme la plupart des pensionnaires étaient cultivés, et que leur commerce m'était fort agréable, je n'eus pas à regretter mon séjour dans cette localité. J'y fis la connaissance d'un Américain, un architecte du nom de Smith, qui habitait à une trentaine de milles de New-York.

Cet Américain était un homme distingué. Il m'intéressa d'autant plus que, sans être un disciple d'Hippocrate, il me donna de judicieux conseils sur l'art de se fortifier quand on relève de maladie. Il me raconta avoir souffert, par deux fois, d'une broncho-pneumonie et que sa convalescence avait été assez longue. Je devais, me



dit-il, éviter tout effort physique et intellectuel si je voulais recouvrer la santé. Il crut devoir établir une comparaison entre son physique et le mien. Lui, était grand, sec, alors que j'étais plutôt petit et assez corpulent. « Je n'ai aucune réserve physique, souligna-t-il, sur laquelle je puisse compter, tandis qu'il n'en est pas ainsi pour vous, ce qui représente un certain avantage que je n'ai pas ».

Ce n'était donc plus la peine d'accuser la nature pour m'avoir doué d'un physique comme le mien puisqu'il me permettrait de me rétablir rapidement alors que mon interlocuteur marchait encore avec une canne, un an après sa sortie de l'hôpital. Le malheur des uns fait parfois la consolation des autres. Le sort de mon nouvel ami, adoucissait quelque peu ma convalescence.

Le Français, a dit Boileau, est né moraliste. Si cette locution est conforme aux faits, je suis resté un Français authentique quoi qu'on en pense dans certains milieux. S'il m'était permis de tirer une morale de ma rencontre de Delray Beach je rappellerais que si, à la petite école de l'Académie Girouard, de Saint-Hyacinthe, on ne m'avait pas enseigné l'anglais, il y a de cela cinquante ans, je n'aurais pu obtenir les sages conseils de ce vieil Américain qui s'y connaissait dans l'art de récupérer ses forces affaiblies.

## II — Vers le pays du soleil

En arrivant à Washington, le lendemain de mon départ pour Delray Beach, contrairement à ce que j'avais appréhendé je n'éprouvai aucune fatigue. Après avoir traversé un paysage d'hiver, nous nous retrouvions dans un décor de printemps; la neige était disparue et la verdure ornait les parcs. Le train à destination de la Floride ne devant passer que quatre heures plus tard, j'en profitai pour revoir un cousin par alliance, l'abbé Edmond Fontaine. Ce prêtre était affecté à la desserte de la paroisse Saint-Paul, située dans un quartier chic, où résident des membres du corps diplomatique et autres représentants de pays étrangers. Les parents de l'abbé Fon-

taine avaient vécu, pendant quelques années, avec nous, à Saint-Hyacinthe, et je conservais pour cet abbé, un attachement tout particulier. Chaque fois que je passais par Washington, je lui rendais visite à son presbytère. Comme ma santé était plutôt fragile et que je ne pouvais me permettre la moindre fatigue, l'abbé Fontaine avait eu l'extrême obligeance de me rencontrer à l'hôtel.

L'atmosphère qui régnait dans la capitale américaine nous rappelait que nous étions en pleine guerre; les hôtels regorgeaient de clients et toutes les pièces des logements privés étaient occupées. Il en était ainsi des chalets et des camps de fortune, seulement habités durant les mois d'été mais qui servaient maintenant de demeures permanentes. J'appris, de plus, que Washington recevrait au cours de l'année, un si grand nombre d'étrangers que sa population serait accrue de deux cent vingt-huit mille âmes.

A la veille de la déclaration de guerre avec le Japon, quatre ou cinq grandes écoles étaient en voie de construction et l'on se proposa d'y loger une partie du nouveau personnel de l'administration. Quant aux élèves qu'elles allaient recevoir, ils seraient divisés par équipes afin qu'une même pièce puisse servir à plusieurs classes.

Ce système, que les nécessités de l'heure imposaient, n'était pas nouveau, il existait depuis plusieurs années, à Chicago où une même école recevait un certain nombre d'élèves durant le jour, et d'autres pendant la soirée. Dans notre propre province, quand la crise atteignit sa phase critique, j'avais recommandé que ce système soit mis en pratique, du moins dans les grandes villes. Il nous aurait épargné une mise de capital de plusieurs millions de dollars et épargné annuellement, en frais d'administration, des centaines de mille dollars.

Comme bien on pense, un tel système ne pouvait convenir aux entrepreneurs, ni aux entremetteurs et, il faut bien le dire, il aurait dérangé quelque peu nos routiniers qui ne conçoivent pas que l'on puisse changer des méthodes dont leurs grands-pères s'étaient accommodés. Telle est la raison pour laquelle nos classes sont utilisées



environ trente heures par semaine alors que, raisonnablement, elles devraient être occupées pendant au moins soixante heures, dans les grands centres où le coût de construction et d'entretien de ces immeubles est supporté par le contribuable. Mais les Américains, eux, ne sont pas des routiniers, ce sont des gens progressifs et ils n'hésitent pas à employer les moyens qui s'imposent pour diminuer les dépenses pour l'instruction, et cela sans nuire à l'enseignement.

Mon cousin, qui s'intéressait à ma carrière, m'apprit qu'au cours de ses récents voyages au Canada, il avait été mis au courant qu'un certain nombre de membres du clergé avaient modifié leurs sentiments à mon égard et qu'ils me considéraient avec plus de sympathie. Ce qu'il me révéla me fit sourire car je n'avais pas oublié qu'une propagande absurde dirigée contre moi avait été reçue comme parole d'Évangile par des naïfs et des ignorants. L'abbé Fontaine pouvait ainsi se rendre compte que l'homme qui est dans la politique et veut survivre à la médisance et à la calomnie a besoin de posséder un caractère bien trempé pour poursuivre sa carrière jusqu'au bout.

### III — Sur la plage (1942)

Nous étions aux premiers jours de mars. La température était très chaude, mais une brise soufflant du large nous enveloppait d'une fraîcheur agréable. Pour me protéger contre un frisson possible, je me promenai sur la plage, vêtu d'un long et épais paletot d'hiver. Cet accoutrement, inusité dans un tel endroit, devait paraître original aux yeux des villégiateurs qui se prélassaient sur la grève, la peau exposée aux ardeurs d'un soleil tropical. On devait se demander qui était cet étranger faisant les cent pas dans l'allée longeant la mer, l'air morose et vêtu comme un habitant des régions polaires.

Je déambulais ainsi, le long de la plage, l'esprit dégagé de toutes préoccupations, observant, au petit bonheur, gens et choses qui m'entouraient. Des baigneurs prenaient leurs ébats dans les

hautes vagues de l'océan tandis que des personnes d'un certain âge, ou d'un âge certain, offraient leur anatomie aux rayons vivifiants du soleil, dans l'espoir de recouvrer un peu de vigueur, ce qui, pendant quelques jours leur donnerait l'illusion de rajeunir. Des nurses, à la peau d'ébène, jouaient au ballon avec des bébés à la chevelure blonde mais au teint cuivré. Et, plus loin, dans cette symphonie de couleurs, un vieillard s'amusait à faire évoluer dans le ciel bleu un cerf-volant qui ressemblait, au loin, à un énorme papillon doré.

En revenant à mon hôtel, je revis une dame qui terminait un petit tableau. Installée dans son automobile, elle peignait sans avoir remarqué ma présence auprès d'elle. Un palmier royal, et garni d'abondants et souples rameaux, formait le motif principal de son dessin; à l'arrière-plan, on apercevait la plage parsemée de larges parasols aux couleurs chatoyantes et variées.

De quelle école, cette artiste pouvait-elle se réclamer? Elle n'était pas une adepte de l'impressionnisme car sa toile révélait une connaissance parfaite du dessin; aucun détail ne manquait alors que le principe directeur de l'impressionnisme, c'est de rendre l'impression telle qu'elle a été ressentie.

Elle n'appartenait pas davantage à l'école du cubisme, cette école enseignant à négliger toute préoccupation logique. Quant au cubisme, qui consiste à synthétiser les objets et les personnages sous des formes géométriques, il n'en était pas question chez mon artiste inconnue. En la voyant multiplier les touches, avec de fins pinceaux, pour accentuer le relief des objets, je compris qu'elle était de l'école classique, celle qu'illustra Ingres. Pour ma part, soit dit en passant, je suis et demeure partisan du genre classique, aussi bien en peinture, qu'en littérature et en musique, et les grands maîtres me serviront toujours de modèles. Je suis resté vieux-jeu, dira-t-on. S'il en est ainsi, n'insistons pas puisque, selon une vieille maxime, des goûts et des couleurs il ne faut pas disputer: « *De gustibus et coloribus non disputandum* ».



J'ai voulu prendre congé de mon professeur qui, sans être médecin possédait certaines notions permettant de recouvrer la santé après avoir souffert d'une broncho-pneumonie. Depuis une semaine, il n'avait pas quitté la chambre et sa femme m'apprit qu'il avait dû faire venir le médecin plusieurs fois. M. Smith m'avoua, à son tour, qu'il s'était laissé emporter par son amour du jeu de golf; au lieu de se borner à jouer neuf trous, il avait complété la série des dix-huit trous alors que la prudence la plus élémentaire lui eut interdit cet excès. Sa femme me confia que si son mari était un bon professeur, il n'en était pas moins un mauvais élève.

Je quittai mon ami de passage, un peu ému, en lui rappelant le proverbe: « *Medice, cura te ipsum* » — (Médecin, guéris-toi toi-même). Ce rappel à la sagesse le fit sourire, et il promit de ne plus violer les principes qu'il avait énoncés sur l'art de se reposer à la suite d'une grave maladie.

#### IV — Au loin, dans un hôpital

Au moment de quitter mon pays pour prendre quelques semaines de repos, on m'avait demandé d'écrire, chaque fin de semaine, un bref récit pour publication. J'avais rédigé mon premier billet, installé dans un lit d'hôpital. Mon dernier article fut écrit à Miami Beach, où je rencontrai quelques amis qui étaient en voyage de repos.

Dès mon arrivée à Miami, je m'étais logé dans une coquette et paisible petite conciergerie, sans me douter le moins du monde de ce qui allait advenir, deux jours plus tard.

Le lendemain de mon arrivée, j'avais parcouru la ville, en auto, pour avoir une idée générale sur cet endroit où je me proposais de séjourner un certain temps. Miami est l'une des plus belles stations hivernales qu'il m'a été donné de voir au cours de mes pérégrinations à travers le monde; les villas et les hôtels sont d'un luxe remarquable. Un grand nombre d'hôtels, m'a-t-on fait remarquer, avaient été

construits en ces deux ou trois dernières années, et l'on craignait une crise, dans le domaine de l'hôtellerie, car en pleine saison touristique, un grand nombre de chambres et d'appartements étaient encore vacants. Le gouvernement avait réquisitionné quatre ou cinq des plus gros hôtels pour y cantonner quatre mille étudiants qui suivaient un cours d'aviation.

A la suite d'une promenade à pied, le long de la mer, je rentrai de bonne heure à mon appartement, et j'éprouvai le besoin de me retirer dans ma chambre. Pendant la nuit, je fus pris d'une attaque sévère provenant d'une maladie chronique qui se manifestait par intermittence, depuis plusieurs années. La crise débuta vers trois heures du matin. Je ne connaissais pas de médecin à Miami, mais mon ami, M. Joseph Simard, pouvait me renseigner. Depuis une quinzaine d'années il passait ses hivers dans cette ville. Cependant, je ne voulais pas l'éveiller en plein cœur de la nuit et je dus me résigner à attendre à huit heures du matin pour me confier à lui.

Sur le coup de neuf heures, mon ami pénétra dans ma chambre, accompagné d'un médecin. Celui-ci me prodigua les soins que requerrait mon état. Le lendemain, après m'avoir recommandé un spécialiste de grande réputation, j'entrai à l'hôpital Saint-François, un établissement dirigé par les religieuses Franciscaines.

Après m'avoir fait subir un examen général, on jugea opportun de m'opérer. Mes médecins de Montréal, avec qui j'entrai en communication, me conseillèrent d'accepter une intervention chirurgicale. A Coral Beach, un petit bourg situé à environ six milles de Miami, se trouvait un prêtre, l'abbé J. A. Girard, curé de la paroisse du Christ-Roi, de Saint-Hyacinthe. Il était dix heures du soir. Malgré l'heure tardive, ce prêtre accourut à mon chevet pour y remplir son ministère. A sept heures du matin, je pénétrais dans la salle d'opérations.



## CHAPITRE HUITIÈME

### DE NOUVEAU SOUS LE HARNAIS

#### I — Couronnement d'efforts soutenus (1942)

Etant absent du pays, je ne pus assister à la session parlementaire pendant les premiers mois de 1942. Mes collègues n'en continuèrent pas moins à réaliser notre programme de réformes. Ils abolirent les péages sur tous les ponts de la province et préparèrent des projets destinés à modifier les lois de l'Instruction publique. Ils adoptèrent une mesure qui avait pour objet de créer la Commission de l'Ecole Technique de Saint-Hyacinthe comportant une subvention annuelle de trente mille dollars. Depuis nombre d'années, je travaillais à établir cette institution appelée à révolutionner, non seulement les arts et les métiers, mais aussi l'instruction pratique des sciences et des lettres.

En juillet 1942, j'étais élu, pour une quatorzième fois, maire de Saint-Hyacinthe. Mon élection se fit par acclamation et il en fut de même pour les échevins sortant de charge.

A l'une des premières séances du nouveau terme, le conseil projeta de célébrer le vingt-cinquième anniversaire de ma première élection à la tête de l'administration municipale. Pour commémorer cet événement, les échevins adoptèrent une résolution par laquelle le nom de T. D. Bouchard fut donné au pont que j'avais fait construire pour remplacer celui qui s'était effondré lors de la débâcle de 1940.

Les résultats de la municipalisation de l'électricité à Saint-Hyacinthe ayant été conformes aux prévisions du conseil municipal, j'avais accru l'intensité de ma campagne contre les monopoles. Je lançai, devant la Chambre de Commerce de Granby, le projet de



créer une corporation hydro-électrique provinciale; elle devait desservir l'île de Montréal et constituer un système modèle de production et de distribution de forces motrices et d'éclairage. Le vingt-et-un septembre, la Chambre de Commerce de Saint-Hyacinthe adoptait une résolution recommandant au gouvernement de Québec l'établissement de l'Hydro-Électrique provinciale et, quelques jours plus tard, elle votait deux autres recommandations: l'une favorisant l'enseignement de l'anglais et l'autre réclamant une loi d'instruction obligatoire.

Lorsqu'on fêta mon vingt-cinquième anniversaire de mairie, M. Joseph Beaubien, le maire de la ville d'Outremont, et président de l'Union des Municipalités de la Province, prononça un vigoureux plaidoyer en faveur de l'enseignement de l'anglais et, par la même occasion, il me rendit hommage pour m'être constitué le champion inlassable de cette réforme. Il me remercia pour le travail que j'avais accompli en vue de faire reprendre les travaux de construction des édifices de l'Université de Montréal dont il était un des promoteurs. Le conseil de l'Instruction publique, profitant de la circonstance, adoptait, au grand étonnement des cléricaux et des réactionnaires, une résolution révoquant, en partie, l'ordre qu'il avait donné de diminuer l'enseignement de l'anglais dans nos écoles, et recommandant au gouvernement de décréter l'instruction obligatoire. Assistaient à cette mémorable réunion, Son Eminence le cardinal Villeneuve et la plupart des évêques de la province. Sur vingt-sept membres présents, six seulement se prononcèrent contre la résolution.

Cette réunion marqua le triomphe d'une réforme pour laquelle je combattais depuis le début du siècle. En 1919, j'avais essuyé ma première et unique défaite comme député, et mon attitude sur la question de la scolarité obligatoire en avait été la cause. L'approbation des évêques, si tardive fut-elle, signifiait l'adoption de la loi. Celle-ci fut votée à la session qui suivit, soit au début de l'année 1943.

Dès le commencement de janvier, les journaux annoncèrent que le conseil de l'Université de Montréal décernerait trente doctorats « *Honoris Causa* », à l'occasion de l'inauguration de son nouvel immeuble sur le Mont-Royal. Mon nom figurait sur la liste de ceux qui devaient être honorés, comme Docteur en Sciences Sociales. La toge et l'épitoque, une fois placées sur les épaules du petit-fils du porteur d'eau ne l'empêchèrent pas de demeurer fidèle à ses principes et de les mettre en pratique pour servir l'intérêt des siens.

Au grand étonnement des réactionnaires et des anti-britanniques, la campagne en faveur de l'enseignement bilingue était favorablement accueillie dans la province et donnait des résultats encourageants. La ville de Saint-Hyacinthe marchait de l'avant. Une délégation, composée de marchands et d'ouvriers, se présenta devant les directeurs de nos écoles pour solliciter l'ouverture des classes, le soir, dans le but de permettre aux citoyens de suivre des cours d'anglais. Les directeurs acceptèrent cette proposition mais à la condition que l'on puisse obtenir une requête signée par deux cents personnes qui s'engageraient à suivre ces cours. Si l'on obtenait ce résultat l'École Technique ouvrirait des classes spéciales dans l'Académie Girouard. Plus de quatre cents personnes signèrent la requête exigée. De leur côté, les femmes réclamèrent le même avantage. Comme les classes ne pouvaient accommoder que deux cents élèves et qu'il s'en était présenté cinq cents, la Commission se vit obligée d'en refuser plus que la moitié, faute d'espace et de professeurs.

Saint-Hyacinthe et les localités environnantes comptaient à peine trois pour cent de citoyens de langue anglaise. Il est peut-être intéressant de noter ici que les partisans de la conscription, lors du plébiscite du mois de mai 1942, n'avaient recueilli que 2,696 voix sur un total de 21,624 votants. Mais le fait qu'un grand nombre de Maskoutains favorisaient l'enseignement de l'anglais prouvait éloquemment qu'ils n'étaient pas anti-britanniques; il démontrait, tout simplement, qu'ils n'approuvaient pas le système de recrutement qu'on leur proposait pour service outre-mer. Ils étaient con-



vaincus que le volontariat suffisait à alimenter notre armée. Quant aux emprunts de guerre le quota fixé pour chaque localité était toujours dépassé. A titre d'exemple, je mentionnerai une petite paroisse de fermiers, Sainte-Madeleine, située à sept milles de Saint-Hyacinthe; on la cita pour avoir été la municipalité ayant le mieux accompli son devoir lors d'une campagne d'emprunts, car elle avait plus que quadruplé son objectif. Mais l'effort de guerre, dans notre comté, et tout particulièrement à Saint-Hyacinthe, ne se bornait pas là; l'Oeuvre de la Croix-Rouge, celles de l'Aide à la Russie et à la Grèce trouvèrent, chez nous, des comités qui n'éprouvèrent aucune difficulté à recueillir plus que les fonds qu'on leur demandait.

Je croyais que l'heure était arrivée de faire adopter une réforme qui s'imposait depuis longtemps pour protéger la santé publique: la pasteurisation du lait. Pour obtenir une stérilisation parfaite de cet aliment, il importait de centraliser l'usine où l'on détruisait les germes de fermentation. A Saint-Hyacinthe, nous avions l'avantage de posséder l'Ecole de Laiterie Provinciale. Je tenais à en profiter pour municipaliser la pasteurisation et la vente en gros du lait, sans pour cela nuire aux distributeurs privés. Cette réforme assurerait une diminution de frais dans la manutention et nous aurions la certitude que le lait est propre à la consommation. Ma réforme ne pouvait être appliquée sans avoir été au préalable sanctionnée par l'Assemblée législative. Par ailleurs, elle n'était pas une innovation dans l'industrie laitière puisque ce genre de contrôle était déjà connu dans une petite ville de l'Ouest américain, où il donnait d'excellents résultats.

Le monopole du lait, dans les grandes villes, n'envisageait pas d'un bon œil cette législation et il s'y opposa. Les débats que ma réforme provoqua en Chambre retinrent l'attention des corps publics; pour sa part, le conseil de ville de Montréal adopta une proposition de l'échevin Quintin ayant pour but d'étudier le projet d'établir dans la métropole un mode de contrôle de la vente du lait, semblable à celui qui avait été suggéré à Saint-Hyacinthe.

J'avais trop présumé de la valeur de ce projet et de la possibilité de le faire accepter par la majorité des contribuables. A cette époque, les laitiers recevaient une subvention de deux cents la pinte de lait. La municipalisation de cet aliment les priverait d'une aide qui jusqu'ici leur permettait de vendre leur produit à un prix exorbitant sans même que les consommateurs s'en rendissent compte. Les laitiers, poussés par ce qu'ils croyaient servir leurs intérêts personnels, et aidés par des fonds mis à leur disposition par des trusts de Montréal, et de Québec, déclanchèrent une campagne de protestation contre la municipalisation du lait. De toute évidence, l'opinion publique n'était pas encore mûre pour accepter une réforme quoiqu'il s'agît en l'occurrence de protéger la santé publique.

Nos adversaires s'unirent pour me faire subir, sur le terrain municipal, mon premier échec majeur depuis mon élection par acclamation de juillet 1943. Le hasard voulut que nous soyions dans une année au millésime impair; je n'eus donc pas à me présenter devant l'électorat ce qui, sans aucun doute, m'évita une défaite.

Le résultat de cette élection nous fit abandonner notre projet. Mais, je n'en demeurais pas moins convaincu que l'adoption de mon projet aurait rendu autant service à la masse que le Syndicat Ouvrier, cette coopérative de boulangerie qui, depuis sa fondation à Saint-Hyacinthe, avait maintenu le prix du pain à un niveau plus bas que partout ailleurs dans le pays.

Dès la première séance du nouveau conseil, que je présidai en ma qualité de maire, le public se rendit compte d'où venaient les ordres et qui dirigeait, secrètement, nos adversaires. Un des échevins du groupe hostile à nos réformes, suggéra de placer un crucifix dans la salle des délibérations. De crainte que les cléricaux interprètent notre refus comme un témoignage d'hostilité contre la religion, notre groupe se contenta de répondre que l'essentiel était d'avoir le crucifix gravé au fond du cœur. A la séance suivante, on aperçut, sur le mur faisant face à mon fauteuil, une grande croix; le christ était d'une dimension presque nature. J'interrogeai un marchand d'articles



de piété, élu des réactionnaires. Il avoua avoir vendu le crucifix pour \$25 sans en avoir référé au préalable à qui de droit. Quelques jours plus tard, on découvrit que le crucifix n'était pas liturgique. Inutile de dire que ce crucifix fut remplacé par un autre plus conforme à l'esprit religieux. Ainsi tout le monde fut satisfait.

## II — L'Institut Démocratique Canadien (1943)

Des Canadiens français éminents me prièrent de fonder une association dont l'objectif principal, sinon le but unique, serait la défense des opinions libres. Ces citoyens étaient prêts à favoriser cette organisation et à l'appuyer financièrement. Cette œuvre rencontrait mes vues car, à cause même de mon franc parler et de mes idées avancées, les cléricaux égarés au sein du parti libéral cherchaient à m'écarter du ministère.

Le treize août 1943, l'Institut Démocratique Canadien était officiellement créé et sa première séance avait lieu dans un salon de l'Hôtel Windsor de Montréal. On m'octroya la charge de Gouverneur Suprême. On m'adjoignit, comme assistant, le docteur Oscar Mercier, président du Cercle Universitaire et ancien président de l'Association des Médecins de Langue Française d'Amérique. Fut élu Grand Secrétaire, le sénateur Léon-Mercier Gouin, le petit-fils d'Honoré Mercier dans le bureau duquel mon père avait été saute-ruisseau, à Saint-Hyacinthe. En vue d'assurer la permanence à ce nouvel organisme qui aurait à lutter contre les ennemis de la démocratie, les membres de l'Institut Démocratique Canadien s'engagèrent à supporter cet Ordre pendant une période minimum de dix années.

Je prononçai un discours dont le texte a été inséré à la fin de cet ouvrage.

Le second orateur au programme n'était nul autre que l'abbé Arthur Maheux, archiviste de l'Université Laval de Québec. Nous savions que dans certains milieux on avait cherché à le circonvenir

pour le dissuader de parler à l'inauguration de l'Institut Démocratique Canadien. Mais ces tentatives demeurèrent vaines. Le savant abbé relevant de l'archidiocèse de Québec, il lui fallait obtenir la permission de l'Archevêque de Montréal pour prononcer une conférence dans la métropole. Il sollicita cette autorisation mais ne reçut pas de réponse. L'avant-veille du jour fixé pour la tenue de notre réunion, l'abbé Maheux, toujours sans nouvelles de l'archevêché, me confia son embarras, en ajoutant que, malheureusement, il ne pourrait tenir l'engagement qu'il avait pris vis-à-vis de nous. Puisqu'il en était ainsi, je lui dis que j'étais prêt à démissionner du cabinet provincial, pour ne pas embarrasser le gouvernement, et que je parlerais en son nom.

Je communiquai ma décision au secrétaire. Celui-ci se rendit à l'archevêché, où il apprit, de la bouche même de Monseigneur Charbonneau que son entourage immédiat l'avait tenu dans l'ignorance de la requête de l'abbé Maheux. Le digne prélat s'empressa d'accorder l'autorisation désirée et c'est ainsi que le savant abbé de Québec put prononcer sa conférence devant les membres de l'Institut Démocratique Canadien.



## CHAPITRE NEUVIÈME

### AU PLUS FORT DE LA MÊLÉE

#### Lendemain troublés de réformes majeures

Le treize septembre, l'École Technique de Saint-Hyacinthe ouvrait ses portes avec un programme calqué sur celui des écoles supérieures d'Europe. Elle avait été inaugurée, la veille, par l'honorable Hector Perrier, secrétaire provincial, et bénite par l'évêque de Saint-Hyacinthe, Mgr Arthur Douville.

A Saint-Hyacinthe, il ne pouvait être question de se désintéresser des lois progressives. Relativement à l'instruction obligatoire, notre Commission scolaire, pour faciliter l'observance de cette loi, accepta la démission d'un de ses membres, M. J. B. Gladu, et retint ses services, moyennant une rétribution sous forme de salaire, comme contrôleur des absences.

Sur le plan économique, les campagnes des réformateurs avaient porté leurs fruits. La Régie des Services Publics se rendit compte, à l'issue d'une longue enquête sur les trusts de l'électricité, que les compagnies contrôlées par les monopoles, chargeaient à leurs abonnés des taux exorbitants. La *Montreal Light Heat and Power* possédait un actif supercapitalisé de \$44,000,000, qui à lui seul justifiait la lutte entreprise depuis plusieurs années dans le but de protéger le consommateur. Le tribunal obligea six compagnies à réduire leurs taux; celle qui fournissait l'énergie à Saint-Hyacinthe, était de ce nombre. Le 8 octobre, le premier ministre, M. Godbout, annonça, en se servant de termes qui révélaient sa fierté de cultivateur attaché à sa terre, qu'il allait saisir le taureau par les cornes. Dans le cas du trust de Montréal, il fit savoir que *le gouvernement*



*ne se contenterait pas de la Régie. Cette compagnie sera expropriée à sa valeur réelle et sans tenir aucun compte de sa surcapitalisation.*

C'était, en somme, le triomphe d'une réforme dont je m'étais constitué, dès mon entrée dans l'arène politique, l'un des plus ardents protagonistes. La déclaration de M. Godbout, assurait l'adoption de la loi pour la session de 1944. Quoique cette déclaration comblât mes vœux, elle me préparait certains ennuis en portant au paroxysme la haine d'adversaires puissants.

En janvier 1944, j'appris que cinq sections de la Société Saint-Jean-Baptiste seraient créées à Saint-Hyacinthe. Cette association patriotique était, depuis un certain temps, sous la domination absolue de l'ordre secret de Jacques-Cartier. Fondée à Montréal, en 1834, par Ludger Duvernay et quelques autres patriotes du temps, les Canadiens français la considéraient comme une société laïque. Tout en poursuivant des buts patriotiques, cette société subissait, depuis quelques années, l'emprise des réactionnaires et, pour lui imprimer un caractère exclusivement religieux, la paroisse avait été substituée à la municipalité. Telle était la raison pour laquelle la ville de Saint-Hyacinthe, au lieu de posséder une section unique et puissante, en maintenait cinq d'où les protestants de langue anglaise étaient exclus, la Saint-Jean-Baptiste étant devenue, chez nous, une *officine bien caractérisée*. En décembre 1943, elle avait adopté une résolution répudiant l'abbé Maheux comme Canadien français. Pour expliquer ce geste, soulignons qu'un groupe d'intellectuels et de partisans de l'unité canadienne venait de projeter la publication d'une histoire du Canada dont le texte et l'esprit seraient acceptables par les Canadiens de toute origine. Ce travail devait être fait par un comité composé d'historiens choisis dans nos divers groupes ethniques. Le professeur d'histoire de l'Université Laval de Québec avait été suggéré pour représenter l'élément canadien-français. Notre section locale de Saint-Jean-Baptiste avait fait sienne une résolution du comité central de Montréal, qui, disait-on, représentait 11,000 membres; cet ordre du jour protestait contre le choix de

l'abbé Maheux. Cette injure gratuite dont un savant professeur était l'objet, démontra jusqu'à quel point l'esprit libéral avait rétrogradé dans notre ville et témoignait de l'influence dont jouissaient nos ennemis jurés. Il convient aussi de souligner que notre participation active à l'effort de guerre du Canada, ma fille et moi, avions contribué à les exaspérer. Il n'en avait pas fallu davantage pour qu'ils redoublassent d'ardeur pour me démolir. Le flot montant du cléricisme allait-il me submerger, m'anéantir à jamais?

La majorité des membres du conseil me demeurait hostile. On cherchait tous les prétextes imaginables pour me déprécier. On alla jusqu'à m'accuser d'être responsable d'un incendie qui avait rasé tout un pâté de maisons et menacé de destruction complète le quartier commercial de Saint-Hyacinthe. On arguait que la municipalisation de l'électricité était, au fond, la cause initiale du péril couru par les citoyens, car, disait-on, la pression du Service des eaux s'était avérée insuffisante. Les amis que nous avions au conseil, pour mieux confondre mes accusateurs, réclamèrent une enquête; celle-ci révéla que les prétentions de mes ennemis étaient fausses et mensongères. L'usine électrique n'avait pas cessé de fonctionner un seul moment; quand le débit de l'eau atteignit son maximum, durant l'incendie, il restait encore une réserve de 1,200 chevaux-vapeur, représentant une capacité égale à tout le pouvoir qu'on employa au plus fort du sinistre. Bref, non seulement l'usine avait donné un rendement parfait mais, depuis le premier jour où les moteurs étaient entrés en action, on n'avait jamais eu à enregistrer une seule minute d'arrêt.

Le Congrès Eucharistique, qui devait avoir lieu au mois de juin, vint réchauffer le zèle des cléricaux. Ma fille était en Angleterre où elle servait comme officier dans l'armée canadienne. D'aucuns parmi nos fascistes et les anti-britanniques notoires ne se gênèrent pas pour souhaiter la mort de ma fille, car, disaient-ils, elle méritait d'être châtiée par le Ciel, pour avoir donné, selon ce qu'ils prétendaient, l'exemple d'un faux patriotisme et d'avoir influencé des Canadiennes françaises.



Comme on peut le voir, en ces temps troublés, la situation à Saint-Hyacinthe n'était guère favorable au petit-fils du porteur d'eau. Mais cela lui importait peu puisque ses idées avaient fait du chemin dans la province et que ses concitoyens en récolteraient les fruits.

Le premier ministre Godbout, qui avait annoncé l'étatisation partielle de l'électricité et fait allusion à une Commission des Services Publics, hâtait la préparation de son rapport relatif à ces questions d'intérêt général. Le Père Emile Bouvier, s.j., et moi furent les hôtes d'honneur à un dîner-causerie organisé par la Chambre de Commerce des Jeunes de Saint-Hyacinthe. Nous devions traiter de la régie publique de l'électricité. Je n'ignorais pas que cette association de jeunes sympathisait avec les réactionnaires, et qu'elle avait été organisée, en secret, par l'Ordre des Commandeurs de Jacques-Cartier. Par ailleurs, j'étais convaincu que les chefs cléricaux n'avaient approuvé la réforme ayant trait à la vente de l'électricité, que depuis le jour où ils avaient constaté que le changement, préconisé par nous, rencontrait la faveur du grand public et que le gouvernement décréterait, sous peu, la nationalisation de ce service. Soit dit en passant, je n'avais pas oublié l'admonestation de Son Eminence le cardinal Villeneuve à l'adresse du rédacteur en chef de l'Action Catholique, M. Eugène L'Heureux, qui avait cru devoir dénoncer, dans son journal, les trusts de l'électricité.

Quoi qu'il en soit, ces considérations, à mes yeux, étaient secondaires car, dès le début de ma campagne, en 1905, j'avais résolu de faire flèche de tout bois. Aussi j'avais accepté de parler aux côtés du Père Bouvier, sans me soucier le moins du monde que le mérite de cette révolution économique dans notre Province fut attribuée à celui-ci ou à celui-là; l'important c'était qu'elle s'accomplît. D'ailleurs, ce ne serait pas la première fois que des artisans de la dernière heure s'attribueraient la paternité d'une réforme, par eux combattue originairement comme subversive de l'ordre établi.

Le 23 février, le chef de l'Opposition, M. Duplessis, ayant eu vent des rumeurs qui circulaient à mon sujet, depuis quelques se-

maines, fit allusion en Chambre, à ma retraite éventuelle de la politique active pour accepter un siège au Sénat. Le premier ministre lui répondit en ces termes:

« Quand le chef de l'Opposition aura fait pour sa Province et » sa ville natale, un dixième de ce qu'a accompli le ministre de la » Voirie, il pourra quitter la vie publique avec la satisfaction d'avoir » accompli son devoir, tout son devoir. Le ministre de la Voirie est » un modèle d'homme public, il a toujours eu le courage de ses idées » et il a des œuvres à son actif. Je ne connais pas l'avenir, mais si » mon estimé collègue devait, un jour, quitter la politique active, » il pourra se dire qu'il a toujours bien servi ses compatriotes ».

Depuis quelques mois, je me rendais parfaitement compte que des influences occultes, de plus en plus nombreuses, travaillaient à me perdre dans l'esprit de mon propre chef de parti. De son côté, M. Godbout semblait oublier, peu à peu, sa politique d'économie de la première heure. Croyant que l'administration de deux départements m'occasionnait un travail excessif, puisque je relevais de maladie, il m'avait suggéré, l'année précédente, d'abandonner le ministère des Travaux Publics. Quoique parfaitement rétabli à la suite des interventions chirurgicales qui m'avaient retenu quelques mois éloigné de mon cabinet de travail, j'acquiesçai à sa demande pour ne point le désobliger.

Au début de 1944, il m'entretint de la loi qu'il présenterait devant la Chambre pour obtenir l'étatisation de la compagnie *Montreal Light Heat and Power*. Au cours de notre conversation, il me demanda si j'accepterais la présidence de la commission qu'il allait créer pour administrer les affaires de l'Hydro-Québec; cette charge comporterait un traitement annuel de \$18,000. Estimant que je pouvais encore être utile à mes concitoyens en faisant valoir les idées qui m'étaient chères, je déclinai l'offre de M. Godbout. Je lui rappelai, incidemment, que j'avais déjà refusé, d'un de ses prédécesseurs, le poste le mieux rémunéré du gouvernement. Et puis, je ne voulais pas que mes ennemis les plus irréductibles puissent



invoquer, comme prétexte, cette nomination pour m'accuser d'avoir préconisé cette réforme, durant toute ma vie, dans l'unique but de m'assurer, un jour, une grosse prébende.

Ma réponse déconcertait M. Godbout; pour ne rien brusquer, il m'invita à reconsidérer sa proposition et me donna rendez-vous pour le lendemain.

A notre seconde rencontre, il me confia que mon attitude le contrariait considérablement. Il croyait, et certains de ses collègues partageaient son opinion, que j'étais le seul homme possédant les connaissances techniques et l'expérience requise pour mener à bien cette entreprise colossale que représentait la nationalisation de l'électricité. De plus, c'était un service qu'il réclamait de moi, et non une faveur dont il entendait me gratifier lorsqu'il m'offrirait la présidence de cette nouvelle commission. Je lui répondis avoir bien réfléchi à ce sujet et qu'il m'était impossible de revenir sur ma décision. J'ajoutai que, dans toute cette affaire, je devinais l'intervention des cléricaux pour m'éloigner de la vie publique.

Il n'en croyait rien. Et, pour me prouver que son intention n'était pas de m'éloigner de la vie publique, il avait projeté de demander à M. King mon admission au Sénat. C'est alors que je demandai vingt-quatre heures de réflexion. M. Godbout répondit que si ma réponse devait être négative, il abandonnerait immédiatement son projet de nationalisation; il ne tenait pas à faire adopter la loi sans s'être assuré, au préalable, les services d'un homme en qui il avait une confiance absolue pour l'administrer.

C'était, en somme, une manière de vaincre ma résistance; on ne saurait abandonner, du jour au lendemain, un rêve que l'on a caressé toute sa vie et qui est sur le point de se réaliser, sans consentir de nouveaux sacrifices.

Mon chef paraissait sincère. Cependant, pour me rendre à son désir, je lui signifiai mon intention d'accepter la fonction, mais sans recevoir de salaire, et de continuer à faire partie de son cabinet; ainsi, le public comprendra que l'argent ne m'intéressait pas. De

plus, le seul fait d'avoir accepté un poste aussi important sans recevoir aucune gratification quelconque priverait mes adversaires d'un prétexte insidieux pour me discréditer. Cependant, M. Godbout n'en démordit pas; je devais accepter son offre ou renoncer à l'adoption de la loi avant la dissolution des Chambres. Par ailleurs, ajouta le premier ministre, qui pouvait nous garantir que les libéraux conserveraient le pouvoir? Serions-nous assez populaires pour vaincre des adversaires qui bénéficiaient des millions que les monopoles mettaient à leur disposition? Dans l'incertitude où nous étions, il valait mieux choisir le parti le plus sage.

A tout considérer, ma fonction de sénateur m'offrirait une tribune pour poursuivre ma lutte en faveur de la liberté de penser et des réformes éducatives. Cette tribune me permettrait, en outre, de me rendre compte jusqu'à quel point les réactionnaires possédaient des ramifications dans nos partis politiques. Enfin, j'acceptai l'offre de mon chef, mais après lui avoir déclaré que c'était à contre-cœur, et que je n'entendais pas modifier mon attitude sur les questions d'idéologie.

Je fus élevé à la dignité de sénateur, le 3 mars. Le 21 avril, le cabinet me confiait la présidence de la Commission Hydro-Electrique de Québec. Pour poursuivre ma lutte idéologique, il restait à ma disposition les colonnes de mon journal.

Un de mes collègues, un vrai libéral celui-là, l'ancien secrétaire provincial, M. Athanase David, déplorait, comme moi, la déformation de la jeunesse dans nos écoles relativement à la question de race et de religion; tous les Canadiens français en sortiraient, avec au cœur, la haine de l'Anglais et du Juif. A l'instar de l'abbé Arthur Maheux, il attribuait ce sentiment anti-chrétien à nos manuels d'histoire où l'on peignait les Anglais et les Juifs comme étant nos ennemis naturels. M. David avait suggéré un débat au cours duquel on prouverait l'opportunité d'écrire un traité absolument impartial sur notre histoire. Il m'avait prié d'y prendre part, mais je préférais rester dans l'ombre, du moins pour un certain temps. D'ailleurs,



j'avais, sur cette question, des idées bien arrêtées et ce n'était pas mon intention de les modifier. Je considérais qu'en acceptant l'invitation de mon ami, je risquais fort de déplaire à certains éléments canadiens-français. Mais il insista et je dus, malgré mes répugnances, accepter de participer à cette joute oratoire.

J'appréhendais le pire de la part de certains de mes compatriotes. Autrement dit, j'attirais la foudre sur ma tête. Mes paroles pouvaient me coûter cher. D'un autre côté, mes concitoyens n'auraient pas à se demander pourquoi j'avais gardé le silence sur un sujet représentant le thème principal de mes écrits et de mes discours, depuis le jour où je parus, pour la première fois, sur la scène publique. A la réflexion, je devais accepter le risque ou alors passer pour un lâcheur et m'exposer à la vengeance de mes ennemis.

Le petit-fils du porteur d'eau avait, depuis fort longtemps, quitté le siège humide de la tonne ballotante de son grand-père. Il était parvenu, après cinquante ans de vicissitudes de fortune, à s'asseoir dans le fauteuil sénatorial de son pays; les ornières et les écueils rencontrés en chemin l'avaient souvent incommodé, mais jamais ils n'avaient réussi à le faire choir sur le sol. En serait-il de même maintenant qu'il avait atteint le sommet de sa carrière?

Conscient de la gravité du sujet que j'allais aborder, j'avais pris soin d'écrire mon discours; j'en avais fait distribuer des copies aux journaux dans le but de faciliter la tâche des correspondants de presse, et aussi pour éviter que ma pensée fut déformée. Un journaliste me prévint qu'une pression, partant de haut, serait exercée pour me convaincre de ne pas le prononcer, ou de le modifier; je répondis à mon interlocuteur que je ne changerais rien à mon attitude, ni à mon texte. Je me devais d'exposer la vérité, dut-elle scandaliser les oreilles des chauvins et des fanatiques. D'ailleurs, je ne craignais pas les contradictions, mes renseignements ayant été pris à bonne source et je les avais scrupuleusement contrôlés.

Mon discours sur l'enseignement de l'histoire, que je commençai en français pour le terminer en anglais, créa une vive émo-

tion à la Chambre Haute. Je m'en rendis compte en observant un sénateur canadien-français, un clérical celui-là, affalé sur son pupitre; il se tenait la tête entre les mains, dans une attitude de prostration. Il devait être un des Commandeurs de l'Ordre de Jacques-Cartier. J'avais chargé à fond de train cette société secrète que j'accusais d'être le centre névralgique de l'organisation réactionnaire dans le pays. Ce qui avait surtout impressionné le sénateur québécois, c'est que j'avais divulgué, documents en mains, les étroites relations d'un certain clergé avec cet organisme clandestin.

Pour servir de pièce documentaire, je reproduis, in extenso, ce discours prononcé au Sénat, à la fin du présent volume.



## CHAPITRE DIXIÈME

### APRÈS LES FOUDRES ECCLÉSIASTIQUES CELLES DU POUVOIR CIVIL

#### I — On réclame ma tête

Mes dénonciations s'imposaient ne fût-ce que pour neutraliser les menées fascistes tendant à paralyser notre effort de guerre et à répandre un esprit de défaitisme chez les citoyens loyaux qui sacrifiaient leurs biens et offraient leurs enfants pour sauver la démocratie en péril.

Ma fille venait d'être promue au grade de major dans l'armée canadienne, section féminine; durant des mois entiers, elle avait vécu, à Londres, des nuits sans sommeil, sous les bombardements des nazis; comme elle, j'entendais faire ma part et, pour servir la patrie j'avais signalé à mes compatriotes les dangers auxquels nous exposaient les pro-axistes du Québec, sans me préoccuper des représailles auxquelles je m'exposais.

Ces représailles ne se firent pas attendre. Dès le lendemain de mon discours au sénat, *l'Action Catholique* réclama ma destitution de l'Hydro-Québec. Son Eminence le cardinal Villeneuve se trouvait, à ce moment-là, à Saint-Hyacinthe, où il assistait au Congrès Eucharistique. Du haut de la chaire, il me mit au ban de l'opinion publique. Sans doute avait-il été offusqué par la citation que j'avais faite des paroles de Mgr Mazzoni plaidant pour la création d'un état intégralement catholique dans notre province; le texte dont j'avais fait état n'était, en somme, que la reproduction, presque mot pour mot, d'une partie du discours du cardinal; de là le ressentiment qu'il éprouvait contre moi. Ne serait-ce que pour illustrer la scène qui se déroula en la cathédrale de Saint-Hyacinthe, à l'occasion du Con-



grès Eucharistique, je tiens à offrir au lecteur, un abrégé du rapport paru dans un journal, qui cite, presque en entier, le discours du cardinal:

« Du haut de la chaire de la cathédrale de Saint-Hyacinthe, en présence de onze évêques de l'épiscopat canadien, Son Eminence le cardinal J.-M. Rodrigue Villeneuve, o.m.i., archevêque de Québec et primat de l'Eglise canadienne, s'est fortement insurgé, samedi dernier, contre les propos récents du sénateur T. D. Bouchard, au sénat d'Ottawa, les qualifiant d'injustes et d'injurieux, d'irréfléchis et mal fondés.

Après ce début, le journal en question reproduit textuellement le sermon du cardinal:

« Il fallait une ombre à ce tableau resplendissant qu'offre votre ville en ces jours où se trahit à côté des traditions admirables, un vieux courant d'anticléricalisme, tantôt ouvert, tantôt latent. Et, en m'associant, ce soir, à la piété et à la fierté du diocèse de Saint-Hyacinthe, je sens qu'il est de mon devoir, comme l'un des chefs spirituels du Canada français, d'élever ici une solennelle protestation. Les événements le commandent et vous-même le réclamez.

« Un homme public, que je n'ai pas besoin de nommer, a tenu récemment, devant la plus haute assemblée du pays, des propos aussi injustes et injurieux à l'égard de notre province de Québec qu'irréfléchis et mal fondés. On ne peut vraiment pas se les expliquer chez un homme qui prône droiture et équité, et que pour ma part, j'ai toujours essayé de comprendre et d'interpréter avec bonne volonté. Je laisse à d'autres de réfuter ses accusations contre l'Eglise et le clergé. Les propos tenus rendent exactement le même son et recèlent le même fanatisme correctif que ceux d'un autre semeur d'ivraie que la très grande majorité de nos frères séparés désavouent avec humiliation. Naguère, à la Chambre des communes, le très Honorable premier ministre du Canada n'a point cru devoir dissimuler son mépris pour de pareils auteurs de division

» nationale que n'excuse qu'une ignorance la plus grossière ou une rage congénitale. Mais ce qui, dans le cas actuel, indigné encore davantage et humilie particulièrement le peuple de notre province, et avec lui tous ceux qui à travers le Canada partagent le même sang, la même foi, et les mêmes traditions de probité et de fidélité canadienne, c'est que la diatribe malheureuse aura été le fait de l'un des siens. L'opinion publique jugera, comme il convient, ce défi lancé à la conscience nationale.

« Quant à moi, je me garderai certes de solidariser l'épiscopat de cette province avec des mouvements que notre insulteur a si peu honnêtement confondus pour mieux jeter son venin. Mais, je dois réprover publiquement cet outrage à tout ce que le peuple canadien-français a de plus cher: l'autorité et la mission de ses évêques, directement responsables eux aussi de l'instruction publique; et enfin, l'enseignement du Souverain Pontife et de ses nobles représentants parmi nous. Car, c'est par une interprétation inintelligente, pour ne pas dire perfide, du discours de Monseigneur le Secrétaire de la Délégation Apostolique prononcé, en cette ville même, en 1937, à la quinzième Session de nos Semaines Sociales, que l'orateur qui soulève, en ce moment, une si générale indignation aura voulu jeter les doutes sur la loyauté et la réserve diplomatique de ce prélat. On pourra lire au texte qu'en parlant d'Etat intégralement catholique, le très digne Semainier n'a voulu exprimer par là que le vœu d'une doctrine sociale intégralement inspirée des enseignements pontificaux s'établisse parmi nous. Et qui pourra s'en offusquer de ceux qui croient à la sincérité, à la profondeur de nos convictions religieuses? Et alors, de quel crime ne faudra-t-il pas accuser le Souverain Pontife et la hiérarchie catholique et de par le monde de Jésus-Christ y travaillant apertement.

« Non, à la vérité, on s'étonne de tant de confusion dans les idées, de tant d'ignorance dans les faits affirmés, et hélas! de tant de fiel dans le style et la parole, sous la couleur d'indépendance et de haute politique.



## II — Inqualifiables délations

« Au nom de mes vénérés collègues ici présents, au nom, j'en suis sûr, de toute la hiérarchie catholique du pays, je m'inscris en faux contre d'aussi inqualifiables délations, et j'affirme hautement que nul de ceux qui suivent l'enseignement de l'Eglise et sont fidèles aux vraies traditions canadiennes-françaises, n'est en péril pour le Canada, non plus que, comme d'autres qui s'ignorent, hélas! un principe de division nationale ».

Tel fut, en résumé, le discours du cardinal archevêque de Québec. Quelques jours plus tard, j'étais démis de mes fonctions de président de l'Hydro-Québec, et cela sans préavis. Le premier ministre de la Province avait dû assumer le rôle de haut-justicier du bras séculier.

Il ne fait aucun doute que l'intervention du clergé plaça le premier ministre dans une situation pénible et fort cruelle puisqu'elle l'obligeait de sévir contre un collègue qui avait combattu plusieurs années durant sous les mêmes couleurs, partagé les mêmes luttes tout en s'inspirant de la même idéologie, un collègue qui était en plus un ami sincère et dévoué.

L'épreuve que je venais de subir ne modifia en rien mes opinions et je poursuivis ma route, la conscience en paix car, ayant combattu pour la bonne cause, je n'avais rien à me reprocher. Quinze jours plus tard, j'écrivais l'article suivant:

« Dans la quinzaine qui suivit mon discours au sénat, je reçus plus de mille lettres de félicitations, du Canada et des Etats-Unis, pour avoir dénoncé la campagne subversive qui se poursuit depuis plusieurs années dans notre province, et dont l'intensité à considérablement augmenté en ces derniers temps.

« Chose remarquable, pas un seul de mes adversaires ne songea à contredire mes allégations relatives à l'Ordre de Jacques-Cartier, cette organisation que certaines personnalités en vue du Canada

» français favorisent dans le but de lui permettre de désunir les deux grands éléments ethniques composant notre pays.

« Suivant la tactique de ceux qui sont acculés au mur, on a répondu à mon discours en me vilipendant de la façon la plus basse qui soit. Sans dire en quoi j'avais faussé la vérité, on me traita d'insulteur de ma race et de ma religion. J'eusse aimé savoir quels étaient les termes de mon allocution qui pouvaient justifier semblable interprétation ».

Je soulignais, au cours de cet article, que nous n'étions nullement obligés de nous soumettre à ces sortes d'avis lorsqu'il s'agit de résoudre des problèmes politiques ou économiques dans lesquels n'entrent point en ligne de compte les questions religieuses ou les dogmes catholiques. Et je conclusais ainsi:

« Je l'ai dit souvent, et je le répète: Je suis né, je reste et je mourrai catholique. Il n'en demeure pas moins que je me suis réservé, et je me réserverai toujours le privilège de différer d'avis en matières libres. Non seulement je me réserve ce droit, que tout citoyen conscient de ses devoirs envers la société doit posséder et faire valoir, le cas échéant, mais je réclame et réclamerai toujours celui de l'exprimer publiquement jusqu'à mon dernier jour ».

La plupart de mes correspondants m'incitaient à poursuivre la lutte que je menais contre les influences occultes qui cherchaient à saboter notre effort de guerre. Ils approuvaient par le fait même mon attitude contre l'Ordre de Jacques-Cartier.

Quelques jours plus tard, M. Godbout, croyant avoir calmé les cléricaux en me sacrifiant, ordonnait la tenue d'une élection générale qu'il fixa au huit du mois d'août 1944. Ses conseillers l'ayant convaincu, maintenant que le député de Saint-Hyacinthe ne faisait plus partie de son cabinet et que le départ de ce promoteur originaire de l'instruction publique avait été suivi de celui de M. Hector Perrier, le parrain de cette loi, que son retour au pouvoir était assuré, M. Godbout n'avait pas hésité à faire appel à l'électorat de la Province. Malheureusement, le premier ministre fut privé du concours



de maints libéraux aux idées progressives. Le jour du scrutin, le vieux parti des Papineau, des Laurier, des Parent, des Gouin et des Taschereau sombra dans la défaite. Le premier ministre lui-même était battu dans son propre comté. Et, dans Saint-Hyacinthe, la nouvelle génération de libéraux nous relégua dans l'ombre, moi, mes parents et mes amis, comme si nous étions devenus des parias de la société. Cette élection provoqua l'écrasement du candidat du gouvernement dans une division qui, depuis la Confédération, n'avait élu que deux députés conservateurs au cours de quarante consultations populaires.

Il y avait vingt-six ans que j'occupais le fauteuil de maire de Saint-Hyacinthe. Après l'attaque du cardinal et ma destitution de l'Hydro-Québec, je fus remplacé à la mairie par un chef clérical qui occupait un siège d'échevin depuis plusieurs années.

Ce pur d'entre les purs avait à peine été assermenté comme maire qu'il fut arrêté pour parjure. Il plaida coupable et fut condamné, mais à une peine nominale seulement. Cette sentence, par trop indulgente, souleva l'indignation populaire et un contribuable, outré d'une telle injustice, fit lever un bref de « *quo warranto* » pour disqualifier le coupable comme premier magistrat de la ville. Ce dernier, appréhendant d'autres ennuis, crut qu'il était de son intérêt de résigner ses fonctions de maire. Un de nos partisans hérita de sa charge.

### III — L'atmosphère se clarifie

Au lendemain de la diatribe du cardinal Villeneuve, les membres et les amis de la Garde de Protection Civile se réunissaient à Saint-Hyacinthe, dans le *Bosquet des Pins* pour y tenir leur pique-nique annuel. Ayant été invité à y participer je m'y rendis de bonne grâce et ce, d'autant plus que la charge violente dont je venais d'être la victime de la part du Primat de l'Eglise canadienne ne m'ayant pas abattu, ni découragé, je tenais à me rendre compte par moi-

même de l'effet qu'elle avait produit sur la masse populaire. J'adressai la parole, puisque l'on m'y pria, et les applaudissements qui ponctuèrent mon discours me prouvèrent que je n'avais pas perdu l'estime de mes amis.

Cette popularité dont je m'honorais, s'était accrue dans les autres provinces, si j'en juge par le nombre d'invitations que je reçus de quelques centres importants où l'on désiraient m'entendre. Je parlai à Vancouver, Calgary, Régina, Winnipeg, au Camp d'été du lac Couchiching, où avait lieu la convention de l'Institut Canadien des Affaires Publiques. J'avais accepté ces invitations pour convaincre mes contempteurs que le coup de massue du Cardinal n'avait pas atteint son objectif.

La censure ecclésiastique dont j'avais été l'objet m'avait été très préjudiciable, et elle avait aussi préparé le retour au pouvoir de l'Union nationale appuyée par l'élément réactionnaire. Dès qu'il eut repris le pouvoir, M. Duplessis, pour plaire au clergé, me décocha, à son tour, le coup de pied de l'âne en me privant d'un loyer de huit mille dollars par année. Il avait fait annuler, sans aucun motif, ni sans avoir reçu de plainte, un permis d'hôtel détenu par un de mes cousins dont le seul tort avait été de louer un local dans une de mes propriétés. Peut-on trouver exemple plus caractéristique de la petitesse de sa politique?

Mon discours au sénat avait paralysé les activités principales des Commandeurs de Jacques-Cartier. Cet Ordre avait été déserté par un grand nombre de ses membres, une fois que ceux-ci furent mis au courant des buts secrets poursuivis par la société.

La phalange des sauveurs de la race était surtout populaire dans les presbytères et les séminaires. Ses meneurs n'avaient pu secrètement recueillir un montant suffisant pour satisfaire l'appétit de leurs grugeurs de fonds électoraux. On projeta de prélever une bourse de cent mille dollars pour la confier à l'abbé Groulx, l'âme du mouvement clandestin tendant à renverser les libéraux au pouvoir. On se garda bien de révéler à quelle œuvre pie le bouillant abbé desti-



nait l'argent qu'on percevait en son nom. Je ne sais si cette souscription eut du succès. Il est certain que mon discours au sénat ne l'aida en aucune façon, puisque le Bloc Populaire ne réussit à faire élire que deux de ses candidats dans la Province.

Il faut dire que les Commandeurs et leurs prosélytes concentrèrent leurs attaques sur les libéraux. La déconsidération de leurs propres candidats profita à l'Union nationale, second choix des cléricaux; cette coalition d'éléments réactionnaires, composée sous la pression des circonstances, permit à M. Duplessis de reprendre le pouvoir.

Les activités des Commandeurs continuèrent, mais sur une échelle diminuée. Le mal qu'ils avaient réussi à causer à notre effort de guerre et à l'unité nationale se manifestait, ici et là. Des rumeurs de guerre civile circulaient dans la province; elles avaient même atteint la province d'Ontario. Au début de novembre, je fus interviewé à Toronto par un journaliste: « Craignez-vous la guerre civile? me demanda-t-il. A cette question, je répondis: ? La situation est mauvaise et elle me cause de graves inquiétudes. J'espère qu'elle s'améliorera ». Dans son numéro du 9 du même mois *Le Devoir*, organe des cléricaux, m'accusait d'être victime d'une obsession. Deux semaines plus tard, ce même journal publiait en caractères gras l'article suivant: « *EN GARDE! Brûler ou déchirer l'Union Jack ne sert à rien de bon et ne peut faire que du mal. Que les jeunes se méfient des agents provocateurs. Que l'expérience de 1917 nous serve* ».

« On rapporte, disait le journal, qu'à Chicoutimi et à Rimouski, on a, au cours de manifestations anti-britanniques, brûlé des *Union-Jack* ».

Comme on le voit, il était temps d'agir. D'autant plus que, dès la fin de novembre, le Bloc Populaire publiait un manifeste dans lequel il avouait le but ultime des manœuvres cléricales, qui se traduisirent par cette sentence de propagande: « *la réponse à la conscription, c'est l'indépendance* ».

L'infiltration des Jacques-Cartier, dans nos administrations publiques, devint si évidente que, dès le début de la guerre, en 1940, le président de la Commission scolaire de Montréal, M.C.E. Gravel, adressait à tout son personnel enseignant la lettre suivante:

« Des informations reçues par la Commission depuis quelque temps, confirment les rumeurs en cours, à l'effet que certains instituteurs et institutrices, tant laïques que religieux, même durant les heures de classe, font une propagande en faveur de nos ennemis, par des déclarations et expressions d'opinions qui sont de nature à nuire à la cause des Alliés dans la présente guerre. Afin de m'éviter l'obligation de dénoncer ces personnes aux autorités fédérales pour faire cesser cet état de choses, je crois de mon devoir d'attirer l'attention de chaque directeur et directrice de nos écoles.

« Vous voudrez bien, en conséquence, avertir tout votre personnel de s'abstenir de ces commentaires car, à l'avenir, toute propagande de cette sorte fera l'objet de procédures qui auront pour effet d'y mettre fin ».

Voilà qui prouve d'une manière péremptoire que l'influence des antibritanniques s'exerçait déjà jusque dans nos écoles. Et c'est pour avoir dénoncé, au sénat, ces fomenteurs de désordre que je fus traité de traître à ma race et à ma religion. Mon discours avait retenu l'attention de la presse qui s'intéressa de plus près aux menées des séparatistes. On découvrit que les cagouards de l'Ordre des Commandeurs de Jacques-Cartier accomplissaient leur œuvre néfaste jusque dans les milieux canadiens-français des provinces de l'Ouest. Je pus m'en rendre compte lors d'une conférence que je prononçai à Winnipeg.

Mon discours devant le sénat avait atteint sa cible. L'abbé Groulx, et ses deux principaux acolytes, les députés René Chaloult et André Laurendeau, ne prêchaient plus la création d'un Etat catholique et français dans le Québec, mais militaient en faveur d'un Etat canadien, indépendant du Commonwealth Britannique.



A Saint-Hyacinthe l'atmosphère se clarifiait. Notre candidat au poste de maire fut élu par la plus forte majorité obtenue jusque-là dans une élection municipale. Un mois plus tard, cinq échevins, qui appuyaient mon ancienne administration, occupèrent les cinq sièges qui étaient vacants. Enfin, quinze jours après ce succès dans le domaine municipal, monsieur King remportait, au fédéral, une éclatante victoire. Le peuple, aussi bien dans le Québec que dans les autres provinces, lui avait accordé, d'une façon non équivoque, un témoignage de confiance, malgré les appels démagogiques des séparatistes.

Dans cette élection Camillien Houde, maire de Montréal, s'était joint au Bloc Populaire. Il soulevait les préjugés de race, prêchait l'antibritannisme que l'on enseignait dans nos écoles. Il s'était prononcé contre l'enseignement de l'anglais, sous le fallacieux prétexte qu'il était préjudiciable à l'unité canadienne-française et qu'il constituait un danger pour nous. De tels arguments étaient plutôt ridicules chez un homme qui avait appris l'anglais sans pour cela abandonner ses convictions religieuses et ses sentiments de race puisqu'il était devenu un nationaliste fanatique. La collaboration du maire, qui fut condamné à vivre pendant quatre ans dans un camp de concentration pour menées subversives, ne fut guère utile à son nouveau parti puisque l'immense majorité des Canadiens français demeurèrent fidèles à la patrie canadienne.

Les chefs militaires surent le reconnaître en rendant hommage à ceux d'entre nous qui servirent le pays durant la guerre. Parmi ceux qui furent décorés par le roi, se trouva le nom de ma fille; elle reçut la décoration de l'Ordre de l'Empire Britannique.

#### IV — Le Foyer Dieppe

Les idées prônées par les réformateurs continuaient à se répandre à travers la Province. Sur le flanc nord de la montagne de Saint-Hilaire, les amis de l'unité canadienne inauguraient une maison de

refuge pour les épileptiques. Elle n'avait aucun caractère confessionnel et les malades, à quelque race ou religion qu'ils appartenassent y trouvaient un asile. Malheureusement, cette institution de charité avait été mise au ban de l'opinion des catholiques parce qu'elle échappait au contrôle du clergé.

Les directeurs du refuge lui avaient donné le nom de « Foyer Dieppe » en mémoire d'un des fils de son fondateur, M. Georges Savoy, un philanthrope de Saint-Jean d'Iberville. Paul Savoy était mort en brave dans le raid de Dieppe, le 18 août 1942.

Une voix autorisée prit la défense de cette œuvre de pitié. Ce fut celle d'un prêtre éminent, le secrétaire du grand Congrès Eucharistique de 1910 et l'un des aumôniers catholiques qui offrit les secours de son sacerdoce pendant la Grande Guerre de 1914, l'abbé E. Galtier. Ce vétéran vivait à New-York. Le vingt septembre 1945, il adressait à son ami M. Savoy, une lettre, dont voici un passage:

« ... Quant à l'accusation de votre honorable contradicteur que vous n'êtes pas un bon catholique, cela me porte à rire. Il y a des gens qui croient vraiment qu'on n'est bon catholique que si on peut leur produire un billet de confession et de dévotion. Pauvres gens qui jugent les autres à leur pauvre mesure, étroite et mesquine. Je vous connais depuis longtemps et je ne me suis jamais aperçu que vous étiez un catholique dangereux ou un païen. Heureusement que le Christ ne juge pas comme ceux qui prétendent le représenter et parler en son nom. Sur ce point-là vous pouvez être tranquille; la première qualité d'un bon chrétien c'est la charité ».

M. Savoy était le vice-président de l'Institut Démocratique Canadien, et c'est dans cette association d'hommes aux opinions libres, et dans l'Alliance pour l'Unité Canadienne qu'il trouva l'appui financier et surtout moral dont il avait besoin pour mener à bonne fin son entreprise philanthropique.

Sur le théâtre de la guerre, en Europe comme en Asie, les ennemis de la démocratie n'en menaient pas large, et les nouvelles



qui nous parvenaient au Canada n'étaient certes pas de nature à réjouir nos partisans de l'axe fasciste. Le premier mai 1945, Adolphe Hitler trouvait la mort dans des circonstances mystérieuses alors que Berlin tombait aux mains des Russes. Deux jours auparavant, Benito Mussolini avait été capturé et exécuté par des anti-fascistes italiens avant qu'il ait pu atteindre la Suisse où il voulait se réfugier.

Le six mai, le Portugal, pays dont le peuple était défranchisé depuis vingt ans et que nos corporatistes et nos pro-nazistes citaient comme modèle, rompait ses relations diplomatiques avec le gouvernement allemand. L'Espagne totalitaire de Franco désavouait à son tour ses puissants amis d'hier.

Une succession d'événements nous rapprochait rapidement de la victoire finale. Le six août, les Alliés lançaient leur première bombe atomique sur Hiroshima, une ville de 344,000 habitants, tuant cinquante mille personnes et ravageant quatre milles carrés de cette ville japonaise. Le huit du même mois, les Russes déclaraient la guerre au Mikado, et le lendemain Nagasaki était détruite par une seconde bombe atomique lancée par un avion américain. Enfin, le quatorze, les Japonais se rendaient aux Alliés, sans conditions, et le même jour les Soviets signaient un traité d'alliance avec la Chine. Le quinze août, Henri Philippe Pétain était condamné à mort pour haute trahison. Sa sentence fut commuée en un emprisonnement à vie par le général de Gaulle. Le vingt-trois, le Parlement Britannique ratifiait la charte des Nations-Unies.

Le dix septembre Vidkin Quisling, ce dictateur si admiré des fascistes canadiens-français, recevait sa sentence de mort pour être exécuté comme traître à son pays. Le quinze septembre, c'était au tour de Pierre Laval, un autre héros de nos cagouleurs, d'être fusillé pour avoir collaboré avec l'ennemi. Autant d'événements qui hâtèrent la conversion d'un grand nombre de nos traîtres de la première heure. Ayant abandonné leur morgue, ils affichaient maintenant un dévouement sans borne pour la cause des Alliés.

Quant au petit-fils du porteur d'eau, loin de courber l'échine devant l'omnipotence de ses ennemis, il continuait à prêcher contre le corporatisme, cette doctrine économique prônée par les nouveaux réactionnaires. Oubliaient-ils que c'étaient les corporations qui avaient provoqué, en France, la révolution de 1789? En m'insurgeant contre cette théorie moyenâgeuse je travaillais, en même temps, pour l'unité canadienne puisque, dans notre province, les protagonistes du corporatisme se recrutaient exclusivement chez les isolationnistes.

De son côté, ma fille entreprenait, grâce à des invitations qu'on lui avait transmises, une tournée à travers l'Ouest. Elle visita les principales villes à titre de représentante de l'Alliance pour l'Unité Canadienne. Cette association, sœur de l'Institut Démocratique, possédait un bureau provisoire et s'occupait à compléter ses cadres dans le but de promouvoir la bonne entente entre les diverses races habitant notre pays.

Le deux novembre j'étais invité à prendre part à une fête organisée en l'honneur de l'ancien premier ministre, M. Godbout. Loin de se contenter de m'envoyer une carte d'invitation, le secrétaire de l'organisation m'écrivit une lettre personnelle en insistant pour que j'accepte de prendre part à ce pique-nique politique. Ainsi les vieux rouges ne m'avaient donc pas abandonné. Seuls, quelques rares libéraux, saturés de cléricisme, s'étonnèrent de ma présence à cette réunion des chefs du parti. N'avais-je pas eu raison de faire face à l'orage?

Bien que les partisans de la réaction et du séparatisme n'aient pas abandonné la partie, notre groupe gagnait, de jour en jour, de nouveaux adeptes. L'abbé Arthur Maheux poursuivait sa campagne en faveur de l'unité et ne manquait aucune occasion de recommander l'enseignement bilingue et de déplorer l'esprit tendancieux qui présidait à l'enseignement de l'histoire. L'Institut Démocratique offrait au public montréalais des conférences, et les conférenciers,



il les choisissait de préférence parmi les orateurs catholiques afin de ne pas fournir matière à la critique de la part des réactionnaires.

En 1946, un chef ouvrier catholique de France, M. Paul Vignault, nous exposa ses vues sur les dangers de l'ingérence cléricale en politique. Il cita les paroles de Monseigneur Saliège, l'archevêque de Toulouse que le Pape venait d'élever à la dignité de cardinal. Ces paroles avaient été publiées dans la Semaine Religieuse de Toulouse: « *C'est, écrivait-il, l'avenir de l'esprit chrétien qui se joue en ce moment, et peut-être pour des siècles. Beaucoup de prêtres, beaucoup de catholiques ne le voient pas. Voilà pourquoi je les préviens, je les avertis officiellement. Imprégnons-nous d'Évangiles, lisons saint Paul, et disons-nous que depuis la chute de l'Empire Romain, les catholiques n'ont eu mission plus belle, plus grande, le salut du monde, non par le cléricalisme, que l'Église désapprouve et dont nous ne voulons à aucun prix, mais le salut du monde par la Croix de Jésus-Christ, manifestation et symbole de l'amour infini* ».

En 1941, cet archevêque avait exprimé, sous une autre forme, des idées presque identiques, lorsqu'il disait: « *Pour nous, totalitarisme et cléricalisme signifient la même erreur, la même confusion. Rendez à Dieu ce qui est à Dieu, à César ce qui est à César. Les deux pouvoirs, spirituel et temporel sont distincts. Chacun a ses droits et ses devoirs. Les confondre serait un étouffement, une oppression, un recul de deux mille ans.* »

Ces dernières paroles furent reproduites dans « AUJOUR-D'HUI », une revue mensuelle des Jésuites. Le seul fait de les avoir publiées indiquait clairement combien la liberté d'opinion avait fait du progrès dans notre Province; et c'était une condamnation de la campagne de vitupération des réactionnaires contre les anticléricaux.

Une voix canadienne, dont on ne saurait mettre en doute la sincérité, se joignait à celle du Cardinal Saliège pour donner aux catholiques professant des idées larges l'espoir de reconquérir l'estime de leurs compatriotes, cette considération à laquelle ils avaient

droit, mais que des extrémistes cherchaient à leur enlever. Dans les premiers jours de mai, le Révérend Père P. M. Gaudreault de l'Ordre des Frères prêcheurs de Saint-Hyacinthe, le Provincial des Dominicains, écrivait un opuscule intitulé: « *Neutralité et Non-Confessionalité de l'Ecole Sociale Populaire* ». L'Ecole Sociale Populaire était une section religieuse de l'armée de nos politiciens antilibéraux, séparatistes et réactionnaires. En publiant ce travail le Père Gaudreault prenait la défense d'un de ses religieux, le Père G. H. Lévesque, doyen de la Faculté des Sciences Sociales, économiques et politiques de l'Université Laval. Ce savant sociologue avait eu le tort, aux yeux des Jésuites, de signer un article où il admettait la non-confessionalité des coopératives. En termes courtois, mais fermes, le Père Provincial blâmait sévèrement les excès de langage et les exagérations dans les écrits de ceux qui voulaient exclure les non-catholiques des œuvres sociales, et même commerciales et économiques. La thèse du Père Gaudreault était d'autant plus convaincante que son pamphlet portait le *Nihil Obstat* de deux maîtres en théologie, les Pères M. Ceslas Forest et Louis Lachance de l'Ordre des Dominicains. De plus, cet opuscule avait obtenu l'imprimatur de l'archevêque de Montréal, Monseigneur Charbonneau.

Décidément le vent soufflait dans la bonne direction; l'Institut Démocratique poursuivait son œuvre avec plus de satisfaction. Il pouvait combattre de front le travail de rétrécissement des cerveaux auquel se consacraient les adeptes de l'abbé Groulx. Il conviendrait, ici, de rappeler la conférence du publiciste Lucien Parizeau où il est question d'un mythe qu'il s'appliqua à détruire. Le chef des cléricaux considérait Dollard Désormeaux comme un demi-dieu. C'est avec cette légende, répandue dans nos écoles, que l'on parvenait à fanatiser la jeunesse. Lucien Parizeau, sans enlever au héros du Long-Sault, le courage et l'héroïsme dont il avait fait preuve en se défendant dans un fortin contre des forces supérieures aux siennes, crut devoir rétablir les faits tels qu'ils se sont produits. Dollard Désormeaux, à la tête de seize jeunes gens de Ville-Marie, et d'une poignée



de Hurons se rendit au-devant des Iroquois qui revenaient de la chasse, pour les dépouiller de leurs fourrures. Or, ces Iroquois, au nombre de deux cents, non seulement se défendirent mais étant supérieurs en nombre, attaquèrent et massacrèrent les Français. Ainsi la bénédiction des armes de ceux qui furent, dans la suite, considérés comme les sauveurs de la patrie, ne porta pas chance à ces derniers qui apprirent à leurs risques et périls qu'on n'attaque pas en vain des païens qui savent défendre leur butin.

#### V — La réaction poursuit son oeuvre néfaste

Quoique des signes de progrès fussent visibles, la vague réactionnaire n'en continuait pas moins son oeuvre de sabotage. L'organe des Jésuites, « *Relations* », publiait un article dans lequel on prétendait que le système idéal d'administration publique serait celui du moyen-âge. Les comparses de l'Ordre de Jacques-Cartier, au moyen de leurs nombreuses organisations d'action populaire, ambitionnaient de substituer le vieux régime paroissial à l'organisation municipale. Le but sautait aux yeux: pour nuire à l'unité canadienne on voulait séparer le peuple en deux castes; les catholiques et les non-catholiques. On cherchait, par exemple, à placer les terrains de jeux sous la domination ecclésiastique en créant, dans ce but, des organismes de paroisse. Cette tactique réussit à Montréal, à Saint-Hyacinthe et dans plusieurs autres villes de la province. Non contents de tenir les enfants canadiens-français sous la surveillance des pions de l'Ordre de Jacques-Cartier, pendant les heures de classe, on voulait aussi contrôler leurs heures de loisirs et leurs ébats sur les terrains de jeux de la municipalité.

Fin juin 1946, LE JOUR, de Jean-Charles Harvey, cessait sa publication, après sept années de luttes ardues contre les ennemis de la liberté de penser. C'est alors que je fondai le *Clairon-Montréal* afin que notre province ne fût pas privée d'un journal indépendant et où les partisans des idées libérales pouvaient exposer leur doctrine librement et avec franchise.

Pour empêcher les Témoins de Jéhovah de manifester leurs idées religieuses, le Gouvernement provincial accula à la ruine un de leurs principaux adeptes, M. Roncarelli. Ce Canadien, d'origine italienne, exploitait à Montréal un hôtel muni d'un permis de vente de liqueurs alcooliques. Comme dans le cas de mon cousin de Saint-Hyacinthe, on lui enleva sa licence, ce qui priva son détenteur d'un commerce qui constituait son gagne-pain. Ces deux cas isolés nous laissaient entrevoir dans quelle atmosphère de terreur nous aurions pu vivre si un groupe d'hommes courageux n'avaient combattu pour réclamer la liberté des opinions et la paix religieuse dans notre pays.

Le onze novembre 1946, anniversaire de l'Armistice, le Foyer Dieppe ouvrait ses portes. Cette institution non-confessionnelle était inaugurée sous la présidence du juge en chef de la province, l'honorable Albert Sévigny. A cette occasion, le fondateur de cette oeuvre charitable, reçut du cardinal Pierre Petit de Juleville, archevêque de Rouen, une lettre dans laquelle le vénérable prélat lui disait: « Vous avez fondé une oeuvre magnifique de solidarité humaine et de charité chrétienne ».

La tolérance, il convient de souligner ce fait, avait rendu possible l'établissement de ce havre pour les déshérités de la fortune dans un pays où le fanatisme engendrait si souvent la tyrannie. A Rome, Sa Sainteté le Pape Pie XII, dans son message de fin d'année, résumait le discours qu'il avait prononcé la veille de Noël: le grand conseil qu'il donnait aux peuples de l'univers, c'est que la cause de la paix ne pouvait être servie que dans la mesure où la politique du pouvoir purement temporel cédait le pas à des concepts plus élevés d'équité et de justice internationale. Ces nobles sentiments, inspirés par le fondateur de la religion chrétienne, auraient dû se trouver dans le cœur des chefs des nationalistes étroits de notre province, ces charlatans intellectuels; ils n'auraient ainsi jamais songé à distiller le poison de la haine de race et celui de l'intolérance religieuse.



## VI — Mort du Cardinal Villeneuve

Au mois de janvier 1947, une des plus grandes figures de l'Épiscopat canadien disparaissait de la scène publique. Miné par les attaques auxquelles il fut en butte par suite de sa fière attitude aux derniers jours de la guerre, désabusé par les critiques amères d'anciens compagnons d'armes dont il était devenu le chef spirituel suprême et qui, depuis un certain temps le considéraient comme un lâcheur parce que leurs sentiments patriotiques n'étaient plus les mêmes, l'archevêque de Québec mourut des suites d'une crise cardiaque.

En assumant la direction religieuse des siens, le simple Père Villeneuve, devenu un des chefs de l'Église, ne pouvait plus éprouver de sympathie pour l'élément subversif des isolationnistes et les fascistes canadiens-français. Et la fin des régimes totalitaires en Europe conseillait à leurs adeptes au pays, la prudence et la discrétion. Le cardinal avait-il reçu des instructions secrètes du Saint-Siège? Nous ne le saurons jamais. Toujours est-il que Monseigneur Villeneuve changea complètement d'attitude dans les derniers jours de sa vie.

Ce sociologue et théologien éminent était le fils d'un cordonnier comme moi, le petit-fils d'un porteur d'eau. Tous deux nous aimions le peuple et voulions lui être utile. Si nous avons eu une origine modeste nous avons grandi, cependant, dans des milieux différents, ce qui explique nos divergences d'opinions sur les devoirs temporels des Canadiens d'origine française. Nous nous sommes affrontés dans des luttes acerbées. Pour ma part je n'ai jamais éprouvé de rancœur contre lui car je suis convaincu qu'en me traitant avec rigueur, il n'écouait que sa conscience. Je ne crois pas que, de son côté, il ait conservé de la rancune contre moi; il me savait sincère et n'ignorait pas que si, parfois, je m'exposais à recevoir de rudes coups c'est que mon unique souci était de rester fidèle à mes convictions.

La disparition du cardinal marqua le début d'une nouvelle étape dans la marche des idées dans notre Province. Déjà, vers la fin de sa carrière, les partisans de l'unité canadienne et des opinions libres étaient mieux vus dans notre pays; le concours généreux du Primat de l'Église canadienne à notre effort de guerre paralysait le travail des fascistes. Ses anciens admirateurs doutaient de sa sincérité, mais ses véritables amis réduisaient à néant leurs insinuations malveillantes. Un sentiment sympathique aux Alliés semblait avoir modifié, non seulement l'attitude de notre cardinal, mais aussi celle de l'Église de Rome. Le récent message du Pape sur les dangers d'un nationalisme étroit en était, sans doute, la cause. Prêchant par l'exemple, le Vatican appelait au cardinalat un grand nombre de prélats non-italiens. Dans notre province, le recrutement de nos évêques ne s'opérait plus exclusivement dans le cercle des disciples de l'école politico-religieuse.

Les Canadiens français aux idées larges pouvaient respirer plus à l'aise, mais ils ne pouvaient pas encore prétendre à une victoire complète; leurs chefs savaient que, seule, l'éternelle vigilance est le prix de la liberté. En vertu de ce principe immuable, ils demeuraient sur la brèche, prêts à toute éventualité.



## CHAPITRE ONZIÈME

### POUR PERPÉTUER L'OEUVRE COMMENCÉE

#### I — L'unité canadienne

En janvier 1947, le groupe auquel j'adhérais crut l'heure propice à la création d'une société qui aurait pour mission de réaliser l'unité canadienne. Un comité provisoire nous convoqua à une réunion qui eut lieu à l'Hôtel Windsor, où j'exposai les raisons qui militaient en faveur de notre nouvelle association.

Une unité de fait, une unité réelle était possible. Mais ce but ne serait atteint que le jour où ceux qui professaient cette idéologie, indispensable à notre bien-être, prendraient les mesures qui s'imposent pour annihiler l'influence des citoyens à courte vue, ces soi-disant patriotes qui croient servir notre intérêt en semant la discorde entre nos divers groupes ethniques. Selon moi, il n'existe qu'un seul moyen de réduire à néant l'action des adversaires de l'unité, c'est de ne plus tolérer ce que, par apathie ou lâcheté, nous avons laissé faire jusqu'ici.

Les éléments retardataires ont toujours prêché le séparatisme, autrement dit la division entre l'élément français et l'élément anglais, et ce sont eux qui avaient interdit aux enfants les écoles non-confessionnelles. Mais il y a mieux encore: comme si la souffrance et la mort n'étaient pas notre lot commun à tous et que nous n'étions pas tous frères en Jésus-Christ, les hôpitaux et les hospices, où protestants et catholiques étaient traités sur un pied d'égalité, se virent l'objet d'un blâme de la part des autorités religieuses; des compagnies d'assurances ne traitèrent plus qu'avec des catholiques. Des syndicats tinrent à l'écart des ouvriers qui ne professaient pas notre religion; les terrains de jeux, à Montréal, furent placés sous la



tutelle d'organismes paroissiaux, sans égard aux enfants qui n'étaient pas catholiques. Si l'on tient compte de ces anomalies, rien d'étonnant si l'unité entre Canadiens paraissait irréalisable aux yeux du citoyen moyen.

L'exposé que je fis, à notre première réunion en faveur de l'unité entre tous les citoyens du Canada, a pu paraître trop violent, mais je n'exprimai que la vérité tout en interprétant les vues de ceux qui subissaient ces abus de pouvoir, abus d'autant plus intolérables que c'était nous, les Canadiens français qui, en définitive en étions les victimes.

Le devoir de tout bon patriote, en matières sociales, économiques et politiques, consistait à encourager des rapports fréquents entre citoyens de toute race et de toute croyance. Une campagne de propagande, soit par la parole ou les écrits, ne constituait pas le seul moyen d'action dont pouvait disposer le groupe appelé à plaider en faveur de l'unité canadienne. Ce groupe avait obtenu des lettres-patentes du Fédéral qui l'incorporaient en association dont l'objet serait de promouvoir la bonne entente entre Canadiens.

## II — L'Alliance pour l'unité canadienne

Selon moi, l'unité canadienne signifiait, de façon concrète, ce nouveau sentiment national de neuf provinces du pays qui consentirent à abandonner quelques prérogatives de leur souveraineté pour s'unir dans l'esprit de la Confédération. En employant ces mots dans leur sens abstrait, nous entendons l'accord, l'harmonie et le bon voisinage qui devraient exister entre les peuples de notre nation, sur les questions communes à tous.

L'unité, au figuré, n'impliquait pas l'exclusion d'aucune langue au bénéfice d'une autre. Elle ne voulait pas dire l'établissement d'une religion d'Etat et le bannissement des autres. Elle ne signifiait pas, non plus, qu'une race devait abandonner ses anciens usages et

ses vieilles coutumes. Nos lois nous avaient donné l'unité constitutionnelle. Les statuts de Westminster et l'Acte du Parlement d'Ottawa sur la citoyenneté avaient complété le cycle de réformes commencé par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, en 1867, pour faire du Canada un pays autonome et unifié dans le cadre du Commonwealth des nations britanniques. Nous cessions alors d'être des Québécois, des Ontariens, des Néo-Ecossais ou des Manitobains. Nous restions des Canadiens tout court.

L'unité politique devenue une réalité, nous pouvions réaliser l'union des esprits sur les questions d'intérêt national. Au nombre de ces questions, il convenait de placer l'amour du pays, la loyauté envers nos gouvernants et l'obéissance aux lois, trois vertus civiques auxquelles un patriote ne saurait se soustraire sans manquer au premier de ses devoirs envers sa patrie.

Pourquoi jusqu'ici avons-nous fait bande à part? N'était-il pas possible de nous tendre la main et de serrer les coudes pour édifier un pays et réaliser une union parfaite? Se pouvait-il que la diversité de langage et de religion fut un obstacle insurmontable, dans le domaine purement temporel, pour atteindre cet idéal? Au lendemain du traité de Paris, conclu le 10 février 1763, et par lequel la France cédait à la Grande-Bretagne le Canada, il se trouva des citoyens d'origine anglo-saxonne pour s'imaginer que l'assimilation de l'élément français au Canada était l'unique moyen d'établir une colonie puissante sur les bords du Saint-Laurent. Malheureusement, l'attitude des fusionnistes influença et encouragea les isolationnistes qui crurent nécessaire, pour sauver notre langue et notre religion, d'éviter tout contact social et, plus tard, toutes relations économiques entre les populations de langue anglaise et de langue française.

## III — Éducation faussée

Nos problèmes découlant des relations entre citoyens de races et de religions différentes sont causés par notre éducation et notre



milieu. De fait, l'éducation première est presque seule responsable de notre façon d'envisager ces problèmes. Le milieu, dans lequel nous évoluons, continue, après nos années scolaires, à influencer notre tempérament.

Les maux dont les Canadiens français ont souffert et souffrent encore sont comme un châtiment pour avoir toléré la domination d'une minorité qui, chez nous, pense qu'il convient d'éviter tout contact éducatif et social avec nos compatriotes qui ne parlent pas notre langue.

Sur cette question, comme sur beaucoup d'autres, je n'ai pas cherché querelle à l'Eglise catholique non plus qu'à notre clergé. Il est possible, et même certain que la majorité du clergé catholique québécois ne partage pas mon opinion relativement à notre système éducatif. Cependant, mon devoir est de prendre fait et cause pour la minorité qui, je le sais, comprend les plus braves cœurs et les esprits les mieux éclairés parmi nos évêques et nos prêtres. Bien que j'aie pu paraître un combattant isolé parmi ceux qui étaient aux leviers de commande chez mes compatriotes d'origine française, je demeurais convaincu que le jour n'était pas éloigné où l'opinion publique se montrerait sympathique à ceux qui pensent comme moi, et que ces derniers pourraient exposer leurs vues, aussi ouvertement que je l'ai fait au cours de ma carrière politique, et cela sans risquer d'être persécutés et classés comme des anti-patriotes.

Il est opportun de rappeler un fait qui ne fut jamais contredit par mes adversaires: De 1905 à 1944, j'ai toujours été élu à une fonction publique quelconque, dans une ville ou un comté où la population était presque exclusivement composée de Canadiens français et de catholiques. Mon attitude n'a jamais varié depuis 1905 quant à l'âge de vingt-trois ans j'étais élu échevin du quartier commercial de Saint-Hyacinthe. Croyez-vous, que si j'eusse été un renégat envers mon Eglise, comme on l'a prétendu en certains milieux réactionnaires, j'eusse pu me prévaloir d'un appui, aussi prolongé

que constant, de la part d'une population catholique et française, peut-être la plus éclairée de la province de Québec?

Certaines gens, qui considèrent que la religion est avant tout une affaire privée, me blâment d'avoir quelquefois mentionné cette vérité en public. Si l'on avait cessé, en certains milieux, de me représenter comme un incroyant ou un apostat, on ne m'aurait jamais entendu parler de religion sur les tribunes populaires. J'eusse abandonné volontiers le domaine spirituel aux prêtres, tout en leur souhaitant, pour le plus grand bien de notre religion, de laisser aux laïques celui de la politique. Napoléon disait, un jour, qu'un homme devrait mourir dans la religion de sa naissance; il pouvait se tromper, mais je suivrai son avis, n'en déplaise au groupe infime mais tapageur des retardataires et des crétins.

La grande cause de mécontentement dans notre province provient de la formation que nous recevons dans nos écoles. Les Pères de la Confédération établirent un système d'éducation, où les enfants devaient être reçus dans des écoles convenant à leurs croyances religieuses. On oublia les non-catholiques et les non-protestants. Cette clause de notre constitution ouvrait la porte à un compromis pour rendre la Confédération acceptable dans notre province. La grande majorité de nos concitoyens favorisait les écoles confessionnelles sans se douter que la religion pourrait être employée comme un outil pour façonner les cerveaux de nos enfants et leur inspirer un nationalisme étroit et sectaire. Lorsque vers 1876, le Gouvernement de la province de Québec décida d'abolir le ministère de l'Instruction Publique, et de placer l'éducation sous la tutelle du Conseil de l'Instruction Publique, dirigé en partie par nos évêques pour les catholiques, nos législateurs n'avaient pas l'intention de laisser utiliser les écoles pour d'autres fins que celles de l'enseignement des sciences et de la religion. Si l'on eut prévu que nos écoles publiques deviendraient des foyers de propagande pour nos nationalistes à courte vue, peut-être aurions-nous encore un Ministère de l'Instruction Publique.



Sur le chapitre de l'unité, nous devons reconnaître que nos écoles ont été une faillite. Les piètres résultats d'un certain enseignement sont imputables à ceux qui pensent que les Canadiens ne devraient communiquer entre eux que s'ils parlent la même langue et pratiquent la même religion. Ignore-t-on que la bonne entente, créée par des relations suivies et amicales, ouvre l'esprit à de nouveaux horizons, tend à faire disparaître les préjugés de race et de religion et permet à l'individu d'apprécier à sa juste valeur son voisin? Rarement ai-je rencontré un Canadien français parlant l'anglais qui n'ait pas fait table rase de ces sottises préventions. Combien n'ai-je pas connu de nationalistes, fervents dans leur jeunesse mais qui abandonnèrent leurs préjugés contre leurs compatriotes de langue anglaise, le jour où ils purent s'adresser à eux dans leur propre langue? A très peu d'exceptions près, nos écoles françaises ont inscrit l'enseignement de l'anglais à leur programme, tout simplement pour faire croire à nos pères de famille que nos instituteurs donnent à leurs élèves un enseignement suffisant de la langue parlée par quatre-vingt dix-huit pour cent de la population de ce continent. A quoi bon s'illusionner sur la valeur de cet enseignement? Il serait intéressant d'établir des statistiques sur le nombre d'élèves quittant l'école, disons à l'âge de quinze ans, et qui peuvent s'exprimer convenablement en anglais. Tout jeune Canadien français sortant de nos écoles publiques devrait connaître les rudiments de l'anglais, et ceux qui sortent de nos collèges devraient être parfaitement au courant de la langue anglaise.

Trop longtemps nos séparatistes, sans vision et dénués de tout sens pratique, ont enseigné que parler l'anglais, pour un Canadien français, c'était admettre la supériorité de la race britannique. C'est en propageant de tels non-sens que nos isolationnistes sont parvenus à priver la majorité de mes compatriotes du meilleur instrument à leur disposition pour sortir de la médiocrité et atteindre les leviers de commande et des situations prépondérantes dans les sphères économique, artistique et intellectuelle.

Nul ne contestera que notre population de langue anglaise a infiniment moins besoin que nous d'une langue secondaire. Cependant, j'ai cru qu'il convenait que le français, dans notre province, fût enseigné dans toutes les écoles anglaises, et que dans tout le reste du Canada, le français classique devrait, dans un but de haute culture, paraître au programme des études supérieures. Lorsqu'un minimum suffisant de bilinguisme aura été atteint dans notre pays, nous aurons parcouru une bonne partie du chemin aboutissant à l'unité rêvée.<sup>1</sup>

#### IV — École nationale

Pour hâter le progrès dans notre province, il nous incombait d'établir un système scolaire à l'échelle nationale. Nous entendions par là des écoles convenant à tous les Canadiens, catholiques, protestants, non-chrétiens, et à tous ceux qui désiraient un enseignement non-confessionnel. Il ne s'agit pas ici d'écoles sans Dieu. Ces écoles ne sauraient être qualifiées de non-religieuses, puisque les grands principes de morale qui sont à la base de notre civilisation y seraient enseignés, même dans la catégorie non-confessionnelle.

Ce nouveau système s'appliquerait à trois catégories d'écoles: catholiques, protestantes et non-confessionnelles. Le citoyen serait libre d'envoyer ses enfants à l'école de son choix et il aurait le privilège de payer ses impôts aux écoles qu'il aurait préférées. La presque totalité du coût de ces écoles serait à la charge du gouvernement provincial. Seul l'entretien des édifices serait laissé aux conseils municipaux qui remplaceraient les commissaires d'écoles. Ce plan aurait réglé le problème des nombreux Canadiens d'origine française qui désirent des maisons d'éducation où leurs enfants n'auraient pas à subir l'influence d'esprits étroits.

1. Je note avec plaisir l'œuvre de L'Alliance Canadienne, née à Toronto en 1953, pour promouvoir l'entente entre les deux principaux groupes du pays.



Il s'en trouvera peut-être pour prétendre que ce système serait trop onéreux. Mais s'imagine-t-on ce que notre système archaïque d'éducation nous coûte? Si on pouvait l'évaluer en chiffres, on trouverait que ce système moderne coûterait moins au pays. Avec semblables améliorations dans l'éducation, nous aurions bénéficié de méthodes plus économiques dans le règlement du problème scolaire. Pourquoi, je vous le demande, maintenir cinq petites écoles quand un système consolidé permettrait de n'en avoir qu'une, et qui soit d'un meilleur rendement? Pourquoi ne pas employer moins d'instituteurs et d'institutrices afin que l'on puisse élever le barème des salaires qu'on paye aux professeurs? Pourquoi ne se servir des écoles que durant une période de 190 jours quand, en certains endroits, on les utilise toute l'année? Pourquoi le personnel enseignant ne se contenterait-il pas de vacances dont la durée équivaldrait à celle des commis de bureaux ou de sociétés industrielles, si on lui accordait un traitement qui lui permettrait de jouir de ses loisirs et le dispenserait de chercher un travail supplémentaire pour accroître ses modestes revenus?

Pourquoi ne pas réaliser des économies sur les déboursés en capital et sur les dépenses d'entretien en affectant les bâtisses scolaires à des usages pratiques durant douze mois au lieu de sept mois de l'année? Pourquoi aussi ne pas accroître le nombre d'élèves dans nos écoles en ayant recours au système de peloton dans les localités où cela serait praticable? Pourquoi ne pas remplacer quelque 2,000 commissions scolaires, plus ou moins efficaces, qui administrent l'instruction catholique et protestante dans notre Province, par des corps régionaux qui s'intéresseraient au progrès de l'éducation au lieu de chercher avant tout le maintien, à un bas niveau, des émoluments des instituteurs et du taux de la taxe scolaire?

Toutes ces questions importantes pouvaient être mises à l'étude par une association comme l'Alliance pour l'Unité Canadienne. En résumé, il s'agissait de demander aux autorités de doter la province d'un système d'écoles plus moderne, mieux adapté aux besoins

de la population de façon à réaliser l'unité parmi nos enfants, ces citoyens de demain.

En attendant l'introduction des modifications nécessaires dans nos lois d'instruction publique, on aurait pu promouvoir la création, dans la cité de Montréal, d'une école supérieure dont les propriétaires eussent été des particuliers. Cette école aurait été, ni une entreprise commerciale ni une entreprise confessionnelle, mais un collège où garçons et filles, de langue française et anglaise, seraient sur un pied d'égalité, et où les deux langues seraient enseignées. Un projet de cette envergure ne pouvait être mené à bonne fin que si les Canadiens anglophiles et francophiles, doués de vues larges, s'étaient donné la main pour en assurer le succès. Ce genre d'écoles aurait réclamé le concours de nos chefs d'industrie, de la finance et du commerce, ainsi que celui des professionnels dont l'esprit n'est pas oblitéré par les théories nationalistes.

Il importait également d'encourager la formation et le maintien de nos institutions non-confessionnelles qui servent si bien l'unité, l'éducation, la science pure, l'enseignement pratique et la cause de la charité. Ces organisations, qui acceptent des membres de races et de croyances différentes, constituent un des moyens les plus efficaces pour promouvoir la bonne entente dans les centres où la population est mixte.

L'unité pouvait accomplir des merveilles. L'absence d'écoles non-confessionnelles a été un facteur important de l'exode des populations anglaises qui abandonnèrent leurs fermes et quittèrent nos municipalités rurales. Le jour où il n'y aura plus de gens d'expression anglaise dans nos campagnes la situation deviendra tragique, aussi bien pour les Franco-canadiens que pour leurs compatriotes de langue anglaise.

#### V — Sous un gouvernement dit d'union nationale

En juin 1946, le Parlement fédéral avait voté la loi de la citoyenneté qui favorisait l'unité canadienne en réglant les droits



privés des citoyens entre eux. Il n'en fallait pas davantage pour que cette décision de l'autorité publique déplût aux séparatistes. La défaite écrasante subie par le parti libéral, le 28 juillet 1944, avait consolidé les positions du gouvernement dit de l'Union nationale tout en ne laissant présager rien de bon pour les partisans des opinions libres. Les *Carnets* des Clercs Saint-Viateur s'insurgeaient contre la loi de citoyenneté et accusaient les Canadiens anglais de continuer à nous tyranniser. Pour plaire à la galerie et servir ses fins politiques, le premier ministre Duplessis ordonnait l'arrestation en masse des témoins de Jéhovah accusés du crime d'avoir distribué, sans permis, des tracts religieux. De plus, l'Office du Film, ce Bureau de censure du cinéma relevant du gouvernement Duplessis, poussait l'outrecuidance jusqu'à supprimer une pellicule française importée pour les étudiants de l'Université de Montréal. Ce film avait été approuvé par deux revues catholiques: *La Vie Intellectuelle* des Dominicains de Paris, et les *Etudes* des Jésuites. De plus, le recteur de l'Université de Montréal en avait autorisé la représentation à l'écran. L'ambassadeur de France, M. de Hauteclocque, offensé par cette décision arbitraire, protesta contre un tel procédé.

Cet incident provoqua un accès de xénophobie chez nos réactionnaires. M. René Chaloult, un de leurs chefs de file, déclancha une attaque virulente contre le pays de ses ancêtres. Le collège Stanislas de Montréal, une institution fondée par des libéraux de la trempe du sénateur Raoul Dandurand pour promouvoir l'enseignement supérieur était devenu la cible des cléricaux; cette institution, dirigée par des prêtres français, on chercha à la discréditer quoiqu'elle dût son existence à la collaboration de l'archevêque de Montréal et du gouvernement français.

En juin 1947, le cardinal Gerlier, primat des Gaules, avait présidé la distribution des prix au Collège Stanislas. A cette occasion, l'éminent prélat avait déclaré: « Je ne sais ce que sera le futur, mais je pense qu'une des exigences de l'avenir est d'établir une union de plus en plus étroite entre la France de là-bas et la France d'ici.

Et le Collège Stanislas, j'en suis sûr, y contribuera pour beaucoup ». Cet appel à la collaboration entre individus issus de la même souche incita les esprits égarés par le chauvinisme à clamer sur tous les tons que le lycée français était un antre de dissolution et de perdition. Peut-on trouver affirmation plus stupide, plus malhonnête et plus déconcertante?

L'ingérence de certains ecclésiastiques cléricaux continuait à se manifester dans les affaires publiques et privées alors que leurs aînés n'auraient osé, il y a un quart de siècle, s'immiscer dans un tel domaine. Les meneurs de la *Ligue de Décence Publique*, des Ligues du Sacré-Cœur en étaient rendus à exiger des conseils municipaux que la longueur des pantalons des hommes et des femmes soit mesurée, de même que l'échancrure des corsages, la proportion de chair que l'on pouvait exposer à l'action bienfaisante de la lumière; ils voulaient, de plus, s'arroger le droit de choisir les agents qui seraient préposés à la police des mœurs.

Monseigneur Desranleau lança un mouvement pour introduire les évêques dans l'administration du fisc fédéral. Loin de moi la pensée d'imputer à l'Ordinaire de Sherbrooke, des motifs sordides, mais il n'en demeure pas moins que son discours constituait un des pires appels démagogiques qui soient sortis de la bouche d'un homme de sa qualité.

A l'occasion de la Fête du Travail, il avait manifesté, une fois de plus, ses sentiments à l'égard des classes bourgeoises. Un grand journal de Montréal résumait ainsi le thème de sa harangue: « L'impôt ne devrait pas toucher le travailleur tant qu'il n'a pas atteint le salaire de \$3,000; au surplus cet impôt devrait être réparti selon qu'un homme gagne \$10,000, ou \$15,000, ou \$20,000 par année, de sorte que ceux qui en ont de reste, paient davantage. Un homme qui a sept enfants ne devrait pas payer d'impôt, ni au fédéral ni au provincial ».



Pourquoi, diable, Mgr Desranleau n'a-t-il pas inclus l'Eglise parmi les institutions prélevant des impôts et qui selon lui devraient en dispenser les familles pauvres?

Malheureusement, il n'était pas le seul de son opinion. Un mois plus tard, soit le deux octobre, la *Semaine Religieuse* rapportait une déclaration des Evêques du Québec recommandant que les exemptions légales fussent portées, par le gouvernement civil, à \$3,000 pour les chefs de famille et à \$1,500 pour les célibataires.

Quoique l'Episcopat ne se fût pas laissé emporter par un excès de zèle, pour le moins intempestif, à l'instar de l'ancien coadjuteur de l'Evêque de Saint-Hyacinthe, il n'était pas, tout comme lui, disposé à donner l'exemple en approuvant des exemptions de dîmes et de répartitions d'église en faveur des catholiques indigents ou de conditions moyennes.

Ma cinquantième année de vie active allait prendre fin en 1948. J'avais débuté comme simple rédacteur de faits divers dans une modeste feuille de campagne avant d'en devenir propriétaire. Grâce au journalisme, j'avais gravi l'échelle sociale et, à ce cinquante-tenaire, j'occupais un fauteuil à la Chambre haute au Parlement du Canada. Cette année devait être marquée par des événements qui me permirent de me rendre compte de la marche des idées dans mon pays depuis un demi-siècle.

Certes, elles avaient progressé, mais il restait des ombres au tableau, M. Chisolm, sous-ministre de la Santé, dans le cabinet fédéral, avait été contraint de démissionner pour apaiser les clameurs des cléricaux auxquels il avait déplu en exprimant, publiquement, des opinions non-orthodoxes sur la fête de la Nativité.

L'abbé Lionel Groulx prononça une conférence, empreinte de démagogie, pour déprécier la Confédération. Ses adeptes voulaient supprimer le tricolore et le Union Jack dans nos fêtes publiques pour faire oublier la France républicaine et l'Angleterre réformatrice, et leur permettre de faire adopter un drapeau national canadien. Leur manœuvre pour provoquer de l'agitation chez le peuple fut percée

à jour par le premier ministre. M. King, loin de se désintéresser de la question d'un drapeau qui fût vraiment canadien, nomma un comité pour étudier ce problème. Les réactionnaires firent machine arrière et se prononcèrent contre le drapeau canadien en invoquant, comme prétexte qu'un motif, dans le dessin suggéré par le comité, rappelait que l'Angleterre avait été l'une des deux grandes puissances qui avaient fondé notre pays.

Le projet d'un drapeau national ayant échoué, les réactionnaires se mirent à l'œuvre pour réaliser le rêve qu'ils caressaient depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, celui de faire adopter un drapeau distinctif pour la province de Québec, c'est-à-dire pour les Canadiens français.

Ce drapeau, c'était celui qu'on avait hissé, en grande pompe, sur l'Université de Montréal et qu'on promenait, sous un format géant, depuis quelques années, dans le défilé de la Saint-Jean-Baptiste, le vingt-quatre juin.

J'ai déjà dit qu'on s'était insurgé contre le drapeau canadien suggéré par le comité fédéral; parce que dans un de ses angles il y avait un motif rappelant la descendance ethnique de soixante-et-dix pour cent de notre population. Pourtant, le drapeau recommandé par le Gouvernement provincial possédait des traits de ressemblance avec ceux de l'étranger et, de plus, il était la reproduction exacte de l'étendard de la France pré-révolutionnaire. On l'avait déniché dans les oubliettes royalistes du temps de Louis XIV.

Le drapeau bleu, avec croix blanche dans les lignes médianes et fleurs de lis dans les angles, convenait aux desseins des adeptes des Commandeurs de l'Ordre Jacques-Cartier; c'était, d'ailleurs, l'enseigne officielle de cette société secrète depuis le jour de sa fondation. L'Union nationale s'inclinait devant ses vrais maîtres et votait, au milieu d'un enthousiasme indescriptible, une loi en vertu de laquelle une simple province s'arrogeait le privilège de se donner un drapeau distinctif, tout comme si sa constitution l'avait dotée d'un pouvoir souverain.



Un drapeau vraiment canadien aurait facilité la bonne entente entre les citoyens en leur rappelant qu'ils étaient tous les sujets d'un même pays malgré leur origine différente. On ne pouvait pas en dire autant du drapeau fleurdelisé, véritable défi aux Canadiens de langue anglaise habitant les bords du Saint-Laurent; ce drapeau est et restera un brandon de discorde car il symbolise la domination de la majorité catholique sur la minorité des dissidents.

Le chanoine Groulx compromit sa réputation d'écrivain national, le jour où il choisit le labarum des fils de la Laurentie. Quand il fixa son choix sur l'étendard qui lui paraissait concrétiser l'idéal d'un peuple à mentalité moyenâgeuse, il avait négligé de s'informer à la source pour savoir qui avait apporté au pays ce pavillon couleur d'azur; sa croix blanche et ses fleurs de lis l'avaient convaincu qu'il était de l'époque royaliste.

Or, un beau matin le premier ministre Duplessis reçut, à sa grande stupéfaction, une résolution de la Société Historique du Protestantisme Français au Canada, le félicitant d'avoir donné à la province de Québec, sur la suggestion du Chanoine Groulx, un pavillon apporté dans notre pays par les Huguenots; ce pavillon rappelait le beau rôle joué par les protestants lors de la fondation de la colonie. C'était là un simple détail, j'en conviens, mais il avait échappé à l'œil de lynx de notre historien plutôt nationaliste que national. Les disciples de la réforme démocratique ne manquèrent pas de donner une grande publicité aux louanges qu'ils avaient adressées au premier ministre Duplessis.

M. King démissionna comme premier ministre et malgré les protestations de la presse nationaliste il choisissait, pour le remplacer à la tête du Gouvernement, M. Louis Saint-Laurent, un Canadien français. Les vociférations de quelques extrémistes de l'Ontario n'empêchèrent pas les libéraux de langue anglaise d'accorder leur appui à ce collègue de langue française. Monsieur Saint-Laurent endossa le manteau que sir Wilfrid Laurier avait porté pendant près d'un demi-siècle, à une des époques troublées de notre histoire.

Trente ans après sa mort l'illustre homme d'état canadien-français n'avait pas encore de monument dans sa province natale. A deux reprises on avait lancé un mouvement en faveur de l'érection d'un monument pour transmettre à la postérité le souvenir d'un grand Canadien qui fut, sa vie durant, un ardent protagoniste de l'unité nationale. Les promoteurs de ce projet, que la majorité des citoyens avait pourtant accueilli avec enthousiasme, virent leurs efforts se briser contre les obstacles semés sur leur route par les cléricaux et les antibritanniques.

Pour ma part, je croyais l'heure venue de réparer cette apparente ingratitude de mes compatriotes du Québec. Deux Montréalais éminents, de convictions conservatrices et de langue anglaise, m'offrirent leur concours pour ouvrir une souscription publique pour nous permettre de réaliser un projet patriotique en dotant la province d'un monument à la mémoire du plus illustre de ses fils. Sur ma demande, l'Institut Démocratique Canadien et la Canadian Unity Alliance créèrent un comité composé de citoyens de marque qui organisa la campagne de souscriptions. J'offris mon concours pour recueillir une somme suffisante afin d'acquitter les premiers frais de l'entreprise, le prix d'achat du bronze et du granit devant servir à l'exécution de la statue.

Au bout de quatre semaines d'un travail sans relâche, j'avais recueilli le montant désiré, mais ayant trop présumé de mes forces physiques je fus victime d'un choc cérébral qui ébranla mon système nerveux en me privant presque totalement de la vue. Quand cette attaque survint j'étais à l'hôpital où l'on m'avait transporté et je pus y recevoir les soins qui m'empêchèrent d'être atteint de cécité.

## VI — Au soir de la vie

Nous sommes au douze mai 1949. La nature a revêtu son décor printanier. La pelouse est d'un vert tendre. Les fleurs des arbres fruitiers hâtifs, défiant la fraîcheur des nuits, égayent les pruniers



de mon jardin dont les plates-bandes sont parsemées de taches multicolores, où dominant le blanc, le carmin, le bleu et les ors des plantes. Agréable spectacle qui inspire la joie de vivre!

Il y a exactement quarante-cinq ans aujourd'hui, je partais pour le sud des Etats-Unis, en voyage de noces avec celle qui fut, pendant un tiers de siècle, la compagne de mes joies et de mes peines. Quinze années se sont déjà écoulées depuis le jour où elle me laissa seul avec ma fille, pour entreprendre le voyage dont on ne revient pas. J'ai assisté à ses derniers moments et je me rappelle le sourire résigné qui illuminait sa figure au moment de nous quitter pour toujours. Depuis ce dernier adieu, je n'ai cessé de souhaiter, lorsque ma dernière heure serait arrivée, d'éprouver cette sérénité d'âme avec laquelle elle nous quitta pour un monde meilleur.

Hier, je suis venu bien près de mourir. A l'exemple de mon épouse je suis demeuré calme alors que je croyais inévitable et imminente la fin de mon existence. Et pourquoi en aurait-il été autrement? N'étais-je pas entouré de ma fille et des mes proches?

Au soir de ma vie, je me dis que si j'avais à recommencer ma carrière et s'il m'appartenait de choisir ma destinée, je n'en changerais en rien les grandes lignes. Il est vrai qu'à l'instar de la plupart des humains, mon œuvre s'est résumée à bien peu de choses. J'ai réussi, au moins, à signaler le danger qui a menacé et menace encore les opinions libres dans ma province. L'histoire du petit-fils du porteur d'eau rappellera que nous sommes loin d'avoir atteint l'âge d'or en ce qui concerne les droits du citoyen dans notre pays et sur le continent américain; le dernier vœu qu'il exprime dans ces Mémoires constituant son testament politique, c'est que les partisans de la liberté et ses ennemis se rappellent les mots toujours vrais du penseur: « C'est par des blancheurs lentement superposées que se forment les avalanches qui détruisent tout sur leur passage ».

FIN

## ANNEXE No I

### DISCOURS PRONONCÉ DEVANT L'INSTITUT DÉMOCRATIQUE CANADIEN<sup>1</sup>

*Lorsqu'à la fin d'une carrière consacrée à l'altruisme, un homme laisse son œuvre inachevée, un doute hante son esprit; l'œuvre commencée sera-t-elle poursuivie ou abandonnée par ceux qui lui survivront? Serait-ce possible que toute une vie d'efforts aurait été inutile?*

*De combien de siècles l'avancement de la science n'a-t-il pas été retardé à cause de la mise à mort de savants que l'ignorance et la superstition livrèrent au bûcher de l'Intolérance? Cette interruption de continuité dans la marche du progrès n'a-t-elle pas privé l'humanité entière, pendant plus d'un millénaire, des étonnantes réalisations dont nous sommes les témoins depuis la fin du siècle dernier, notamment dans le domaine des sciences appliquées?*

*Et pourtant les mêmes forces, les mêmes phénomènes de la nature ont toujours existé. La plupart des propriétés élémentaires des corps furent découvertes aux premiers temps de la civilisation, mais le développement des sciences fut paralysé par les puissances de stagnation et de réaction. Jusqu'à la fin du moyen âge et même quelques siècles plus tard, ces forces s'opposant à toute innovation paralysèrent les progrès de la science, sous l'absurde prétexte que les découvertes scientifiques révélaient de nouvelles données contraires aux concepts qui, sans être des dogmes de foi, n'en constituaient pas moins un credo auquel on devait croire pour assurer le salut de son âme.*

*Si on compare la durée de l'existence de l'humanité à celle d'un individu, la première nous paraît bien longue et la seconde bien*

1. Discours prononcé, le 8 mai 1943, à l'hôtel Windsor, Montréal.



*courte. De même qu'un amoncellement de neige provoque une avalanche, la durée de vie des générations forme celle de l'humanité. Les petites comme les grandes choses ont à leur origine les mêmes principes. Quoique habitant un immense territoire et ne jouant qu'un rôle secondaire dans l'histoire universelle, notre jeune nation n'en possède pas moins à nos yeux une importance primordiale. Il n'est donc pas hors de propos de tirer une leçon des autres peuples puisque à tout considérer nous représentons une partie intégrante de l'humanité.*

*Nous avons eu, dans le passé, des hommes dont les idées incitaient notre peuple à marcher dans la voie du progrès intellectuel, artistique et matériel. Ces chefs de file sont apparus dans notre histoire comme de fulgurants météores qui, la nuit, illuminent un moment le firmament pour s'éteindre presque aussitôt. A intervalles irréguliers, d'autres météores vinrent éclairer, d'une manière aussi éblouissante, le ciel de notre patrie, mais, après leur passage parmi nous, ce fut de nouveau les ténèbres.*

*Durant nombre d'années ces périodes d'intermittence se sont succédé et ces éclipses, renouvelées à chaque génération, causèrent le retard dont nous souffrons aujourd'hui sur le plan économique. Nul doute que nous serions plus avancés si notre peuple avait bénéficié de l'action permanente que nos ancêtres à idées progressives tentèrent de lui imprimer. N'empêche que nous sommes à l'aurore des réalisations progressives. En conséquence, il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent afin que les réformes qui s'annoncent soient autre chose que des mots enfermés dans un code de lois inopérantes et destinés à être rayés quand les combattants de la génération actuelle auront disparu de la scène publique.*

*Au cours de ces quarante dernières années, je suis resté un des fidèles adeptes des idées progressives dans la province de Québec. C'est, je l'avoue, un titre bien modeste, que bien d'autres peuvent revendiquer, n'empêche que je m'en glorifie. Les batailles livrées par nos partisans ont été âpres; nos conquêtes, peut-être bien maigres,*

*ont été sûrement fort lentes. Cependant, de peine et de misère, nous avons obtenu quelque chose et cet avantage est assez considérable pour convaincre les Canadiens de langue française que la porte est ouverte aux hommes de bonne volonté, à tous ceux qui désirent marcher dans la voie du progrès. Mais, qu'on y prenne garde, cette porte pourrait bien se refermer si nous manquions de vigilance avant de disparaître de la scène publique, et si nous négligions d'assurer la continuité dans la lutte contre la stagnation et la réaction auxquelles nous avons déjà fait allusion. A l'instar de quelques porteurs de flambeaux dans la course au progrès, j'ai compris que tôt ou tard il nous faudra les transmettre à d'autres pour la relève. Il ne faut point que ces flambeaux soient abandonnés faute de coureurs, comme tel fut, hélas, trop souvent le cas dans le passé. Et c'est pour éviter ce malheur que notre petit groupe d'intellectuels désire fonder une société dont on m'a prié de vous faire connaître la nécessité, le but et les moyens d'action.*

*La tâche qui m'échoit aujourd'hui consistera donc à souligner le caractère particulier de notre association. Je vais essayer de m'acquitter de ce devoir en étant le plus bref possible. J'espère que votre esprit de patriotisme et votre désir d'être utile aux vôtres vous inclineront à l'indulgence si la forme de mon allocution n'est point littéraire comme elle devrait l'être quand on s'adresse à un auditoire comme celui devant lequel j'ai l'honneur de parler. J'ose espérer surtout que vous partagerez la conviction qui nous anime, nous les promoteurs de ce mouvement, à savoir que nous pouvons rendre à nos compatriotes d'immenses services en les faisant bénéficier d'une puissante association n'ayant en vue que le progrès public basé sur un idéal de liberté, de justice, de fraternité et de coopération.*

*Pourquoi, vous demanderez-vous, une nouvelle association pour défendre les intérêts des Canadiens de langue française? Parmi les nombreuses sociétés, unions, ligues, congrégations, syndicats, cercles et groupements de tous genres que nous possédons déjà, n'existe-t-il pas une organisation dont les tendances, le but et les moyens d'action*



sont de nature à satisfaire l'esprit et les ambitions de ceux qui veulent le progrès pour lui-même? Si je vous pose ces questions, c'est qu'une semblable organisation, je l'ai cherchée en vain. Certes, j'ai connu des associations qui poursuivent des buts méritoires, par exemple dans le domaine religieux, philanthropique ou économique, mais je n'en ai connu aucune dont les membres respectaient la liberté d'opinions, croyaient dans la science et professaient des vues larges et dénuées de tous préjugés de races et de nationalités.

#### Des courants d'idées

Chez les humains, de tout temps, deux grands courants d'idées ont existé; celui des gens n'ayant foi que dans les règles établies, et qui considèrent les vieilles coutumes, les anciennes traditions et les théories périmées comme des lois immuables de la nature, et celui des personnes avides de recherches, qui croient à l'évolution vers le perfectionnement et ne craignent point d'expérimenter des réformes dans les différentes sphères de l'activité humaine. Si on exclut les indifférents qui subissent d'ordinaire l'influence d'autrui, les hommes d'action se partagent entre ces deux groupes qui sont, ont été et seront continuellement en lutte l'un contre l'autre.

Il faut avouer que nous avons été, à venir jusqu'à ces derniers temps, presque complètement dominés, dans notre province, par ce vieil esprit de routine dont nous subissons encore l'influence néfaste. Nous en avons souffert dans presque toutes les sphères de nos activités. Peut-être vaut-il mieux ne pas trop insister sur les effets pernicieux d'une mentalité qui nous a été si préjudiciable. Aussi je me bornerai à rappeler ce tableau, à coup sûr un peu chargé quoique dans l'ensemble assez fidèle, qu'un homme politique très estimé à l'Assemblée législative a brossée sur la situation économique des Canadiens français. Si nous sommes restés arriérés dans le domaine économique, dit-il, ce n'est certes pas dû à l'accaparement illégitime dont nos concitoyens de langue anglaise se seraient rendus coupables

comme d'aucuns le prétendent. Si leur mentalité eût été semblable à la nôtre et que leurs dirigeants leur eussent prêché constamment, ainsi que n'hésita pas à le faire un de nos compatriotes appartenant à l'élite intellectuelle « qu'il fallait se contenter de la pauvreté et de la misère », nos chutes d'eau, nos forêts et nos mines appartiendraient encore au domaine public mais elles seraient inexploitées. Si tel eût été le cas, les plaintes et les jérémiades de ceux à qui l'on a enseigné que le premier devoir du citoyen consiste à honnir ceux que le hasard a fait naître anglais et protestants auraient perdu, sans aucun doute, de leur intensité car les Canadiens de langue anglaise seraient demeurés aussi pauvres que nous. Ainsi la solidarité qu'engendre la misère chez ceux qui en sont victimes eût peut-être réussi à apaiser la lutte absurde que font naître les préjugés raciaux, tâche qui semble si difficile à accomplir même par ceux qui ne sont pas dépourvus de raison.

Cette situation dont notre député se plaignait si amèrement, il aurait dû l'attribuer tout simplement à l'œuvre néfaste de ceux qui, dans le passé, ont considéré l'avancement des sciences comme le grand ennemi de notre race et de notre religion. Ce sont eux qui ont empêché les nôtres de s'abreuver aux sources vives des nouvelles connaissances humaines en prétendant qu'elles étaient empoisonnées. Ils auraient mieux fait de les inviter à puiser à ces sources, ce qui leur aurait permis de s'enrichir moralement, intellectuellement et financièrement.

Il convient d'admettre que nous avons accompli certains progrès depuis un quart de siècle. Il n'en demeure pas moins que n'eût été la grande déception qu'éprouvèrent nos masses populaires, nous n'aurions pu obtenir les réformes qui s'imposaient dans notre façon de vivre et de penser. Ce changement radical s'est produit, du jour au lendemain, quand le peuple fut placé en face des résultats désastreux obtenus jusque là, et dont les responsables n'étaient autres que ces faux prophètes qui avaient préconisé l'indifférence à l'égard des découvertes scientifiques, des nouvelles méthodes de vie et des expé-



riences qui sans cesse viennent enrichir le bagage des connaissances humaines.

Au Canada, nous avons deux groupes ethniques, l'un d'origine française, l'autre d'origine anglo-saxonne. Ces deux groupes ont suivi des chemins différents sur le plan économique et social. En ce qui nous concerne, on nous avait assuré la prépondérance à la condition que nous nous accroissions en nombre, que nous ne quittions pas les sentiers battus et que nous demeurions fidèles à nos vieilles coutumes et à nos anciennes méthodes, aujourd'hui périmées. La masse du peuple a longtemps écouté les apôtres de ce système qui, à tout considérer s'apparente à la théorie du moindre effort. On a été jusqu'à malmenner ceux qui eurent le courage de prédire que notre façon de penser et d'agir finirait par nous être préjudiciable, un jour, car la liberté d'opinions n'existait, jadis, que dans nos codes de lois et demeurait inconnue dans nos mœurs.

Nous ne manquions pas de précurseurs d'Hitler; ils n'avaient pas le pouvoir de nous envoyer au poteau d'exécution, mais ils réussissaient presque toujours à supprimer la liberté de parole en terrorisant et en diffamant ceux qui, il y a vingt, trente et même cinquante ans ne pensaient pas comme eux et énonçaient des principes que l'on répand aujourd'hui sur les tréteaux de la politique et du haut de la chaire sacrée. Fort heureusement, la lumière a fini par percer les ténèbres. Ce prodige s'est accompli quand la grande crise de 1930 révéla à notre peuple la valeur respective des deux doctrines de vie dans notre province: celle du maintien de l'ancien système, et celle de l'expérimentation de nouvelles méthodes. Le coup de foudre en illuminant l'atmosphère dévoila ce tableau désolant qui, entre parenthèses, a frappé si vivement l'esprit du député de Lotbinière. L'impression profonde que cette image fit sur la masse à fini par convaincre nos dirigeants qu'il importait de réagir afin d'empêcher un peuple déçu de corriger les erreurs du passé en renversant du même coup les bonnes comme les mauvaises méthodes appliquées par nos anciennes institutions.

### Changement radical de mentalité

Et depuis ce temps les hommes professant des idées larges et croyant en la nécessité de réformes progressives, ont pu respirer dans la province de Québec. Des membres du clergé, et des plus distingués, n'hésitèrent pas à signaler que nous étions loin d'avoir atteint la perfection dans notre enseignement secondaire. Des laïques purent, sans pour cela être traités de mauvais Canadiens français et de renégats, suggérer et prôner des réformes dans nos écoles. Des prêtres instruits se joignirent à eux pour dire et écrire, qu'après tout il n'était pas prouvé que nous ayions été maltraités par les Anglais qui administrèrent le pays depuis sa cession à l'Angleterre, au point de justifier un ressentiment à leur endroit. On a même condamné, dans les cercles de nos religieux à l'esprit ouvert, l'évangile de haine que certains de nos éducateurs propagèrent contre nos compatriotes de langue étrangère. On a été jusqu'à recommander une loyale entente avec eux, et la grande majorité de nos évêques s'est prononcée en faveur de l'instruction obligatoire. Sans aucun doute il y a quelque chose de changé dans la mentalité de notre province. Rendons-en grâce aux esprits éclairés et aux événements qui ont permis ce bouleversement dans les idées. Certes, ce revirement a été très lent à se produire mais c'est maintenant un fait accompli. Les hommes à l'esprit progressif et aux idées larges, désireux de vivre en harmonie avec nos compatriotes d'origine anglo-saxonne, ne sont plus considérés comme des suspects, sur le plan religieux ou national, si ce n'est par ceux qui continuent à faire partie de la chapelle des fanatiques qui ont dominé, du moins en apparence, depuis ce dernier quart de siècle, mais cherchent encore à isoler les Canadiens d'origine française et catholique du reste du monde civilisé.

Si donc les Canadiens français, qui jugent avec une certaine largeur de vue leurs contemporains et les événements dont ils sont témoins ne sont plus considérés, chez le haut clergé et la classe instruite, comme des êtres compromettants et nuisibles, il n'en de-



meure pas moins que subsiste la menace d'une dangereuse réaction. Il importe donc de résister aux sourdes manœuvres des retardataires et de combattre ceux-ci jusque dans leurs derniers retranchements. C'est pourquoi nous devons mettre le peuple en garde contre leurs agissements et leurs entreprises antisociales.

Me serait-il permis de vous signaler un des multiples cas concrets que je connais et qui vous prouvera l'existence des activités réactionnaires auxquelles je viens de faire allusion? Il y a quelques jours à peine j'ai reçu la visite d'un citoyen âgé que je rencontrais pour la première fois. Il était, me dit-il, un de mes amis intellectuels quoique ne me connaissant que par la chronique des journaux. Il me parut animé d'un certain altruisme. N'ignorant pas que je m'intéressais activement à l'évolution des idées chez les nôtres, il me mit au courant d'une réunion à laquelle il avait assisté trois jours auparavant. Il avait été convié à cette assemblée par une de ses relations, à qui il avait confié combien il serait heureux d'appartenir à un groupement de patriotes préoccupés du prestige de notre race et de notre religion dans notre pays. Il m'avoua être revenu complètement désillusionné, cette réunion de propagande, tenue au Monument National, n'ayant eu pour objet que celui de promouvoir le recrutement de l'association connue sous le nom de « Fils du Sol ». L'orateur principal avait été un Canadien de langue française ayant vécu quelques années dans l'Ouest et qui était d'origine européenne à en juger par son accent.

Le propagandiste, selon mon interlocuteur, semblait être le porte-parole d'une société-mère, évidemment secrète. Il avait déclaré que le but principal de l'association était de créer, sur le continent américain, un état indépendant, catholique et français, en dehors ou au sein de la Confédération canadienne. Mon confident ajouta que l'orateur en question, par ses réticences, avait laissé entendre que l'idée de fonder un nouvel état au sein de la Confédération était suggérée dans l'unique but d'éviter une condamnation pour discours séditionnel advenant que la gendarmerie royale eût été mise au cou-

rant de la réunion. Ce qui avait offusqué le plus mon confident, c'était le fait que l'orateur avait proposé, comme modèle à suivre, l'Irlande du sud, où les grands patriotes recommandent au peuple de n'apprendre que le gaélique afin que, dans une génération ou deux, les Irlandais ne soient plus compris en dehors de leur île. « On a commencé, me dit-il encore, par décourager l'enseignement de l'anglais dans notre province. Poussera-t-on la stupidité jusqu'à abolir la langue française moderne pour lui substituer la langue d'oc, ou celle d'oïl, d'où est née la langue française que nous parlons, et cela dans le but d'isoler complètement les Canadiens français! »

Le second but, d'après ce conférencier, démontre que l'idée de créer un état indépendant n'est pas envisagée comme un mythe mais bien comme un projet réalisable: il s'agit, pour Les Fils du Sol, d'appuyer le parti politique qui s'engagera à travailler à la création d'un état français. On peut en conclure qu'il doit exister un parti politique compromis avec la société-mère.

Je pourrais mentionner plusieurs sociétés faisant, en connaissance de cause, ou à leur propre insu, le jeu d'une grande organisation secrète dont la mission, chez les Canadiens français, est de renouveler, ici même, la triste expérience des Fenians et des Sin Feiners qui a coûté tant de sacrifices et causé tant de misères et de malheurs dans la pauvre Irlande.

En définitive, ces sectes politiques et religieuses créées dans le but d'arracher l'Irlande à la domination anglaise acquièrent, par des moyens révolutionnaires, l'indépendance politique que nous, Canadiens français, avons obtenue par des moyens constitutionnels et pacifiques. J'ai voulu me borner à vous citer le cas des Fils du Sol parce que plus récent et bien topique. Ces pseudo-patriotes invitent les Canadiens d'origine française à s'isoler dans un coin du continent nord-américain comme si nous n'avions ni l'intelligence, ni la force de caractère suffisante pour réussir dans quelque domaine que ce soit. Et cette renonciation à la lutte, cette reculade dans l'ombre et l'isolement comme si nous étions irrémédiablement condamnés à une vie



médiocre, c'est ce qu'on veut nous représenter comme étant du patriotisme et de la fierté. Si la plupart des protagonistes de ces idées étroites, propres à faire naître, chez les nôtres, un complexe d'infériorité, ne profitaient pas de leur influence, soit en cultivant leur popularité, soit en se créant des revenus dans le domaine commercial ou financier, ce serait à désespérer de leur intelligence et de notre avenir. Tant et aussi longtemps que les personnes auxquelles ces défaitistes s'adressent demeureront aveugles et n'entendront qu'un son de cloche, nos exploiters de la crédulité publique paralyseront, d'une façon notable, le progrès des Canadiens français.

A venir jusqu'à ces derniers temps, ces arrivistes ont eu le champ libre, les coudées franches. Mais les misères qu'engendra la récente grande crise économique, de même que les perturbations sociales et financières causées par la guerre, ont secoué de leur torpéur nos chefs de file. Conscients de leurs responsabilités et des obligations inhérentes à leurs charges religieuses ou civiles, ils guident le peuple dans le chemin du devoir patriotique et de la sécurité nationale. Fort heureusement, la voix de la raison commence à se faire entendre pour enrayer le mal qui, depuis quelques décades, avait réussi à chloroformer certains de nos compatriotes endoctrinés par des isolationnistes rétrogrades.

#### Les buts de l'institut

Si cette saine intervention a été jugée nécessaire, les hommes, soucieux du bien-être de leurs concitoyens et désirant faire preuve d'esprit civique, doivent prendre les moyens d'aider à la diffusion des idées généreuses qui conduiront, tout naturellement, à la disparition de l'étroitesse d'esprit de nos patriotards, ces éteignoirs dont nous avons tant souffert dans le domaine éducationnel, économique et nationale. Un des moyens les plus efficaces d'aider à cette réalisation, c'est la création d'une puissante société dont l'objectif unique sera

le progrès des Canadiens de langue française, dans toutes les sphères de leurs activités publiques ou privées.

Il peut sembler curieux que je dise « objectif unique » quand les promoteurs de l'organisation dont on m'a prié de vous entretenir se sont proposé une fin dont l'ampleur ne fait aucun doute. Si je souligne l'expression « objectif unique » c'est afin que l'on comprenne bien que notre association, contrairement à celles qui poursuivent d'autres fins que celles qu'elles affichent tout en se couvrant du manteau de la charité, du patriotisme et de la religion, la nôtre n'est tributaire d'aucune société secrète, n'est subordonnée à aucune organisation philosophique ou religieuse et n'est au service d'aucun parti politique. Notre association n'a d'autre but que celui de servir le progrès pour lui-même chez nos compatriotes de langue française; elle n'a pas été fondée en vue de favoriser une entreprise de presse, ou pour promouvoir les intérêts d'une société d'assurance, ou encore pour lancer une société financière, ou mettre en lumière des aspirants politiciens et maintenir la domination d'une classe ou d'une autre. C'est ce que je veux faire comprendre en parlant d'un « objectif unique », et que je traduis par ces mots: le progrès pour lui-même.

Elle n'est pas une société secrète. Les moyens qu'elle emploiera pour atteindre sa fin ultime n'exigeront aucune protection, de quelque nature qu'elle puisse être, et se passeront de publicité. Notre société grandira et se propagera ainsi que les plus belles et les plus vigoureuses plantes qui naissent et se développent sur notre sol si généreux. Dieu merci, nous ne sommes plus aux temps des premiers chrétiens alors que les disciples d'une religion nouvelle devaient se réfugier dans les catacombes de l'ancienne Rome pour y adorer leur Dieu. La marche inéluctable du temps a fait disparaître la chambre des tortures et les bûchers auxquels étaient condamnés ceux qui osaient penser autrement que la grande masse et qui avaient le courage de parler un autre langage que celui des ignorants, parce qu'animés du désir de faire connaître la vérité et de servir la justice et l'intérêt de leurs semblables.



Son nom seul, l'Institut Démocratique Canadien, est tout un programme; il signifie que c'est en plaçant les principes d'une saine démocratie à la base de ses activités qu'elle atteindra la fin qu'elle se propose. Par saine démocratie, il faut entendre non seulement une forme de gouvernement où la souveraineté est exercée par le peuple, mais un système politique servant l'intérêt de toutes les classes de la société. Il ne saurait y avoir de gouvernement véritablement démocratique là où le despotisme de l'autocratie est remplacé par celui de la grande masse ou de l'argent. Les gouvernements démagogiques ou ploutocratiques ne valent guère mieux que le régime autocratique; tous trois engendrent la tyrannie.

L'astre à quatre pointes représentant les quatre objectifs de la charte de l'Atlantique, c'est-à-dire la liberté de parole, la liberté du culte, la libération de la crainte et celle des privations, sera l'emblème de notre association. Cette figure symbolique indiquera, sous ce vocable d'Etoile Démocratique, notre ferme désir de servir le progrès des nôtres sous l'égide du système politique qui nous a assuré, jusqu'ici, nos libertés essentielles comme individus et comme citoyens.

Nous avons suggéré de limiter l'affiliation de nos membres aux Canadiens de langue française. A première vue cela peut paraître étrange et abusif pour une association composée d'hommes aux idées larges et qui conçoivent qu'en somme ce sont les hasards de la naissance qui font que les individus sont de race et de religion différentes. Cependant, nous croyons, pour le bien de notre cause, qu'il est préférable que nos membres soient tous des citoyens de langue française. Si nous sommes les ennemis-nés des préjugés de race et de religion, il n'en demeure pas moins que de tels préjugés existent chez nous, d'où la nécessité de s'organiser pour les combattre et agir en sorte qu'il ne soit pas dit que l'Institut Démocratique Canadien est une création de gens appartenant à une race étrangère à la nôtre. Les Canadiens de langue française sont assez avancés dans le domaine intellectuel, artistique, social et économique pour protéger leurs

propres intérêts. Nos compatriotes de langue anglaise comprendront, d'ailleurs, que c'est, à tout considérer, pour mieux servir la cause de la bonne entente entre tous les Canadiens que nous en sommes arrivés à cette décision. Et ils nous féliciteront d'avoir consenti à nous plier à cette exigence pour atteindre plus sûrement et plus rapidement un de nos idéals, celui de faire disparaître, dans toute la mesure du possible, les préjugés de races et de religions.

L'Institut Démocratique Canadien doit être une institution permanente et puissante. Il désire se constituer le centre vers lequel rayonneront les hommes publics aux idées larges et progressives, soit pour y puiser l'inspiration qui les guidera dans leur action publique, soit pour s'assurer l'encouragement moral et même matériel qui leur permettra de propager leurs saines idées dans toutes les sphères où évoluent les Canadiens de langue française. Combien de belles intelligences, ouvertes aux problèmes de la vie, que ce soit dans le domaine scientifique, artistique, littéraire, politique ou social, n'ont pu s'extérioriser parce qu'elles n'ont pas reçu l'appui moral ou matériel indispensable pour faire bénéficier leurs concitoyens de leurs travaux, ou simplement de leurs conseils? Combien de dévoués apôtres du progrès n'ont pu aider leurs concitoyens, l'occasion leur ayant manqué d'écrire ou de parler à leurs compatriotes? Quelques dollars eussent euffi pour maintenir une presse d'opinion libre, solder les frais de déplacements d'orateurs aux idées démocratiques, et notre pays en aurait récolté des fruits. Ces avantages ne furent accordés qu'aux penseurs réactionnaires ou amorphes. Moi, qui ai débuté dans la vie au plus bas de l'échelle sociale, qui ai tenté de secouer les miens de leur torpeur, j'en sais quelque chose.

Une institution ne peut être puissante sans être soutenue d'une façon pécuniaire. Elle a besoin de fonds pour accomplir sa mission, réaliser pleinement les buts qu'elle s'est fixés et il lui faut un système administratif pour gérer chaque dollar qui lui sera versé pour mener à bien sa tâche. Pour obtenir ces moyens de survie, nous nous adresserons à tous ceux qui partagent nos principes et nous les inviterons



à souscrire généreusement à notre œuvre. N'oublions pas qu'un sou placé à bon escient pour la guérison des faiblesses intellectuelles et morales de l'être humain vaut mieux, au point de vue de l'intérêt de la société, que cent dollars destinés au soulagement et à la cure de ses infirmités physiques. D'ailleurs, le meilleur moyen de faire disparaître le dénuement, d'améliorer la santé publique, de faire régner l'aisance, le bien-être et le bonheur, n'est-ce pas d'élargir d'abord les connaissances de l'individu, d'améliorer les mœurs et les lois de la nation tout en tenant compte des développements successifs du progrès moderne? C'est là notre objectif. Notre association élira un conseil d'administration composé de personnes versées dans la finance afin que soient édictés des règlements garantissant le maximum d'efficacité à ses activités chaque fois qu'interviendront les questions d'argent.

L'Institut Démocratique Canadien ne doit pas être une association d'une durée éphémère. Ses amis doivent avoir l'assurance qu'elle est née viable et que sa carrière sera permanente. Il doit en être ainsi chez ses adversaires; ceux-ci doivent être convaincus que tout ce qu'ils pourraient entreprendre pour la détruire, dès son origine, ne prévaudra pas contre elle. C'est pourquoi ses années se compteront par décade; à l'inverse des organisations similaires, ses membres seront appelés à souscrire, non pour une période annuelle, mais pour un terme de dix années. Ses promoteurs, comprenant la nécessité de son existence, veulent qu'elle vive longuement, et cela pour le plus grand bien de nos compatriotes. Et elle vivra, j'en accepte l'augure.

#### Patriotisme rationnel

Pour atteindre notre objectif, nous nous appliquerons à promouvoir les connaissances, les qualités et les vertus qui sont l'apanage du citoyen modèle. Un patriotisme intelligent, éclairé, sera à la base de notre œuvre.

Le véritable patriotisme, selon Fustel de Coulanges, n'est pas seulement l'amour du sol, c'est aussi le respect des générations qui nous ont précédés, le zèle pour les intérêts de sa patrie. Le patriotisme, c'est le souci que nous avons du bonheur des autres, l'attachement que nous avons pour le coin de terre qui nous apporte les choses nécessaires à la vie, c'est la confraternité qui doit régner entre citoyens parlant la même langue, animés d'un même idéal et dont l'âme a été formée des mêmes traditions léguées par nos ancêtres venus de France; c'est, pour nous résumer, le respect de cet héritage que nous avons reçu comme entité et qui nous impose le devoir de nous perpétuer en édifiant notre avenir.

Mais ce patriotisme, nous le concevons dans son sens le plus large et le plus humain, et non point comme un prétexte à exalter le chauvinisme qui engendre la haine et la discorde entre les êtres. Pour servir les nôtres, on ne doit pas se borner à évoquer le passé et les hauts faits d'armes des pionniers du Canada; cette sentimentalité, sur le plan pratique, ne conduit nulle part, elle paralyse notre développement dans le sens des connaissances scientifiques et des institutions sociales, et nuit à nos relations avec nos compatriotes de langue anglaise.

Le philosophe américain, Ralph Waldo Emerson, auteur d'un ouvrage célèbre sur l'Humanisme américain, a écrit que le vrai patriote est celui qui a fait pousser deux tiges d'herbe là où anciennement il n'en poussait qu'une. Et il a raison. Les auteurs des merveilleuses découvertes qui ont fait disparaître les épidémies qui, jadis, décimaient des populations entières, qui ont prolongé la vie de l'individu, diminué les distances séparant les nations, grâce à des moyens de communication rapide, et qui ont rendu moins pénible le travail de l'ouvrier en substituant la machine à l'effort des bras, ceux-là ont mieux illustré leur patrie et servi leurs semblables que les grands génies militaires ayant, par une série de conquêtes, agrandi temporairement le territoire de leur pays. Dans la mémoire des hommes les noms de ces deux catégories de patriotes dureront probablement



aussi longtemps les uns que les autres, mais les territoires conquis changeront souvent de maîtres tandis que les découvertes des hommes de science ne cesseront jamais de contribuer au progrès de l'humanité toute entière.

Mais ce sont là deux genres de patriotisme qui, loin de s'exclure, se complètent. Celui qui inspire le sacrifice de sa vie pour protéger celle des siens, procède du cœur; celui qui n'a d'autre but que d'améliorer la condition humaine, procède surtout de la raison. Le premier exige de la bravoure; le second, du courage et de la ténacité dans l'effort. Le patriotisme bien compris est donc celui qui réunit ces deux attributs: servir ses compatriotes par le cœur et la raison. Tel est le genre de patriotisme que notre association s'efforcera de graver dans l'âme de nos populations.

Notre tâche consistera donc à développer chez le citoyen, la connaissance des droits et des devoirs qui lui sont propres et à favoriser l'avancement des arts, des sciences et des lettres chez les nôtres. Parmi les droits essentiels à la survivance de notre vie nationale, il y a ceux de nos libertés individuelles et publiques. Elles ne peuvent exister sans le maintien de notre système démocratique, basé sur un idéal de liberté, de fraternité et de coopération. Les ennemis de ce genre de gouvernement où le peuple exerce la souveraineté, il faut les combattre en tout temps et en tout lieu. C'est là notre principal devoir et pour réussir à conserver nos libertés chèrement acquises, il convient d'accepter la collaboration des citoyens d'autres races ou de religion différente qui pensent comme nous, partagent notre sentiment et désirent combattre à nos côtés pour la survivance de ces libertés.

Pour obtenir cette collaboration, nous nous efforcerons d'orienter notre jeunesse vers une nouvelle mentalité qui lui permettra de faire face aux exigences modernes en dépit des influences dont elle a subi jusqu'ici tant de préjudices. On cherche à lui faire croire que nous sommes environnés d'ennemis chez ceux qui ne parlent pas notre langue alors qu'en réalité la grande masse demeure indifférente

et que nous avons tant de citoyens qui sont disposés à collaborer loyalement avec nous. Pendant qu'on amuse notre jeunesse à ces luttes stériles alors qu'on devrait plutôt l'intéresser à des tâches de nature à l'aguerrir et à la préparer pour les batailles de la vie artistique et économique de l'avenir, les puissants du jour croient accomplir un travail utile quand ils ne font que retarder le progrès des leurs. C'est en améliorant l'enseignement des arts, des sciences et des lettres, et en encourageant l'étude que nous assurerons le salut de notre peuple, et non en alimentant les querelles de races qui n'ont eu d'autre but que de nous faire passer pour des martyrs et des gens voués aux échecs dans le domaine économique. Je ne connais rien de plus déplorable que cet esprit défaitiste. N'avons-nous pas mille exemples démontrant que le Canadien de langue française qui a voulu s'instruire, travailler et se bien conduire a réussi à atteindre les sommets dans presque toutes les activités humaines? De ces exemples, nous en aurions cent mille si, au lieu de prêcher le défaitisme dans le passé on avait mis à la disposition de notre jeunesse un enseignement pratique, et si on lui avait appris la confiance dans la persistance de l'effort.

Notre Institut Démocratique Canadien prouvera sa sollicitude envers les jeunes en encourageant les arts, les lettres et les sciences en général, ces grandes disciplines par lesquelles se manifeste l'intelligence humaine. Telle sera la partie la plus importante de son œuvre.

#### Moyens d'action

Quels seront nos moyens d'action? Nous nous servirons de tous les modes de propagande pour populariser les idées qui ont présidé à la fondation de notre association. Notre œuvre n'ayant d'autre but que celui de servir l'intérêt public et ne devant profiter, financièrement, à aucun individu, nous comptons, pour fins de publicité, sur le concours de la presse quotidienne et sur les périodiques, revues, magazines hebdomadaires ou mensuels. Le levier de l'information



journalistique nous permettra d'atteindre le grand public, de lui faire connaître nos artistes de valeur, nos intellectuels de marque, nos économistes les plus remarquables et, par la même occasion de le tenir au courant des derniers développements dans les différentes sphères de l'activité humaine. Des maîtres de la pensée, recrutés en pays étrangers, seront invités à nous faire part de leurs idées sur tous les problèmes d'ordre social, scientifique, économique et littéraire. Enfin, des concours, généreusement primés, seront organisés en vue d'encourager nos écrivains de carrière, nos artistes, peintres, sculpteurs ou comédiens de la scène et ceux qui cultivent l'art oratoire.

Nos conférences et nos assemblées se tiendront un peu partout à travers le pays afin de créer une décentralisation qui nous paraît indispensable pour faire rayonner l'influence de l'Institut.

Nous nous proposons aussi d'instituer des enquêtes qui seront confiées à des experts en matière de civisme, enquêtes qui ne sauraient être effectuées raisonnablement par des organismes appartenant à des partis politiques. Nous aiderons moralement, et financièrement au besoin, toute initiative ayant pour objet l'intérêt public.

Pour obtenir plus facilement la mise en œuvre de ces différentes activités, l'Institut Démocratique comprendra trois groupements distincts ayant chacun des attributs spéciaux tout en demeurant unis dans un même idéal afin de réaliser le but ultime de l'organisation, c'est-à-dire le progrès des Canadiens de langue française.

Des gouverneurs, désignés sous le terme « Grand cercle », représenteront le groupement principal. Ils seront investis de pleins pouvoirs et la direction morale de l'association et son administration financière dépendront d'eux. Leur juridiction aura un caractère national et ils auront un droit de contrôle sur les sections locales.

Les gouverneurs devront s'engager à payer leurs contributions annuelles pendant dix ans, ce qui représentera pour eux un déboursé annuel de cinquante dollars au cours de cette période.

Des membres actifs constitueront le deuxième groupement et ils se réuniront dans les cercles locaux; ces membres actifs s'engage-

ront à verser leurs contributions annuelles pendant la durée de dix ans.

Le troisième groupe sera formé d'adhérents. Ceux-ci ne feront partie d'aucun cercle mais, d'accord avec les principes de l'Institut, ils devront s'engager à accorder leur appui moral aux divers mouvements de l'association.

Ainsi qu'on peut le constater l'Institut Démocratique Canadien n'est pas exclusif. Il recrutera ses membres dans toutes les classes de la société canadienne-française; il se rendra compte de tous ses besoins et la servira sans égard à la situation sociale de chacun. En agissant de la sorte l'Institut se conformera aux véritables principes qui sont à la base d'une saine démocratie.

Mes chers amis, je ne désire point, dès cette première prise de contact, entrer dans plus de détails concernant notre association. J'espère que mes remarques auront été suffisantes pour vous donner une juste idée des raisons qui militent en faveur de la création de notre Institut. Vous avez compris sa raison d'être, vous avez approuvé l'objectif qu'elle se propose d'atteindre et les moyens que ses promoteurs suggèrent pour le réaliser. Je ne doute pas un seul instant qu'en dépit de mes faibles ressources oratoires j'aurai réussi à vous convaincre de l'importance, pour nous et pour les générations futures, d'encourager ce mouvement de salut public. Tous, nous pouvons y apporter notre concours et l'aider puissamment.

Les adversaires des hommes à vues larges et généreuses ont puisé leurs avantages dans la faiblesse, ou plutôt dans le manque absolu d'organisation chez ceux qui pensent comme nous relativement aux problèmes éducationnels et aux questions de race. Ils se sont emparés du contrôle des bureaux de direction de nos diverses sociétés financières, professionnelles, religieuses et nationales. Dissimulés dans l'ombre, ils les font agir dans le sens de la réaction en vue d'isoler notre groupe ethnique. Mais, en dépit du bruit apparent créé par la publication des nombreuses résolutions de propagande émanant de ces associations, résolutions dont les membres ont rare-



ment connaissance avant leur publication dans la presse, la grande majorité de notre peuple et surtout son élite, demeurent indéfectiblement liés à la doctrine du progrès et ne demandent pas mieux que de vivre en harmonie avec nos compatriotes d'origine étrangère à la nôtre. L'heure est arrivée de le faire comprendre à ceux qui peuvent avoir été défavorablement impressionnés par les démonstrations tapageuses et par les discours échevelés de nos exploiters de préjugés.

Encouragés par l'exemple des citoyens à l'esprit éclairé que nous rencontrons dans notre clergé et notre monde politique, lesquels ne craignent plus d'exprimer leurs vues ouvertement, nous devons mettre l'épaule à la roue pour faire avancer le char du progrès. Nous serons appelés à faire des sacrifices de temps, de travail et d'argent, mais les résultats à obtenir nous commandent de ne rien épargner. Je sais qu'en vous dévouant à la grande cause qui est la nôtre vous éprouverez le sentiment du devoir accompli. Heureusement pour nous tous, nous vivons aujourd'hui sous un ciel social plus tolérant, à une époque où les rayons du soleil de la liberté d'opinions sont plus chauds, plus vivifiants parce que moins obscurcis par l'intransigeance des pouvoirs publics. Avant que ne disparaisse la génération qui est à l'origine de ce mouvement libérateur, unissons-nous pour assurer la continuité de nos efforts et remettre, entre des mains plus jeunes et plus vigoureuses, le flambeau qui éclairera la course des Canadiens de langue française vers les sommets les plus élevés du progrès moderne.

ANNEXE N<sup>o</sup> IIL'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE<sup>1</sup>

Monsieur l'Orateur,

Avant de vous communiquer mes remarques principales sur la motion de l'honorable sénateur de la division de Sorel,<sup>2</sup> qu'il me soit permis de faire quelques observations dans ma langue maternelle. En prenant cette liberté, j'entends rendre un hommage à la langue de mes ancêtres et souligner, en même temps, la légalité de la langue française dans ce parlement d'allégeance britannique.

Il a été fait mention que l'une des principales lacunes dans les manuels d'histoire du Canada en usage dans nos provinces anglaises résiderait dans le fait qu'on laisse ignorer aux élèves que la langue française est officielle dans les deux Chambres de notre Parlement fédéral.

En parlant sur la résolution soumise à cette assemblée délibérante, il n'entre point dans mes intentions de faire la critique des manuels scolaires en usage hors de ma province. Ne possédant pas tous les renseignements voulus pour me permettre de porter un jugement définitif sur la façon dont on enseigne l'histoire de notre pays, je crois qu'il convient de confier aux citoyens de chaque province la tâche de signaler les faiblesses de leur enseignement en cette matière.

La reconnaissance de la langue française comme langue officielle dans notre pays n'implique pas qu'elle y soit obligatoire; je ne suis pas de ceux qui veulent imposer aux Canadiens d'origine anglo-saxonne, l'étude de l'idiome français, sous prétexte que notre langue leur est indispensable pour suivre, au Parlement, tous les débats de

1. Discours prononcé au Sénat, le 21 juin 1944.

2. Motion du sénateur Athanase David sur l'enseignement de l'Histoire au Canada.



la Chambre. La loi constitutionnelle, et ce n'est certes pas moi qui lui en tiendrai rigueur, se contente de rendre facultatif l'usage du français ou de l'anglais dans l'enceinte parlementaire. N'empêche que celui qui désire comprendre le texte littéral d'un discours, soit aux Communes, ou à l'Assemblée législative de Québec, ne saurait ignorer l'une des deux langues officielles du pays.

Personne, en l'état actuel de nos relations entre provinces, ne songe à nier l'utilité d'un bilinguisme qui permette aux Canadiens de communiquer entre eux. Jusqu'ici l'obstacle à un tel rapprochement a consisté dans la connaissance d'une seule langue. Le bilinguisme au Canada ne veut être, après tout, qu'un instrument de communication, non seulement au Parlement, mais aussi dans nos relations sociales, industrielles et commerciales. Il va de soi, que, sur le plan économique, les Canadiens d'origine française ont plus besoin, que leurs compatriotes de langue anglaise, d'une langue seconde; l'anglais est parlé, sur notre continent, par près de cent cinquante millions d'habitants alors que nous, Canadiens français ne sommes que cinq millions.

Au cours du présent débat, je reviendrai sur cette question primordiale, ne serait-ce que pour signaler à mes honorables collègues, certaines fausses conceptions résultant d'une mauvaise interprétation de l'histoire du Canada telle qu'on l'a enseignée et telle qu'on l'enseigne encore dans les écoles de ma province.

Pour ma part, soit dit en passant, je n'ai rien appris de l'anglais, au stage d'études secondaires; le peu que j'en sais, je le dois à la lecture des journaux et d'ouvrages anglais dans mes heures de loisirs. C'est pourquoi je m'excuse d'avance si des impropriétés de termes se glissent dans mon discours et blessent des oreilles familières avec les secrets de la belle langue de Shakespeare.

Mais, puisque la parole fut donnée à l'homme pour exprimer sa pensée et communiquer ses idées à son semblable, et non pas uniquement, comme d'aucuns le prétendent, pour glorifier le coin de terre qui l'a vu naître, il s'ensuit qu'en honnête compagnie, comme

on disait au Grand Siècle, il est séant de parler un langage qui soit compris de tous. C'est pourquoi je poursuivrai mon discours dans la langue de la majorité.

La motion soumise a pour objet principal de rechercher les moyens de mettre à la disposition de nos enfants, de toute langue et de toute croyance, un manuel où leur seront enseignés les principaux faits de l'histoire du Canada, d'une façon impartiale et dénuée de tous préjugés afin que leur interprétation soit susceptible de créer un réel esprit canadien.

Dans cette Chambre, nul doute que nous sommes unanimes à désirer l'unité dans notre cher Canada, puisque nous savons que les citoyens d'un même pays se doivent de vivre en étroite union de cœur et d'esprit. Je suis convaincu que c'est un manque d'unité chez notre peuple, du moins quand les questions d'intérêt national entrent en jeu, qui inspira l'honorable sénateur de la division de Sorel lorsque celui-ci inscrivit à l'Ordre du Jour la motion sur laquelle nous sommes appelés à délibérer.

A l'instar de mon collègue, je crois que depuis longtemps le jour est venu d'améliorer l'enseignement de l'histoire du Canada dans les écoles de la province de Québec. Si on juge un arbre à ses fruits, je me vois obligé, en vertu de cet axiome, de déclarer que les résultats obtenus sont loin d'être satisfaisants. J'ajouterai même qu'ils sont décevants pour ceux qui pensent et persistent à croire que nous pourrions édifier un vaste pays où les héritiers de deux grandes cultures prospèreraient dans la paix et l'harmonie.

En exposant, sans parti pris, la situation actuelle dans ma province, et en faisant connaître notre histoire, je démontrerai jusqu'à quel point il est opportun d'apporter un changement radical dans cet enseignement, et combien il importe que l'histoire du Canada ne serve pas d'instrument à une propagande subversive de la part de ceux qui désirent une nouvelle forme de gouvernement.



### Un manuel uniforme

Je vais prouver que l'histoire du Canada est incomplète, partielle et préjudiciable à la réalisation de la bonne entente au pays. Telle que rédigée, elle fait naître, dans l'esprit des élèves, des opinions, des croyances qui influenceront leur jugement sur les questions nationales et religieuses. Je prouverai mes assertions en vous indiquant les tendances subversives que nous rencontrons chez de nombreux citoyens instruits, âgés de moins de quarante ans.

Je n'ai pas l'intention de m'attarder sur l'enseignement de l'histoire dans nos écoles de la province de Québec. Comme je l'ai dit précédemment, je ne risquerai pas une discussion sur ce qu'il y a de bon et de mauvais dans les manuels en usage dans les provinces anglaises, je me contenterai plutôt de suivre les conseils du philosophe: « Medice, cura te ipsum », (Médecin, guéris-toi toi-même).

Si, dans chacune de nos provinces, nous nous employions à soigner nos propres maux, la nation ne s'en porterait que mieux. Je ne veux pas dire par là qu'une conférence des autorités en la matière ne soit pas à souhaiter, non, je crois plutôt que cette réunion, que recommande la résolution que nous avons devant nous, est souhaitable et nécessaire. Qu'il me suffise de souligner qu'à cette phase du problème, les profanes en histoire, et je suis de ce nombre, devraient déplorer les déficiences de l'enseignement de notre histoire.

Que la résolution de notre collègue soit adoptée ou non, sous sa forme originale ou telle que modifiée dans certaines de ses conclusions, qu'elle obtienne son plein effet une fois adoptée par la Chambre Haute, ou qu'elle demeure lettre morte dans les archives du Sénat, je crois qu'elle pourra quand même aider ceux qui s'efforcent d'édifier une unité canadienne chez les deux plus importants groupes de nos concitoyens, fondateurs et constructeurs de ce pays, j'entends les Canadiens français et les Anglo-canadiens.

Le problème que représente un manuel uniforme d'histoire du Canada apparaît simple aux plus âgés, à ceux qui ont beaucoup étudié les exigences d'un monde nouveau; la plupart d'entre eux reconnaissent les immenses avantages qui résulteraient pour nous, si notre population s'inspirait de la même idéologie, moderne et nord-américaine, qui anime nos voisins habitant un pays où les relations entre citoyens d'origines et de croyances différentes n'oblitérent pas le sentiment patriotique. Ils voient, dans l'enseignement d'une histoire du Canada plus respectueux de la vérité, un moyen efficace de réaliser l'union entre tous les Canadiens. Mais encore, faut-il, pour obtenir ce résultat, qu'un manuel relatant, de façon objective, les faits essentiels de notre histoire, soit accepté par chacune de nos provinces.

Evidemment la question que nous avons à débattre aujourd'hui, est plutôt complexe si nous considérons que nous sommes loin d'avoir mis de côté le vieil esprit de clocher qui nous vient de l'ancien continent. Quelques-uns parmi nous s'efforcent de reconstituer, au Canada, un petit royaume provincial semblable à ceux qui, jadis, existaient en France, tandis que d'autres, inconsciemment inspirés par un esprit colonial, latent mais invétéré, ne semblent pas se rendre compte que nous sommes, depuis près d'un quart de siècle, une nation véritable, et que le rejeton du grand arbre est devenu un majestueux chêne. Dans ces conditions, pourquoi s'étonner si nous ne considérons pas du même oeil les problèmes importants dont la solution nous permettrait d'obtenir l'union entre tous les Canadiens.

Tout citoyen, doué d'un certain réalisme, doit concéder qu'il se produit des heurts regrettables entre Canadiens-français et Anglo-canadiens. La différence de religion et de langue demeure, bien qu'il ne devrait pas en être ainsi, un champ fertile où les semeurs de discord travaillent, nuit et jour, et le plus souvent dans l'ombre, pour saboter les efforts de ceux qui sont en faveur de l'union des Canadiens. Ces réactionnaires oublient que le fondateur de la religion chrétienne a dit: « Soyons tous frères ». De plus, ils semblent ignorer



que sur les armoiries du Commonwealth des nations britanniques, on peut lire cette devise: DIEU ET MON DROIT.

Notre collègue de Sorel a vu dans l'enseignement présent et passé de l'histoire du Canada, tel que rédigée pour nos écoles de langue française et anglaise, l'une des causes premières de ces différends et, selon moi, il a parfaitement raison dans ses conclusions. Le peu que j'ai appris à l'école, depuis mon enfance jusqu'à l'obtention du baccalauréat ne m'a pas inculqué cet esprit canadien que mes études postsecondaires et les réalités de la vie m'ont inspiré. J'ai complété mon cours classique, comme externe, et j'en suis fort aise aujourd'hui car j'ai été moins exposé que les pensionnaires au « bourrage de crâne » dont ils étaient victimes chaque fois qu'il s'agissait de questions de langue et de religion. Ce fut peut-être la raison qui me fit choisir, comme patron, à ma sortie de collège, un Canadien d'origine écossaise qui parlait un français impeccable et sans accent. A son bureau, j'appris que les Canadiens d'origine britannique n'avaient pas tous le pied fourchu et des cornes sur la tête, mais qu'ils étaient aussi humains que nous et possédaient des qualités de cœur et d'esprit.

Pourquoi, alors enfant, avais-je été porté à croire ces stupidités? Pourquoi, comme tel fut le cas pour mes jeunes camarades, avais-je été nourri de préjugés contre ceux qui ne parlaient pas notre langue et ne fréquentaient pas notre église? Pourquoi m'avait-on enseigné que le Canadien français souffrait d'injustices parce qu'il était de descendance française et professait la religion catholique?

En citant quelques paragraphes d'une des histoires du Canada les plus en usage dans nos écoles du Québec, vous comprendrez la raison pour laquelle on m'avait induit à fuir, autant que possible, la société des Canadiens d'origine étrangère à la mienne. Je prouverai en même temps que l'une des plus importantes matières scolaires appelées à former chez l'élève un esprit national, est loin d'avoir été enseignée comme elle aurait dû l'être dans notre province française.

### Bourrage de crâne

Pour permettre à mes auditeurs de vérifier l'exactitude de mes citations, je les renverrai au manuel intitulé: « Histoire du Canada », par les Frères des Ecoles Chrétiennes, qui est approuvé par le conseil de l'Instruction publique pour usage dans les écoles primaires, cours élémentaire; ce manuel, troisième édition, porte la date du 11 mai 1910.

Je lis, à la page 72, paragraphe 134: « Sans tenir compte de l'Acte de capitulation, les Anglais abolirent les lois françaises pour les remplacer par celles d'Angleterre; tous les Canadiens furent obligés, sous peine de bannissement, de prêter le serment du Test ou de suprématie, dont la formule hérétique révoltait leur conscience de catholiques ».<sup>1</sup>

Au paragraphe 135, nous lisons: « Le général Murray, nommé gouverneur général (1763), adoucit la rigueur des nouveaux règlements et n'exigea point le serment du Test ».

Il convient de noter que ces deux paragraphes contradictoires apparaissent sur la même page (72) et se suivent.

A la page suivante (73) nous lisons, sous le titre: « Le Clergé Canadien! (para. 2) — Le clergé dirigea le courage et le bon vouloir des Canadiens encore inexpérimentés; il les aida à supporter l'oppression et l'injustice, et leur inspira cette loyauté qui contraignit l'Angleterre à rendre au Canada français toutes les franchises reconnues par le traité de Paris ».<sup>2</sup>

1. Test (serment du) en Angleterre, serment qui consistait à nier la transsubstantiation et l'autorité du pape, et par lequel on éloignait les catholiques du parlement et des fonctions publiques; aboli en 1829. Les Canadiens en furent exemptés par l'Acte de Québec (1774).

2. Acte de Québec, loi adoptée par le Parlement de Londres en 1774. Elle déterminait les frontières de la province de Québec, assurait aux catholiques le libre exercice de leur religion, les dispensait du serment du test, rétablissait les lois civiles françaises et créait un Conseil législatif qui siégea pour la première fois en 1777.



*Vous me permettrez de souligner que dans ce traité de Paris, conclu le 10 février 1763, dans une stipulation touchant le Canada, l'Angleterre déclarait que les Canadiens jouiraient du libre exercice de leur religion. Ce document, cité par le manuel est ce même traité auquel on fait allusion à la page précédente, où il est dit que tous les Canadiens furent obligés, sous peine de bannissement, de prêter le serment du test dont la formule révoltait leur conscience de catholiques.*

*Comment expliquer que l'auteur de ce manuel ait pu trouver équitable un traité où, à la page suivante, il n'y voit qu'une injustice pour les Canadiens?*

*Au paragraphe 137, page 74, on peut lire: « Le général Murray fut rappelé en 1766; Guy Carleton, qui le remplaça adopta à l'égard des Canadiens français la conduite sage et impartiale de son prédécesseur.*

*De ce paragraphe et de celui numéroté 135, déjà cité, tout homme de bon sens conclurait que sous les deux premiers gouverneurs généraux (soit de 1763 à 1778), les Canadiens français furent bien traités. Écoutons maintenant ce que l'historien de nos écoles publiques écrit à leur sujet en commentant leur conduite. A la page 75, nous lisons, dans un paragraphe en regard de celui que je viens de citer:*

1. — Depuis 1763, les Canadiens avaient à se plaindre d'un gouvernement qui ne rendait pas justice à leurs droits. Les emplois publics étaient réservés à une foule d'aventuriers qui ignoraient la langue française; le serment du test les éloignait de toute participation aux affaires de l'Etat, leur religion même était à peine tolérée ».

*Si les gouverneurs eurent leur mot à dire auprès du gouvernement de la colonie, ce que nous ne saurions mettre en doute, comment alors concilier ce jugement avec celui de l'auteur quand il dit que Murray n'exigea pas le serment du test, qu'il adoucit la sévérité des nouveaux règlements et qu'il avait adopté, à l'égard des Cana-*

*diens français, une conduite sage et impartiale, comme le fit, après lui, son successeur Guy Carleton?*

*Avant de clore ces quelques exemples extraits de cette Histoire du Canada, parcourons ensemble la page 79 qui porte le titre: — Récit — L'Anglicisation. Nous aurons une appréciation générale de l'auteur du manuel sur les premières années du régime anglais et nous pourrons nous faire une idée exacte de l'esprit dans lequel ce livre a été écrit. Voici le premier paragraphe:*

« Le but poursuivi par la politique de l'Angleterre dans les premiers temps de son administration au Canada, fut d'angliciser la nation franco-canadienne, de lui ravir sa religion, sa langue et ses coutumes nationales ».

*On doit bien admettre qu'à la fin du récit, après les dix-sept lignes écrites dans le même esprit que celles que j'ai citées, l'élève ne saurait conclure autrement que de cette façon: L'Angleterre finit par accorder aux Canadiens français tous les privilèges dont jouissent aujourd'hui les peuples libres et indépendants ».*

*L'auteur du manuel ne pouvait faire autrement que d'insérer ces deux lignes dans son Histoire du Canada, ne fût-ce que pour expliquer à l'élève comment, après tant d'années de tyrannie et d'oppression, il conservait sa langue et sa religion, que les Canadiens français étaient libres et leur Eglise catholique prospère.*

*Ce que je voudrais d'abord prouver, c'est que notre Histoire n'est pas écrite comme elle devrait l'être pour ceux qui croient possible et désirable l'harmonie entre Canadiens. Les déclarations contradictoires que je viens de citer démontrent, d'une façon péremptoire, que cet enseignement n'est pas conforme aux faits et qu'il n'a d'autre but que celui de faire naître dans l'esprit des écoliers des préjugés contre nos compatriotes de langue et de croyance différentes. Cette façon d'enseigner l'histoire de son pays est anticana-dienne, voire antichrétienne.*

*La seconde proposition à démontrer, c'est que ceux qui ont enseigné notre histoire du Canada, dans le but de nous diviser sur les*



questions de races et de religion ont, jusqu'à aujourd'hui, atteint leurs fins et compromis la paix à l'intérieur du pays. C'est en enseignant une histoire faussée, et en interprétant mal les événements qui se sont déroulés sous le régime anglais que nous en sommes arrivés à ce point. Dieu merci, il y a parmi nous des Canadiens de descendance française qui, contrairement à l'autruche, cet oiseau de l'Afrique tropicale qui enfouit sa tête dans le sable mouvant pour ne pas voir le danger, consentent à ouvrir les yeux en face d'une situation grave. Espérons qu'il ne soit pas trop tard pour mettre fin à une propagande insidieuse et subversive que l'état de guerre a intensifiée depuis quatre ans; car cette propagande pourrait bien aboutir, si nous lui permettions de s'exercer librement et impunément, à des émeutes et, peut-on jamais prévoir, à la guerre civile.

Je ne puis accepter les vues de quelques-uns de mes concitoyens occupant de hautes situations et qui prétendent qu'il vaut mieux fermer les yeux sur les activités subversives de clans qui, endoctrinés par un enseignement erroné de l'Histoire du Canada, travaillent, à ciel ouvert ou dans l'ombre, à ruiner les institutions gouvernementales.

Je persiste à croire que la grande majorité de mes compatriotes aiment leur pays, acceptent les lois qui le régissent et ne désirent pas de changement d'allégeance; mais cette majorité se compose de citoyens paisibles et respectueux des lois, dont le seul tort est de ne pas s'intéresser aux activités des saboteurs de nos institutions.

La fausse philosophie dont on a imprégné l'esprit des Canadiens français par le truchement d'un enseignement tendancieux de notre histoire, a induit nombre d'entre nous à désirer une forme indépendante de gouvernement. Changer la structure d'un gouvernement n'est pas une tâche facile; aussi nos séparatistes ont-ils fait appel à tout ce qui pouvait convaincre les masses; religion, race, cupidité. Le nouvel Etat, selon ces visionnaires, ces utopistes, serait catholique, français et corporatiste, afin que le travailleur catholique

français puisse devenir maître de ses propres destinées, sur le plan religieux, social et économique.

### Les sociétés secrètes

L'Histoire nous enseigne que la plupart des révolutions ont eu leur origine dans des sociétés secrètes. Bien que de nombreuses prédications furent faites contre les sociétés secrètes, l'Ordre de Jacques-Cartier fut fondé vers 1928 avec l'approbation du clergé catholique canadien-français. Cette société établit son siège social à Ottawa. Des Canadiens éminents furent invités à se joindre à cet organisme dont le but pratique et avoué n'était certes pas de déclencher une révolution, mais de permettre seulement aux Canadiens français d'obtenir leur juste part des emplois dans le service civil. Plus tard, l'Ordre de Jacques-Cartier étendit ses ramifications à travers le pays. Ses activités devaient tendre à restreindre ce que l'on appelait les placements étrangers dans le commerce local, quand ce commerce n'appartenait pas à des Canadiens français. L'antisémitisme servit d'appât pour activer le recrutement de nouveaux membres. Finalement les directeurs les plus influents donnèrent, dans le plus grand secret, le mot d'ordre: envahir le domaine politique et contrôler les sociétés patriotiques, les gouvernements et les administrations publiques de tout genre.

Cet appel fut bien accueilli, et presque toutes les sections de la Société Saint-Jean-Baptiste, des syndicats catholiques, des commissions scolaires des villes, des conseils municipaux, des Chambres de Commerce junior subirent l'influence de cette société secrète. C'est grâce à ces influences occultes que l'Union nationale réussit à s'emparer du pouvoir en 1936 pour nous affliger du gouvernement le plus pauvre et le plus tyrannique que nous ayons connu dans l'histoire de notre province; aussi fut-il renversé trois années plus tard, le peuple s'étant rendu compte que la campagne de diffamation con-



tre le parti libéral n'avait eu d'autre objet que de tuer l'esprit démocratique de notre population.

Cette société secrète est propriétaire de journaux publics et même clandestins. La Boussole est son organe officiel; L'Émérillon, sa revue cachée. Examinons ensemble si les activités de cette organisation secrète eussent pu être tolérées si l'enseignement de l'histoire du Canada, dans nos écoles publiques, n'eut pas préparé notre population à recevoir des directives qui tendent à nous séparer de nos concitoyens de langue anglaise.

Ici, je dois faire une déclaration: Je suis sincèrement convaincu que soixante-quinze pour cent des membres de cet Ordre dont le nombre de militants s'élève, d'après mes dernières informations, à dix-huit mille, sont de bons et honnêtes citoyens britanniques qui ne se doutent même pas où les vrais chefs de leur société les conduisent... Peut-on s'imaginer tout le mal que des agents provocateurs peuvent accomplir au sein d'une population, plus ou moins passive, comme celle de ma province?

Dans un vieil exemplaire de L'Émérillon, remontant à septembre-octobre 1937, je lis un paragraphe se rapportant à la situation dans le centre de l'Ontario:

« A noter l'enchaînement de nos groupes qui menacent d'encercler le centre de l'Ontario, et, par suite, d'étouffer ceux qui redoutent, et avec raison, notre *French domination* pour un avenir plus ou moins rapproché. Nos masses françaises du nord, surtout, finiront par peser lourdement sur celles du centre et du sud de l'ancien Haut-Canada, que de part et d'autre, l'on songera peut-être à une scission, en vue d'ériger une nouvelle province en grande majorité française ».

Comme je viens de le souligner, cet écrit était publié en 1937, pendant la guerre civile d'Espagne au cours de laquelle nazis allemands et fascistes italiens se préparaient à détruire la civilisation des peuples démocratiques. Et n'allez pas croire que ce rêve, inspiré par l'histoire du Canada enseignée aux Canadiens français, constitue

un cas isolé. Il se trouve, parmi nous, un nombre considérable, bien que minoritaire, de Canadiens qui croient possible et dans notre intérêt de créer, non seulement une province française dans l'Ontario, mais un Etat indépendant, catholique et français. Il ne s'agit pas là d'une idée nouvelle, mais les progrès du totalitarisme en Europe, au cours des vingt dernières années ayant précédé la dernière guerre mondiale, ont imprimé un essor nouveau à ces mouvements réactionnaires qui tendent à nous imposer un Etat social et économique du moyen-âge. Ne doit-on pas en conclure que les buts primordiaux de l'Ordre de Jacques-Cartier sont la séparation du Québec d'avec la Confédération, la domination des Canadiens français et l'indépendance du pays.

Il n'y eut pas que de simples jeunes gens qui favorisèrent ces opinions. Le Chargé d'affaires de la Délégation apostolique au Canada, Son Excellence Monseigneur Mozzoni, recommanda un Etat intégralement catholique. Voici ses propres paroles recueillies dans une publication à grand tirage, les Semaines Sociales du Canada, quinzième session, Saint-Hyacinthe, 1937, page 19.

« Les politiciens pourront nous parler de la grandeur et de la prospérité du pays sous telle ou telle forme de gouvernement; cela ne nous intéresse qu'indirectement. Ce que nous voulons, ce que nous travaillerons de toutes nos forces à réaliser, c'est un Etat intégralement catholique, parce que seul un tel pays représente l'idéal du progrès humain, et parce qu'un peuple catholique a le droit et le devoir de s'organiser socialement et politiquement selon les enseignements de sa foi ».

En 1937 tout comme aujourd'hui nous vivions dans un pays libre et tout le monde avait droit à ses opinions; je suis même heureux de pouvoir dire qu'il n'y a pas un pays au monde où l'exercice du culte religieux soit plus libre que dans la province de Québec. La grande majorité de mes compatriotes est satisfaite de nos institutions gouvernementales et elle ne réclame aucun changement de régime. Ce que nous voulons, ce que nous désirons de tout notre cœur,



*c'est la paix, l'harmonie entre nos peuples d'origine différente. Et si je vous ai référé aux déclarations contenues dans les Semaines Sociales du Canada, c'est pour mieux démontrer qu'il existe un réel malaise, non seulement chez les masses, mais aussi chez les classes dirigeantes, et qu'il convient de demeurer sur nos gardes.*

*En 1944, la situation n'est guère plus encourageante, pour ne pas dire pire qu'elle ne l'a jamais été. Un nombre de plus en plus considérable de jeunes gens ont quitté l'école avec un esprit déformé, triste résultat d'un mauvais enseignement de l'histoire du Canada et d'une propagande de plus en plus nocive.*

*Sous le régime de l'Union nationale, ce premier rejeton politique de l'Ordre de Jacques-Cartier, on adopta, dans notre province, des règlements réduisant l'enseignement de l'anglais dans nos écoles, ainsi qu'un décret accordant la préséance au texte français dans les statuts, chaque fois que la Constitution place le français et l'anglais sur un pied d'égalité. Pas un seul Canadien français, doué d'un jugement sain, n'avait réclamé un tel changement; l'amendement de nos isolationnistes causa une telle commotion dans les centres anglais de notre province, que ceux qui l'avaient fait insérer dans les statuts furent contraints de le rappeler.*

*Que l'on me permette de vous raconter une petite anecdote qui illustrera d'une façon toute particulière l'influence nocive des isolationnistes dans le Québec:*

*Un jour, un de mes voisins vint me voir. Il voulait faire apprendre l'anglais à un de ses fils et il était découragé du peu de progrès qu'il faisait en classe, car il le considérait intelligent. Il se demandait d'où venait que l'anglais était enseigné par un professeur qui pouvait à peine dire yes ou no, alors qu'un Frère venant des Etats-Unis, était familier avec la langue anglaise mais ne l'enseignait pas aux élèves. Je répondis à mon interlocuteur que cette anomalie provenait sans doute du fait que les bons Frères ne voulaient pas que leurs élèves apprennent l'anglais. Plus tard, ce voisin me raconta ce qui s'était passé depuis sa première visite:*

*Un de ses cousins, habitant la province d'Ontario où il était professeur dans la même communauté, était venu le voir à Saint-Hyacinthe. Mon ami lui avait confié que les professeurs de l'école fréquentée par son fils aîné, ne semblaient pas vouloir que leurs élèves apprennent l'anglais, quoique cette langue fût nécessaire aux Canadiens français. Le cousin fut étonné et répondit que le soir même il procéderait à une enquête à ce sujet. Le jour suivant le cousin se présenta chez lui pour lui confier que ses idées n'étaient plus les mêmes au sujet de l'enseignement de l'anglais. La figure radieuse, comme s'il eut réalisé une chose ardemment souhaitée, il s'exprima ainsi: « Que penseriez-vous, mon cher cousin, si dans 50 ans, il ne restait plus, dans la province de Québec, un seul citoyen sachant l'anglais? » Complètement ahuri, mon ami s'informa si son cousin était devenu fou. « Non, répondit celui-ci, mais je dois vous dire que les ordres reçus à l'école viennent d'en haut ». Et il mentionna le nom d'un membre de l'Episcopat canadien, maintenant décédé.*

*Voilà donc une autre preuve démontrant que nous avons raison lorsque nous affirmons qu'empêcher, par tous les moyens, les Canadiens français d'apprendre l'anglais constitue l'une des activités secrètes de nos isolationnistes. Ils ne veulent pas que nous rencontrions des Canadiens de langue anglaise, parce que, prétendent-ils, quand vous parlez à quelqu'un, les préjugés inspirés contre lui par la propagande disparaissent.*

*Pour mieux comprendre l'Ordre de Jacques-Cartier, lisons quelques conseils qu'un des rédacteurs de L'Emérillon donne aux XC, c'est-à-dire aux commanderies de l'Ontario:*

*« Bien de l'ordre:*

*« 1er. — Prendre la direction de tous les mouvements patriotiques, organisations, fêtes, etc. En exclure tout ce qui sent la bonne entente, et ne sert qu'à nous reléguer en deuxième place.*

*« Réveil économique:*



« 2e. — Observer que le déclin économique a commencé en  
» même temps que les méthodes anglaises ont été enseignées chez  
» nous. L'abus de l'anglais commercial nous a fait perdre nos qualités  
» françaises.

« 3e. — Nous sommes la seule race à copier les autres; résultat,  
» des échecs partout. L'Anglais fait des affaires comme Anglais; le  
» Juif, comme Juif.

« 4e. — Notre programme scolaire anglifie et abêtit. Qui doit  
» apprendre la langue d'un voisin arrogant, excite l'arrogance du  
» voisin. Mais en même temps, celui qui va s'anglicisant va se dé-  
» francisant. Education de valets, donnée, hélas trop souvent par  
» des valets.

*Et, maintenant, au sujet de la discipline de l'Ordre, je citerai le paragraphe 2 des conseils:*

« 2. — Les mots d'ordre n'ont pas à être discutés. C'est le bien  
» général qui les inspire. Ne rien changer de leur sens à moins d'en  
» demander l'autorisation à Ottawa ».

*Ces mots d'ordre émanant de la chancellerie du Conseil Suprême, sont transmis aux commandeurs et des commandeurs aux initiés dans les conseils municipaux, les directorats de Chambre de Commerce, Commissions Scolaires, Syndicats ouvriers, sociétés patriotiques et autres.*

*Dans l'édition de L'Émérillon de mai-juin 1937, où j'ai puisé ces extraits, se trouve un long article en faveur de l'adoption d'un drapeau national pour les Canadiens français: fond bleu royal avec grande croix blanche et fleurs de lis aux quatre coins. Dans cet article, l'auteur rappelle à ses lecteurs que l'Ordre a réussi à faire changer le nom du pont du Havre en celui de pont Jacques-Cartier, et celui de Fletcher Fields en celui de Jardins Jeanne Mance. Notons, en passant, qu'il y a trois semaines, alors que la guerre redoublait d'intensité à travers le monde, l'Ordre réussissait à obtenir des autorités de l'Université de Montréal que ce drapeau soit béni et consi-*

*déré à l'avenir comme le vrai Labarum de l'Etat catholique français (inexistant) en le hissant au sommet de l'édifice de dix millions de dollars érigé avec l'argent du gouvernement. Pourtant cet argent appartient, non seulement à ceux qui prônent la séparation de notre province du reste du Canada, mais surtout et avant tout aux Canadiens, fidèles à notre régime politique et au Commonwealth des nations britanniques. Cette félonie s'accomplissait sur la montagne, en plein centre de la plus grande ville du Canada, et en présence de plusieurs milliers de citoyens heureux de voir un prêtre catholique éminent bénir une réplique du drapeau de Louis XV, confirmant ainsi, de façon officielle, qu'à l'avenir ce drapeau serait considéré comme l'emblème national des Canadiens d'origine française. Ainsi nombre de gens jouent avec le feu sans même s'en douter.*

*La déformation d'esprit chez certains de nos compatriotes est telle que quiconque veut corriger des faits de notre histoire représentés sous un faux jour, se voit qualifié de traître à sa race et à sa religion. Un de nos historiens les plus éminents, l'abbé Arthur Mabeux, membre de la Société royale du Canada et professeur d'histoire à l'Université Laval, a écrit, il y a un an ou deux, un livre intitulé: « Pourquoi sommes-nous divisés ». Cet ouvrage faisait suite à un autre portant le titre « Nos débuts sous le régime anglais ».*

*Eh bien, parce que l'abbé Mabeux a voulu exposer les faits historiques dans toute leur intégrité, parce que sa philosophie de l'histoire du Canada s'est orientée dans le sens le plus propice à créer des relations de bon voisinage avec nos compatriotes d'origine différente, il fut, au cours de ces dernières années, l'objet d'une campagne d'injures de la part des séparatistes et des isolationnistes de tout acabit. Ce prêtre éminemment respectable fut considéré, chez certains esprits timorés, comme un traître à sa race. La campagne de dénigrement déclanchée contre cette autorité en matière d'histoire du Canada, a pris une telle envergure que tout récemment, une réunion à laquelle il devait adresser la parole dut être contremandée à trois reprises dans une même semaine. Toutefois, M. l'abbé Mabeux*



réussit à prononcer sa conférence, mais ce fut sous la protection de la police municipale, provinciale et fédérale.

Une des organisations les plus actives et les plus bruyantes de l'Ordre de Jacques-Cartier est celle des Jeunes Laurentiens. Au cours du mois dernier, elle publia un manifeste destiné à ses adhérents. Ne serait-ce que pour vous donner un aperçu de la mentalité des Jeunes Laurentiens je vous ferai part de leur opinion sur l'abbé Maheux, cette autorité en matière d'histoire du Canada. On lit à la page 7 du manifeste en question, ces mots à la fois stupides et injurieux: « Un chat est un chat; l'abbé Maheux est un éteignoir ».

Et maintenant, pour vous faire connaître le but réel de toutes les organisations politiques, religieuses, et soi-disant patriotiques, organisations contrôlées en sous-main par l'Ordre de Jacques-Cartier, laissez-moi vous lire quelques paragraphes du message du Président général des Jeunes Laurentiens, intitulé: « Nos raisons pour une révolution. Je cite:

« Je vous dirai que c'est notre devoir d'avoir la situation en main. Je vous dirai plus, il est urgent de former des chefs. Des chefs, c'est la seule raison d'être de notre mouvement. Pour une révolution qui sera la nôtre pour les intérêts du peuple canadien-français. Et cette révolution que nous voulons sera pratique, efficace, calme et bonne, parce qu'elle réclame des hommes purs, fondamentalement catholiques et français. C'est la révolution de l'Espagne libérée, du Portugal organisé, de la France de Pétain ».

La paternité de l'association des Jeunes Laurentiens est facile à retracer, cette organisation étant reliée à l'Ordre de Jacques-Cartier. Pour terminer ma citation, je lirai, à la page 12 cet avertissement qui se passe de commentaires:

« Et surtout de la discrétion. N'allez pas commettre l'erreur de vous prononcer en tant que Jeune Laurentien. Nous formulons cet appel à l'individu et non au nombre.

Je ne crois pas qu'il faille s'attarder davantage sur ce sujet pour convaincre mes honorables collègues qu'un enseignement erroné de l'histoire du Canada dans notre province a déjà fait tout le tort que désiraient ceux qui favorisent la désunion en ce pays. L'ultime objectif qu'ils cherchent à atteindre, n'est pas seulement la division des Canadiens sur les questions de langue et de religion, mais aussi la dissolution de la Confédération, l'abandon de l'idéal nord-américain afin de revenir au vieux concept européen en honneur chez les petites nations où l'on professe une seule et même foi entre citoyens issus de la même race.

Ainsi que je viens de le démontrer, le terrain est assez bien préparé pour permettre une attaque de flanc contre nos institutions politiques. Les travailleurs clandestins ont déjà réussi à détruire le parti libéral-conservateur québécois. L'ancien groupement des libéraux-conservateurs, avec les « castors » ou ultramontains de la vieille école, a rendu cette tâche facile aux leaders de nos fascistes déguisés. Les déclarations contre la guerre, la démocratie et le libéralisme n'ont pas encore réussi, cependant à renverser le parti libéral de Québec. Nous ne savons pas encore quel effet produiront les efforts des ennemis jurés du libéralisme qui s'ingénient à susciter des mécontents pendant la guerre. Le Bloc Populaire, dont le leader dans la province de Québec est l'un des ex-présidents des Jeunes Canada affiliés aux Jeunes Laurentiens, est l'instrument politique bien connu de l'Ordre de Jacques-Cartier; il se pourrait bien qu'au dernier moment, si les adeptes de la liberté, n'ouvrent point les yeux en temps opportun, on se rendra compte, mais trop tard, jusqu'à quel point les activités souterraines ont miné nos institutions libres.

Certains esprits pusillanimes me blâmeront d'avoir fait connaître mes vues sur l'histoire du Canada, telle qu'enseignée dans nos écoles du Québec, de même que l'on me reprochera d'avoir dévoilé ce qui se passe chez nos classes dirigeantes et populaires au sujet de la situation politique. Ce rideau que je viens de soulever laisse entre-



voir une scène où évoluent des acteurs qui jouent ce que d'aucuns croient être une simple comédie. Dans mon opinion, cette comédie pourrait bien se terminer par une tragédie à l'échelle nationale. En face de l'orage qui s'annonce, je préfère tenir tête au vent que de lui tourner le dos. Je ne suis pas un pessimiste, loin de là, mais quand j'entends les grondements du tonnerre et que je vois des nuages s'amonceler sur ma tête, je préfère me garer de l'orage plutôt qu'attendre qu'il crève sur moi.

Je voterai en faveur de la résolution de mon collègue de Sorel, telle qu'elle sera amendée, ou dans sa forme présente. Cette résolution ne peut avoir qu'un effet salutaire et national car elle a déjà fourni l'occasion de suggérer d'importantes réformes dans les manuels scolaires de nos provinces.

Il se peut que sous la poussée de l'autonomie provinciale, une entente ne sera pas possible entre les représentants des différents gouvernements quand il s'agira de nommer un comité pour rédiger le manuel uniforme que nous suggérons. Quoi qu'il en soit, nous pouvons espérer que les représentants, d'accord sur cette réforme qui s'impose, trouveront une association progressive pour s'attaquer au problème et éliminer, des manuels d'histoire du Canada, tout ce qui tend à diviser les citoyens de ce pays afin que ne soit enseigné aux élèves que des faits authentiques.

Il nous appartient de former la mentalité des générations montantes, sur des bases autres que celles qui ont prévalu jusqu'à ce jour. Si je parle pour ma province, c'est avec l'espoir que le jour viendra où les citoyens, anglais et français d'origine, comprendront qu'ils ont tout à gagner en vivant en bons voisins, sinon en frères comme nous le recommande le précepte évangélique.

En terminant, laissez-moi vous avouer que j'eusse préféré vous broser un autre tableau de la situation dans le Québec. Mais je l'ai peint tel que je le vois, et il était de mon devoir de vous le présenter

sans aucune altération. D'ailleurs, je suis convaincu qu'il est toujours dangereux de se flatter de choses qui n'existent point. L'histoire du passé et du présent nous instruit sur les misères du peuple, engendrées par les émeutes et les révolutions. C'est pour préserver mes concitoyens de telles calamités que je les avertis solennellement de ne pas prêter l'oreille aux appels insidieux des réactionnaires et des politiciens de troisième ordre. Nos institutions représentatives et notre collaboration étroite avec les autres nations du Commonwealth nous ont gratifiés de la paix intérieure et nous ont valu la prospérité. Aussi devons-nous nous tenir aux côtés de ceux qui sont prêts à tous les sacrifices pour conserver ces avantages. C'est là, et non pas ailleurs, que nous trouverons le salut et le bonheur.



## TABLE DES MATIÈRES

Préface ..... 9

Avertissement ..... 15

### CHAPITRE I

LES VIEUX ROUGES ET LEURS ACTIVITÉS ..... 29

I — Un foyer du libéralisme; II — Une victoire inespérée; III — Invasion des réactionnaires; IV — Le scandale de la Baie-Saint-Paul; V — Un député aux multiples occupations; VI — Un député pas fier; VII — Les ponts libres.

### CHAPITRE II

POLITIQUE ET RELIGION ..... 47

I — Bisbille dans le camp clérical (1912); II — Au service des petits; III — Le scandale du "Daily Mail"; IV — Déclarations de principes; V — L'instruction obligatoire.

### CHAPITRE III

UN NOVATEUR À L'ŒUVRE ..... 65

I — Débuts d'un réformateur; II — Valeur réelle contre valeur fictive; III — La Grande Guerre; IV — Elu maire.

### CHAPITRE IV

PROGRÈS DES IDÉES LARGES ..... 83

I — Les électeurs réparent leur erreur; II — Un concordat religieux au Canada; III — Améliorations communales (1926); IV — L'horizon s'assombrit (1927); V — Réformes majeures; VI — La science coopérant avec le progrès; VII — Triste fin de voyage.

### CHAPITRE V

LA LUTTE CONTINUE QUAND MÊME ..... 101

I — Quelques résultats heureux; II — Réélu quand même; III — Chef d'opposition parlementaire; IV — On m'accuse d'être incendiaire; V — Les libéraux reprennent le pouvoir; VI — Les préventions diminuent.



## CHAPITRE VI

## L'HORIZON S'OBSCURCIT DE NOUVEAU ..... 123

I— Pour me reléguer à l'arrière (1941); II— L'enseignement de l'anglais; III— Une grève au ralenti; IV— Vieux plan d'éducation; V— Polémique sur l'enseignement de l'anglais; VI— Mes déficiences dans les deux langues; VII— Mouvement concerté contre le bilinguisme.

## CHAPITRE VII

## EN VOYAGE DE CONVALESCENCE (1942) ..... 149

I— Le Français est né moraliste; II— Vers le pays du soleil; III— Sur la plage (1942); IV— Au loin, dans un hôpital.

## CHAPITRE VIII

## DE NOUVEAU SOUS LE HARNAIS ..... 157

I— Couronnement d'efforts soutenus (1942); II— L'Institut Démocratique Canadien (1943).

## CHAPITRE IX

## AU PLUS FORT DE LA MÊLÉE ..... 165

Lendemain troublés de réformes majeures.

## CHAPITRE X

APRÈS LES FOUDRES ECCLÉSIASTIQUES,  
CELLES DU POUVOIR CIVIL ..... 175

I— On réclame ma tête; II— Inqualifiables délations; III— L'atmosphère se clarifie; IV— Le Foyer Dieppe; V— La réaction poursuit son oeuvre néfaste; VI— Mort du cardinal Villeneuve.

## CHAPITRE XI

## POUR PERPÉTUER L'ŒUVRE COMMENCÉE ..... 195

I— L'unité canadienne; II— L'alliance pour l'unité canadienne; III— Education faussée; IV— Ecole nationale; V— Sous un gouvernement dit d'union nationale; VI— Au soir de la vie.

## ANNEXE I ..... 211

Discours prononcé devant l'Institut Démocratique Canadien, le 8 mai 1943.

## ANNEXE II ..... 231

Discours sur l'Enseignement de l'Histoire, prononcé devant le Sénat, le 21 juin 1944.

Achévé d'imprimer  
aux Ateliers BEAUCHEMIN à Montréal,  
le dix-huitième jour de novembre  
mil neuf cent soixante



*Imprimé au Canada*  

---

*Printed in Canada*



## NOTES BIOGRAPHIQUES

de

L'Honorable Téléphore Damien Bouchard, sénateur.

Né à St-Hyacinthe, le 20 décembre 1881, fils de Damien Bouchard et de Julie Rivard. Fit ses études à l'Académie Girouard et au Séminaire de St-Hyacinthe. Le 12 mai 1904, épousait Blanche Corona Cusson, aujourd'hui décédée, fille de Napoléon Cusson, de Montréal. De son mariage est née une fille, Cécile Ena. Débute dans le journalisme à 18 ans, à L'Union de St-Hyacinthe. Directeur de ce journal en 1902, année où il termina ses études classiques, il en devint propriétaire en 1903. En 1912, il changea le titre de L'Union pour Le Clairon, vendu en 1953. En 1946, il fondait l'hebdomadaire, le Clairon-Montréal, puis en 1950, le journal du dimanche Le Haut-Parleur, lequel remplaçait En Avant, journal d'avant-garde. Elu échevin en 1905, il entra au conseil municipal de St-Hyacinthe à l'âge de 24 ans. En 1907, il se vit confier le poste de président du Comité des Finances; greffier de la ville 1909-12. Elu maire par acclamation en 1917, il a détenu ce poste sans interruption jusqu'en 1944, à l'exception du terme 1930-32. L'un des fondateurs de l'Union des Municipalités de la province de Québec, il en fut nommé le président à Victoria, C.-B., en 1918 et 1929. Elu député de St-Hyacinthe à l'Assemblée Législative de Québec en 1912, M. Bouchard y a représenté ce comté jusqu'au 3 mars 1944, à l'exception du terme 1919-23. Vice-président de la Chambre en 1928; élu président en 1930. Ministre des Affaires Municipales, du Commerce et de l'Industrie en 1935; à ce ministère, on lui ajouta celui des Terres et Forêts en 1936. Chef de l'Opposition Parlementaire de 1936 à 1939. Ministre de la Voirie et des Travaux Publics en 1939. Résigna le ministère des Travaux Publics et conserva celui de la Voirie jusqu'à la date de sa nomination au Sénat canadien en 1944. La même année, nommé président de la Commission Hydro-électrique du Québec. Fondateur de deux associations vouées à la promotion de l'unité canadienne: L'Institut Démocratique Canadien dont il fut le Gouverneur Suprême et Président de la Canadian Unity Alliance. En 1943, l'Université de Montréal conféra à M. Bouchard le degré honorifique de Docteur en Sciences Economiques et Politiques. Il est également Colonel Honoraire du Régiment de St-Hyacinthe. M. Bouchard habite maintenant Montréal.